RADIER
REINES
DE
FRANCE
6

RADIX
REINES
DE
FRANCE
6

38
86
6
RADLER
REINES
DE
FRANCE

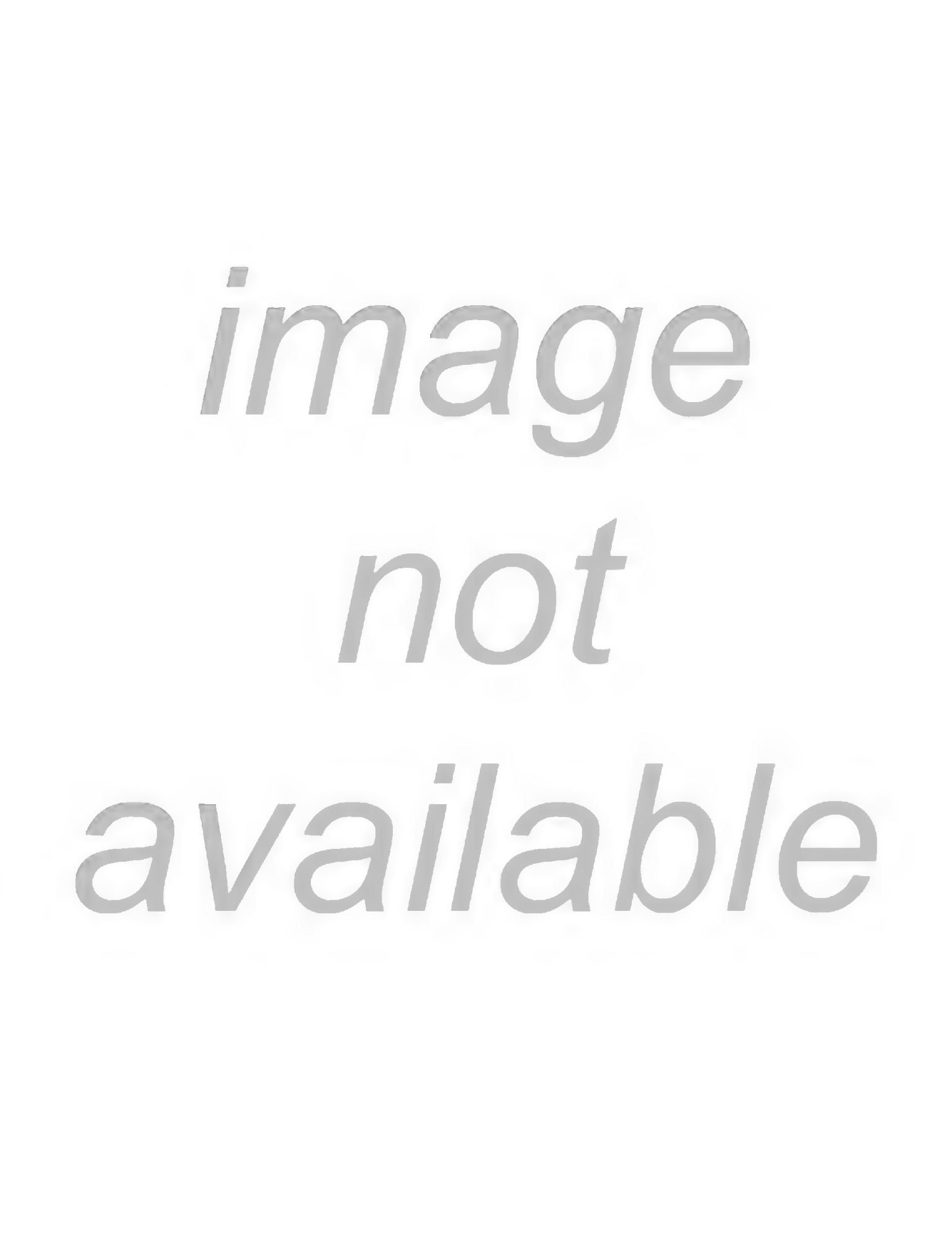
image
not
available

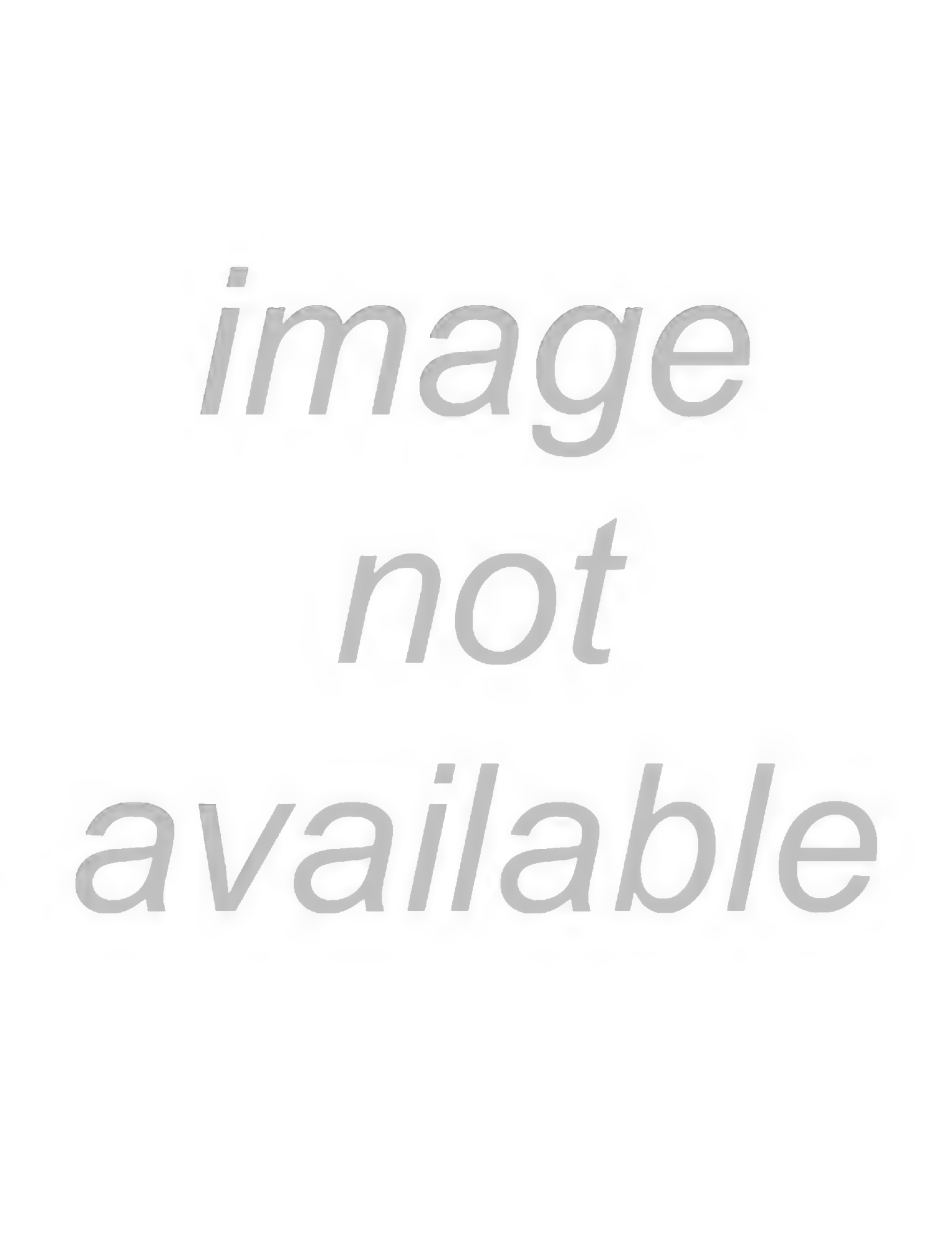
image
not
available

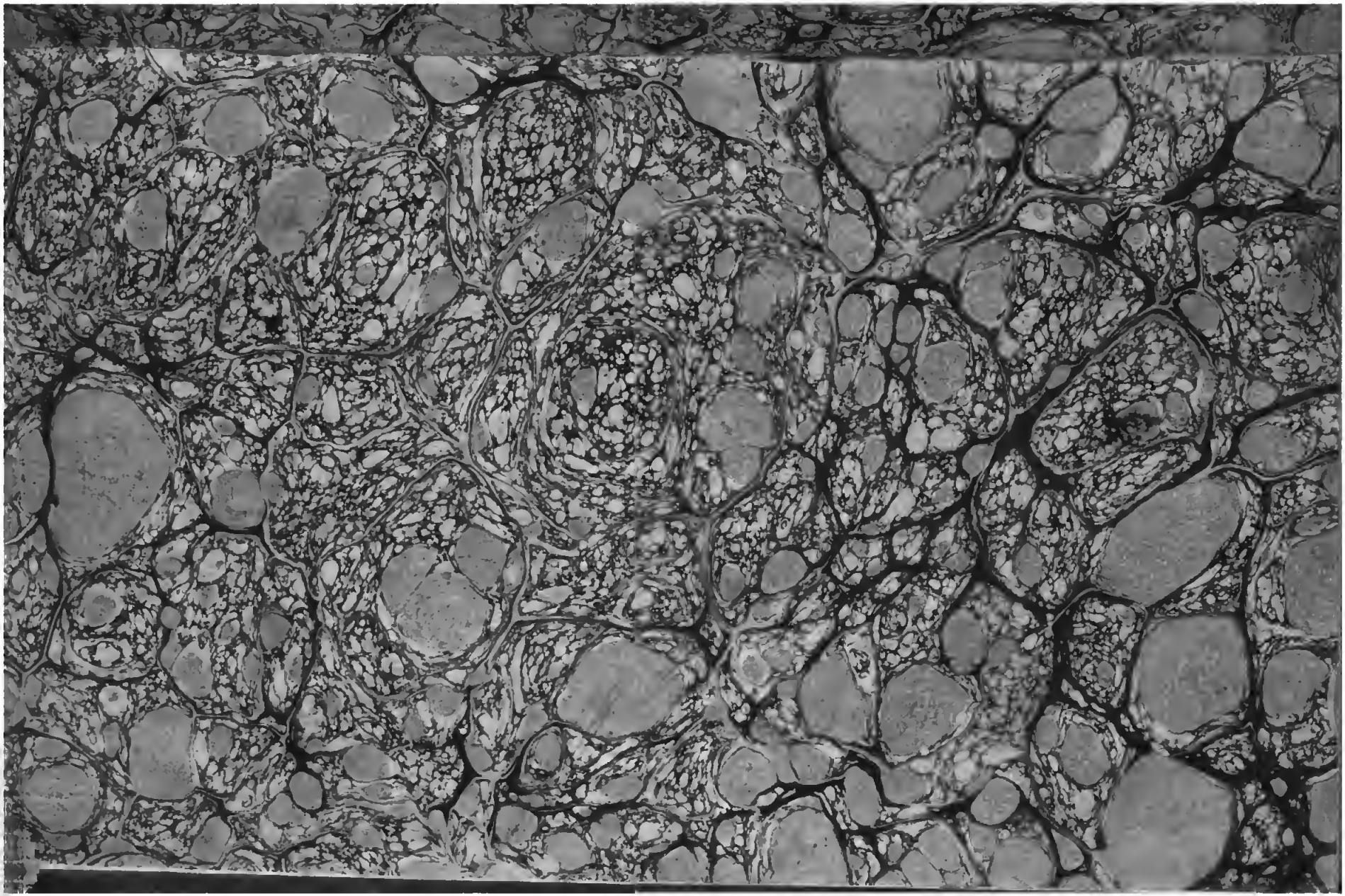

10446

Polot. XXXVIII - 1756

Digitized by Google

DI

MÉMOIRES

ET

ANECDOTES

DES REINES ET RÉGENTES

DE FRANCE.

HIS

DES

DE

MÉMOIRES

HISTORIQUES, CRITIQUES,

ET

ANECDOTES

DES REINES ET RÉGENTES DE FRANCE.

PAR DREUX DU RADIER.

Réimprimé pour M. de Sourdon, Libraire de S. A. I. la princesse de Bade, éditeur de l'Atlas historique de A. Le Sage.

TOME SIXIÈME.

PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DES FRÈRES MAME,

Rue du Pot-de-Fer, n° 14.

1808.

ANECDOTES

DES

REINES ET RÉGENTES

DE FRANCE.

SUITE DE LA TROISIÈME RACE

ET DE LA BRANCHE DE BOURBON.

GABRIELLE D'ESTRÉES.

De toutes les dames qui furent aimées par Henri IV, la plus célèbre fut Gabrielle d'Estrées, qu'il fit d'abord marquise de Monceaux, puis duchesse de Beaufort. Son nom est presque aussi connu, du moins en France, que celui de Henri; et il n'y a pas cinquante ans que la belle Gabrielle faisoit encore l'objet de l'entretien de nos mères. Elle étoit fille d'Antoine d'Estrées, quatrième du nom, gouverneur,

sénéchal et premier baron de Boulonnois, vicomte de Soissons et de Bersy, marquis de Cœuvres, chevalier des ordres du roi de la première création de 1578, gouverneur de la Fère, de Paris et de l'Ile-de-France, et de Françoise Babou (1), seconde fille de Jean, seigneur de la Bourdaisière, et de Françoise Robertet. Ce qui a contribué à entretenir le souvenir de Gabrielle, est la longue vie de François-Annibal, duc d'Estrées, son frère, qui ne mourut que le 5 mai 1670. Mais ce qui en conservera à jamais la mémoire, est le beau poëme de la Henriade dans lequel Gabrielle est l'héroïne d'un épisode, dont les beautés égalent celles du quatrième livre de l'Énéide, où le poëte a fait paroître Didon.

Pour retracer ici le portrait de notre illustre Française, je ne saurois me servir d'un pinceau plus savant que de celui de notre Virgile. C'est ainsi qu'il en parle.

D'Estrée était son nom : la main de la nature
De ses aimables dons la combla sans mesure.

(1) Françoise Babou étoit sœur de MARIE, mère de l'abbesse de Montmartre, de laquelle nous venons de parler ; et ainsi, Gabrielle d'Estrées et Marie de Beauvillers étoient cousines germaines. Françoise fut tuée, dans une émeute populaire, à Issoire en Auvergne, le dernier décembre 1593.

Telle ne brillait point aux bords de l'Eurotas,
La coupable beauté qui trahit Ménélas;
Moins touchante et moins belle, à Tarse on vit paraître
Celle (1) qui des Romains avait domté le maître,
Lorsque les habitants des rives de Cydnus,
L'encensoir à la main, la prirent pour Vénus.

HENRIADE.

D'après son portrait (2), duquel il existe plusieurs copies, Gabrielle avoit la plus belle tête du monde (3); des cheveux blonds, et en quantité; les yeux bleus (4), d'un brillant à éblouir,

---

(1) Cléopâtre, aimée de Marc-Antoine. Voyez Plutarque sur l'arrivée de Cléopâtre à Tarse, dans la vie d'Antoine.

(2) Voyez l'Europe illustre, où il se trouve d'après un original qui a appartenu à MONSIEUR, Gaston, frère de Louis XIII.

(3) Les poëtes du temps, du Perron, Porchères, Malherbe, etc. se signalèrent sur ses *beaux cheveux*. Voyez un petit poëme de Porchères, dans les *Muses françaises*, fol. 61, verso et suiv. Ce début fera juger du reste.

« Doux chaînons de mon prince, agréables supplices,
« *Blonds cheveux*, si je loue ici votre beauté,
« On jugera mes vers pour être vos complices,
« Criminels, comme vous, de *lèse-majesté*. »

Toute la pièce est sur ce ton.

(4) On jugera encore mieux de l'esprit du poëte, et de celui du siècle, *qui admira ce sonnet* comme un chef-d'œuvre.

SUR LES YEUX DE MADAME LA DUCHESSE.

Sonnet de Porchères.

Ce ne sont pas des *yeux*, ce sont plutôt des *dieux*;
Ils ont dessus les rois la puissance absolue.

et d'une douceur qui égaloit leur éclat, un teint de la composition des Graces, où les lis l'emportoient sur les roses, quand il n'étoit point animé par quelque sentiment vif; le nez bien

---

Dieux ? Non, ce sont des *cieux*, ils ont la couleur bleue,
Et le mouvement prompt comme celui des cieux.

Cieux ? Non, mais deux *soleils* clairement radieux,
Dont les rayons brillants nous offusquent la vue.
Soleils ? Non, mais *éclairs* de puissance inconnue,
Des foudres de l'amour signes présagieux.
Car s'ils étoient des *dieux*, feroient-ils tant de mal ?
Si des cieux, ils auroient leur mouvement égal.
Deux soleils, ne se peut : le soleil est unique.

Éclairs, non ; car ceux-ci durent trop et trop clairs.
Toutefois je les nomme, afin que je m'explique,
Des *yeux*, des *dieux*, des *cieux*, des *soleils*, des *éclairs*.

On trouve ce sonnet pag. 286 du Recueil de Despoinelles, intitulé : *Muses françaises*. Il se trouve aussi dans une Lettre de Moisant de Brieux, jointe au Recueil de ses *Poésies françaises*, à Caen, in-12, 1671, p. 118. L'auteur le compare au sonnet de Ronsard pour sa Cassandre, qui finit : *Êtes-vous pas ma seule* ENTELECHIE ? Et dit, en parlant de celui de Porchères : « Ce dernier fut fait pour madame la marquise de Monceaux, et « il n'y a pas encore long-temps qu'un fort honnête homme me « disoit que M. de Porchères avoit trouvé la *quadrature du cer-* « *cle*, la *pierre philosophale* et le *mouvement perpétuel*. Cela « veut dire en termes moins doctes, qu'il avoit atteint cette per- « fection *en sonnet*, que tant de gens ont imaginée et cherchée, « et que personne n'a pu trouver. Qu'en pensez-vous, *ajoute-t-il*, « en s'adressant à mademoiselle de La Luzerne ? Pour moi, si « j'étois une belle demoiselle..... j'aimerois mieux être la belle

fait; une bouche où l'enjouement et l'amour se reposoient, et parfaitement bien garnie; le tour du visage que les peintres prennent pour modèle; l'oreille petite, vive et bien bordée; sa gorge d'une beauté à faire oublier toutes les autres; la taille, les bras, la main,

---

« *aux yeux dieux-cieux-soleils-éclairs*, que la BELLE-ENTE-« LECHIE. »

Guillaume du Sable, gentilhomme ordinaire de la vénerie du roi, élevé sous François I, et mort sous Louis XIII, fait ainsi le portrait de Gabrielle, dans son style gothique.

Mon œil est tout ravi, quand il voit et contemple
Ses beaux *cheveux orins* qui ornent chaque temple;
Son beau et large *front* et *sourcils ébenins*;
Son beau *nez* décorant et l'une et l'autre joue,
Sur lesquelles amour à toute heure se joue.
Et ses doux brillants *yeux*, deux beaux astres bénins.
Heureux qui baiser peut sa *bouche cinabrine*,
Ses *lèvres* de corail, sa *denture yvoirine*,
Son beau double *menton*, l'une des sept beautés,
Le tout accompagné d'un petit ris folâtre;
Une *gorge* de lys sur un beau *sein* d'albâtre,
Où deux fermes *tetins* sont assis et plantés....
Mon Dieu! qu'il fait beau voir sa *main* blanche et polie!
Ses beaux *doigts*, longs, perleux et qui plus embellie,
Des riches diamants et rubis précieux....
Sa *belle taille* aussi ne doit être oubliée,
Avec la bonne grace à icelle alliée....
Ces *petits pieds* ouverts rendent bon témoignage,
Qu'elle est le demeurant [illegible]are personnage.

Muse chasseresse de G. du Sable, dédiée à la reine, et imprimée avec privilège, en 1611.

le pied, tout répondoit à la tête, et formoit un ensemble qu'on n'admiroit point impunément.

Mademoiselle d'Estrées, née vers l'an 1575, n'avoit presque point encore paru à la cour. Elle faisoit sa résidence ordinaire au château de Cœuvres. Cependant ses charmes n'avoient point échappé à celui de tous les courtisans qui s'y connoissoit le mieux. Bellegarde avoit vu mademoiselle d'Estrées, et en étoit devenu amoureux. La voir et l'aimer étoient presque la même chose.

Roger de Saint-Larry, célèbre sous le nom de Bellegarde, grand écuyer de France, étoit un des hommes les mieux faits et le plus aimable de la cour; avec un esprit vif et agréable, qui secondoit sa figure, il ne lui manquoit rien pour plaire. Quelque habile qu'il fût en amour, il oublia le précepte d'Ovide, et ne put s'empêcher de vanter les charmes de sa maîtresse au roi; il lui en fit un portrait si ressemblant, je veux dire si beau, qu'il lui inspira l'envie de voir mademoiselle d'Estrées. Elle étoit à Cœuvres. Henri n'eut pas le loisir de satisfaire sur-le-champ sa curiosité, il ne fit que passer; mais il se promit bien de retourner. Il s'amusa encore quelque temps à Mantes, où étoient rassem-

blées toutes les dames qui avoient abandonné Paris, et fit même un tour à Senlis, où il s'occupa de mademoiselle de Beauvilliers. Mais cependant il pensoit toujours à aller voir la belle d'Estrées; et Bellegarde ayant demandé au roi, qui étoit de retour à Mantes, la permission d'aller voir sa maîtresse, Henri voulut absolument être de la partie. Il alla avec Bellegarde, et devint son rival. Il eût bien voulu rester auprès d'elle plus long-temps; mais il fut obligé de s'en éloigner pour pourvoir à ses affaires, qui avoient besoin de sa présence.

Tout occupé qu'il fût de ses desseins, Henri étoit de ces génies supérieurs que le poids des plus importantes affaires n'accable point. En pensant à s'assurer le premier trône du monde, il pensoit à ses plaisirs, et à la belle d'Estrées. Pendant son absence, qui fut longue, Henri d'Orléans, duc de Longueville, alla à Mantes, vit mademoiselle d'Estrées vers le mois de novemre de l'année 1590, quelque temps avant la bataille d'Ivry, et en devint amoureux. Ce rival étoit bien moins redoutable que Bellegarde. Il n'étoit point aimé, et n'étoit pas susceptible d'un amour fort constant. Bellegarde étoit devenu amant chéri: le roi, qui s'en aperçut à son retour auprès de mademoiselle d'Estrées, de-

vint jaloux, et s'expliqua avec Bellegarde d'un ton de maître, et de manière à lui faire sentir qu'il ne vouloit partager avec personne sa maîtresse non plus que la royauté ; qu'il n'étoit pas moins jaloux de l'une que de l'autre.

Bellegarde trembla à l'ordre que lui donna le roi de ne plus penser à mademoiselle d'Estrées ; et ayant trouvé l'occasion de lui en parler, il ne manqua pas de lui exagérer son malheur. L'amour se rend difficilement à un empire étranger à celui des sentiments. D'Estrées consola son amant, et chercha à le venger de ce que l'un et l'autre ne manquèrent pas d'appeler *cruauté* et *tyrannie*. Elle dit à Henri IV, qu'il espéroit en vain d'obtenir sa tendresse; que les cœurs ne connoissoient de lois que celles qu'ils s'imposoient. Elle lui reprocha sa conduite peu délicate; et elle ajouta que, s'il étoit vrai qu'il l'aimât, il ne s'opposeroit pas à l'établissement avantageux qu'elle trouvoit avec Bellegarde, qui pensoit sérieusement à l'épouser, et qui ne la voyoit pas sur un autre pied. A peine donna-t-elle au roi le temps de répondre; elle le quitta brusquement, partit de Mantes, et alla à Cœuvres, près de Soissons. Frappé comme d'un coup de foudre, le roi se livra à tous les sentiments du chagrin le plus vif. Les menaces

de mademoiselle d'Estrées l'étonnèrent plus que tous les dangers qu'il avoit jamais courus. On vit alors le héros de Coutras, d'Arques, d'Ivry, le roi le plus brave et le plus intrépide qu'ait eu la France, étourdi de ce coup, tremblant et désespéré. Ce fut dans cette occasion qu'il prit le parti extraordinaire, et que la sévérité de l'histoire ne lui pardonne point, d'aller trouver sa maîtresse irritée dans sa retraite. Il y avoit sept grandes lieues de Mantes à Cœuvres. La route étoit extrêmement périlleuse. Deux garnisons ennemies bordoient une grande forêt par où il falloit nécessairement passer; et jamais César ne risqua tant, lorsqu'il s'embarqua sur un esquif pour passer d'*Épire en Italie* (d'Apollonie à Brindes), que Henri, lorsqu'il alla de Mantes à Cœuvres. Il partit à cheval et fit quatre lieues, accompagné de cinq de ses confidents les plus intimes. A trois lieues de Cœuvres il descendit de cheval, prit les habits d'un paysan, mit un sac plein de paille sur sa tête, et se rendit à pied au château. Il avoit écrit la veille à mademoiselle d'Estrées, et lui avoit donné avis de son voyage. Mais, toute prévenue qu'elle fût, elle fut extrêmement surprise de voir Henri IV sous le vil déguisement qu'il avoit pris, et le reçut même assez mal. On eût dit

qu'elle eût reçu un paysan véritable, et non pas le plus grand roi qui existât alors. Elle ne resta qu'un moment avec lui; encore ce ne fut que pour lui dire *qu'il étoit si mal, qu'elle ne pouvoit pas le regarder.*

Henri, bien fait, d'une taille riche, les yeux vifs, le front grand, le nez long, l'air martial, et avec une longue barbe déjà grise (1), n'étoit point *un mignon de couchette;* et l'ajustement ne lui étoit pas inutile pour plaire à une femme qui étoit du goût d'Angélique, et à laquelle *les charmes de Médor* plaisoient davantage que la *valeur de Roland.* Par bonheur pour le roi, mademoiselle d'Estrées étoit accompagnée de la marquise de Villars sa sœur (2). Celle-ci excusa l'incivilité de la réception, et voulut persuader à sa majesté que la crainte d'être surprise par son père avoit fait retirer mademoiselle d'Estrées. Il fallut bien se payer de l'excuse; et ce fut tout le fruit que le roi tira de l'action de sa vie la plus

(1) Henri IV, attaché à sa barbe, ne voulut jamais s'en défaire. Pierre Mathieu observe que son portrait, qu'on présenta à Marie de Médicis, *étoit au vif avec sa large barbe.* Il la portoit en éventail, comme François I et Henri II.

(2) Hippolyte-Juliette d'Estrées, femme de Georges de Brauens, marquis de Villars.

périlleuse, et où il hasardoit une couronne, le salut de la France, celui de ses amis, et le sien.

Les réflexions naissent si naturellement de ce récit, que je crois devoir les supprimer. Son absence donna une inquiétude infinie à tous ceux qui s'intéressoient à sa personne et au succès de ses affaires, et son retour produisit une joie qui égala l'inquiétude qu'ils avoient eue. Mornay, Sully, et les autres grands hommes, que leur vertu autant que leurs services autorisoit à donner des avis, et quelquefois des leçons à leur maître, génie assez élevé pour ne pas s'en offenser, lui firent promettre qu'il n'exposeroit plus l'État et sa personne aussi légèrement. Il le leur promit, et prit des mesures pour leur tenir parole.

Afin d'engager mademoiselle d'Estrées à suivre la cour, il fit venir le marquis d'Estrées son père à Mantes, sous prétexte de s'en servir dans son conseil. Ce tempérament auroit réussi, si Henri IV n'avoit pas été forcé d'être toujours à cheval (1), et de passer d'une province en une

(1) Ce fut à propos de quelques uns de ces voyages forcés qu'on fit ces vers que j'ai appris d'une vieille tante qui les chantoit.

Charmante Gabrielle,
Je vous fais mes adieux :
La gloire qui m'appelle
M'éloigne de vos yeux.

autre, pour y soutenir son parti contre la ligue expirante, et qui faisoit les derniers efforts pour se relever. Il y a long-temps qu'on a dit que l'*amour est un bénéfice sujet à résidence*, et que les absents y font mal leurs affaires. Non seulement Bellegarde étoit aimé, mais le duc de Longueville n'étoit point maltraité. Le penchant parloit pour l'un, l'ambition pour l'autre, et tous trois ne pensoient qu'à tromper le roi. Le duc de Longueville, qui ne vouloit pas acheter ses plaisirs au prix d'une disgrace, prit des arrangements avec mademoiselle d'Estrées: il retira ses billets, et feignit de lui rendre tous ceux qu'il en avoit reçus. Mais son procédé ne fut pas net, et il garda ceux où l'on parloit le plus clairement. Cette ruse lui réussit mal, et l'on prétend que Gabrielle irritée porta sa vengeance jusqu'à le faire périr, comme cela arriva, à l'entrée de Dourlens, en 1595, où il fut tué d'une *mousquetade* dans une salve d'honneur que lui fit la garnison.

Bellegarde, moins redoutable par son rang,

Fatale départie,
Malheureux jour!
Que ne suis-je sans vie,
Ou sans amour.

et peut-être plus à craindre par son mérite personnel, fit tout ce qui dépendoit de lui pour écarter les soupçons. Henri IV, loin de se guérir de sa passion, devenoit de jour en jour plus amoureux ; les obstacles y contribuoient. Le père de sa maîtresse s'étoit mis dans la tête de rompre toutes les mesures du roi. Pour en venir plus sûrement à bout, il agréa la recherche de Nicolas d'Armeval, seigneur de Liancourt, dont la naissance et la fortune lui parurent dignes de sa fille. Pour sa personne, son esprit et son corps, on prétend qu'ils étoient aussi mal faits l'un que l'autre. Mademoiselle d'Estrées, dont la beauté augmentoit tous les jours, vit cette alliance avec tout le chagrin d'une jeune personne qui avoit les plus hautes prétentions. Elle continuoit d'écouter le roi, et elle eut recours à lui, pour la délivrer de l'époux qu'elle étoit obligée de prendre. Henri IV, auquel elle ne manqua pas de dire que son dégoût n'étoit autre chose que la crainte de lui être infidèle, ne voulut pas employer toute son autorité pour empêcher ce mariage. Son trône n'étoit pas encore assez affermi pour parler en maître. Il chercha un milieu, et promit que le jour des noces il paroîtroit, et la mettroit à couvert des entreprises d'un homme autorisé par le sacrement.

On lit des vers dans les recueils du temps, où Gabrielle reproche tendrement au roi l'extrémité cruelle où elle se trouvoit réduite. Le cardinal du Perron, qui n'étoit alors qu'évêque d'Évreux, suivoit à la cour les traces de l'abbé Desportes, qui avoit été son Mécène ; ses talents variés avoient des objets bien différents, et, comme son patron, il consacroit sa muse tantôt à des ouvrages de piété, et tantôt aux plaisirs des princes et à leurs amours. C'étoit l'usage ; et le paraphrase des psaumes devenoit l'organe impur des galanteries les plus criminelles des grands. Du Perron fit les stances qui suivent, adressées au roi, sous le nom de Gabrielle.

A qui me donnez-vous, vous à qui je me donne?
Seul aimant de mon cœur, où me rejetez-vous?
Un enfer si cruel, un paradis si doux,
Pourront-ils partager une même personne?
Faut-il donc que l'amour à la feinte le cède?
Faut-il pour se sauver que mon corps soit ravi,
Et pour vous posséder, qu'un autre me possède?

Ce feu que je cachois sous une chaste cendre,
Mon zéphir vous l'avez le premier animé!
Forcé de l'animer, vous l'avez allumé;
Mais quoi, vous l'éteignez à force de l'épandre.
. . . . . .

N'est-il plus rien au monde encor qui nous délivre?
Et tous nos maux cuisants ne sauroient-ils guérir
Qu'en nous faisant ainsi cruellement mourir,
Mais mourir d'une mort dont on ne peut revivre...
Quelle mort, mon souci! quand vous verrez ravie,
Par l'outrageuse main d'un *volcan enfumé*,
La belle tant aimée à son Mars tant aimé,
Quelle mort, mon souci, de mille morts suivie.

Quoi! qu'un autre que vous recueille de sa bouche
Ce miel que les Amours sur ma bouche ont éclos;
Qu'autre que votre feu s'embrase dans mes os;
Et les lis de mon sein, qu'un autre doigt les touche!....

Non, non: il ne se peut, tant que vivra ma vie;
Et si le trait d'amour dont je vous ai frappé,
Ne vous étoit déjà dedans l'air échappé,
Vous me l'auriez rendu d'un trait de jalousie.
Ah! ne me livrez pas en proie à l'esclavage,
Ne voyez pas sitôt flétrir ma liberté.
Un bien que vous avez seul de moi remporté,
Au lieu de le garder, faut-il qu'on le ravage?

Mais hélas! je vois bien que je suis destinée
Et du ciel et de vous à ce triste malheur:
Je romps en vain les vents du vent de ma douleur,
Puisque mon bâtiment est d'être ruinée.

Cruel, traînez-moi donc à ce dernier supplice.
Je ne suivrai jamais par désir vos désirs,
Un seul plaisir me reste entre mes déplaisirs,
Que vous prenez plaisir à voir mon sacrifice.

Au moins, souvenez-vous que j'obéis par force :
Et, si vous en prenez tant soit peu de pitié,
Croyez que vous aurez la moelle d'amitié,
Et que l'autre jamais n'en aura que l'écorce. (1)

Henri fut sans doute touché des reproches de Gabrielle; mais, indispensablement occupé ailleurs, il ne put satisfaire à sa promesse, et laissa à sa maîtresse tout l'embarras de ce mauvais pas. Elle fit si bien, qu'elle s'en tira, malgré toutes les précautions du mari, par son adresse et ses refus constants. M. de Liancourt n'avoit encore rien obtenu, lorsque le roi lui donna ordre de venir le trouver dans une petite ville voisine (Nesle ou Chauni.)

Le mari, après quelques réflexions faites sur les dispositions de sa femme, et l'inutilité, le risque même de la résistance, se rendit auprès du roi, et y mena Gabrielle. Peut-être s'ima-

(1) D'Espinelle, auteur du Recueil intitulé : les *Muses françaises*, a donné pour titre à cette pièce : *Stances d'une fille qui fut mariée par force, et par le conseil de celui qu'elle aimoit, afin qu'il en pût mieux jouir.* Il attribue l'ouvrage au sieur de Porchères. Mais Beauvais-Nangis, ou l'auteur des Remarques sur Davila, assure bien précisément que la pièce est de du Perron, et qu'on la trouva si peu digne de son *caractère, qu'elle excita d'autres vers et épigrammes* contre ledit du Perron. Remarques sur Davila, à la suite de Beauvais-Nangis page 217.

gina-t-il que la fortune le récompenseroit des torts que lui faisoit l'amour. Mais il ne fut pas mieux traité d'un côté que de l'autre, et le roi laissant le mari, prit sa femme, qu'il emmena avec lui au siège de Chartres (1), accompagnée de la marquise de Villars sa sœur, et de mademoiselle de La Bourdaisière sa cousine. Le siège dura plus de deux mois, et la marquise de Sourdis, tante de madame Gabrielle (2), y étant allée joindre sa nièce, lui donna les leçons qui convenoient à la fortune brillante où elle se trouvoit. Le marquis de Sourdis y gagna le gouvernement de Chartres, après la prise de cette ville.

Amant déclaré de madame Gabrielle, Henri ne trouva plus de rivaux qui osassent troubler sa tendresse. Le nombre de ceux qui lui disputoient sa couronne diminuoit chaque jour; et sa maîtresse paroissoit s'attendrir. Madame de Sourdis, sa tante, lui avoit fait concevoir

(1) Le siège commença en février 1591, et la ville ne se rendit que le 19 avril.

(2) Isabelle Babou, sœur de Françoise, marquise de Cœuvres, femme de François d'Escoubleau, marquis de Sourdis, fait gouverneur de Chartres, au lieu de Philippe Hurault de L'Hospital.

la différence qu'il y avoit de la fortune qu'eût pu procurer l'établissement le plus brillant à la cour, à celle qu'elle trouvoit dans la faveur d'un grand roi. Et, en suivant elle-même la cour, madame Gabrielle pouvoit y paroître sans indécence. Il y avoit bien des personnes intéressées dans ces arrangements. Le roi ne s'éloignoit pas de sa maîtresse. Madame Gabrielle ne craignoit point de rivale, et voyoit son crédit s'augmenter. La marquise de Sourdis s'intriguoit, et le grave Chiverni (1), chancelier de France, qui étoit devenu amoureux d'elle, donnoit à la tante et à la nièce quelque part aux affaires. A l'exemple d'un homme tel que Chiverni, chargé de la magistrature la plus sérieuse de l'État, l'amour étoit devenu à la cour une passion où l'on ne trouvoit plus rien de ridicule, et le roi n'étoit pas fâché de voir sa foiblesse autorisée par celle de son chancelier. L'arrivée de madame (Catherine), sœur du roi, occasionna quelques

(1) Sur les amours du chancelier de Chiverni et de la marquise de Sourdis, on peut voir non seulement le G. Alcandre, mais d'Aubigné, t. 3, liv. 2, chap. 19, et liv. 3, chap. 11; le *Journal de Henri IV*, tome 1, pages 60, 61, 95 et 157; la *Confession de Sancy*, ch. 3, et les notes, p. 114; le baron de Fœneste, liv. 3, ch. 16

tracasseries, la princesse trouva madame Gabrielle plus belle qu'elle n'eût voulu ; et celle-ci ne rendoit au rang de madame Catherine ce qu'elle lui devoit qu'avec une sorte de violence. Ces dispositions ne contribuèrent pas peu au mariage que le roi fit de sa sœur avec le duc de Lorraine, le 30 juin 1599, au lieu de lui donner pour époux le comte de Soissons, pour lequel son cœur s'étoit déclaré : de manière que lorsque le roi, pour la déterminer au change, lui fit voir les avantages qu'elle trouvoit à épouser un prince souverain dans ses États, au lieu d'un sujet, elle ne put s'empêcher de lui répondre que, quoi qu'il lui pût dire, elle n'y trouvoit pas son compte. Mais il fallut s'y résoudre (1).

(1) En 1585, le roi se voyant toutes les forces de la ligue sur les bras, hors d'état d'avoir des enfants de la reine Marguerite, d'avec laquelle il étoit séparé de fait, et ne pouvant, sans l'entremise du pape qu'il ne pouvoit reconnoître, s'en séparer canoniquement et de droit, avoit pensé à se choisir un successeur, en donnant madame Catherine, sa sœur, à un prince qu'il pût regarder comme son fils. Ce choix tomba sur le comte de Soissons, Charles de Bourbon, fils de Louis, prince tué à Jarnac, et de Françoise d'Orléans, fille de François, marquis de Rothelin, sa seconde femme, et par conséquent son cousin germain. Le projet fut communiqué au prince, qui, y trouvant autant d'avantage que d'honneur, l'accepta, et passa dans le parti du roi de Navarre. La princesse Catherine vit elle-même ce choix avec plaisir ; et l'amour, d'accord avec la politique et

L'année 1593 fut remarquable par deux événements, dont l'un donna bien de la joie, et l'autre pensa causer beaucoup de chagrin au roi. Madame Gabrielle devint grosse, et le roi crut s'apercevoir qu'elle conservoit toujours quelque penchant pour Bellegarde. Il s'en fallut peu que les soupçons qu'il avoit ne se justifiassent. Une entreprise qu'il avoit formée l'ayant obligé de s'éloigner de trois ou quatre lieues de sa maîtresse, il partit, et alla où il prétendoit surprendre ses ennemis; mais n'ayant pas trouvé ce qu'il cherchoit, il revint aussitôt,

---

la gloire, forma des liens qui devinrent dans la suite plus forts que Henri IV n'eût voulu. Le roi s'aperçut que le comte de Soissons, ne pensant qu'à ses intérêts particuliers, négligeoit ceux de son parti, peu inquiet de ce que deviendroient la fortune, la personne et la vie de Henri. Il se repentit des avances qu'il avoit faites au comte de Soissons, ils se séparèrent; mais en quittant le frère, il ne quitta pas la sœur; ils convinrent même d'un mariage secret; et le comte de Soissons eût exécuté son dessein pendant le siège de Rouen, si le roi ne s'y fût opposé par les ordres qu'il donna, et qui obligèrent le comte de Soissons de quitter le Béarn, où il étoit allé de concert avec *Madame*. Le comte de Soissons fit inutilement tout ce qu'il put dans la suite pour parvenir à cette grande alliance. Jamais le roi ne voulut s'y déterminer, dans la crainte d'élever trop haut un prince dont il avoit reconnu le génie remuant et l'ambition. On a écrit que Catherine, si attachée à sa religion, l'eût sacrifiée, si à ce prix elle eût pu épouser le comte, auquel elle avoit même donné une promesse de mariage, que le roi eut bien de la peine à retirer. Mém. de Sully, t. 1, ch. 36, p. 96, et ch. 44, p. 128.

et pensa trouver ce qu'il ne cherchoit pas. Bellegarde, qui avoit feint d'aller à Mantes, étoit resté auprès de madame Gabrielle. Au retour imprévu du roi, ils étoient ensemble. Tout ce que put faire une confidente, ce fut de faire passer Bellegarde dans un cabinet où elle couchoit près du lit de sa maîtresse. Cela s'étoit fait sans que le roi s'en aperçût, et tout étoit tranquille, lorsque le roi s'avisa de demander des confitures qu'on mettoit dans ce cabinet. Madame Gabrielle appela La Rousse (1) (c'étoit le nom de cette confidente); on avoit pris des mesures pour qu'elle ne s'y trouvât point. Soit que cette absence donnât du soupçon au roi, ou qu'il ne pensât qu'à se satisfaire sur les confitures, il dit qu'il n'y avoit qu'à forcer la serrure. Sa maîtresse s'y opposa, et prétexta un grand mal de tête. Le roi, auquel cette résistance inspira du soupçon, n'en devint que

(1) Cette femme et son mari, qui étoient au service de la duchesse de Beaufort, deviurent par la suite ses plus cruels ennemis. Ils furent l'un et l'autre six ans à la Bastille, pour avoir débité les bruits les plus injurieux sur les actions et la vie de leur maîtresse, que La Rousse sur-tout déchiroit impitoyablement. Il se peut bien faire que l'anecdote du cabinet soit de son crû, puisqu'elle seule en effet en a pu parler. Voy. les Mémoires *véritables* de Sully, de l'édition in-fol. dite *des VVV verds*, tome 1, ch. 90, p. 421 vers la fin, *et passim*.

plus obstiné à faire ouvrir le cabinet, et donna même quelques coups de pied dans la porte pour l'enfoncer. Bellegarde étoit perdu, s'il n'eût pris le parti de sauter par une fenêtre qui donnoit sur le jardin : heureusement il ne se blessa pas, quoiqu'elle fût assez haute. La Rousse, qui étoit aux aguets, parut aussitôt, s'excusa sur son absence, ouvrit la porte, et donna au roi les confitures qu'il demandoit.

En pareille occasion, la femme la plus coupable prend le ton de l'innocence même; ce fut celui que prit madame Gabrielle. Qu'on se figure tout ce que peut dire une femme d'esprit, que l'apparence justifie. Les pleurs, les reproches les plus vifs, tout fut employé; et le roi crut tout ce qu'un amant aveuglé par sa passion peut croire. Heureusement, pour la tranquillité du roi, Bellegarde prit quelques engagements avec mademoiselle de Guise, pendant le blocus de Paris.

Les serments et les reproches de madame Gabrielle, son amour pour elle, et celui de Bellegarde pour mademoiselle de Guise, dissipèrent ses alarmes. On sait de quelle manière il entra dans Paris (1), le 22 mars 1594, à sept

(1) Voyez-en les circonstances dans le Journal de Henri IV, t. 1, mars 1594, p. 1 et suiv.

heures du matin. L'amour se joignit à la fortune pour le combler de plaisirs. Madame Gabrielle accoucha d'un fils au mois de juin suivant. Ce fut de César, Monsieur duc de Vendôme, né au château de Coucy en Picardie. A la naissance du petit César, la joie du roi fut telle, qu'il résolut de faire changer de nom à sa maîtresse. Elle prit quelque temps après, celui de marquise de Monceaux, et quitta tout-à-fait celui de Liancourt, qu'elle porta jusque vers la fin de l'année 1595. Son amour pour elle n'augmenta pas, il étoit extrême; mais il parut avoir pour la marquise plus de considération qu'il n'en avoit encore eu, et exigea qu'on lui rendît plus de respect et de déférence qu'on n'avoit encore fait à la cour. Le roi avoit fait abjuration à Saint-Denis le 25 juillet 1593. L'histoire ne nous a pas laissé ignorer que parmi les personnes attachées aux intérêts de sa majesté, et qui lui conseilloient d'abjurer le calvinisme, Gabrielle fut une de celles qui s'y employa avec le plus d'ardeur, et peut-être avec le plus de succès. On a plus de peine à se refuser aux raisons d'une personne qu'on aime qu'à la croire, et l'on peut dire que c'est sur les lèvres d'une maîtresse chérie que se trouve le miel de la douce persuasion. L'amour vraiment paternel de Henri IV

pour son peuple, la crainte de perdre une couronne, la fatigue d'une vie aussi agitée et aussi orageuse que l'avoit été celle d'un roi qui n'avoit pas quitté la cuirasse depuis l'âge de douze ans, l'espoir d'une vie glorieuse, agréable et tranquille, « et enfin quelques uns de ses confidens et « plus tendres serviteurs, entre lesquels se peut « mettre sa maîtresse », disent les Mémoires de Sully (t. 1, ch. 40, p. 114), firent apporter à son changement l'absolue conclusion. Les catholiques pouvoient donc la regarder comme la Clotilde de notre nouveau Clovis. Elle y avoit plus d'intérêt qu'aucun autre. Mais Dieu se sert de tout.

La conduite du roi, et sans doute ses promesses, firent concevoir à la favorite de nouvelles espérances; et, guidée par les avis de madame de Sourdis sa tante, et ceux du chancelier de Chiverni, elle pensa sérieusement à devenir reine. Il falloit écarter les obstacles qui s'y opposoient. Son mariage avec M. de Liancourt en étoit un; elle fit prononcer sa séparation et la nullité de ce mariage. Le roi, de son côté, fit de nouvelles démarches pour engager la reine Marguerite à consentir au divorce; et afin d'assurer l'état du fruit de ses amours, il légitima César de Vendôme, par ses lettres du mois de janvier 1595,

et les fit enregistrer au parlement de Paris le 3 février suivant (1). En joignant la date de la naissance du prince à l'anecdote du médecin d'Ali-

(1) Cette pièce est trop intéressante pour ne pas en donner ici une copie entière. Je la donnerai sur celle qui fut publiée dans le procès des princes légitimés, par monsieur (Philippe) le chevalier de Vendôme, grand-prieur de France, dans la Réponse *à quelques articles du Mémoire de messieurs les princes du sang*, avec les pièces justificatives.

Copie des lettres de légitimation de César de Vendôme.

« Henri, par la grace de Dieu, roi de France et de Navarre : « A tous présents et à venir, salut. Nous estimons pouvoir vé- « ritablement dire avoir, autant que nul de nos prédécesseurs, « travaillé pour la conservation, le bien et le repos de cet État ; « lequel, de désolé qu'il étoit, et proche d'une quasi inévitable « ruine, quand il est tombé entre nos mains, l'on a vu que nous « l'avons relevé, et, par la grace de Dieu, tantôt rétabli en son « ancienne force et dignité, n'ayant à ce épargné nou seulement « notre labeur, mais notre sang et notre vie, que nous avons « souvent prodigalement exposés aux occasions qui s'en sont offer- « tes, tant que nulle espèce de peine et de péril ne nous a été inex- « périmentée ; et néanmoins avec tant de zèle et d'affection pour « cette couronne, que tout nous a été facile et supportable. Ce « qui nous a fait espérer que cette vertu et force sera hérédi- « taire à tous les nôtres, et que tout ce qui proviendra de « nous naîtra et croîtra avec cette même intention envers cet « État. C'est pourquoi nous avons d'autant plus désiré d'avoir « lignée, et en laisser après nous à ce royaume. Et puisque « Dieu n'a pas encore permis que nous en ayons en légitime « mariage, pour être la reine notre épouse depuis dix ans sé- « parée de nous ; nous avons voulu, en attendant qu'il nous « veuille donner des enfants, qui puissent légitimement suc- « céder à cette couronne, recherché d'en avoir d'ailleurs, en

bour, il est facile d'en reconnoître le faux et la malignité. C'est à dessein de la réfuter que nous l'employons ici, comme bien d'autres traits que le défaut d'examen a presque mis au rang des faits

---

« quelque lieu digne et honorable, qui soient obligés d'y servir, « comme il s'en est vu d'autres de cette qualité qui ont très bien « mérité de cet État, et y ont fait de grands et notables ser- « vices. Pour cette occasion, ayant reconnu les grandes graces « et perfections, tant de l'esprit que du corps, qui se trouvent « en la personne de notre très chère et bien-amée la DAME « GABRIELLE D'ESTRÉES, nous l'avons depuis quelques années « recherchée à cet effet, comme le sujet que nous avons jugé « et connu le plus digne de notre amitié ; ce que nous avons « estimé pouvoir faire avec moins de scrupule, et charge de « conscience, que nous savons que le mariage qu'elle avoit « auparavant contracté avec le sieur DE LIANCOURT, étoit nul, « et sans jamais avoir eu aucun effet, comme il s'est justifié par le « jugement de la séparation et nullité dudit mariage, qui s'en est « depuis ensuivie. Et s'étant ladite dame, après nos longues « poursuites, et ce que nous y avons apporté de notre autorité, « condescendue à nous obéir et complaire, et ayant plu à « Dieu nous donner puis n'a guères en elle un fils, qui a jus- « qu'à présent porté le nom de CÉSAR, MONSIEUR, outre la « charité naturelle et affection paternelle que nous lui portons, « tant pour être extrait de nous, que pour les singulières graces « que Dieu et la nature lui ont départies en sa première en- « fance, qui font espérer qu'elles lui augmenteront avec l'âge, « et provenant de telle tige qui produira un jour beaucoup de « fruits à cet État, nous avons résolu en l'avouant et recon- « noissant notre fils naturel, lui accorder et faire expédier nos « lettres de légitimation. Cette grace lui étant d'autant plus né- « cessaire que le défant en sa progéniture l'excluant de toutes « prétentions en la succession, non seulement de cette couronne,

consacrés par l'histoire. On lit dans les Mémoires (t. 1, ch. 58, p. 190), auxquels le grand nom de Sully a concilié un juste respect, qu'on disoit, dans

« et de ce qui en dépend, mais aussi de celle de notre royaume « de NAVARRE, et de tous nos autres biens et revenus de notre « autre patrimoine, tant échus que ceux qui pourroient écheoir, « il demeureroit en très mauvaise condition, s'il n'étoit par ladite « légitimation rendu capable de recevoir tous les dons et bienfaits qui lui seront faits tant par nous que par autres, comme « c'est bien notre intention de lui en départir autant qu'il en « convient pour soutenir l'honneur et la dignité de la maison « dont il est issu. POUR CES CAUSES, ayant sur ce que dessus eu « l'avis des princes de notre sang, et autres princes, des officiers « de la couronne, et autres des principaux de notre conseil, « AVONS de notre certaine science, pleine puissance et autorité « royale, *avoué, dit et déclaré, avouons, disons et déclarons « par ces présentes, signées de notre main, ledit* CÉSAR, *notre « fils naturel, et icelui légitimé et légitimons, et de ce titre « et honneur de légitimation, décoré et décorons par cesdites « présentes.* Voulons et octroyons que doresnavant en tous actes « et honneurs, tant en jugement que dehors, il soit tenu censé « et réputé légitime, et qu'il puisse, quand il sera en âge, ou « autres pour lui pendant sa minorité, acquérir en cettui notre « royaume, tels biens meubles et immeubles que bon lui semblera, et d'iceux ordonner et disposer, soit par testament, « codicille et ordonnance de dernière volonté, donation faite « entre-vifs, ou autrement, ainsi qu'il lui plaira, et qu'il puisse « aussi appréhender et recueillir tous les dons, bienfaits et gratifications qui pourront lui être faits par nous, et tous autres, « dont nous l'avons rendu et rendons capable par cesdites pré- « sentes; ensemble de pouvoir tenir telles charges, états, dignités « et offices, desquels il pourra tant par nous que nos successeurs « rois, être honoré, l'ayant à ce habileté et dispensé, habilitons « et dispensons par cesdites présentes, sans que de tout ce que

le temps que César de Vendôme naquit, que d'Alibour, premier médecin du roi, étant allé visiter Gabrielle qui avoit mal passé la nuit, et rendant compte au roi de l'état où il l'avoit vue, dit à sa majesté, « Qu'il lui avoit trouvé un peu « d'émotion, mais que son mal n'auroit que « d'heureuses suites. — Eh! mais, reprit le roi, « n'avez-vous pas dessein de la faire purger et « saigner? — Sire, (fait-on répondre à d'Ali- « bour) je n'ai garde; il faut attendre qu'elle soit « à mi-terme. — Que voulez-vous dire, bon- « homme? répondit le roi en colère : rêvez-vous? « s'agit-il ici de grossesse? Je sais les termes où « j'en suis; ou vous n'y connoissez rien, ou de « plus méchants que vous vous font parler. — « Sire, fait-on encore dire à d'Alibour, j'ignore,

---

« dessus il puisse être fait, mis ou donné aucun empêchement « pour quelques causes et occasions que ce soit, dérogeant de « notre grace spéciale à toutes ordonnances qui pourroient être « à ce contraires. Si donnons en mandement, etc. Donné à « Paris, au mois de janvier, l'an de grace M. D. XCV, et de « notre règne le sixième. Ainsi signé, HENRI. Et sur le repli, « par le roi, FORGET; à côté, *visa;* scellé sur lacs de soie « rouge et verte en cire verte, du grand scel. »

Registrées, ouï sur ce le procureur général du roi, à Paris, en parlement, le troisième jour de février, l'an mil cinq cent quatre-vingt-quinze. Signé, DU TILLET, signé, DU NOYER, et collationné.

« moi, les termes où vous en êtes, mais je sais « qu'avant sept mois ce que je dis se vérifiera. » Sur cela, dit le comte, le roi quitte d'Alibour, va trouver la belle malade, lui rapporte les discours du médecin, et l'accable de reproches, « et tout ce qui en arriva, c'est qu'en effet elle « accoucha du petit César, et que le pauvre « d'Alibour, faute de bon appareil, ou autre- « ment, mourut quelques mois après. » Tel est le conte que les ennemis de Gabrielle débitoient, et que les Mémoires de Sully ne donnent que pour un conte que l'auteur déclare ne pas croire. Il est certain que la joie du roi fut extrême et sincère à la naissance du prince, qu'il en donna les marques les moins équivoques, et par la célébrité du baptême et par les lettres de légitimation. Cet évènement est du mois de juin 1593. Henri aimoit Gabrielle en amant déclaré depuis le commencement de l'année 1591. En juin 1593, le roi, dont la bonne foi est connue, eût-il pu tenir à d'Alibour le discours qu'on lui prête ? Il y a du ridicule à le supposer, et de l'absurdité à le croire. La mort de d'Alibour, méchamment imputée à la vengeance de la mère de César, est un de ces faits qui ne sert qu'à confirmer la calomnie. Cependant cela se croit, parcequ'on saisit avidement de pareils bruits, et qu'on ne

se donne pas la peine de les examiner. On cite un auteur respectable, et on ne veut pas voir que le récit contient la réfutation.

Jusqu'alors la marquise avoit négligé de se faire des créatures ; occupée de sa gloire et de ses plaisirs, elle n'avoit, pour ainsi dire, pensé qu'à elle-même ; et on le lui reprochoit publiquement. Elle prit une conduite toute opposée, chercha les occasions d'obliger ceux qui lui en parurent dignes : Sully fut de ce nombre. Convaincue de l'attachement du roi pour lui, elle détermina sa majesté à ne pas différer plus longtemps à lui donner l'administration de ses finances qui avoient besoin autant que jamais d'un homme qui y mît quelque ordre. Le surintendant François d'O avoit été regardé avec raison, comme un dissipateur. Le conseil de finance, qui lui avoit succédé, avoit encore ajouté à la dissipation. Le mal pressoit : on sait quel étoit l'état des affaires du roi devant Amiens. « Je suis fort « proche des ennemis, écrivoit Henri à son ami « Sully, et n'ai quasi pas un cheval sur lequel « je puisse combattre, ni un harnois complet que « je puisse endosser : mes chemises sont toutes « déchirées, mes pourpoints troués au coude; « ma marmite est souvent renversée, et depuis « deux jours, je dîne et soupe chez les uns et chez

« les autres ; mes pourvoyeurs disent n'avoir plus « moyen de rien fournir pour ma table, d'autant « qu'il y a plus de six mois qu'ils n'ont reçu « d'argent. » Cependant le roi croyoit devoir garder encore quelque ménagement pour donner à Sully le poste de surintendant ; dans la crainte du ressentiment des personnes en place. La marquise, à laquelle il en parla, lui dit qu'il n'avoit qu'à employer son pouvoir, et qu'il ne falloit que nommer *Sully* pour lever tous les obstacles. L'État dut à Gabrielle le grand homme qui devoit en régler le grand ressort, et la France en jouit plus tôt qu'elle n'auroit fait à sa persuasion. Sans doute, en le protégeant, elle espéroit plus de complaisance, et sur-tout une vertu moins austère. On verra qu'elle se méprit; elle devint affable, prévenante, et aussi attentive à se concilier l'estime des grands et l'amour des peuples (1), qu'on l'accusoit d'y être indifférente. Il paroît même

(1) Guillaume du Sable, que nous avons déjà cité, lui avoit adressé ce sonnet, fruit digne de la liberté de cet heureux siècle.

A madame la marquise de Monceaux.

Pensez, madame, à vous : la fortune est muable ;
Vous avez la faveur, ne la négligez point.
Craignant que quelque jour ne vous laisse en pourpoint ;
Faites des serviteurs et vous rendez aimable.

qu'elle rompit entièrement avec le duc de Bellegarde, vers lequel son penchant l'avoit longtemps entraînée ; et s'il s'éleva encore quelques nuages de ce côté, ils furent entièrement dissipés par les soins qu'elle prit de plaire au roi. Son ascendant sur l'esprit de son amant augmentoit tous les jours, et il paroît (Mém. de Sully, t. 1, ch. 59, p. 193) qu'elle fut une des premières causes de la déclaration de guerre contre l'Espagne, au commencement de l'année 1595, et du voyage de la Franche-Comté, où la gloire qu'acquit Henri, sur-tout au combat de Fontaine-Française en Bourgogne, excéda de beaucoup les avantages qu'il s'en étoit promis. Le dessein de mademoiselle de Beaufort étoit de faire donner la Franche-Comté à son fils César, sous la protection des cantons suisses. Le roi y perdit un

---

Mainte autre devant vous, qui ont fait le semblable,
Par un esprit prudent ont prévu à ce point,
D'établir leur bonheur ferme, et si bien à point,
Qu'à la postérité leur gloire est perdurable.

Ce que je vous en dis, madame, assurez-vous
Que c'est pour votre bien, et ne suis point jaloux
De vous voir prospérer autant que dame aucune.

Mais je vois à regret, comme chacun voit bien,
Que le nombre est petit à qui vous faites bien :
Pensez-vous établir par-là votre fortune ?

Muse chasseresse, p 77.

grand nombre de braves soldats et d'officiers distingués, et reconnut bientôt l'imprudence de ses démarches Au lieu d'une province que César devoit gagner à ce voyage de Franche-Comté, il n'eut que le gouvernement de la Fère, qui se rendit après un siège de six mois. La naissance de Catherine-Henriette (1), légitimée de France, depuis duchesse d'Elbeuf, et celle d'Alexandre de Vendôme (2), grand prieur de France, la rendirent plus chère que jamais au roi. Sully parle cependant du mécontentement de la duchesse, et de l'éclat qu'elle fit sur le refus que le ministre, autorisé par le roi, fit de délivrer une ordonnance pour le paiement des frais faits au baptême d'Alexandre de Vendôme, sur le pied de la cérémonie du baptême d'un fils de France. La contestation élevée sur cette matière alla même fort loin; mais tout fut secret, et les choses ne se passèrent qu'entre le roi, la duchesse, et Sully, qui la rapporte. Henri reprocha à sa maîtresse un éclat inutile, et même contraire à leurs mesures et à leurs intérêts.

(1) Légitimée au mois de mars 1597, mariée en février 1619, à Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, morte le 20 juin 1663.

(2) Né à Nantes au mois d'avril 1598, légitimé en avril 1599, mort prisonnier au château de Vincennes le 8 février 1629.

Gabrielle, guidée par son ambition et par des ennemis de Sully, s'emporta en reproches contre le roi, et en injures contre son ministre. Ce fut dans cette occasion qu'elle alla jusqu'à dire à sa majesté, « Qu'elle devoit mourir de honte de voir « soutenir un valet contre elle, qui portoit le titre « de maîtresse. » A quoi Henri eut la force de répondre, « Que c'en étoit trop, et que s'il étoit « réduit à l'extrémité de choisir de perdre l'un « ou l'autre, qu'il se passeroit mieux de dix « maîtresses comme elle, que d'un serviteur « comme Sully, qu'elle avoit tort de traiter de « valet, puisque ceux de la maison de Bourbon « n'avoient pas dédaigné l'alliance de la maison « de Sully. » Mais la duchesse revenue à elle-même, et reconnoissant sa faute, s'étoit presque aussitôt réconciliée avec le roi, et raccommodée avec le fidèle Sully; et le calme avoit promptement succédé à cet orage. Henri ne la quittoit presque plus; et se confirmant dans le dessein de l'épouser, il en agissoit avec elle comme avec sa femme, l'embrassant devant tout le monde (1), et recevant d'elle des caresses

(1) L'Étoile, dans le Journal de Henri IV, tom. 1, p. 167, sous le mois de mai 1597, dit, en parlant du roi : « Il passoit son « temps à jouer à la paume, et étoit d'ordinaire à la sphère, où

aussi publiques que celles qu'il lui donnoit. Elle avoit été faite duchesse de Beaufort le 10 juillet 1597, six mois avant la naissance du chevalier de Vendôme. Leurs plaisirs étoient aussi purs, leurs jours aussi sereins qu'ils pouvoient l'être, lorsqu'on apprit à la cour l'effrayante nouvelle de la surprise d'Amiens par les Espagnols, sous les ordres de Fernand Tellez, appelé par quelques uns de nos historiens Hernandille. La nouvelle en arriva à la cour le 15 mars 1597, veille de la mi-carême. Les plaisirs auxquels on se livroit tranquillement furent interrompus. Ce fut dans cette occasion que le roi, qui dansoit un ballet avec la marquise, dit, après un instant de silence : « C'est assez faire le roi de France, il « est temps de faire le roi de Navarre. Ma maî- « tresse, ajouta-t-il en regardant la marquise « qui pleuroit, il faut prendre les armes (1) et « monter à cheval, pour faire une autre guerre. » Soit que la duchesse de Beaufort craignît l'in-

« madame la marquise et mesdames de Sourdis et de Sagonne « se trouvoient tous les jours pour le regarder jouer; se faisoit « prêter de l'argent par madame de *Monceaux, laquelle il ca-* « *ressoit fort, et baisoit devant tout le monde ;* et ne laissoit « pour cela Sa Majesté de veiller et donner ordre à tout ce qui « étoit nécessaire au sujet d'Amiens. . . . . »

(1) Le journal de Henri IV dit : *Il faut quitter nos armes.*

constance du roi, qui avoit paru avoir beaucoup de penchant pour la connétable de Montmorenci (1); soit qu'elle appréhendât l'effet des conseils qu'on pouvoit lui donner, et que l'absence pouvoit rendre plus dangereux, ou qu'elle ne se crût pas, comme elle le disoit, en sûreté à Paris pendant le voyage de sa majesté, elle résolut de l'accompagner en Picardie; elle partit dès le lendemain, et une heure avant le roi. Mais les murmures de l'armée (2) et les conseils de Biron firent résoudre le roi à s'en séparer. M. d'Estrées, son père, obtint pendant ce voyage la charge de grand maître de l'artillerie, vacante par la mort de Saint-Luc, qui fut tué au siège. Henri l'avoit destinée à Sully; mais l'amour l'emporta sur l'amitié.

La duchesse quitta le roi; heureusement ce ne fut pas pour long-temps. Amiens fut repris, le 25 septembre 1597, sur l'Espagnol, par la valeur, la prudence et la conduite admirables

(1) Louise de Budos, fille de Jacques de Budos, vicomte de Portes, et de Catherine de Clermont-Montoison, veuve de Jacques de Grammont, seigneur de Vachères, née le 13 juillet 1575, mariée à Henri I, duc de Montmorenci, connétable de France le 29 mars 1593, et morte à Chantilli le 26 septembre 1598. Anselme, t. 3, p. 605.

(2) Mézeray, Abrégé chronologique, t. 7, sous le mois de mars 1597, p. 295.

de Henri. Ce succès assura le bonheur de la France et celui du roi. Il fallut que l'Espagne et toute l'Europe avouât qu'il étoit né pour vaincre et pour régner La duchesse de Beaufort, qui n'avoit pas été sans alarmes pendant le siège, crut aussi sa fortune assurée par la prise de la place. Le roi, mieux obéi, et plus respecté que jamais, agit en même temps auprès de la reine Marguerite et à Rome pour faire prononcer sur sa séparation. C'étoit un pas absolument nécessaire, et qui pressoit le plus. Sully l'y détermina; mais en même temps ce grand homme, pénétré de tendresse pour son maître et pour l'État, dont il ne divisa jamais les intérêts, avoit eu la fermeté de remontrer au roi tous les inconvénients qui se rencontreroient, s'il étoit assez foible pour faire monter sa maîtresse sur le trône. Il n'avoit rien dissimulé de ce qu'il avoit dû dire sur la honte et les dangers d'une alliance qui deviendroit une source infaillible de malheurs, et pourroit rejeter la France dans la situation affreuse d'où le roi l'avoit retirée à force de vertu, de prudence, de valeur et de travaux. Henri en étoit convaincu; mais il vouloit en douter (1);

(1) Mémoires de Choisi, t. 1, p. 159. Voyez aussi les Mém. de Sully, tom. 1, ch. 58, p. 190.

sa raison combattoit et cédoit à l'amour. On prétend qu'il nomma d'abord Nicolas Harlai, très connu sous le nom de Sancy, son ambassadeur à Rome, pour faire casser son mariage, sous prétexte de mauvaise conduite ; mais que Sancy ne voulut point se charger de la commission, et répondit au roi, avec la franchise du temps, autorisée par l'usage et ses services : « A quoi bon ces démarches, *sire ?* Il vaut en- « core mieux garder celle que vous avez ; au « moins est-elle de bonne maison. » Henri étoit d'un caractère assez indulgent pour pardonner cette liberté à Sancy ; mais Gabrielle ne le lui pardonna pas, et ce fut une des causes de sa disgrace à la cour. A son refus, Nicolas Brulard de Silleri, l'homme de son conseil le plus intelligent, et qui avoit la confiance de sa majesté et celle de la duchesse de Beaufort, fut envoyé à Rome pour terminer l'affaire du divorce. Il avoit des ordres de le faire le plus promptement qu'il seroit possible. Mais c'est dans ces occasions que la cour de Rome cherche à se faire valoir : les sollicitations les plus vives ne sont souvent que des motifs de procéder lentement.

La duchesse, malgré la conduite la plus régulière, et telle que ceux qui ne l'aimoient pas

ne pouvoient la haïr, avoit au moins des jaloux de son sort. Elle avoit beau éviter toutes les occasions de donner la moindre prise à la médisance, les anciens préjugés existoient. Le roi les écartoit; mais il ne les détruisoit pas dans les esprits des autres : plus il s'aveugloit, plus on s'obstinoit à ouvrir les yeux; Sauval en donne une preuve. Quelque temps après la paix de Vervins, Henri revenant de la chasse, vêtu fort simplement, et n'ayant avec lui que deux ou trois gentilshommes, passa la rivière au quai Malaquais, à l'endroit où on la passe encore aujourd'hui. Voyant que le batelier ne le connoissoit pas, il lui demanda ce qu'on disoit de la paix. « Ma foi, je ne sais pas ce que c'est que « cette belle paix (celle de Vervins, de 1598), « répondit le batelier, mais il y a des impôts « sur tout, et jusque sur ce misérable bateau, « avec lequel j'ai bien de la peine à vivre. » — « Et le roi, continua Henri, ne compte-t-il « pas mettre ordre à tous ces impôts-là ? » — « Le roi est un assez bon homme, reprit le « rustre; mais il a une maîtresse à laquelle il « faut tant de belles robes et tant d'affiquets « que cela ne finit point; et c'est nous qui payons « cela. *Passe encore si elle n'étoit qu'à lui;* « *mais on dit qu'elle se fait caresser par bien*

« *d'autres.* » Le roi, que cette conversation avoit amusé, envoya chercher le lendemain ce batelier, et lui fit répéter devant la duchesse de Beaufort tout ce qu'il lui avoit dit la veille. La duchesse, irritée, vouloit le faire pendre. « Vous êtes folle, lui dit Henri IV; c'est un « pauvre diable que la misère met de mauvaise « humeur : je ne veux plus qu'il paye rien pour « son bateau ; et je suis sûr qu'il chantera tous « les jours : *Vive Henri ! vive Gabrielle !* » Le remède étoit un spécifique immanquable, et sans doute il fit son effet. La reine Marguerite, du consentement de laquelle il paroissoit que le roi avoit droit de se flatter, ne le donna pas aussi facilement qu'on l'avoit pensé, soit qu'elle en fût dissuadée par le regret de perdre un trône, et de le céder à une personne dont la naissance n'avoit rien d'égal à une princesse qui s'étoit vue environnée de tant de rois, soit que l'on fît agir auprès d'elle quelques ressorts secrets. Tout ce que pouvoit faire le roi, c'étoit de donner chaque jour à sa maîtresse de nouvelles marques de son empressement pour la faire reine. Il se servit même du langage de la poésie (1) pour l'assurer des dispositions de

(1) Voyez les *Muses françaises*, fol. 59, recto et suivants.

son cœur. Les recueils du temps conservent quelques pièces où ce monarque s'exprime comme l'amant le plus tendre, et qui fait de son amour toute sa gloire. Elle devint l'idole à laquelle toute la cour sacrifioit. Le duc de Mercœur, qui attendit la prise d'Amiens pour capituler avec son maître, eut recours à la duchesse de Beaufort pour obtenir des conditions favorables. Henri n'avoit qu'à diriger sa marche à Nantes; l'état florissant de ses affaires, le vœu des peuples, lassés du choc des partis, dont il avoit été si long-temps la victime, et la présence du roi, eussent bientôt soumis Nantes et toute la Bretagne, et le duc de Mercœur eût été obligé de venir se jeter aux genoux du roi et d'accepter les conditions qu'on lui eût prescrites. Tout eût dépendu de la clémence du souverain : mais, à force d'intrigues, il sut

---

Dans cette pièce, intitulée : Stances pour le roi à madame la duchesse, et qui commence par, *royne de mes pensers, et ma flamme dernière*, le poëte fait dire au roi :

« Ton image toujours dans mon cœur sera peinte,
« Gardant ce temple saint pour cette idole sainte.
« D'autre objet désormais je ne puis être atteint.
« Ces gages précieux qui nourrissent mon ame
« Sont miroirs de toi-même où reluira ma flamme.
« Quand l'œil qui l'alluma seroit lui-même éteint. »

Ces gages précieux étoient César et Alexandre de Vendôme.

mettre la duchesse dans son parti. Elle crut que c'étoit le seul moyen de conclure le mariage de César de Vendôme avec mademoiselle de Mercœur ; et à sa persuasion, le roi, au lieu d'aller en Bretagne, s'arrêta à Angers, où la mère du duc de Mercœur obtint de la facilité du roi, et par la voie de la négociation, un sort tout autrement avantageux que celui auquel il devoit s'attendre si Henri se fût prévalu des circonstances. Le sage Sully ne manqua pas de faire voir au roi cette faute. Il ne dissimula même pas qu'il en connoissoit le principe. Le bon prince en convint. « Mais que voulez-vous, « lui dit-il ; vous me connoissez. Je ne saurois « tenir contre ceux qui s'humilient, et j'ai le « cœur trop tendre pour refuser une cour- « toisie aux larmes et aux prières de ce que « j'aime. » (Mém. de Sully, tom. 1, ch. 78, p. 376.) Henri faisoit la loi à ses ennemis, mais il la recevoit de ses maîtresses. L'orgueil de la princesse épouse du duc de Mercœur (c'étoit Marie de Luxembourg Martigues) fut contraint de s'humilier ; et ce ne fut qu'en offrant leur fille unique, l'une des plus riches héritières de la France, à César de Vendôme, qu'il parvint au traité qu'il fit avec le roi (1). Les

(1) Mézeray, Abrégé chronologique, t. 7, p. 323 et suiv.

fiançailles du petit César et de mademoiselle de Mercœur furent célébrées à Angers avec autant de pompe que si c'eût été un fils de France (1); et les cérémonies en furent faites par le cardinal de Joyeuse, qui crut ne pouvoir mieux faire sa cour qu'en les célébrant. Mais, au milieu de ces honneurs, la duchesse n'étoit point encore reine. Sa vanité n'étoit pas satisfaite. Les devins, que Catherine de Médicis avoit mis à la mode à la cour, y étoient encore. Elle les consultoit, et n'en recevoit que des réponses affligeantes. Les uns lui disoient (2) « qu'elle ne « seroit jamais mariée qu'une fois; les autres « qu'elle mourroit jeune; ceux-ci, qu'un enfant « lui feroit perdre toute espérance; ceux-là, « qu'une personne à qui elle donnoit toute sa « confiance lui joueroit un mauvais tour. » Plus son bonheur sembloit prochain, moins il lui paroissoit assuré; situation cruelle où se

(1) Mézeray, Abrégé chronologique, tom. 7, sous l'an 1598, p. 325.

(2) Coëffier, conseiller au présidial de Moulins, qui se mêloit d'astrologie et y réussissoit, lui prédit qu'elle ne seroit jamais reine. Ce même Coëffier avoit prédit la mort de Henri, duc de Guise, la chute de la ligue, la prise de Calais, la guerre de Savoie; dans la suite, il prédit la mort de Henri IV. Voyez les lettres de Nicolas Pasquier, lett. 1 p. 1058.

trouvent les personnes dont la fortune est la plus enviée ! Gabrielle, qui sembloit n'avoir qu'un pas à faire pour monter du rang d'une demoiselle à celui de la première souveraine du monde, passoit les nuits dans les chagrins les plus amers. Une de ses femmes, nommée Gratienne, dit à Sully qu'elle ne faisoit que pleurer et soupirer toutes les nuits. Et aux yeux de la cour, il falloit des dehors satisfaits, et tous les témoignages d'un cœur tranquille. Le pape, agissant lui-même pour les intérêts de la France et l'honneur du saint-siège, avoit marqué à Silleri l'embarras qu'il trouvoit à autoriser un mariage dont la suite étoit de rendre incertain le sort des enfants nés avant le jugement de la séparation, et peut-être de rejeter la France dans de nouveaux troubles pour la succession après la mort du roi. Cette considération, qui n'étoit pas particulière au pape, mais que faisoient les Français les plus sincèrement attachés à l'État, empêchoit sa sainteté de prononcer.

D'un autre côté, Henri, fatigué des délais, envoyoit courriers sur courriers, et faisoit craindre qu'il ne prît le parti de faire faire le procès à la reine Marguerite pour raison d'adultère. L'état de la religion catholique en France n'étoit pas encore assez bien affermi pour qu'il

n'y eût point de révolution à craindre. L'exemple de l'Angleterre étoit effrayant; et sans doute le pape auroit pris son parti, s'il n'eût été tiré d'embarras par un évènement qu'il regarda comme un coup du ciel accordé à ses prières (1). La duchesse, grosse de quatre mois, étoit à Fontainebleau avec le roi : on étoit à la veille des fêtes de Pâques. Le roi pria sa maîtresse de les aller faire à Paris, pour éviter les murmures du peuple (2), et satisfaire aux remontrances du célèbre René Benoît son confesseur (3). Son

(1) On dit, et Dupleix, dans son Histoire (tom. 5, p. 262) l'a écrit, que Silleri et d'Ossat ayant menacé le pape *que le roi se passeroit de sa dispense*, s'il la refusoit obstinément, Clément VIII, intimidé, ordonna un jeûne, et se mit en prières; que sortant d'une profonde méditation, et comme d'une extase, il s'écria *que Dieu y avoit pourvu;* et que quelques jours après, arriva un courrier qui apporta la nouvelle du trépas de la duchesse. Dupleix, *loc. cit.*

(2) D'Aubigné, dans son Histoire, a avancé qu'elle étoit huguenote en son ame; mais il n'en donne aucune preuve, et il y en a du contraire. Elle contribua à la conversion du roi; et sa majesté, chantant dans la chambre de sa sœur un psaume de Marot, elle l'en empêcha, en lui mettant la main sur la bouche. Ce qui fit dire aux huguenots : *Voyez la vilaine, elle empêche le roi de louer Dieu!* La religion de Gabrielle d'Estrées étoit celle qui ne gênoit point ses plaisirs, et se prêtoit à son ambition. C'étoit celle de la cour.

(3) René Benoît, curé de Saint-Eustache, nommé à l'évêché de Troyes, d'abord confesseur de Marie Stuart, puis de Hen-

départ fut résolu, et elle laissa le roi à Fontainebleau (1). On eût dit que ces deux amants avoient un pressentiment qu'ils ne se verroient plus, et se quittoient pour la dernière fois. Ils s'embrassoient les larmes aux yeux, s'accabloient de caresses mutuelles, s'éloignoient avec une peine extrême, se rejoignoient avec transport : ils ne pouvoient se résoudre à se séparer. Jamais Henri n'avoit tant aimé Gabrielle, et jamais cette belle personne n'avoit donné au roi des marques d'un amour si sincère et si tendre. La duchesse recommandoit à Henri ses enfants, ses domestiques, sa maison de Monceaux. Le roi promettoit tout, prenoit congé d'elle, la rappeloit. Il fallut que d'Ornano et Frontenac s'en mêlassent pour déterminer sa majesté, qui avoit déjà fait la moitié du chemin, à revenir à Fontainebleau. Gabrielle arriva enfin à Paris, accompagnée de Fouquet, dit La Varenne, et descendit chez Sébastien Zamet, ce riche partisan qui, par une sincérité affectée et des richesses immenses, s'étoit conciliié la confiance et l'amitié du roi même.

ri IV, à la conversion duquel il contribua beaucoup. Il a publié une bible qui passe pour être celle de Genève, à quelques expressions près. Il mourut en 1608.

(1) Mém. de Sully, de la bonne édit. t. 1, ch. 90, p. 421.

Le *jeudi* absolu (1), Zamet prépara un dîner où il eut soin de faire servir les mets les plus délicats, et en particulier ceux qu'il savoit que la duchesse aimoit le mieux. L'après-dinée elle alla aux ténèbres qui se devoient dire avec grande musique dans l'église du petit Saint-Antoine. Elle marcha en litière, *avec un capitaine des gardes à côté de la litière*, et accompagnée de toutes les princesses en carrosse. « On lui avoit gardé une chapelle (2), où elle en-« tra pour n'être ni trop pressée ni trop en vue. « Mademoiselle de Guise étoit avec elle ; et « pendant l'office, la duchesse lui fit voir des « lettres de Rome, par lesquelles on l'assuroit « qu'elle verroit bientôt la fin de l'affaire du « divorce du roi avec la reine Marguerite, et « deux lettres que lui avoit écrites le roi ce « même jour. » Elles étoient vives et passionnées, et le roi lui marquoit que, pour presser sa sainteté de finir, il dépêcheroit Forget, sieur du Fresne, avec de nouveaux ordres. Après les ténèbres, elle dit à mademoiselle de Guise

(1) Le grand Alcandre dit le mercredi. C'est une grande erreur. Voyez la lettre de la Varenne, sur la mort de Gabrielle, dans es Mémoires de Sully, t. 1, ch. 90, p. 423 de la bonne édition.

(2) Grand Alcandre, p. 57.

qu'elle se trouvoit mal, qu'elle alloit se mettre au lit, et qu'elle la prioit de la venir entretenir. A ces mots elle monta en litière, et mademoiselle de Guise en carrosse. Celle-ci se fit descendre chez Zamet (1), où étoit la duchesse, suivant les uns, ou au cloître Saint-Germain de l'Auxerrois, où elle s'étoit fait transporter, suivant d'autres. Elle la trouva qui se faisoit déshabiller, et se plaignant d'un grand mal de tête. Aussitôt il lui prit une convulsion, dont elle ne revint qu'à force de remèdes. Elle voulut écrire au roi; mais une autre convulsion l'en empêcha. Revenue à elle, et voulant lire une lettre qu'on lui remit de la part du roi,

(1) Sébastien Zamet, père d'un maréchal de camp et [illegible] du roi, et d'un évêque de Langres, avoit, dit-on, *été cordonnier* sous Henri III. Il étoit originaire de *Lucques*. Ses plaisanteries lui donnèrent entrée auprès de Henri IV. Il avoit apparemment d'autres talents, puisque sous Henri III, il étoit l'un des riches partisans, et sous Henri IV, le plus riche. Au contrat de mariage d'une de ses filles, le notaire, qui ne savoit quelle qualité lui donner, lui ayant demandé *quelle seigneurie il falloit employer :* Qualifiez-moi, lui dit froidement Zamet, *seigneur de dix-sept cent mille écus*. Le roi, qui l'aimoit, l'appeloit Bastian, alloit souper chez lui familièrement, et se servoit de sa maison pour y faire ses *petites parties*, soit avec ses amis, soit avec ses maîtresses. Il mourut âgé de soixante-deux ans, le 14 juillet 1614. Voyez les notes sur la Confession de Sancy, ch. 1, p. 324 et suivantes, et Paris, ancien et nouveau, tome 1, p. 443.

elle tomba dans une troisième convulsion qui, s'augmentant toujours, lui dura jusqu'à la mort. Ce mal lui prit le jeudi au soir ; elle accoucha le vendredi, par les remèdes qu'on lui fit prendre, et mourut la nuit du vendredi au samedi (1), veille de Pâques de l'année 1599, sans aucune connoissance. Ainsi toutes les funestes prédictions qu'on lui avoit faites se vérifièrent. Elle ne fut mariée qu'une fois, elle mourut jeune, elle mourut en couches, et cet accouchement lui fit perdre toute espérance, et peut-être fut-elle trahie par plus d'une personne.

« Après sa mort, dit Mézeray, elle parut si « hideuse, et le visage si défiguré, qu'on ne « pouvoit la regarder sans horreur. Ses enne- « mis, ajoute-t-il, prirent de là occasion de faire « accroire au peuple que c'étoit le diable (2)

(1) Mézeray dit le vendredi. Bassompierre adopte la même date. Ce fut la nuit du vendredi au samedi, ainsi qu'il paroît par le récit de Sully, qui en reçut la nouvelle à Rosni, *un matin, quelque peu avant le jour*, qui étoit le samedi de Pâques.

(2) Ce qui donna lieu à ce conte impertinent, fut que Rivière, médecin du roi, l'ayant regardée, eut l'imprudence de dire en sortant : Hic est manus Domini. En voilà assez pour des cervelles foibles et échauffées. Dupleix, Histoire de Henri IV, page 262.

« qui l'avoit mise en cet état, parceque, disoient-
« ils, elle s'étoit donnée à lui, afin de posséder
« seule les bonnes graces du roi, et qu'il lui
« avoit rompu le col. »

Tel fut toujours le langage de la haine et de la jalousie auprès du peuple, dupe constante de pareils bruits. Nous avons remarqué quelque chose d'approchant sous le règne du roi Robert, dont la première femme, dit-on, étoit accouché d'un oison (1), parceque le prince étoit excommunié. On répandit des bruits aussi ridicules sur la mort de Louise de Budes, seconde femme de Henri de Montmorenci; et ils sont rapportés dans les *Mémoires de Sully* (2).

Le roi, qui étoit parti de Fontainebleau aux

---

(1) Voyez ci-dessus la vie de Berthe, première femme du roi Robert.

(2) Tome 1, ch. 90, p. 421, de l'édition in-fol des *VVVverds*. Elle étoit, dit-on, en compagnie lorsqu'on lui annonça un gentilhomme d'assez bonne mine, mais de teint et poil noir, qui demandoit à lui parler sur des choses de conséquence. Elle parut interdite, éperdue, et lui fit dire de revenir une autre fois. Il répondit, *que si elle ne venoit pas, il iroit la chercher.* Il fallut quitter sa compagnie; et en s'en séparant, elle dit adieu, les larmes aux yeux, à trois dames de ses amies, comme si elle alloit à une mort certaine. En effet, elle mourut peu de jours après, ayant le visage et le cou tournés sens devant derrière. *Voilà le conte qu'on tient*, dit Sully, *des trois dames à qui madame de Montmorenci dit adieu.*

premières nouvelles de cet accident, ayant appris celle de la mort de la duchesse à Ville-juif (1), s'en retourna à Fontainebleau, à la persuasion d'Ornano, Roquelaure et Frontenac, et de quelques autres seigneurs de sa suite. On le conduisit d'abord à l'abbaye de la Saussaye, au-dessus de Ville-juif, où il se mit sur un lit. Il donna toutes les marques de la douleur la plus vive; et quelques heures après, étant venu un carrosse de Paris, il y monta, et prit le chemin de Fontainebleau. Les princes et les premiers seigneurs de la cour y accoururent. Bassompierre, qui parle en témoin oculaire (t. 1; p. 71, édit. de 1721), dit que le roi étant monté dans la grande salle du château avec ceux qui le suivoient, pria la compagnie de s'en retourner à Paris, et de prier Dieu pour sa consolation. Il retint auprès de lui, ajoute-t-il, M. Le Grand (c'étoit Bellegarde), le comte du Lude, Termes, Castelnau, de Chalosses, Montglat et Frontenac; et, comme je m'en allois avec les autres, il me dit: « Bas-« sompierre, vous avez été le dernier auprès

(1) Suivant Mézeray. Bassompierre dit à Villeneuve-Saint-George; d'autres à Essone; le grand Alcandre dit jusqu'à six lieues de Paris; ce qui supposeroit que le roi ne vint que jusqu'à Essone.

« de ma maîtresse » (il l'avoit conduite, par eau, de Fontainebleau à Paris), « demeurez « auprès de moi pour m'en entretenir. De sorte « que je demeurai aussi, et fûmes cinq ou six « jours sans que la compagnie se grossît, sinon « de quelques ambassadeurs, qui venoient se « consoler avec lui, puis s'en retournoient « aussitôt. Mais, poursuit Bassompierre, peu « de jours se passèrent sans qu'il commençât « une nouvelle poursuite d'amour avec made- « moiselle d'Entragues.

L'auteur des *Amours de Henri IV* (1) rapporte la chose avec d'autres circonstances qu'il se peut faire que Bassompierre, qui n'écrivoit que de mémoire, ait oubliées. Suivant cet auteur, le roi étant de retour à Fontainebleau, « renvoya tout le monde, disant qu'il vouloit « être seul, et ne retint auprès de lui que « Bussi-Lamet (qui, pour faire sa cour au roi « et à la duchesse, s'étoit marié avec une femme « de laquelle il avoit déjà plusieurs enfants), « et le duc de Retz, qui étoit de très bonne « compagnie. Ce dernier, après lui avoir laissé « faire quelques plaintes, lui dit presque en « riant, qu'il étoit bien heureux, et que s'il

(1) Grand Alcandre, p. 60.

« songeoit un peu à ce qu'il alloit faire sans « cette mort, il jugeroit que Dieu lui avoit « fait une grande grace. Après avoir un peu « rêvé, dit le même auteur, il l'avoua, et ren- « dit graces à celui qui lui en avoit fait tant « d'autres; et se consola si bien, que, trois « semaines après, il devint amoureux de « mademoiselle d'Entragues. » Ce fut Sully, si on en croit ses *Mémoires* (t. 1, chap. 90, p. 424), qui remit l'esprit du roi dans son assiette, en lui faisant connoître, avec toute l'adresse et le ménagement possibles, que la mort de la duchesse étoit un bienfait du ciel, qui avoit voulu le tirer du pas dangereux où il alloit s'engager. Et il y a tant de marques de vérité et de bonne foi dans le récit de Sully, qu'il me paroît mériter la préférence.

Telle fut la triste fin de la femme la plus aimable qu'on eût encore vue, à en juger par ce qu'on en a écrit, et par les portraits qui nous en restent dans les cabinets des curieux. Les circonstances et le genre de sa mort ont fait croire qu'elle avoit été empoisonnée dans le repas que Zamet lui donna, et qu'elle avoit été la victime de l'intérêt de l'État. Elle-même le pensoit, s'il est vrai, comme La Varenne l'assuroit au duc de Sully, qu'aux premières attaques

du mal qu'elle sentit dans les jardins de Zamet, « elle demanda avec empressement qu'on la « tirât promptement de cette maison, et qu'on « la portât en celle de madame de Sourdis, au « cloître Saint-Germain : ce qu'on fut contraint « de faire, ajoute-t-il, à cause de la passion « extrême qu'elle témoignoit avoir de déloger « du logis du sieur Zamet. » Ce dernier seroit donc le coupable. Mais par quel ordre Zamet l'eût-il empoisonnée?

Quoique ce soit une opinion assez générale, et celle de Mézeray (1), que nous avons citée, fondée sur les termes de la lettre que La Varenne écrivoit à ce sujet au duc de Sully, il faut convenir qu'on n'en donne aucune preuve décisive. A qui, en effet, attribuer ce crime? Car on ne sauroit donner d'autre nom à une action aussi odieuse. Ce ne peut être aux ennemis de l'État, et à ces gens *qui se sentoient,* comme s'exprimoit Henri IV, *du levain de la ligue.* Ils auroient agi contre leurs propres intérêts;

(1) Mézeray ne balance pas à dire que la mort de Gabrielle fut l'effet de *l'instigation de celui qui a été meurtrier dès le commencement*, c'est-à-dire, du diable. Voyez Mézeray, t. 7, sous l'an 1599; Abrégé chronologique, p. 562; le président de Thou, liv. 122, p. 865; Mémoires de Chiverni p. 322; Mém. de Sully, ancienne édition, tome 1, ch. 96, p. 420.

et le roi, en épousant la duchesse de Beaufort, faisoit une démarche qui devoit flatter ceux que l'espérance des troubles soutenoit dans leur révolte. Osera-t-on l'imputer à Mornay, à Sully, à Jeannin, réunis de bonne foi au parti du roi, à d'Ossat, aux ames vertueuses qui aimoient leur maître et la France ? C'est un soupçon punissable. La piété sincère de Clément VIII, l'intérêt des Espagnols, les disculpent. Enfin, que d'exemples d'une mort aussi précipitée que celle de la duchesse de Beaufort, sans que le poison y ait eu part ! Un fruit à la glace, une indigestion, peut produire ce funeste effet ; et nous en avons vu la preuve dans la mort d'une princesse (1), l'une des plus belles personnes de la cour, et dont le mérite est encore présent à nos yeux, enlevée par une mort subite et prématurée en 1741. Les mêmes intérêts s'élevoient-ils contre la vie de la connétable de Montmorenci ? Elle venoit d'être ravie à la fleur de son âge, et d'une mort toute pareille. La France, sensible à un évènement qui intéressoit le cœur du

(1) Marie-Anne de Bourbon-Condé, dite mademoiselle de Clermont, née le 16 octobre 1697, morte à Paris le 11 août 1741.

meilleur de ses maîtres, lui donna des marques de la part qu'elle y prenoit, et « le parle-« ment complimenta Henri IV sur la mort de « Gabrielle, par députés. » Les démarches que le roi avoit faites pour l'épouser, et la manière dont il s'en étoit expliqué à la face de toute l'Europe, furent le motif de l'arrêté de la cour, et de la députation; observation que paroît n'avoir pas faite un moderne. (*Mém. de Maintenon*, liv. 5, p. 48.)

Les poëtes, qui avoient célébré les charmes de la duchesse de Beaufort, ne manquèrent pas de signaler leurs talents à son trépas; les uns lui donnèrent le nom d'*Astrée*, par allusion à celui d'Estrées; d'autres celui de *Caliste*, qui désigne ses charmes. On trouve ces pièces dans les recueils du temps (1), où le lecteur curieux peut les voir.

Nous avons parlé des princes auxquels elle donna la naissance. César, Monsieur, duc de Vendôme, né en 1594, et mort à 70 ans, en 1663, tige de la dernière maison de Vendôme,

(1) Muses françaises. Regrets de Daphnis, sur la mort de sa belle Astrée, p. 337. La mort d'Astrée, p. 338, par A. de Vermeil. Regrets sur la mort de la duchesse de Beaufort, p. 343. par du Maurier. Tombeau de la même, par Porchères. p. 344. Deuil sur le tombeau de Caliste, p. 350.

si digne de son origine ; Alexandre, dit le chevalier de Vendôme, né à Nantes au mois d'avril 1598, mort prisonnier au château de Vincennes le 8 février 1629, âgé de 30 ans ; et Catherine-Henriette, depuis duchesse d'Elbœuf, morte le 20 juin 1663.

HENRIETTE DE BALZAC D'ENTRAGUES, MARQUISE DE VERNEUIL.

Henriette de Balzac d'Entragues, qu'on appela d'abord mademoiselle d'Entragues, et depuis la marquise de Verneuil, étoit la première fille de la célèbre Marie Touchet, de laquelle nous avons parlé sous Charles IX, et de François de Balzac, seigneur d'Entragues, de Marcoussi et du bois de Malesherbes, fait par Henri III chevalier de ses ordres en 1573. Née en 1579, la jeune d'Entragues, qui n'avoit encore que dix-neuf à vingt ans à la mort de la duchesse de Beaufort, avoit toutes les qualités de l'esprit et du corps (1), qui pouvoient

(1) Bertault dit d'elle, dans un de ses sonnets, p. 282 de ses OEuvres poëtiques :

Flambeaux étincelants, clairs astres d'ici-bas,
De qui les doux regards mettent les cœurs en cendres,
Beaux yeux qui contraindriez les plus fiers de se rendre,
Ravissant aux vainqueurs le prix de leurs combats ;

consoler le roi de la perte d'une maîtresse adorée. Son esprit étoit vif; sa conversation, légère et amusante, ne permettoit pas qu'on s'ennuyât un instant avec elle. Elle avoit même de ces saillies qui sympathisoient avec le goût de Henri IV; « ce bec affilé, » disent les *Mém. de Sully*, « qui par ces bonnes rencontres lui ren- « doit sa compagnie des plus agréables; » cette critique fine et maligne, qui ne manque jamais d'amuser ceux qui n'en sont pas les objets, et qui fait ce qu'on appelle le génie de la cour. L'histoire littéraire de son temps nous apprend qu'elle n'avoit pas négligé les avantages de l'érudition, et d'une lecture solide; et s'il faut

---

Riches filets d'amour, semés de mille appas,
Cheveux où tant d'esprits font gloire de se rendre;
Doux attraits, doux dédains, de qui l'on voit dépendre
Ce qui donne aux plus grands la vie ou le trépas.

Beau tour, où nul défaut n'a pu trouver de place;
Et je serois stupide, et je suis plein d'audace
De taire votre gloire et d'oser la toucher.

Car voyant des beautés si dignes de louange,
Pour ne les louer pas, il faut être un rocher;
Et pour les bien louer, *il faudroit être un ange.*

Il est singulier de voir que les trois poëtes au service des galants de ce temps fussent un abbé, l'abbé Desportes; un cardinal, du Perron; et un évêque, Bertault. Le père Cotton, confesseur du roi, et Fouquet-la-Varenne, étoient fort amis. Que penser du père Cotton?

en croire d'Hémeri d'Amboise, qui lui dédia, en 1610, la traduction de Grégoire de Tours, de Claude Bonnet, gentilhomme du Dauphiné, « elle avoit employé la vivacité de son esprit « divin à la lecture des sacrés cahiers, et avoit « tous les jours entre les mains Saint Augustin « et semblables auteurs, en ce qu'ils étoient « tournés en quelque langue vulgaire, dont « elle avoit parfaite connoissance. »

Mais avec tous ces talents naturels et acquis, elle étoit méchante, emportée, peu délicate, coquette, et bien plus ambitieuse que tendre; rien ne prouve que Henri en ait jamais été aimé. Elle n'aima que le roi; et ce prince, l'amant le plus passionné et le plus honnête homme de son royaume, eut lieu de se repentir plus d'une fois de sa foiblesse. Pour la figure, mademoiselle d'Entragues n'étoit pas si belle que la duchesse de Beaufort : avec des traits moins réguliers, une bouche plus grande, moins d'éclat dans les yeux, une tête moins belle, moins de blancheur, elle l'emportoit par la jeunesse, l'enjouement, et un air vif qui animoit tous ses traits, et en faisoit disparoître les imperfections. Elle étoit plus jolie.

Telle étoit mademoiselle d'Entragues lorsque Henri IV s'attacha à elle. Des avis importants

sur la conduite que le duc de Biron, déjà séduit par les agents du duc de Savoie, tenoit dans la Guyenne, avoient engagé S. M. à aller à Blois, pour y être plus à portée de suivre ses démarches. Elle y resta jusque vers la fin de l'été de l'année 1599 (1), qu'elle revint vers Paris et Fontainebleau. Ceux qui ne se soutenoient auprès du roi que par le talent dangereux de le servir dans ses plaisirs; les personnes, dit Sully, qui n'avoient pour se faire estimer que quelques entregents de cour, le mérite de faire un conte avec grace, de faire des exclamations à tout ce qu'il disoit, et d'être de ces parties de plaisir où les princes s'oublient comme les autres hommes, ces personnes-là lui firent tellement valoir les charmes, l'enjouement, les graces et la vivacité de mademoiselle d'Engragues, qu'elles lui firent naître l'envie *de la voir, puis de la revoir, puis de l'aimer.* Le sage Sully et ses pareils virent naître ces nouvelles amours avec chagrin, et celui de Sully fut d'autant plus vif qu'il se vit obligé quelque temps après de four-

(1) Par deux lettres du roi, datées du bois de Malesherbes, du 7 et du 9 juin 1599, il paroît que Henri y fit quelque séjour. Mademoiselle d'Entragues y étoit, et c'étoit une maison de son père.

nir (1) cent mille écus que le roi avoit promis à mademoiselle d'Entragues qui avoit mis sa complaisance et ses faveurs à prix. Dans le temps que Henri demandoit cette somme qui iroit aujourd'hui à près de cinq cent mille livres, il falloit faire un fonds extraordinaire de quatre millions pour le renouvellement de l'alliance des Suisses, et rien ne coûtoit tant au ministre que les dépenses superflues. Il semble que cette pluie d'or, répandue sur la maison d'Entragues, devoit rendre la nouvelle Danaé sensible. Mais elle avoit de plus grands projets, et ne portoit pas ses vues moins loin que la duchesse de Beaufort. C'étoit le même prince qui l'aimoit; elle ne s'estimoit pas moins; pourquoi concevoir de moindres espérances, et s'attendre à une raison plus ferme, et à moins d'aveuglement. La jeune d'Entragues avoit promis tout, il est vrai, et il étoit difficile de rien refuser à un amant si généreux, à un roi si tendre. Mais elle ne risquoit rien à enflammer ses désirs. Tout prouve que ses desseins étoient concertés avec monsieur et madame d'Entragues. On les fit

(1) Quelques auteurs réduisent la somme à cinquante mille écus; mais Sully, que je copie, devoit être mieux instruit du fait que personne, puisque c'est lui qui la paya.

venir à la traverse: « Je suis observée de si près, « disoit Henriette au roi, qu'il m'est absolument « impossible de vous donner toutes les preuves « de reconnoissance et d'amour que je ne puis « refuser au plus grand roi, et au plus aimable « des hommes: il faut une occasion. Eh! ne me « les ôte-t-on pas toutes avec un soin et une « cruauté presque invincibles. Je vous ai tout « promis, je vous accorderai tout; mais il faut « le pouvoir, et le puis-je au milieu des argus « dont je suis obsédée? Ne nous flattons point « ajoutoit-elle, nous n'aurons jamais de liberté, « si nous ne l'obtenons de monsieur et de ma- « dame d'Entragues. Ce n'est plus moi qu'il « s'agit de vous rendre favorable, je n'y suis « que trop disposée; vous avez obtenu mon « cœur, que n'êtes-vous pas en droit de de- « mander? » Ces discours qui sont à peu près ceux que lui prête Sully, retenoient le roi dans les chaînes d'Henriette. Elle poussa la dissimulation et le manège plus loin; elle dit au roi qu'elle avoit fait parler à monsieur et à madame d'Entragues; mais qu'il n'en falloit rien espérer, et qu'elle concevoit, par leurs procédés, que jamais ils ne se rendroient, si, pour mettre leur honneur et leur conscience à l'abri, sa majesté ne vouloit pas se résoudre à lui faire une pro-

messe de mariage; qu'il n'avoit pas tenu à elle à les déterminer, puisqu'ils s'arrêtoient à cette promesse comme au seul moyen capable d'écarter leurs scrupules, de se contenter de la promesse verbale que sa majesté pourroit lui faire en leur présence; mais que rien ne les avoit pu vaincre, et qu'ils s'étoient opiniâtrés à exiger *une promesse par écrit.* Ce n'est pas, disoit-elle encore, que je ne leur aie remontré l'injustice et l'inutilité de cette formalité, et que les écrits n'auroient pas plus d'effet que les paroles, puisqu'il n'y avoit point d'official qui pût citer devant lui un homme qui avoit tant de courage et une si bonne épée, et qui pour ses moyens auroit toujours quarante mille hommes bien armés, et quarante canons tout prêts. Cependant, sire, ajoutoit-elle avec tout l'art imaginable, puisqu'ils s'entêtent de cette vaine formalité, quel risque y a-t-il à se prêter à leur manie, et si vous m'aimez autant que je vous aime, pouvez-vous faire difficulté de les satisfaire? A mon égard, mettez-y toutes les conditions que je sais que vous prétendez y mettre; tout ce qui m'assurera mon amant me satisfera. Henri se laissa persuader, et semblable à ces joueurs qu'entraîne la fureur du jeu, il joua du tout, et joignit la promesse qu'on

exigeoit aux cent mille écus qu'il avoit déjà mis au jeu. *Cette pimbêche et rosée femelle*, dit Sully, qui me guide, *sut si bien cajoler le roi, le tourner de tant de côtés, et gagner de telle sorte les porte-poulets et cajoleurs qui étoient tous les jours à ses oreilles*, qu'il consentit à faire cette promesse, sans laquelle on lui faisoit croire qu'il ne pourroit rien obtenir de tout ce qu'il avoit déjà payé si cher. Henri IV ne faisoit rien alors sans consulter son ami; je veux dire Sully, qui avoit plus d'ascendant que jamais sur son esprit. Ses services passés, ceux qu'il lui rendoit tous les jours, et ceux qu'il étoit en droit d'en attendre, avoient mérité cette haute confiance. Ce n'étoit pas faveur, Henri n'avoit point de favoris; c'étoit justice, il se connoissoit en hommes. Le roi étant à Fontainebleau, et prêt à monter à cheval pour aller à la chasse, envoya chercher le duc de Sully, il le prit par la main, entrelaçant ses doigts dans ceux de Sully, suivant sa coutume, et l'ayant mené dans la première galerie, il lui dit que, puisqu'il lui faisoit part de tous ses secrets, il vouloit encore lui en confier un, et lui faire voir ce qu'il alloit faire pour la conquête d'un trésor que peut-être il ne trouveroit pas: le roi s'expliqua encore plus naïvement. A l'instant il mit

un papier dans la main de Sully, et se tournant d'un autre côté, comme s'il eût eu honte de le voir lire : *Lisez cela*, lui dit le roi, *et m'en dites votre avis*. Sully lut, et trouva que c'étoit une promesse ou espèce de promesse de mariage que sa majesté faisoit à mademoiselle d'Entragues. Il l'appeloit espèce de promesse « parceque, « dit-il, elle contenoit une condition qui de sa « propre nature la rendoit nulle de toute nul- « lité, n'étant qu'une assurance d'épouser, au « cas que, dans un an, il eût d'elle un enfant « mâle. » Cette condition en effet, qui ôtoit à l'acte un effet absolu et nécessaire, et qui faisoit dépendre le mariage de la volonté de l'une et de l'autre des parties, et d'un évènement incertain, étoit singulière, sujette à bien des objections en matière de jurisprudence, et n'étoit pas un véritable lien. Après la lecture qu'en fit Sully, il revint au roi, son papier plié à la main. *Eh bien*, lui dit Henri, *que vous en semble?* Sire, lui répondit-il, *je n'ai pas encore assez réfléchi sur une affaire qui vous affecte si fort, pour vous en dire mon avis.* « Là, là, reprit Henri, parlez librement, et « pas tant de discrétion; votre silence m'of- « fense plus que ne pourroient le faire toutes « vos observations, toutes critiques qu'elles

« pussent être. Car sur le sujet dont il s'agit, « et où je ne m'attends pas à votre approba- « tion, après les cent mille écus que je vous ai « fait donner, et qui vous tiennent encore au « cœur, je vous permets de me dire tout ce « qu'il vous plaira, et vous assure que je ne « m'en fâcherai pas. Parlez librement, et dites- « moi ce que vous pensez. Je le veux et vous « l'ordonne. » *Sire, vous le voulez donc*, reprit Sully, *et, quoi que je puisse dire ou faire*, vous me promettez de ne pas vous mettre en colère contre moi. Oui, oui, *dit vivement le roi*, je vous promets tout ce que vous voudrez, car aussi-bien n'en sera-t-il ni plus ni moins. Aussitôt en prenant la promesse, comme s'il l'eût voulu remettre au roi, Sully la déchira en deux, etajouta avec chagrin : « Sire, voilà mon avis, « puisque vous voulez le savoir. Voilà ce que « je pense d'une pareille promesse. » Comment, morbleu, dit Henri, que venez-vous de faire ? je crois que vous êtes fou. « Il est vrai, sire, « répondit Sully, je suis un fou, et un sot (1),

(1) *Sot* ne signifie ici que *fou*, sans raison, et n'a pas la signification que nous donnons à ce mot. On disoit encore alors *sotie*, pour dire folie ; et le *prince des sots* étoit connu pour le prince des *fous*.

« et je voudrois l'être si fort, que je fusse tout « seul en France. » Je vous entends, dit le roi, et ne veux pas vous en dire davantage, pour ne pas manquer à la parole que je vous ai donnée. Mais remettez-moi ce papier. *Sire, sans vos ordres je n'aurois jamais fait ce que jeviens de faire*, ni poussé si loin la hardiesse... Cependant... si vous vouliez bien vous rappeler ce que vous m'avez dit autrefois de cette fille, et de son frère, le comte d'Auvergne, du vivant de madame la duchesse, des propos que vous en teniez tout haut, et des ordres dont vous me chargeâtes pour faire sortir de Paris tout ce bagage, car c'étoit ainsi que vous vous exprimiez, en parlant alors de la maison de monsieur et de madame d'Entragues, vous pousseriez plus loin le doute où vous êtes, et compteriez encore moins de *trouver la pie au nid*, et en tout cas vous penseriez que ce n'est pas une pièce qui mérite d'être achetée cent mille écus. Et Dieu veuille qu'il ne vous en coûte pas davantage un jour à venir. Encore moins donneriez-vous une telle promesse. Elle sera sans effet, vaille que vaille ; mais elle donnera toujours matière aux mauvais propos des esprits malins et indisposés. Je ne doute pas même que votre majesté rendue à elle-même, avec les lumières

vives et l'esprit net et judicieux qu'elle a, ne reconnoisse qu'elle détruit tout ce qui se fait à Rome pour la cassation de son mariage, et que par conséquent elle s'ôte le moyen d'en contracter un autre valable et légitime. Cette promesse, sire, va être divulguée, car on n'a pas d'autre intention en vous la demandant, et alors ni la reine votre épouse ne se portera à faire ce qu'on demande d'elle pour un divorce régulier, ni le pape n'emploiera son autorité pour vous satisfaire. C'est ce que je sais de science certaine. Le roi écouta Sully sans l'interrompre ; il étoit pénétré de la solidité de ses raisons, et du tort qu'il avoit. La vivacité de ses passions n'éteignit jamais ses lumières; et dans les moments critiques où il s'écartoit de la raison, au moins lui rendoit-il hommage, en ne la méconnoissant pas; mais il quitta Sully sans rien dire, entra dans son cabinet, demanda de l'encre et du papier à Loménie, et sortit après un demi-quart d'heure qui fut employé à faire une nouvelle promesse de sa main. Il rencontra Sully au bas de l'escalier, et ne lui dit pas un mot, monta à cheval devant lui sans rien dire, et s'en alla chasser vers le bois de Malesherbes où il passa deux jours entiers. La promesse fut donnée, et Henriette trouva sans doute le moyen

de s'acquitter de celle qu'elle avoit faite, et des cent mille écus qu'elle avoit reçus. Bassompierre place ce voyage vers le mois d'octobre de l'année 1599. Nous n'avons rien oublié des circonstances de cette promesse, et nous avons cru devoir suivre pied à pied le récit intéressant qu'en fait Sully dans ses Mémoires, non seulement parce-qu'on y trouve l'exemple de la fidélité d'un ami parfait, et de la sincérité d'un ministre digne de servir de modèle à tous les siècles, et celui du plus équitable et du meilleur des rois, mais parceque cette promesse donna dans la suite bien des inquiétudes au roi, et des chagrins à la reine, et qu'elle fut le principe des projets les plus odieux, et des noirs complots. Au portrait ressemblant que présente la conduite de Sully avec son maître en cette occasion, l'histoire du temps joint un autre trait moins grand, moins frappé, mais qui ne dépare point le tableau, et peint encore le génie du ministre et du maître. On voit, par ce que nous avons dit, que les cent mille écus donnés à mademoiselle d'Entragues avoient paru à Sully une somme exorbitante qu'il n'avoit donnée qu'avec bien du regret; pour faire voir au roi, qu'il connoissoit naturellement ménager, qu'il étoit bien aisé de promettre cent mille écus, mais que de pa-

reilles sommes ne devoient pas se prodiguer, il fit apporter toute la somme dans le cabinet du roi, et les compta devant sa majesté, à dessein de lui donner une leçon palpable d'économie. Henri, l'ayant vue étaler sur le plancher, fut surpris de l'étendue qu'elle y occupoit, et ne put s'empêcher de dire qu'on lui faisoit acheter ses plaisirs bien cher. *Ventre-saint-gris*, dit-il, *voilà une nuit bien payée*. La passion du roi satisfaite ne diminua pas; en partant pour la conquête de Savoie, au mois d'août 1600, Henri fut suivi de sa maîtresse; mais elle n'alla que jusqu'à Lyon, où elle resta. Cette ville s'est toujours distinguée par les hommages suivis qu'elle a rendus aux favorites de nos rois. Diane de Poitiers y avoit été reçue avec autant d'éclat que la reine elle-même, sous le règne de Henri II, et mademoiselle d'Entragues ne fut pas moins bien accueillie. Le roi lui donna une nouvelle preuve de son amour, en lui envoyant les drapeaux qui avoient été enlevés sur le duc de Savoie à la prise de Charbonnières, qui se rendit à sa majesté le 10 septembre. C'étoit une galanterie familière à Henri IV. La marquise, justement glorieuse des marques d'estime de son amant, fit placer ces drapeaux dans l'église de Saint-Just de Lyon, avec beaucoup de céré-

monie. Le triomphe du roi ajoutoit au sien. Cependant, qui le croiroit? le père de mademoiselle d'Entragues prétendoit encore faire parade des délicatesses sur le point d'honneur. Cent mille écus, une promesse de mariage, de laquelle il étoit le dépositaire, n'avoient pu en apparence écarter ses scrupules. Par une lettre du 15 octobre 1600 (1), adressée à mademoiselle d'Entragues par Henri IV, ce prince se plaint des procédés que monsieur d'Entragues tient avec lui. « Comme je voulois monter ce « matin à cheval, lui écrit-il, votre père m'est « venu supplier de ne vouloir point aller à Ma- « lesherbes, et que je ne vous trouverois pas; « que je voulusse remettre le tout à Orléans, où « je sais qu'il ne vient point. Cela ne m'ôte « point de l'opinion qu'il ne veut qu'alonger, « et croyez qu'il vous trompe.... Comme j'ai « été à cheval, il a dit tout haut: Par la mort d... « il sera bien trompé, car il ne trouvera pas « ma fille à Orléans. Ma femme y ira; mais ma « fille demeurera avec moi. Toutefois je lui ai « dit en partant que j'y serois ce soir.» Pendant que le roi ne négligeoit rien de tout ce que peut faire un amant empressé pour se faire aimer,

(1) Billets de Henri IV à la marquise de Verneuil.

et qu'il alloit même au-delà de ce que doit faire un grand roi, on travailloit avec autant de soin que d'activité à conclure son mariage avec la princesse de Florence. Rien ne retardoit plus cette négociation ; Marguerite de Valois avoit consenti à la nullité du sien, qui avoit été canoniquement prononcée à Rome. Le connétable de Montmorenci, le chancelier de Sillery, Sully et Villeroi, avoient traité avec Jouannini, commissaire du duc de Florence. Les articles du contrat étoient signés. Sully étant allé voir le roi, sa majesté lui demanda d'où il venoit : *De vous marier, sire*, lui dit-il. Henri, surpris de cette nouvelle, fut long-temps sans répliquer ; il rêvoit, il se grattoit la tête, il rongeoit ses ongles et ne disoit rien. Il rompit enfin le silence, et dit en frappant d'une main sur l'autre : « Hé bien, soit : il n'y a remède ; puisque pour « le bien de mon peuple et de l'État, vous dites « qu'il faut être marié, il le faut donc être. « Mais je crains bien de rencontrer une mau- « vaise tête qui me réduise à des contestations « domestiques que je crains plus que tous les « embarras réunis de la guerre et de la poli- « tique. » Un des motifs de la rêverie du roi, sur lequel il ne s'expliquoit pas, étoit son amour pour mademoiselle d'Entragues, et l'embarras

où il alloit se trouver dans les termes où il étoit avec elle. Son mariage, aussitôt conclu que proposé, fut célébré par procureur, sans que la favorite en fût instruite, et plus tôt que le roi lui-même n'y avoit pensé. Dans l'ordre des affaires de cour, Henri alloit passer pour bien plus coupable qu'il n'étoit en effet. Mais, comme il l'avoit dit, *l'affaire étoit sans remède*, et le bien de l'État lui faisoit une nécessité de ce mariage. La nouvelle que mademoiselle d'Entragues en apprit la rendit furieuse. Elle étoit restée grosse à Paris, et la cour étoit à Moulins; son terme approchoit, et elle faisoit tout ce qu'elle pouvoit pour faire revenir le roi, qu'elle eût voulu avoir pour témoin de ses couches. Mais le ciel en avoit autrement ordonné. Le tonnerre tomba dans la chambre où elle étoit couchée, passa sous son lit, et la fit accoucher de frayeur d'un enfant mort. Elle fut très malade; mais secourue avec tous les soins imaginables, et assistée du roi même, elle revint en santé. Elle fut long-temps sans reprendre la gaieté qui lui étoit naturelle. Elle reprocha au roi son inconstance, et ce qu'elle appeloit *sa trahison* et *ses parjures*, avec une véhémence qui eût pu rebuter un amant moins épris qu'il n'étoit de ses charmes. Il la fit marquise de Ver-

neuil pour l'apaiser, et il fallut bien qu'elle prît ce parti. Une trop grande obstination eût enfin pu dégoûter le roi, et il n'y avoit point d'apparence de remède. On trouve même dans les manuscrits de la bibliothèque de Sainte-Geneviève une lettre fort soumise, adressée à sa majesté, où elle cherche adroitement à conserver le titre *de maîtresse*, puisqu'elle ne pouvoit plus aspirer à celui d'*épouse*. J'ai cru qu'on verroit ici cette pièce avec plaisir. Elle est conçue en ces termes, où je ne change rien : « Je suis « réduite au malheur qu'un grand heur m'a « naguère fait craindre. Sire, il faut que je « confesse que je devois cette crainte à la con- « noissance de moi-même, puisque si grande « différence de ma qualité à la vôtre me me- « naçoit du changement qui m'a précipitée du « ciel, où vous m'avez élevée, en la terre où « vous m'avez trouvée. Ce n'est pas, sire, qu'en « cette chute mortelle je connoisse avoir plus « été en ma fortune qu'au mécontentement qui « n'a rien de commun avec les œuvres du sort; « car ma félicité dépendoit plutôt de vous que « de la puissance du destin auquel je ne don- « nerai point de coulpe de ma douleur, puis- « qu'il vous plaît qu'elle soit le prix des voix « publiques que la France reçoit en votre ma-

« riage; douleur à la vérité que je suis con-
« trainte d'avouer, non parceque vous devez
« accomplir les vœux de vos sujets, mais parce-
« que vos noces sont les funérailles de ma vie,
« et qu'elles m'assujettissent au pouvoir d'une
« cruelle discrétion qui me bannit de votre
« royale présence et de votre cœur, pour n'être
« dorénavant offensée des œillades dédaigneuses
« de ceux qui m'ont vue au rang de vos bonnes
« graces, aimant mieux soupirer en liberté en
« ma solitude, que respirer avec crainte en
« bonne compagnie. C'est une humeur que votre
« générosité a nourrie, et un courage que vous
« m'avez inspiré, lequel ne m'ayant pas appris
« à m'humilier aux infortunes, ni à leur faire
« joug, ne peut permettre que je retourne en
« ma première condition. Je ne vous parle que
« par soupirs; car pour mes autres plaintes se-
« crètes, votre majesté les peut sourdement
« entendre de ma pensée, puisque vous con-
« noissez aussi bien mon ame que mon corps;
« or, sire, en mon exil misérable, il ne me
« reste que cette seule gloire d'avoir été aimée
« du plus grand monarque de la terre, d'un roi
« qui s'est voulu tant abaisser de donner le
« titre de maîtresse à sa servante et sujette;
« d'un roi de France, dis-je, qui ne reconnoît

« que celui des cieux, et qui n'a rien ici-bas « d'égal à lui. Qui m'étonne, sire, quand je « considère la splendeur de votre majesté, je « ne me puis trouver qu'avec peine dans mes « ténèbres, et me semble que ce m'est une « prospérité imaginaire d'avoir eu autrefois « quelque part en votre bienveillance. Toutefois « je suis par trop frappée au vif par vos der- « nières volontés, pour m'arrêter par cette « fausse erreur; et mon souvenir m'éveille avec « trop de violence, pour sommeiller en cet agréa- « ble songe que je tiendrois plus avantageux « que la vérité de son objet, puisqu'elle est « quasi réduite à ce songe. Même cette faveur « qui a été, et qui n'est plus, en mourant a « étouffé l'espérance que je nourrissois sur votre « parole. Que si c'est une action familière aux « rois de garder la mémoire de ce qu'ils ont « aimé, souvenez-vous, sire, d'une demoiselle « que vous possédez avec ce qu'elle vous doit « naturellement, ce qu'elle ne pouvoit faire « qu'en votre unique foi, qui a eu autant de « pouvoir sur mon honneur que votre royale « majesté a sur la vie, sire, de votre très humble « et très obéissante servante et sujette. »

Le roi n'avoit jamais cessé de l'aimer, et elle obtint aisément ce qu'elle demandoit. Si

l'on en croit les auteurs du temps, Bellegarde, qui avoit été aimé de la duchesse de Beaufort, avoit aimé la marquise de Verneuil. Elle attribua même aux soupçons que le roi avoit pu en concevoir, la résolution qu'il avoit prise d'épouser Marie de Médicis; et, pour se venger de Bellegarde, elle avoit engagé Claude de Lorraine, qu'on appeloit alors le prince de Joinville, et qui fut depuis le duc de Chevreuse, à lui chercher querelle. Joinville obéit avec plaisir à la marquise, et entreprit même sur la vie de Bellegarde, dans lequel il croyoit voir un rival. S'étant rencontrés tous deux devant la maison de Zamet, près de l'Arsenal (1), où couchoit le roi, Bellegarde fut attaqué; il fut même blessé: mais ses gens le secoururent et poursuivirent le prince de Joinville. Il eût été tué, s'il n'eût été secouru par le marquis de Rambouillet, de la maison d'Angennes, qui fut lui-même dangereusement blessé. Le roi parut outré du procédé du prince de Joinville: il ne l'aimoit pas, et

(1) Cette aventure est rapportée d'une façon un peu différente par Bassompierre, tome 1, p. 74. D'après son récit, il faut placer la chose avant le mariage du roi, et même avant qu'il eût rien obtenu de mademoiselle d'Entragues, ce qui n'arriva qu'en septembre ou octobre de l'année 1599, à Malesherbes. Voy. Bassompierre, *ibid.* p. 76.

ce jeune seigneur, soupçonné de n'être pas haï de la marquise, n'obtint sa grace qu'avec beaucoup de peine, et à la prière de sa mère et de mademoiselle de Guise. Enfin tout s'apaisa, le calme se rétablit, et les grandes affaires qui étoient sur le tapis écartèrent pour un temps les tracasseries. Le duc de Savoie (1), qui étoit venu à Paris pour l'affaire du marquisat de Saluces, n'avoit pas eu le succès dont il s'étoit flatté avant la mort imprévue de la duchesse de Beaufort. S'il eût pu se dispenser du voyage, il ne l'eût point entrepris, après la perte de sa protectrice. Mais les choses étoient trop avancées, il avoit fallu se mettre en route. Si ce prince étoit le politique le plus raffiné de son temps, c'étoit aussi le plus spirituel et le plus galant. Il fut traité avec une politesse et une magnificence auxquelles rien ne manqua que la satisfaction d'avoir trompé le roi. Il s'en étoit retourné sans rien faire; et la guerre fut résolue et déclarée le 11 août 1600. Le roi partit pour faire la campagne, et revint victorieux et marié, ayant épousé la reine à Lyon le 9 décembre 1600. Quoique Marie de Médicis pût passer

(1) Charles-Emmanuel, duc de Savoie, arriva à Paris au mois de décembre 1599.

pour une beauté, elle ne put arracher le cœur de son époux aux charmes de la marquise de Verneuil, qui avoit au suprême degré le don de plaire et d'amuser le roi. La liberté avec laquelle elle parloit de la reine, et le caractère de cette princesse italienne et jalouse, furent le principe des brouilleries qui se succédoient les unes aux autres.

La reine à son arrivée avoit reçu assez froidement la marquise de Verneuil (1), qui lui avoit été présentée par la vieille duchesse de Nemours. Cette princesse, ayant obéi au roi d'assez mauvaise grace, trouva le secret de déplaire à la reine sans obliger la favorite, ni le roi qui eut le plaisir de mortifier sa vanité.

Léonora Galigaï, que la reine avoit amenée avec elle, et à laquelle elle vouloit, à quelque prix que ce fût, donner le titre de dame d'atour, voyant que la reine ne pouvoit rien gagner sur l'esprit du roi, eut recours à la marquise de Verneuil, et lui promit que, si elle vouloit bien s'employer pour elle, elle avoit assez de pouvoir sur la reine sa maîtresse, pour la mettre auprès

(1) Bassompierre dit pourtant que la reine lui *fit bonne chère*. Mém. tome 1, p. 50.

d'elle dans un aussi grand crédit qu'elle voudroit. Le traité se fit aux conditions proposées par Léonora, et fut exécuté de la meilleure foi du monde de part et d'autre. Léonora fut nommée dame d'atour, et la marquise fut mieux reçue de la reine qu'elle ne l'avoit jamais été. Henri se saisit de cette occasion pour donner à la marquise un appartement au Louvre. Mais le calme ne pouvoit pas durer long-temps ; la jalousie de la reine augmenta. La liberté avec laquelle la marquise s'émancipoit à parler d'elle y servoit de prétexte. Les courtisans, par intérêt, ou par cette malignité qui fait comme l'ame de la cour, répandoient chaque jour quelque nouvelle semence de mésintelligence entre la reine et la marquise. Le roi, qui n'aspiroit qu'au repos, n'en trouvoit aucun. Il respectoit la reine, et l'amour même le ramenoit souvent à ses charmes, auxquels il ne pouvoit s'empêcher de rendre hommage ; mais il se plaisoit davantage avec la marquise. Elle avoit sa petite cour, et la reine ne vouloit point de partage. Léonora n'étoit occupée que du soin d'adoucir l'esprit de sa maîtresse, et d'empêcher les brouilleries d'éclat.

La grossesse de Marie de Médicis, et celle de la marquise de Verneuil, qui se rencontrèrent

en même temps, mirent tous les talents et le crédit de Léonora à l'épreuve. En travaillant au repos du roi, et en faveur de la marquise, Léonora travailloit pour elle-même. Elle avoit dessein de se faire un établissement à la cour, et d'épouser le fameux Concini, gentilhomme italien de la suite de sa maîtresse. Elle en vint à bout, et la marquise de Verneuil y fit consentir le roi, qui avoit une aversion naturelle contre Galigaï et Concini.

La reine fut si sensible au consentement que le roi donna à ce mariage, qu'il n'y eut point de marque d'amitié qu'elle ne donnât à la marquise, à laquelle elle savoit que Léonora en avoit toute l'obligation. C'étoit une union admirable, et la marquise étoit mieux traitée de la reine que pas une des princesses. La reine accoucha la première, le 27 septembre 1601, d'un prince qui fut depuis Louis XIII; et un mois après, sur la fin d'octobre, la marquise fut mère de Gaston Henri (1), d'abord évêque de Metz, et depuis duc de Verneuil. Le mariage de Léonora avec Concini suivit les couches de la reine et de la marquise, et tout l'hiver

(1) Sur ce prince, voyez Anselme et ses continuateurs, t. I, p. 150 de la dernière édition.

de l'année 1601 se passa en plaisirs, au bal et au jeu. L'histoire n'a pas dédaigné de nous conserver la description d'un ballet qui fit l'admiration des Français et des étrangers qui le virent. La reine, pour l'exécution, choisit quinze des plus belles dames de la cour. La marquise fut de ce nombre. Berthault, mort évêque de Séez, et dont les poésies estimées de son temps n'annoncent guère la dignité du poëte, fit un poëme sur ce sujet, où il nous apprend que la reine et ces quinze dames représentoient seize vertus. Apollon, sa lyre à la main, et suivi des neuf Muses, en fit l'entrée. La gloire du roi, *pacificateur de l'Europe*, fut le sujet des vers qui furent chantés, et dont le refrain étoit :

Il faut que tout vous rende hommage,
Grand roi, miracle de notre âge.

Huit filles de la reine dansèrent à la seconde entrée du ballet. A la troisième parut la reine elle-même, et sa suite divisée en quatre quadrilles. Les diamants et les pierreries dont elles étoient chargées jetoient un éclat si extraordinaire, qu'on n'avoit encore rien vu de pareil. Frappé de ce spectacle, le roi même ne put s'empêcher de demander au nonce du pape,

qui y avoit sa place, « s'il avoit jamais vu un « plus bel escadron ? » à quoi le nonce répondit « qu'il n'en avoit jamais vu non plus de si re- « doutable. *Bellissimo*, dit-il, *e pericolosissimo*.» César de Vendôme y parut en Cupidon, sa mère en Vénus. La première entrée se dansa au Louvre ; la seconde à l'hôtel de Guise, qui est devenu l'hôtel de Soubise ; et la dernière dans la salle de l'évêché. Ces amusements tranquilles furent interrompus par une intrigue, qui rejeta le roi et la cour dans l'agitation et le trouble qui accompagnent nécessairement les passions. Juliette-Hippolyte d'Estrées, marquise de Cérisay, qu'on appeloit aussi madame de Villars (1), avoit eu, du vivant même de sa sœur, quelques regards du roi, qui paroissoient lui annoncer qu'elle avoit des droits sur son cœur. Une femme qui s'est flattée d'une pareille idée, fût-elle chimérique, la regarde comme une vérité dont il est difficile de la détacher. Elle ne voyoit dans la marquise de Verneuil qu'une rivale, de laquelle elle ne pensoit qu'à se venger. Elle se concerta avec la reine sur les

(1) Parcequ'elle avoit épousé, au mois de janvier 1597, Georges de Brancas, duc de Villars. La princesse de Conti, auteur du grand Alcandre, observe que madame de Villars n'avoit guère d'autre mérite que sa *jeunesse et ses cheveux*.

moyens qu'elle en avoit ; et cette princesse, que les ennemis de la marquise cherchoient à aigrir contre elle, se prêta avec transport aux desseins de madame de Villars. Claude de Lorraine, dit le prince de Joinville, avoit été bien traité de la marquise ; ils s'étoient écrit bien des lettres ; et Joinville, qui avoit quitté la marquise pour ne pas se perdre à la cour, avoit lié avec madame de Villars. Elle fit si bien, qu'elle tira de lui les lettres de la marquise de Verneuil. La reine y étoit assez maltraitée, et le roi même n'y étoit pas fort ménagé. Toutes les douceurs y étoient pour le prince, et ce n'étoit pas le point le moins insultant pour la tendresse du monarque. La reine, qui les vit, n'eut point de repos que madame de Villars ne les eût communiquées au roi. On se donna bien de garde de consulter la prudente Léonora, qui n'eût pas approuvé le projet.

Madame de Villars demanda au roi une conversation particulière. Il s'agissoit de lui découvrir des choses qui importoient à son repos. Le roi accorda l'entretien secret qu'on lui demandoit ; et, dans cet entretien, après des témoignages d'un zèle constant et sincère pour la personne du roi, et de l'amour respectueux qu'elle avoit toujours eu pour sa majesté, elle

lui fit voir, dans des lettres qu'elle lui présenta, les témoignages de l'ingratitude et de l'infidélité de la marquise de Verneuil. « C'étoit, disoit « madame de Villars, un outrage qu'elle « n'avoit pas dû dissimuler. Elle eût été crimi- « nelle elle-même, si elle eût pu voir trahir, « dans le plus grand des rois, le meilleur des « maîtres, et le plus honnête homme qui fût au « monde. »

Henri, qui étoit effectivement tout ce que disoit madame de Villars, aimoit à se l'entendre dire. Quel est l'homme exempt de pareil foible ? Il ne tiendroit rien de l'humanité. Il remercia madame de Villars, et, impatient de se venger de la marquise, rompit l'entretien le plus promptement qu'il lui fut possible, et envoya un de ses confidents avec ordre de dire à la marquise toutes les injures que le dépit lui suggéra, qu'elle étoit une « perfide, la plus mé- « chante de toutes les femmes, un monstre, et « qu'il protestoit de ne la revoir jamais. »

La marquise reçut l'envoyé (le comte du Lude, de la maison de Daillon) avec tout le flegme et la présence d'esprit que peut conserver la personne la plus innocente. « Dites au « roi, répondit-elle avec respect, que, bien « assurée de n'avoir jamais rien fait qui puisse

« offenser sa majesté, je ne puis deviner pour-
« quoi il me traite avec si peu de ménagement.
« On lui a donné de fausses impressions ; je
« n'en saurois douter ; mais la vérité me ven-
« gera. » Elle se retira aussitôt dans son cabinet, bien plus troublée qu'elle ne l'avoit paru. Elle eut recours à ses amis pour se retirer de ce mauvais pas. Le prince de Joinville s'y trouvoit intéressé : mademoiselle de Guise sa sœur, et le duc de Bellegarde, imaginèrent un moyen de faire disparoître toute l'impression qu'avoient pu faire les lettres, en les attribuant à la méchanceté d'un secrétaire du duc de Guise, qui savoit contrefaire toutes sortes d'écritures. Le piège étoit grossier ; mais on s'en servoit avec un prince que la vérité désespéroit, et qui ne demandoit pas mieux que d'être trompé (1).

(1) Un auteur du temps (Pierre Mathieu) a avancé que ces lettres étoient effectivement fausses. C'est ainsi qu'il fait parler le maréchal de Biron au chancelier, après sa condamnation fondée sur ses propres lettres. « *On* trouve souvent des personnes qui « savent si bien imiter les lettres d'autrui, que ceux à qui on « les impute se trouvent confus, et croient avoir écrit ce à quoi « ils ne pensèrent jamais : *madame la marquise de Verneuil « confessa d'avoir écrit ce qui n'étoit ni de sa main ni de sa « pensée ; et quand elle eut lu la lettre, elle s'écria hautement « que sa main avoit trahi son cœur, n'ayant jamais pensé ce*

La marquise, instruite de l'expédient qu'on avoit pris, envoya supplier le roi qu'il lui permît de se justifier. Il fit des difficultés que le dépit conseille, et prit le parti que l'amour inspire. Il alla lui-même entendre la coupable, et elle obtint sa grace, et un don de six mille livres (1); tout retomba sur les délateurs. Madame de Villars fut exilée, et perdit, avec l'agrément de la cour, le prince de Joinville son amant. Celui-ci, que le roi trouvoit toujours en son chemin, fut obligé d'aller servir en Hongrie; et le pauvre secrétaire fut mis en prison, parcequ'il falloit qu'il fût ou du moins qu'il parût coupable.

La haine de la reine, qui avoit cru la marquise perdue sans ressource, avoit paru sans aucun ménagement. Au désespoir de s'être méprise, elle ne voulut plus reculer, et la mésintelligence augmenta à un point que le roi n'eut plus de

« *qui étoit dedans.* » Si effectivement Biron tint ce discours, il s'ensuivroit que la marquise reconnut d'abord les lettres, et que ce ne fut que dans la suite qu'elle prétendit qu'elles étoient contrefaites. Mais peut-être n'allégua-t-il ce moyen que pour mendier la faveur de la marquise et de ses amis. Pierre Mathieu, Hist. de Henri IV, liv. 5, quatrième narration, sous l'an 1602.

(1) Billet de Henri IV à Sully, du 30 mars 1603, Mém. de Sully, tome 2, ch. 13, p. 71.

repos. Il avoit encore trop de foiblesse pour prendre son parti, et quitter entièrement la marquise; mais il avoit trop de discernement pour ne pas reconnoître qu'il n'aimoit qu'une perfide. Elle n'étoit pas innocente à ses yeux; mais elle étoit toujours charmante. Cependant il chercha à se dégager de ses liens, et passa de mademoiselle de Sourdis, qui devint comtesse d'Estanges, à mademoiselle de Beuil, qui épousa Chanvallon, et connue sous le nom de la comtesse de Moret. Il paroît même qu'il voulut s'attacher à mademoiselle d'Entragues (1), sœur de la marquise, maîtresse de Bassompierre, et qu'il renoua aussi avec mademoiselle de Guise (2), qui épousa quelque temps après le prince de Conti. Enfin il ne tint pas à lui de se faire aimer de la duchesse de Montpensier (3),

(1) Marie de Balzac, sur laquelle voyez le premier volume des Mémoires de Bassompierre, et ce que nous en avons dit dans l'article de *Marie Touchet*.

(2) Louise-Marguerite de Lorraine, épouse de François, prince de Conti, fils du célèbre Louis, prince de Condé, tué à Jarnac. Elle étoit fille de Henri de Guise, dit le Balafré, et de Catherine de Clèves, qui fut depuis la duchesse de Nemours. Elle avoit beaucoup d'esprit, écrivoit parfaitement bien, et est auteur du grand Alcandre et des aventures de la cour, sous le nom de Dupiloust. Voyez l'Atlas historique de Le Sage, tableau II, XXII.

(3) Henriette Catherine, duchesse de Joyeuse, fille et héri-

qui devint veuve dans ce même temps, et de la duchesse de Nevers (1): mais l'une et l'autre opposèrent à ses recherches une indifférence et une sagesse qui le rebutèrent, et qui le rengagèrent avec la marquise de Verneuil, malgré les justes sujets qu'il avoit eus, je ne dis pas

---

tière de Henri de Joyeuse, comte de Bouchage, maréchal de France, mort capucin, sous le nom de P. Ange, et de Catherine de La Valette. Elle avoit épousé Henri de Bourbon, duc de Montpensier, etc, dernier prince de cette branche, le 15 mai 1597, et elle en demeura veuve le 27 février 1608. Tout ce que le roi put obtenir, fut d'engager la princesse à venir à la cour, où il connut que la vertu de la veuve fut inattaquable. Elle épousa, après la mort du roi, c'est-à-dire en 1611, Charles de Lorraine, duc de Guise, et mourut le 25 février 1656, à l'âge de soixante-onze ans. Voyez l'Atlas hist. de Le Sage, tableau XXII.

(1) C'étoit Catherine de Lorraine, fille de Charles, duc de Mayenne, et nièce du Balafré. Elle avoit épousé, en 1599, Charles de Gonzague, duc de Nevers, et depuis duc de Mantoue, par le décès de Vincent premier, duc de Mantoue. Elle mourut le 8 mars 1618, âgée de trente-trois ans. *C'étoit une princesse d'une grande vertu*, dit l'auteur du grand Alcandre, *qui honoroit fort la personne du roi, mais qui faisoit peu de cas de sa passion.* Le roi prit l'occasion de la cérémonie du baptême des princes ses fils pour l'arrêter à la cour, où la duchesse de Mantoue, sœur de la reine, resta assez long-temps. Il chercha inutilement les moyens de se faire écouter. La duchesse, renfermée dans les bornes du respect, évita tout ce qui eût pu donner prise sur elle; et, dès le lendemain de la cérémonie du baptême, elle partit avec le duc de Nevers son mari, *sans quasi dire adieu, et ne voulut plus revenir à la cour.* Elle suivit son mari à son ambassade de Rome. Étant allée

seulement de se plaindre d'elle, mais de la regarder comme la femme la plus dangereuse et la plus criminelle du royaume. Quand le roi étoit bien avec la reine, il n'étoit pas long-temps à se brouiller avec la marquise; la jalousie de l'une ou de l'autre en étoit la cause ordinaire. L'intérêt y avoit aussi quelquefois part. Le comte de Soissons, esprit inquiet, et qui sembloit ne s'être acquitté de son devoir que pour le reprocher au roi, lui demanda une concession de *quinze sols* sur chaque ballot de toile entrant ou sortant du royaume. L'imposition ne devoit pas produire, disoit-il, dix mille écus de revenu. Pour obtenir cette grace plus facilement, il y avoit intéressé la marquise de Verneuil, qui devoit avoir le cinquième de l'imposition. Le roi, trompé sur le produit du droit, l'avoit accordé sur-le-champ; l'édit alloit passer, et le comte de Soissons préparoit les voies, lorsque sa majesté s'informa de Sully à quelle somme effective pouvoit aller ce droit. Par l'examen, Sully trouva qu'il étoit au moins

---

saluer la reine à son retour, le roi qui s'y trouva, pour se venger de son indifférence, dit assez haut qu'*elle étoit extrêmemen changée*. Ce n'est pas là le meilleur mot de Henri IV. Il prouve que les grands hommes tiennent aux petits par quelque côté. Voyez l'Atlas hist. n. X et XXII.

de trois cent mille écus, et que d'ailleurs il feroit un tort considérable au commerce. Ces raisons déterminèrent aussitôt le roi à changer d'avis, et, pour écarter la haine du refus, il prit des mesures qui rejetoient sur Sully *le négatif:* ce fut en effet sur lui que retomba le mécontentement du prince et de la marquise de Verneuil, intéressée au *cinquième de l'affaire.* Le comte de Soissons, mal reçu du ministre, l'avoit quitté fort mécontent, *et en grommelant* entre ses dents. Madame de Verneuil, parlant de l'enregistrement de l'édit à Sully, il lui en avoit montré une liste de 20 ou 25, avec les noms des intéressés. Elle étoit la sixième en rang. « Eh bien, lui dit-elle, que prétendez-« vous faire à cela? Je prétends, reprit Sully, « remontrer au roi que si de pareilles imposi-« tions ont lieu, le peuple est ruiné, et hors « d'état de payer les tailles. » « Vraiment le roi « n'a qu'à vous croire, reprit-elle; pour satisfaire « vos fantaisies, il mécontentera vingt personnes « de qualité! Eh, à qui fera-t-il du bien, si ce « n'est aux princes de son sang, ses cousins, ses « parents, et à ses maîtresses? » « Cela seroit « bon, répondit fermement le ministre, si le roi « payoit de sa bourse; mais de lever ces deniers « sur le marchand, l'artisan, le laboureur, il

« n'y a pas d'apparence. Ils nous nourrissent « tous, et c'est assez d'un maître, sans avoir « tant de cousins, de parents et de maîtresses « à entretenir. » La marquise se retira *toute mutinée*, dit Sully que je copie, et allant trouver le comte de Soissons, ne manqua pas d'envenimer la réponse du ministre, en disant au comte que Sully avoit dit que le roi « n'avoit « que trop de cousins et de parents, et que « lui-même et son peuple seroient bien heu- « reux s'ils en étoient défaits. » Le comte de Soissons jeta feu et flamme contre Sully, et l'accusa auprès du roi de lui avoir manqué de respect de la manière la plus criminelle. Henri exigea des preuves; et, après une contestation fort vive, il apprit de la bouche de Sully lui-même ce qui s'étoit passé entre lui et la marquise. « Oh! dit le roi, il ne faut pas « aller plus loin, pour trouver la source du mal, « puisque madame de Verneuil s'en mêle. C'est « un si bon bec, et si plein de malice et d'in- « vention, que, pour un mot, elle en aura ajouté « mille. » Ce bon prince connoissoit tout, mais ce ne fut que pour quelque temps. De nouvelles causes produisirent de nouvelles brouilleries. Soit dépit contre le roi, qui sembloit affecter un mépris choquant pour elle, soit dans le des-

sein de se faire craindre de la reine et de la maison royale, elle conçut le bizarre et ridicule projet de se faire regarder comme femme légitime, et ses enfants comme vrais héritiers de la couronne. Ce dessein, tout extravagant qu'il pût être, trouva des partisans dans les ennemis de l'État. Quelques Français dénaturés, et dont le cœur étoit encore infecté du levain de la ligue, se prêtèrent à ces chimères, et la cour d'Espagne les adopta. La promesse de mariage, que le roi avoit donnée autrefois à la marquise de Verneuil, étoit le titre dont elle se servoit.

Les acteurs de cette scène, qui, toute ridicile qu'elle fût, eût pu devenir sérieuse par le poids que lui donnoit la qualité des coupables, étoient, en Espagne, Philippe III et son conseil; en France, le comte d'Auvergne, qui avoit déjà été arrêté, en 1602, comme complice du maréchal de Biron; le comte d'Entragues, père de la marquise, âgé de soixante et treize ans; deux gentilshommes anglais, l'un nommé Fortan, l'autre Morgan; et la marquise elle-même. Elle avoit commencé par des dehors d'une dévotion affectée. C'étoit sous ce règne par où débutoient les malintentionnés pour se concilier le peuple et rendre la cour odieuse.

Le fameux Biron (1), et tous les ennemis de l'État, avoient pris le parti de parler incessamment de religion; de crier qu'il « n'y avoit plus « de catholicité ni de foi en France; que la « messe le cèderoit enfin aux prêches. » Biron affectoit même de porter *un chapelet*, que le baron de Lux lui avoit donné dans un jeu de paume (2). Ces moyens réussissoient, et il se trouvoit infailliblement des dupes de ce langage. On ne s'avisoit pas de regarder la conduite et les mœurs de ceux qui le tenoient. Le peuple n'est pas né pour réfléchir. La marquise feignit donc d'être touchée d'un repentir chrétien. Un auteur (3), dans la dédicace d'un ouvrage qui s'imprima dans ce temps-là, lui disoit, « qu'elle avoit puisé dans l'écriture sainte « et dans les pères leur salutaire doctrine; et « qu'elle la pratiquoit si fidèlement, que sa « constance avoit triomphé de ses adversités, « et son mérite surpassé son bonheur. Votre « vie, ajoutoit-il, sert de miroir aux plus dé-

(1) C'est ainsi, disoit-il dans sa prison, qu'on traite *les bons catholiques* ! On sait quelle étoit la religion du maréchal de Biron.

(2) Mathieu, Hist. de Henri IV, tome 2, liv. 4, p. 219.

(3) D'Hemery d'Amboise, maître des requêtes, dans son avant-discours servant de préface et d'épître d'édicatoire à la traduction de Grég. de Tours de Cl. Bonnet de Dauphiné.

« votes, et se fait admirer de quiconque voit « une sainte et si ferme résolution dans un âge « qui est à peine en sa fleur, et auquel mépri- « sant la beauté corporelle et les autres avan- « tages précieux dont le ciel vous a richement « douée, vous avez attaché le cours de vos « beaux ans à la contemplation des merveilles « de Dieu, joignant les méditations spirituelles « aux bonnes œuvres. » La crainte de Dieu (1), disoit-elle, ne lui permettoit plus de se souvenir du passé, que pour en faire pénitence. Elle ne pouvoit en conscience voir le roi en particulier. Elle passa plus avant, et demanda à Henri la permission de chercher un asile hors du royaume pour elle et pour ses enfants. L'artifice n'eut pas son effet; mais le temps de Pâques approchant, le roi résolut de la prendre au mot, et de lui promettre de se retirer en Angleterre, où elle avoit pour appui le duc de Lenox son proche parent; mais il lui défendit d'y mener ses enfants. Pour adoucir les aigreurs de la reine, il exigea aussi qu'elle lui rendît la promesse de mariage qu'il lui avoit donnée, et qu'elle faisoit sonner bien haut,

(1) Mézeray, Abrégé chronologique de l'histoire de France, sous l'an 1604, p. 513 et suiv. de l'éd. de 1676.

la montrant à quiconque la vouloit voir. Les prières ne furent pas assez puissantes, il fallut y ajouter l'autorité, 20,000 écus d'argent comptant, et l'espérance de la dignité de maréchal de France pour le père. A ces conditions la promesse fut rendue en présence de quelques princes et seigneurs, qui la vérifièrent et signèrent l'acte de remise qui en fut faite, où ils attestèrent que c'étoit la véritable.

La tempête parosisoit écartée ; la reine étoit satisfaite : d'Entragues ne paroissoit plus, lorsque le roi découvrit les intrigues de la marquise, du comte d'Auvergne, son frère utérin, et de son père, avec l'ambassadeur du roi d'Espagne, don Balthazar de Zuniga. On publia, dans le temps, que le comte d'Auvergne, ayant communiqué aux Espagnols la promesse de mariage du roi, avoit fait un traité secret avec la cour d'Espagne, par lequel le roi Philippe s'obligeoit d'assister le comte d'hommes et d'argent, pour élever sur le trône le prince Henri, fils de sa sœur, légitimé par le roi. Les conjurés vouloient faire croire que le mariage du roi avec Marie de Médicis, au préjudice de la promesse que sa majesté avoit faite à la d'Entragues, n'étoit pas légitime ; qu'ainsi le dauphin et les autres princes nés ou à naître de ce mariage ne

pouvoient légitimement succéder à la couronne. En disputant aux héritiers présomptifs les droits de leur naissance, c'étoit jeter la France dans la dernière confusion, et l'on ne pouvoit pas imaginer un projet plus absurde ensemble et plus dangereux. On disoit même que le comte avoit formé un attentat sur la vie du roi, et qu'il devoit le faire assassiner lorsqu'il iroit voir la marquise, puis se saisir de la personne du dauphin. « Mais, dit Mézeray, peu « de gens le crurent. » Ce projet ayant été découvert, le comte se retira en Auvergne. L'affaire mise en délibération au conseil, il y eut des voix qui allèrent à le traiter comme le maréchal de Biron l'avoit été; mais le roi étoit trop clément. Le comte étoit fils naturel de Charles IX, et c'eût été un exemple contre les enfants légitimés. Henri respectoit en lui le sang des Valois, et le fils d'un monarque qui avoit été son souverain. Toujours prêt à lui faire grace, il le traitoit souvent d'*enfant prodigue*, et déclara que jamais il ne se résoudroit à faire périr sur un échafaud le fils de son roi et de son beau-frère. Il lui donna la vie, à la charge que le comte passeroit trois ans au Levant. Son abolition lui fut envoyée à condition qu'il se rendroit auprès du roi. Mais ayant refusé de satisfaire à

cette condition, il fut arrêté en Auvergne, et conduit à la Bastille, où il avoit déjà passé quatre ou cinq mois, comme complice de la conjuration du maréchal de Biron.

Aussitôt après la prise du comte d'Auvergne, d'Entragues, gouverneur d'Orléans, fut pris dans sa maison de Marcoussi, et conduit à la conciergerie du palais (1), et la marquise de Verneuil sa fille eut son hôtel pour prison (2), et y fut gardée à vue par le chevalier du Guet. Ce coup ne l'abattit pas; et, bien loin de rien diminuer de sa fierté, elle continua toujours de parler avec la même liberté, et plus hardiment encore qu'auparavant. « La mort, disoit-elle, « n'a rien qui m'effraie; au contraire, je la dé- « sire. Si le roi m'ôtoit la vie, on diroit au moins « qu'il auroit fait mourir sa femme. J'étois « reine avant l'Italienne. Au surplus, ajoutoit- « elle avec la même fermeté, je n'ai que trois « choses à demander au roi; un pardon pour « mon père, une corde pour mon frère, et jus- « tice pour moi. »

(1) Il y fut conduit par Defunctis, prévôt des maréchaux, dans un carrosse fermé. Son fils, dit Marcoussi, l'accompagnoit à cheval. Journ. de Henri IV, t. 2, p. 64.

(2) Elle demeuroit au faubourg Saint-Germain.

Ce qui la faisoit ainsi parler contre le comte d'Auvergne son frère, c'est qu'aux trois interrogatoires qu'il subit il avoua tout, et le rejeta sur sa sœur, bien assuré que jamais le roi ne se résoudroit à la faire mourir. Ils fournirent l'un contre l'autre des reproches les plus violents, et sans ménagement. Pour d'Entragues, il déchargea l'un et l'autre autant qu'il lui fut possible, et se rendit coupable de tout. La marquise protesta toujours de son innocence. Le procès fut suivi avec vivacité. La reine eût voulu voir sa rivale ou sur un échafaud, ou déshonorée. Le roi ne cherchoit qu'à vaincre sa fierté par un jugement effrayant. A l'égard des juges, ceux qui prétendoient faire leur cour, ou servir l'État, opinèrent à toute rigueur. Quelque vive que fût la poursuite, jamais le roi ne put faire plier la marquise. On eut beau lui remontrer qu'elle conjureroit la tempête élevée contre elle, en se soumettant à la clémence du roi, et en lui demandant pardon, elle persista à dire, qu'*où il n'y avoit point de crime, il n'étoit pas besoin de grace*. Ceux même qui, pour l'obliger, dirent qu'elle imploroit la bonté du roi, furent maltraités, et elle les démentit hautement, les traitant de *menteurs* et de *traîtres*.

Le comte d'Auvergne, qui risquoit beaucoup

plus que la marquise, paroissoit encore moins inquiet. On dit que la comtesse (1) sa femme ayant obtenu du roi la permission de l'envoyer visiter, et ayant fait demander ce qu'il désiroit qu'elle fît pour lui : « Qu'elle ne s'inquiète de « rien, répondit-il, et qu'elle me fasse seulement « provision de fromage et de moutarde (2). »

L'arrêt fut rendu le 1er février 1605. Le comte et M. d'Entragues furent condamnés à mort; et il y eut un *plus amplement informé* à l'égard de la marquise, laquelle seroit cependant détenue sous bonne et sûre garde au monastère des religieuses de Beaumont-les-Tours.

---

(1) Charlotte, fille aînée de Henri, duc de Montmorenci, connétable de France.

(2) C'étoit un prince d'un caractère intrépide. *Nérestan*, qui le prit, lui ayant demandé son épée : *Tiens*, dit-il, *la voilà, elle ne m'a encore servi qu'à la chasse du sanglier.* En allant d'Aigueperse à Paris, on eût dit qu'il alloit au bal, s'amusant à conter des histoires de femmes, et les aventures les plus risibles de sa vie. Il dormit fort tranquillement la nuit du jour qu'il fut arrêté, et protesta le lendemain qu'*on lui eût rendu service de l'arrêter plus tôt ; que cela lui eût épargné bien de l'embarras et de l'inquiétude.* La Chevallerie, lieutenant de M. de Rosni, le voyant aussi gai qu'à l'ordinaire, sauter et danser comme il avoit de coutume, ne put s'empêcher de lui dire, *qu'il ne s'agissoit pas de figures de ballet dans son affaire, mais de quelque chose de plus sérieux.* Il n'y gagna rien. Voyez le Journal de Henri IV, année 1604, tome 2, pages 62 et 63.

D'autres ont écrit que l'arrêt condamnoit la d'Entragues *à être rasée et confinée entre quatre murailles*. Mais j'ai préféré l'autorité de l'auteur du Journal de Henri IV à la leur.

A la nouvelle de cet arrêt, la marquise et sa mère vinrent se jeter aux pieds du roi, pour lui demander la vie, l'une de son père, l'autre de son mari. Henri les releva toutes les deux, les larmes aux yeux, et leur dit *qu'il leur feroit connoître qu'il étoit bon*, et qu'il feroit assembler son conseil le jour même. L'après-dînée en effet le conseil fut tenu. La peine de mort prononcée contre le comte d'Auvergne et d'Entragues fut *commuée* en celle d'une prison perpétuelle.

Les lettres de grace de la marquise furent expédiées au sceau par les ordres du roi même (1), et vérifiées au parlement le 23

(1) Cela donna lieu à cette belle épigramme.

Mors et amor dubio Henricæ de funere certant,
Et voti causas reddit uterque sui.
Jactat amor formam, et molles commendat ocellos,
Mors scelus, et miseræ crimina nota refert.
Sub Jove res acta est, cæcum qui pectore toto
Vulnus alit; victo judice, vicit amor.

J'en ai vu cette traduction.

Sur le sort incertain de la belle Henriette,
L'Amour avec la *Mort* disputent vivement.

mars 1605. La marquise eut la liberté de se retirer à sa belle maison de Verneuil ; son père eut sa maison de Malesherbes pour prison ; et sept mois après, c'est-à-dire le 16 septembre, le roi accorda à la marquise des lettres qui la déclarèrent innocente, et imposoient un silence perpétuel à son procureur général, sur *le plus amplement informé*, *ordonné par l'arrêt du 1er février précédent.* Pour le comte d'Auvergne, il fut retenu à la Bastille, où il resta pendant douze ans, sans autre ressource que celle de l'étude des bons livres qu'il aimoit.

Rebuté de ses autres maîtresses, et ne pouvant se passer de la marquise, qui étoit une de ces femmes charmantes qu'on aime malgré soi, le roi renoua avec elle à l'insçu de la reine. Ils vivoient ensemble aussi familièrement que jamais. Cela ne put durer long-temps, sans que la cour en fût instruite. Le moyen qu'un roi aime sans témoins, et dans l'ombre du secret!

L'un prétend la sauver; l'autre veut sa défaite :
Que d'appas ! dit l'Amour, quels yeux ! que d'enjoûment !
O Mort ! de tant d'attraits ferois-tu ta victime ?
La Mort insiste sur son crime,
Elle en fait voir tout le coupable excès.
Jupiter est arbitre ; et, prenant la balance,
Il se sent pénétrer des traits qu'Amour lui lance,
Et l'Amour gagne son procès.

La reine, plus impatiente que jamais, n'étoit pas capable de dissimuler son mécontentement. Les querelles se renouvelèrent entre le roi et elle avec tant d'éclat, que les choses furent portées jusqu'à l'indécence. Henri, couché avec la reine, étoit obligé de quitter son lit et sa chambre. Le mal fut encore aigri par un nouvel évènement. En 1606, le roi et la reine, en allant à Saint-Germain-en-Laie, accompagnés de la princesse de Conti et du duc de Montpensier (1), tombèrent dans la rivière au bac de Neuilly. Les chevaux du carrosse (2), qui passoit le bac, eurent peur, la voiture versa, et il s'en fallut peu que la reine ne fût noyée. Le roi étant allé voir la marquise, dans la conversation qu'ils eurent sur cet évènement, elle ne put s'empêcher de lui dire qu'elle n'avoit eu d'inquiétude que pour lui; et que si elle y eût été, en le voyant sauvé, elle eût crié de bon cœur, *la reine boit.*

(1) Voyez sur cet évènement un petit poëme, dans les OEuvres poétiques de Bertault, p. 662.

(2) On avoit prédit au roi, dit Nicolas Pasquier, qu'il seroit tué dans son carrosse. Il avoit couru un très grand danger, en 1597, à Mouy en Picardie, le carrosse ayant été brisé dans un précipice. Le péril du bac ne fut pas moins grand. Il y fut tué en 1610. Lettres de Nicolas Pasquier, liv. 1, lett. 1.

Henri eut peut-être la complaisance de rire de l'expression. La chose, rapportée à la reine, la rendit furieuse, et le roi et elles furent plus de quinze jours sans se parler. Villeroi, Sully, les meilleures têtes de la cour, employèrent tout ce qu'ils avoient de génie pour les traités et la négociation à rétablir la paix entre ces deux augustes époux. Henri étoit résolu à envoyer la reine dans une de ses maisons; mais enfin l'accommodement fut fait. La tendresse du roi mise à tant d'épreuves s'usoit, et elle étoit à sa fin, lorsqu'en cherchant à la rallumer, la marquise trouva peut-être le moyen de l'éteindre tout-à-fait. Elle écouta d'abord les propositions de mariage du duc de Chevreuse, dit d'abord le prince de Joinville; mais elle présumoit trop de ses charmes, si elle pensa qu'ils fixeroient le cœur inconstant de son nouvel amant; il fallut prendre parti ailleurs. Le duc de Guise, frère du duc de Chevreuse, devint si éperdûment amoureux d'elle, qu'il lui promit de l'épouser. Dans le dessein de se prévaloir de cet avantage, ou de ranimer la passion du roi, elle fit publier les bans entre le duc et elle, en changeant les noms. Henri le sut, et en fit grand bruit, sur-tout contre le duc; mais les choses s'apaisèrent, et l'amour

qu'il conçut pour mademoiselle de Montmorenci le guérit entièrement de celui qu'il avoit depuis près de dix ans pour la marquise de Verneuil. L'intrigue du duc de Guise avoit été poussée jusqu'au contrat de mariage. Mais elle eut le chagrin de trouver encore un infidèle ; et, après la mort du roi, le duc s'attacha à la douairière de Montpensier (1), qu'il épousa depuis, et soutint que le contrat de mariage étoit faux. Le 15 septembre 1610, la marquise présenta cet acte en original chez le comte de Soissons, en présence du cardinal de Joyeuse et du duc d'Épernon, signé de deux notaires, d'un prêtre et des parties. Il est vrai, dit Le Laboureur, que les deux notaires étoient fort vieux, soit qu'on les eût choisis à dessein, ou non; que l'un étoit mort, et que l'autre moribond désavouoit d'y avoir assisté : mais que pouvoit opposer le duc de Guise à sa propre signature, et à celle du prêtre? Il falloit renoncer à la bonne foi, ou convenir de la vérité de l'acte. Il n'y a pas de doute que si le procès se fût élevé sous le règne du roi, débarrassé des liens *de la marquise*, et entièrement décidé

(1) Henriette-Catherine de Joyeuse, fille unique du comte de Bouchage, mort capucin, sous le nom de frère Ange.

pour mademoiselle de Montmorenci, devenue princesse de Condé, les choses auroient pris un autre tour. Henri auroit confirmé un mariage qui eût servi à abaisser le crédit et le pouvoir d'une maison qu'il avoit tant de sujets de ne pas aimer, et dont la fortune des armes n'avoit pu le venger. Il en fut autrement sous la régence; la reine fut déterminée par d'autres intérêts. Elle n'aimoit pas le comte de Soissons, et elle craignoit que l'alliance que ce prince avoit dessein de faire de Louis de Bourbon son fils (dernier de cette branche) avec l'héritière de Montpensier, Marie de Bourbon, ne le rendît trop redoutable. Elle se déclara hautement pour le duc de Guise. On employa l'adresse du président Jeannin, le plus insinuant de tous les hommes. On parvint à persuader à la marquise, qu'en abandonnant les droits qu'elle pouvoit avoir contre le duc de Guise, elle étoit assurée de plaire à la reine, qui oublieroit ses mécontentements passés, et de s'acquérir le duc de Guise, qui ne pourroit s'empêcher d'avoir pour elle les sentiments de la reconnoissance la plus marquée. Elle sentoit elle-même combien le combat étoit inégal. Elle céda à sa raison; et cette femme, qui avoit aspiré jusqu'au titre *d'épouse* du plus grand

roi, ne put parvenir à celui de *femme* du duc de Guise. Déchue du poste qu'elle avoit occupé à la cour, elle n'y parut plus, et passa le reste de ses jours, tantôt dans sa maison de Verneuil, et tantôt à Paris, dans une obscurité qui ne permet que de dater l'époque de sa mort, arrivée le 9 février 1633, à l'âge de cinquante-quatre ans (1).

CHARLOTTE-MARGUERITE DE MONTMORENCI,

PRINCESSE DE CONDÉ.

Charlotte-Marguerite de Montmorenci, qui devint princesse de Condé, fit naître, sur la fin de l'année 1609, la passion la plus vive qu'eût jamais eue le roi, à en juger par les effets et par le trouble où elle le jeta. Elle étoit fille de Henri Ier du nom, duc de Mont-

(1) Les continuateurs d'Anselme disent soixante-quatre par erreur; outre que la première édition in-4° porte cinquante-quatre ans, c'est que si elle fût morte âgée de soixante-quatre ans, en 1633, elle auroit eu trente ans en 1599, que commença l'amour du roi pour elle, et quarante ans lorsqu'il cessa de l'aimer. Or il est certain qu'elle n'en avoit que dix-neuf ou vingt en 1599, et que Marie Touchet sa mère, et femme en secondes noces de François de Balzac, sieur d'Entragues, ne l'épousa qu'en 1578 au plus tôt, puisque sa première femme ne mourut qu'au mois de mai de cette même année 1578, suivant Anselme.

morenci, maréchal et connétable de France, célèbre, dans l'histoire de nos guerres civiles, sous le nom de *Damville*, mort le 2 avril 1614, et de Louise de Budos (1) sa seconde femme, morte à Chantilly le 26 septembre 1598. Elle naquit le 11 mai 1594, et elle avoit à peine quinze ans lorsqu'elle parut à la cour. On n'y avoit jamais rien vu de plus beau ; et quoique le règne des Valois ait peut-être été le plus fécond en beautés, les vieux courtisans avouoient que mademoiselle de Montmorenci surpassoit toutes celles qui avoient brillé avec le plus d'éclat. La blancheur de son teint étoit admirable ; ses yeux, vifs et pleins de tendresse, en inspiroient au plus indifférent ; point de traits dans son visage qui ne fussent formés par les graces. Le son de sa voix, son maintien, ses moindres actions avoient un charme qu'on ne pouvoit se défendre d'admirer, et l'éloge étoit un tribut qu'on payoit d'autant plus naturellement à son mérite, qu'il étoit sans artifice. La nature, qui avoit tout fait pour elle, la dispen-

(1) Louise de Budos avoit elle-même inspiré un commencement de passion au roi. Elle étoit fort belle ; mais ce fut un astre qui ne fit, pour ainsi dire, que paroître à la cour. Elle avoit épousé le maréchal de Montmorenci en 1593, et mourut à Chantilly en 1598.

soit d'avoir recours aux ressources de l'art même les plus innocentes. Tel est le portrait que fait de mademoiselle de Montmorenci un historien (1) très fidèle, et qui l'avoit vue. Je veux dire le cardinal Bentivoglio, qui, si l'on en croit Amelot de La Houssaye, ne fut pas lui-même insensible aux charmes de la princesse.

Le plus grand poëte de son temps, Malherbe, donne au même portrait les mêmes couleurs dans des stances qu'il fit par ordre du roi (2). Le connétable de Montmorenci, son père, avoit jeté les yeux sur le célèbre Bassom-

---

(1) Le cardinal Bentivoglio, dans son excellent morceau, intitulé: *Della Fuga del Principe di Conde*, traduit en français, et publié avec l'Histoire des Pays-Bas, du même auteur, en 1672, in-12, 1 vol.

(2) Ces stances commencent par ce vers :

Laisse-moi, raison importune.

En faisant le portrait de mademoiselle de Montmorenci, il dit :

« A quelles roses ne fait honte
« De son teint la vive fraîcheur?
« Quelle neige a tant de blancheur
« Que sa gorge ne la surmonte ?
« Et quelle flamme luit aux cieux,
« Claire et nette comme ses yeux ?
« Soit que de ses douces merveilles
« Sa parole enchante le sens,

pierre, lequel, outre une naissance illustre et de grands biens, beaucoup d'esprit, et la plus belle figure du monde, étoit dans la première faveur auprès du roi, duquel il étoit sincèrement aimé. Il lui avoit lui-même proposé sa fille, qui étoit un des partis de la France le plus considérable immédiatement après les princesses du sang, et le mariage étoit conclu. On peut voir de quelle manière s'en explique Bassompierre lui-même(1), qui rapporte toutes les circonstances, et des offres, et de la conclusion du mariage. Mais la faute qu'il fit de n'en pas parler à M. de Bouillon, neveu du connétable, et cousin germain de mademoiselle de Montmorenci, fut en partie cause de l'inexécution du traité. M. de Bouillon en parla au roi, et, lui proposant le mariage de la demoiselle avec le prince de Condé, fit faire des réflexions

---

« Soit que sa voix de ses accents
« Frappe les cœurs et les oreilles,
« A qui ne fait-elle avouer
« Qu'on ne peut assez la louer ? »

Cela s'accorde avec ce que dit le cardinal Bentivoglio; et Ménage qui, d'après Racan, dit que Malherbe fit ces stances pour lui-même, se trompe certainement.

(1) Mémoires de Bassompierre, tome 1, depuis la page 214 jusqu'à la page 216.

à ce prince qui éloignèrent la conclusion. Une circonstance encore plus critique acheva de tout perdre. La reine s'occupoit d'un ballet qu'elle vouloit danser le carnaval de l'année 1609. C'étoit le ballet des Nymphes de Diane(1). Le roi se trouva à la répétition qui s'en fit dans la grande salle du Louvre le 16 janvier 1609, et ne mena avec lui que Bellegarde, grand écuyer, et Montespan (2), son capitaine des gardes. Mademoiselle de Montmorenci dansa avec des graces surprenantes. Elle avoit un

---

(1) Sur ce ballet, voyez les Poésies de Malherbe, liv. 6, opuscule 189 et suivantes, de l'édition in-8° de 1666. Il étoit composé de douze dames, qui étoient tout ce qu'il y avoit de plus beau à la cour.

« Ce sont douze rares beautés,
« Qui de si dignes qualités,
« Tirent un cœur à leur service ;
« Que leur souhaiter plus d'appas,
« C'est vouloir avec injustice
« Ce que les cieux ne veulent pas. »

Malherbe, ibid.

(2) Hector de Pardaillan, seigneur de Montespan, etc. mort en 1611, âgé de quatre-vingts ans, père d'Antoine-Arnaud de Pardaillan, premier marquis d'Antin, aïeul de Roger-Hector, aussi marquis d'Antin, bisaïeul de Louis-Henri, marquis de Montespan, époux de Françoise Athenaïs de Rochechouard Mortemard, célèbre par sa beauté et sa faveur auprès de Louis XIV.

dard à la main, et jamais celui de l'amour ne fit plus d'effet.

« M. Le Grand, dit Bassompierre, selon sa « coutume de faire des admirations des choses « nouvelles, et particulièrement de mademoi- « selle de Montmorenci, qui étoit digne de « toute admiration, inspira dans l'esprit du roi, « aisé à aimer, l'amour qui depuis lui fit faire « tant d'extravagances. » La goutte prit au roi : le connétable en fut aussi attaqué ; et M. de Bouillon, déterminé à empêcher le mariage de Bassompierre, se servit de toutes ces circonstances. Il parla au connétable de la part du prince de Condé, qui fut refusé. Mais le roi, qui vit mademoiselle de Montmorenci (1) avec madame d'Angoulême (2) sa tante, proposa lui-même ce mariage, en lui demandant si ce-

(1) Bassompierre, tome 1, p. 228.

(2) Il y a eu deux duchesses d'Angoulême. Celle dont il s'agissoit ici étoit Diane, légitimée de France, née des amours de Henri II, et de Philippe Duc, qui épousa Horace Farnèse en premières noces, et en secondes, François, duc de Montmorenci, frère de Damville, et oncle de la princesse. L'autre, d'abord comtesse d'Auvergne, puis duchesse d'Angoulême, étoit Charlotte de Montmorenci, fille du connétable, et d'Antoinette de La Mark sa première femme, et sœur de la princesse. Elle avoit épousé Charles de Valois, comte d'Auvergne, puis duc d'Angoulême, fils de Charles IX, et de la belle Touchet.

lui qui étoit sur le tapis avec Bassompierre lui agréoit. La question n'avoit d'autre but que de pénétrer si mademoiselle de Montmorenci aimoit Bassompierre, et si elle suivoit, en l'épousant, son inclination ou son devoir.

Mademoiselle de Montmorenci étoit trop jeune pour pénétrer le piège qu'on lui tendoit. Elle suivit les sentiments de son cœur dans sa réponse, et dit au roi « qu'elle s'estimeroit tou-« jours heureuse en obéissant à son père, et « que c'étoit là qu'elle bornoit son ambition. »

On ne pouvoit s'exprimer plus favorablement en faveur de Bassompierre. Le roi avoua depuis au maréchal *que cette parole* l'avoit déterminé à résoudre son mariage. Dans le projet d'aimer et d'être aimé, il craignit qu'un mari trop goûté ne fût un obstacle à sa tendresse. Dès le lendemain matin il envoya chercher Bassompierre, et lui dit qu'il avoit pensé à lui faire un établissement solide à la cour, en lui faisant épouser mademoiselle d'Aumale, et en renouvelant le duché en sa personne. Eh! quoi, sire, lui répondit Bassompierre, voulez-vous me donner deux femmes? Et les termes où j'en suis avec mademoiselle de Montmorenci..... « Ah! répliqua le roi en soupirant, « Bassompierre, je veux te parler en ami. Je

« suis devenu non seulement amoureux, mais « furieux et outré de mademoiselle de Mont- « morenci (ce sont les termes de Bassompierre « que je copie, tom. 1, p. 230) : si tu l'épouses « et qu'elle t'aime, je te haïrois; si elle m'aime, « tu me haïrois. Il vaut mieux que cela ne soit « point cause de rompre notre bonne intelli- « gence; car je t'aime d'affection et d'inclina- « tion. Je suis résolu de la marier à mon neveu « le prince de Condé, et de la tenir près de « ma famille. Ce sera la consolation et l'entre- « tien de la vieillesse où je vais désormais en- « trer. Je donnerai à mon neveu, qui aime « mieux mille fois la chasse que les dames, « cent mille livres par an pour passer son temps, « et je ne veux autre grace d'elle que son af- « fection, sans rien prétendre davantage. »

Bassompierre, étourdi du coup, céda de bonne grace ce qu'il n'eût pu raisonnablement contester à son maître. Le roi, enchanté de la complaisance de Bassompierre, l'embrassa, et pleura de joie. Il ne fit pas ce sacrifice sans que son cœur en saignât. Mais enfin il le fit; et quelques jours après, le mariage du prince de Condé avec mademoiselle de Montmorenci fut déclaré à la cour, et les fiançailles se firent au commencement de mars 1609.

Les premiers jours d'un mariage si important se passèrent dans les fêtes ordinaires, en festins, en ballets et en courses de bagues. Bassompierre, qui étoit tombé malade de chagrin, chercha à se consoler de sa perte, et le roi devint de jour en jour plus passionné pour la princesse. Il essaya vainement de dissimuler ses sentiments. Il n'y étoit pas accoutumé, et ils étoient trop vifs (1). Le prince de Condé en craignit les suites; et, pour les écarter, il emmena la princesse à Saint-Valery, et l'éloigna tellement de la cour qu'elle n'y parut presque plus (2). Le roi prit d'abord des prétextes pour engager le prince à faire revenir son épouse : il se déguisa même, et courut avec quelques chevaux pour la voir à un rendez-vous où elle devoit se trouver. Les menaces suivirent les ordres; Condé promit de les exécuter. La princesse étoit à Muret : il y alla; mais ce ne fut pas pour la ramener à la cour : il avoit résolu qu'elle n'y reparoîtroit jamais. Arrivé à Muret, il monta avec la princesse dans un carrosse à huit che-

(1) Voyez le cardinal Bentivoglio, dans la Relation de la fuite du prince de Condé, p. 339 du second volume de ses œuvres traduites en français.

(2) Voyez, sur un retour de la princesse à Fontainebleau, Malherbe, livre 5, p. 70.

vaux, et prit la route de Flandre du côté de l'Artois. Il marcha, sans s'arrêter nulle part, jusqu'à Landrecie. La crainte du déshonneur, dont il avoit l'imagination remplie, et celle d'être arrêté sur sa route, lui donnèrent des ailes. C'étoit le premier décembre 1609 que le prince et son épouse prirent la fuite.

Le roi jouoit dans son petit cabinet, lorsqu'il en apprit la nouvelle par Delbène et le chevalier du Guet. Jamais trouble ne fut égal à celui du roi. Il quitta aussitôt le jeu, et laissant son argent à Bassompierre : « Ah ! mon ami, lui dit-« il à l'oreille, je suis perdu (1) ! Cet homme « mène sa femme dans un bois ; je ne sais si « c'est pour la tuer ou pour la mener hors de « France. »

Il faut voir dans le Journal de Bassompierre jusqu'où alla en cette occasion la foiblesse du plus grand homme de l'Europe. Il envoya cher-

(1) Malherbe, liv. 5, dans ses stances pour Alcandre, lui fait tenir le même langage.

Tantôt cette beauté, dont ma flamme est le crime,
M'apparoît à l'autel, où, comme une victime,
On la veut égorger ;
Tantôt je me la vois d'un pirate ravie,
Et tantôt la fortune abandonne sa vie
A quelqu'autre danger.

cher ses ministres, leur demanda un prompt remède à ce malheur. De la manière dont le même Bassompierre (1), présent à cette scène, la rapporte, on seroit tenté de croire qu'il a cherché à égayer son lecteur par une critique ingénieuse du caractère du chancelier Belliè-vre, de M. de Villeroi, du président Jeannin et de Sully. Le premier, suivant Bassompierre, lui conseilla de rendre *de bons édits*, de faire *de bonnes déclarations*. Villeroi réduisit le tout au pied des *dépêches et de la négociation*. Jeannin conseilla de porter la guerre dans les Pays-Bas; et Sully fut d'avis de garder le silence et de ne rien faire. « Un su-« jet fugitif, lui fait dire Bassompierre, est « bientôt abandonné de tout le monde, quand « le souverain ne paroît pas se mettre en peine « de le perdre. Si vous témoignez le moindre « empressement pour avoir monsieur le prince, « vos ennemis prendront plaisir à vous chagri-« ner, en le recevant bien, et en lui donnant « du secours. » Quoi qu'il en soit de la réalité de ces avis, il semble que celui de Jeannin devoit être du goût du roi, quoique celui de Sully fût le plus sage.

(1) Mém. de Bassompierre, t. 1, p. 278. et suivantes, qu'il faut lire.

Praslin, qui fut dépêché pour empêcher la fuite du prince, ou pour le ramener, ne put l'atteindre qu'à Landrecie, et tenta inutilement de le faire revenir en France. On employa avec aussi peu de succès les prières, la négociation et les menaces auprès de l'archiduc. Les ministres d'Espagne, et en particulier le marquis de Spinola, firent échouer tous les projets. On cherchoit l'occasion d'exciter quelque brouillerie en France pour traverser les grands projets de Henri, et elle paroissoit se présenter. L'Espagnol prétendoit en profiter, en alléguant les droits sacrés de l'hospitalité, et ceux du mari, dont on exigeoit le consentement, en l'exhortant à ne pas le donner. Le marquis de Cœuvres, naturellement brave et guerrier, voyant que la voie de la négociation ne réussissoit pas, entreprit d'enlever la princesse à la vue de l'archiduc, et dans Bruxelles même. Le jour étoit fixé au samedi 13 février 1610. La princesse, qui n'avoit jamais eu une forte inclination pour le prince, y donna même les mains; mais le projet fut découvert, et il fallut l'abandonner. Le prince cria fort haut, les ministres d'Espagne se plaignirent, et on fut quitte *pour nier tout*. C'est le parti ordinaire que prend un ministre qui ne réussit pas en pareille occasion.

Il ne tint pas même au marquis de Cœuvres qu'on ne crût que l'entreprise n'eût été conduite par les intrigues du prince de Condé, pour rendre la cour de France odieuse, et sa retraite plus considérable. L'archiduc feignit de croire tout ce que les agents de Henri IV voulurent lui dire, sans se déclarer contre le prince. Le roi, instruit du mauvais succès de ses intrigues à Bruxelles, écrivit au prince. Il l'assuroit du pardon, s'il revenoit, et le menaçoit de toute son indignation, s'il persistoit dans ce qu'il appeloit sa révolte, et de le faire déclarer criminel de lèse-majesté. La réponse du prince consistoit en protestations de son innocence et de son respect, et contre tout ce qui seroit fait à son préjudice. Dans la crainte d'être enlevé à Bruxelles, il en partit sur la fin de février, et se retira à Milan auprès du comte de Fuentes, qui en étoit gouverneur pour le roi d'Espagne. La princesse resta à Bruxelles (1), où elle se regardoit elle-

(1) S'il faut en croire les expressions de Malherbe, qui parle des amours de Henri IV et de la princesse, dans des stances qui commencent,

Donc cette merveille des cieux,

Henri IV fut aimé. Après plusieurs stances, où il fait parler ce prince en amant résolu à tout entreprendre pour revoir ce qu'il aime, et où il lui fait dire :

N'ai-je pas le cœur aussi haut,
Et pour oser tout ce qu'il faut ;

même comme prisonnière. Il est certain que l'infante Isabelle, qui connoissoit ses dispositions, la faisoit veiller de fort près. Et les tristes occupations de la petite cour de Bruxelles, toute livrée à la piété, parceque c'étoit le goût dominant de l'infante, n'avoient rien de comparable à ceux de la cour de France.

La guerre fut enfin résolue. On arma de toutes parts, en France, en Flandre et en Es-

---

Un aussi grand désir de gloire,
Que j'avois lorsque je couvri
D'exploits d'éternelle mémoire,
Les plaines d'Arques et d'Ivri?

Il ajoute à la fin :

Oranthe, qui par les zéphirs,
Reçut les funestes soupirs
D'une passion si fidèle,
Le cœur outré de même ennui,
Jura que s'il mouroit pour elle,
Elle mourroit avecque lui.

Oranthe est une anagramme libre de Charlotte. Alcandre est Henri IV. Les zéphirs, qui portoient à Oranthe les plaintes et les soupirs d'Alcandre, étoient le marquis de Cœuvres, de Préau, et ses agents à Bruxelles.

Ailleurs, Alcandre dit encore dans Malherbe :

Je sers, je le confesse, une jeune merveille,
En rares qualités à nulle autre pareille,
Seule semblable à soi.
Et sans faire le vain, mon aventure est telle,
Que de la même ardeur que je brûle pour elle
Elle brûle pour moi.

pagne. Le prétexte du grand armement qu'on faisoit en France étoit de secourir l'électeur de Brandebourg, palatin de Neubourg, contre l'empereur Rodolphe, qui avoit dessein de s'emparer de Clèves et de Juliers, et d'en chasser l'archiduc Léopold. Malgré les préparatifs pour la guerre, le roi employoit toujours la voie de la négociation pour ravoir la princesse. Les affaires étoient conduites par le sieur de Préau au nom du connétable et de madame d'Angoulême; mais ses liaisons avec l'ambassadeur de France faisoient aisément connoître que tout se faisoit réellement au nom du roi. Les raisons de Préau pour retirer la princesse étoient entre autres le couronnement de la reine, auquel monsieur le connétable et madame d'Angoulême vouloient que la princesse de Condé fût présente, et tînt le rang qui lui étoit dû, et la sorte de nécessité qu'il y avoit qu'elle fût auprès d'eux pour former la demande en séparation qu'elle avoit dessein d'intenter contre son mari; car les mécontentements réciproques et les chagrins de la princesse, qui appeloit violence et prison son séjour à Bruxelles, avoient conduit les choses à cette extrémité.

Mais le conseil d'Espagne prévalant sur toutes les menaces de la France, Henri étoit

enfin résolu à passer aux effets, et à se mettre lui-même à la tête de la plus belle armée qu'on eût vue depuis le règne de François I. De toutes parts on ne voyoit que levées de troupes; on fortifioit les frontières; on formoit des magasins de vivres et d'artillerie : la noblesse alloit monter à cheval. Et de quelles conquêtes ne se flattoit-elle pas, ayant à combattre sous les yeux de son maître, duquel on ne sauroit dire s'il étoit plus craint qu'il n'étoit aimé! Enfin la princesse, vrai motif de cette guerre, alloit être l'*Hélène* qui devoit armer tant de bras, lorsque l'assassinat du roi (1), arrivé le 14 mai 1610, fit évanouir tous ces projets, et les craintes de l'archiduc et de l'Espagne, hors d'état de soutenir les efforts d'un héros animé par l'amour et par la gloire.

A peine la nouvelle de cette mort fut-elle

---

(1) L'Apollon qui inspiroit Malherbe se trompa lorsqu'il lui fit dire :

N'en doute point, quoi qu'il avienne,
La belle Oranthe sera tienne ;
C'est chose qui ne peut faillir.
Le temps adoucira les choses ;
Et tous deux vous aurez des roses
Plus que vous n'en sauriez cueillir.

Malherbe, liv. 5 de ses Poésies, p. 165.

répandue, que Condé retourna en poste de Milan à Bruxelles. La face des affaires changea entièrement. L'Espagne, enorgueillie d'un évènement plus fatal à la France que si elle eût perdu dix batailles, consentit, après quelques négociations, à faire la paix. L'archiduc y accéda volontiers, et Condé s'en revint en France. Il ne vit pas d'abord la princesse : elle fut ramenée à la cour par la comtesse d'Auvergne, sa sœur d'un premier lit. Leur raccommodement se fit à Paris, où Condé, qui avoit quitté la France en fugitif, et sans suite, presque abandonné de tout le monde, rentra comme en triomphe, et moins en premier prince du sang qu'en roi. Il n'avoit pas tenu au comte de Fuentes ni au nonce Bentivoglio, de lui inspirer le projet chimérique de monter lui-même sur le trône; mais il faut lui rendre la justice qu'il ne se prêta pas un seul instant à une idée qui n'eût été favorable qu'à l'Espagne et aux autres ennemis de la France. La réunion des époux fut sincère; et la princesse en donna un témoignage éclatant, lorsqu'en 1617, n'ayant pu obtenir du roi l'élargissement du prince, qui étoit renfermé à la Bastille, elle demanda, comme une grace, la permission de s'y renfermer avec lui; ce qu'elle fit dès le même jour. Elle y de-

vint le conseil et la consolation de son époux pendant plus de deux ans que dura sa détention.

Pendant l'éloignement du prince, qui quitta la cour en 1625, elle y servit très utilement sa maison et son mari, et elle donna en toute occasion des preuves d'une capacité digne de son rang.

Sa tendresse pour l'infortuné maréchal de Montmorenci son frère, décapité à Toulouse en 1633, parut par les démarches qu'elle fit pour lui, et qu'elle poussa jusqu'à s'oublier elle-même, et à se mettre aux genoux du cardinal de Richelieu, qui crut en faire assez que de se jeter lui-même aux genoux de la princesse. On dit que s'étant trouvée au service de ce ministre, fait à sa mort en 1642, elle dit, en se rappelant la triste fin de son frère : (1) *Domine si fuisses hîc, frater meus non fuisset mortuus* (2). Quelques uns ont attribué les sollicitations du cardinal La Valette à son amour pour la prin-

(1) Saint-Jean, ch. 9, en parlant de la mort du Lazare ressuscité par Jésus-Christ, c'est-à-dire : *Seigneur, si vous aviez été où vous êtes, mon frère ne seroit pas mort.*

(2) Le Vassor, sous l'an 1633, tom. 4, p. 194 de l'édit. in-4°.

cesse, à laquelle, disent-ils, il n'étoit pas indifférent. Un reproche aussi léger n'a pas besoin d'apologie. Personne n'avoit l'ame plus belle que La Valette; et il ne fit que ce que fit son père et tout ce que la cour avoit de plus distingué, si on excepte le prince de Condé, dont l'indifférence fut généralement blâmée. Elle resta veuve en 1646, et mourut à l'âge de cinquante-sept ans (1), le 2 décembre 1650, à Châtillon-sur-Loing, où une fièvre violente l'emporta; et mère de Louis de Bourbon, second du nom, dit le grand Condé, né le 8 septembre 1621, mort le 11 décembre 1686;

(1) Lorret annonça ainsi sa mort dans sa gazette en vers, lettre 29, du 4 décembre 1650.

Madame la princesse veuve,
Qui maintes fois a fait épreuve,
Tantôt d'un destin glorieux,
Tantôt d'un sort injurieux,
De cent félicités diverses,
Et d'autant de rudes traverses;
Mais ayant toujours conservé
Un cœur haut, un cœur élevé,
Grand, bienfaisant et magnanime,
Digne enfin d'éternelle estime,
Cette dame dernièrement
Fit un assez beau testament.....

Il nous apprend qu'elle donna quinze mille livres de rente à madame de Châtillon sa parente, et cent cinquante mille livres en bijoux.

d'Armand de Bourbon, prince de Conti, né le 11 octobre 1629, mort le 21 février 1666; et d'Anne-Geneviève de Bourbon, née le 27 août 1619, mariée le 2 juin 1642 à Henri d'Orléans, second du nom, duc de Longueville.

ANNE D'AUTRICHE,

FEMME DE LOUIS XIII,

ET RÉGENTE PENDANT LA MINORITÉ DE LOUIS XIV.

Anne d'Autriche, sœur de Philippe IV (1), étoit fille aînée de Philippe III (2), roi d'Espagne, et de Marguerite d'Autriche, sœur de

(1) Anne d'Autriche étoit sœur de Philippe IV, roi d'Espagne, de Marie, femme de l'empereur Ferdinand III, de Charles, infant, mort à Madrid en 1633, et de Ferdinand, dit le cardinal, infant, gouverneur des Pays-Bas, mort à Bruxelles en 1641. Ce fut Philippe III qui chassa les Maures d'Espagne, où ils habitoient les royaumes de Grenade, de Murcie, et d'Andalousie. Il en sortit neuf cent mille en un mois. L'Espagne n'a pas encore réparé cette perte, comparable à celle que la France a faite par la révocation de l'édit de Nantes, et l'expulsion des protestants. Voyez l'Atlas historique de Le Sage, tableaux XVII et XX.

(2) Sa naissance, son alliance et sa postérité, jointes à son mérite personnel, ont donné lieu à ce distique :

Et soror, et conjux, et mater, nataque regum,
Nulla magis tanto sanguine digna fuit.

l'empereur Ferdinand second, et naquit le 22 septembre 1601, cinq jours avant Louis XIII. Les flatteurs n'ont pas manqué d'observer cette circonstance, comme un présage assuré, ont-ils dit, de l'union qui doit régner entre Louis et Anne, destinés l'un pour l'autre dès l'instant de leur naissance. Mais il s'en fallut beaucoup que le présage ne fût justifié. On lui donna la comtesse d'Altamira pour gourvernante, et on ne pouvoit faire un meilleur choix.

Si Henri IV eût vécu, il ne paroît pas qu'elle eût jamais été reine de France. Les intérêts des deux puissances paroissoient encore trop opposés pour penser à les réunir par un lien aussi étroit; et Anne étoit petite-fille du plus grand ennemi qu'eussent eu les Français et la maison régnante. Mais à peine Henri eut-il les yeux fermés, que la régente forma le projet des deux mariages, celui du prince d'Espagne, qui fut depuis Philippe IV, avec Élisabeth de France, et celui du roi avec l'infante Anne, sœur de Philippe. Ils avoient déjà été proposés, mais rejetés du vivant de Henri : ils furent remis sur le tapis, et Léonora avec Concini son mari, gagnés par la cour d'Espagne, y déterminèrent la reine mère, qui ne voyoit que par leurs yeux. Ils lui avoient persuadé que, pour assurer son

autorité, il falloit qu'elle se mît bien avec la cour de Rome, et que, pour être bien avec cette cour, il falloit être en bonne intelligence avec celle d'Espagne. C'est ainsi que des puissances mêmes dont Rome a besoin pour se soutenir (1), elle a su, dans tous les temps, se faire des créatures. Les princes du sang et les grands, qui reconnoissoient la solidité des maximes de Henri IV, cédèrent eux-mêmes à des vues d'intérêt ou d'ambition, qui décident toujours les courtisans. L'affaire du double mariage passa donc au conseil, et le duc de Mayenne fut chargé d'aller à la cour de Madrid demander l'infante Anne au nom du roi (2). Il partit avec Puysieux, fils du chancelier de Sillery, tandis que

(1) Si l'on en croit le système chimérique bâti par l'abbé du Bos, suivi par Daniel, copié par le président Hainault, nos rois ont autant d'obligation à Rome et au clergé, que le clergé et Rome leur en ont. Ils poussent la chimère jusqu'à dire que Clovis leur dut une partie de sa puissance et de ses conquêtes. Des spéculations, et quelques traits historiques qu'on fait cadrer à ces idées, en sont le fondement. Une vérité historique et littérale, c'est que le clergé doit tout à nos rois, qui le tirèrent de l'oppression où il étoit, avec tous les catholiques aussi, sous le joug des barbares, et que nos rois ne tiennent rien que de Dieu et de leur épée; et c'est une maxime qu'il est dangereux d'affoiblir comme le fait le système dont je parle.

(2) Voyez le détail de cette ambassade, et de celle du duc de Pastrane en France, dans les Mémoires de Wicquefort, touchant

le duc de Pastrane venoit de son côté en France, pour demander, de la part du roi d'Espagne et du prince son fils, madame Élisabeth, fille aînée de France.

Les spectacles et les fêtes qui se donnèrent en Europe, et particulièrement en France, à l'occasion des deux mariages, firent nommer l'année 1612, l'*année des magnificences*. Mayenne reçut en Espagne des honneurs extraordinaires, et supérieurs à ceux qu'on rendit en France au duc de Pastrane. Ayant été conduit, le 17 juillet, à l'audience du roi d'Espagne, par le duc d'Uzéda, sa majesté et le prince d'Espagne embrassèrent l'ambassadeur lorsqu'il approcha pour leur baiser la main. On accordoit cette distinction à la qualité de prince de la maison de Lorraine, et peut-être aux services que cette maison avoit rendus à l'Espagne contre la France, sous les règnes des Valois et au commencement de celui de Henri IV. Il fut ensuite conduit à l'audience de l'infante, avec laquelle il en usa comme un sujet avec sa reine. Les articles du mariage furent signés le 22 août

les ambassadeurs, p. 390 et suivantes, de l'édition de 1677 ; et sur la qualité d'ambassadeur, jointe à celle de prince, le même, t. 1, section 1, p. 4.

1612. Ensuite Mayenne alla complimenter l'infante en qualité de reine de France, parce-qu'elle l'avoit désiré ainsi. Prenant congé d'elle quelques jours après, et la priant de lui donner ses ordres pour le roi son maître : « Assurez-le, « lui dit l'infante, que j'ai une grande impa- « tience de le voir.—Eh ! madame, » lui dit gravement la comtesse d'Altamira sa gouvernante, « que pensera le roi de France, quand « M. le duc lui rapportera que vous avez une « si grande passion pour le mariage ?—Ne « m'avez-vous pas appris, » répliqua vivement l'infante, « qu'il faut toujours dire la vérité ? » Elle n'avoit encore que onze ans, et se figuroit une félicité dont elle ne jouit pas.

Le duc de Lerme, d'autres disent le duc d'Uzéda son fils, épousa l'infante d'Espagne au nom de Louis XIII, à Burgos, le 18 octobre 1615, tandis que le duc de Guise fit la même cérémonie à Bordeaux avec madame Élisabeth, au nom du prince d'Espagne. Les deux cours se piquèrent de magnificence, et elle fut extraordinaire de part et d'autre. Tout ce que l'imagination, aidée des trésors prodigués, et jointe à la galanterie espagnole et française, put produire de superbe et de brillant, fut mis en usage des deux côtés. Madame partit

de Bordeaux trois jours après, escortée d'une petite armée sous le commandement du duc de Guise et du maréchal de Brissac. Elle arriva le 7 novembre à Saint-Jean-de-Luz; et le roi d'Espagne conduisit sa fille à Fontarabie. L'échange des deux princesses fut fait sur la rivière de Bidassoa, où s'étoit fait autrefois l'échange des enfants de France, et de la reine Éléonore, femme de François I. Il ne se fit point de démarche, point de pas qui ne fût médité et réfléchi. L'honneur des deux cours y étoit engagé, et celle de France prétendoit au moins à l'égalité. Tout est important, tout est sérieux dans ces occasions. Luynes, qui s'avançoit à grands pas à la haute faveur où il parvint depuis, présenta à la jeune reine des lettres que Louis et sa mère lui écrivoient.

La seconde bénédiction nuptiale fut donnée aux deux époux dans l'église de Bordeaux le 24 novembre 1615. L'honneur en étoit destiné au cardinal de Sourdis; mais un décret de prise-de-corps (1), qu'il s'attira de la part du parle-

(1) Bernard, Histoire de Louis XIII, liv. 2; et Gramond, *Hist. lat. Gall. lib.* 2. Ce cardinal étoit François d'Escoubleau Sourdis, archevêque de Bordeaux, promu au cardinalat le 3 mars 1599. Sur ce prélat, voyez les notes sur la Confession de Sancy, p. 103.

ment de Bordeaux, l'obligea à se cacher, et ce fut l'évêque de Saintes qui fit la cérémonie (1).

Louis XIII trouvoit dans sa jeune épouse tout ce qui pouvoit fixer sa tendresse. Ils étoient du même âge; et Anne a toujours passé pour une princesse des plus belles. Tel est le portrait qu'en fit, de son temps, une des dames de sa cour (2), qui s'est acquis quelque réputation par la délicatesse de son esprit. Après quelques éloges sur la grandeur de sa naissance, elle dit: « Elle n'est ni grande, ni petite; mais dans « son abord, on la reconnoît pour être d'un « rang extraordinaire. Ses cheveux sont d'un « beau châtain; la forme de son visage est un « peu long; tous les traits en sont beaux, et « s'ils n'ont pas de délicatesse, c'est pour avoir « tant de majesté, que ce qu'ils ont est préfé- « rable à ce qui leur manque. Ses yeux sont « grands et beaux; sa bouche peut servir de « modèle à tous les peintres. Pour ses bras et

(1) Louis, fils naturel du maréchal (François) de Bassompierre, et de mademoiselle d'Entragues, sœur de la marquise de Verneuil.

(2) Madame de Brégis, dans le Recueil des portraits en vers et en prose, dédié à son altesse royale Mademoiselle, et imprimé en deux volumes en 1669, tom. 1, p. 35.

« ses mains (1), ils feroient honte à la plus par-
« faite sculpture. Pour le reste de son corps,
« il n'est que la seule modestie qui le fait ca-
« cher. Tout cela est accompagné d'une fraî-
« cheur et d'une *propriété* (2) qui donneroit
« lieu de penser que l'ambre et le jasmin se-
« roient entrés dans la composition de son beau
« corps. » Sans doute que le portrait est un peu flatté. Voici ce que l'auteur dit des qualités de l'ame : « Sa piété est si grande, qu'il semble
« qu'elle se soit chargée de porter à Dieu les
« prières de tout son peuple. Son cœur est aussi
« noble que sa naissance. Dans les choses les
« plus contraires, elle ne parut jamais abattue;
« et dans les plus favorables, elle conserve tant
« de modération, que, dans l'une et dans l'autre
« fortune, elle ne paroît pas seulement reine
« des autres, mais d'elle-même aussi. Son hu-

(1) *Elle avoit les mains parfaites et ne les regardoit pas sans une secrète complaisance*, dit l'abbé de Monville, dans la vie de Mignard, en parlant du portrait que ce prince fit d'Anne d'Autriche en 1659, où il imita avec la dernière précision cette belle proportion, et cette délicatesse qui les rendoit admirables; Vie de Mignard, p. 60. Ce portrait fut gravé par Nanteuil en 1660. C'est un ovale. La reine y est coiffée en cheveux, la couronne sur la tête.

(2) C'est l'expression du texte. Cela veut apparemment dire d'une *qualité*.

« meur seroit portée au dédain et au ressenti-
« ment des offenses; mais en parlant d'un
« défaut naturel, je parle d'une vertu acquise;
« car l'on sait jusqu'où elle fait aller sa clémence
« et son pardon. »

Cela veut dire nettement qu'elle étoit fière et vindicative; et par ce qu'on dit dans la suite, il paroît aussi qu'elle étoit indifférente et peu libérale. Sa fermeté ressembloit à celle de Marie de Médicis, et dégénéroit en opiniâtreté. De ce caractère, et de celui dont étoit Louis XIII, naturellement doux, bon, mais incapable des sentiments soutenus d'une passion, les époux ne pouvoient pas avoir l'un pour l'autre beaucoup de tendresse. Aussi n'en eurent-ils jamais, et il est même certain qu'ils passèrent l'un et l'autre à des mouvements fort approchants du mépris et de la haine.

A son arrivée en France, elle trouva la cour divisée entre les partisans de la reine mère et du marquis d'Ancre, et ceux du roi, mécontent du pouvoir extraordinaire de Concini, et déjà livré à son goût pour les Luynes. Après la disgrace de Concini et de sa femme, où elle ne prit pas beaucoup de part, n'étant guère plus contente du roi que de la reine mère, elle donna une preuve d'une sorte d'insensibilité qui

ne dut pas lui faire honneur. L'infortuné Concini et sa femme laissoient, après leur chute, un fils âgé de neuf à dix ans, plus infortuné qu'eux. Il étoit aimable de figure et de caractère, ses manières étoient honnêtes, ses inclinations paroissoient douces. « Je suis né pour porter la « peine de l'orgueil de mon père », disoit ce pauvre enfant à ceux qui l'exhortoient à souffrir patiemment l'affreux état où il étoit réduit. On lui avoit ôté son chapeau et son manteau. Pénétré de désespoir, il ne vouloit ni boire ni manger. Le comte de Fiesque en eut pitié, et le conduisit dans son appartement. La jeune reine ayant appris qu'il étoit au Louvre, lui envoya des confitures, et ordonna qu'on le lui amenât. On lui avoit dit que le petit Concini dansoit avec beaucoup de grace. Elle exigea qu'il dansât en sa présence. Le sang de son père couloit encore, et l'on allumoit, pour ainsi dire, le bûcher qui devoit consumer sa mère.

Il y a dans cette action de la reine un oubli de l'humanité qui n'est pas excusable. Un malheureux est une chose sacrée pour les princes, aussi-bien que pour les autres hommes. Comme Anne ne pouvoit ignorer qu'on avoit rendu la reine mère suspecte au roi, parcequ'on la lui avoit représentée comme trop attachée aux in-

térêts de la cour d'Espagne, elle chercha à faire connoître qu'on auroit tort de lui faire le même reproche. Le secours de la Savoie ayant été résolu au mois de juin 1617, elle approuva tout haut la conduite du roi, en disant à ceux qui lui en parlèrent : « Pense-t-on que parceque je « suis née en Espagne, je sois Espagnole? On « se trompe. Je suis Française, et ne veux « être autre. »

Quoique réunies souvent d'intérêts, et même de caractères, la jeune reine n'aima jamais sincèrement la reine mère. Elles avoient eu différentes contestations pour le cérémonial, pour la préséance que la reine mère emporta dans les grandes cérémonies, et pour les souscriptions des lettres, au bas desquelles la reine mère ne signant qu'avec cette formule, *votre très affectionnée mère*, Anne, à son exemple, n'employoit que celle-ci, *votre très affectionnée fille*, quoique le roi finît ses lettres par *votre très humble et obéissant fils*. Mais le duc d'Orléans devint le point de réunion. La reine mère l'aimoit, et Louis se plaignoit souvent qu'elle l'aimoit moins que son frère. La jeune reine avoit pris avec ce prince un ton et des manières qui avoient donné lieu à de malignes observations. On avoit remarqué que dès qu'elle fut arrivée en France,

elle le traita de *Monsieur*, en parlant à lui et de lui, et qu'en lui écrivant, elle ne le traitoit que de *mon frère;* que le prince lui faisoit sa cour, sans observer trop de cérémonie; qu'ils avoient toujours été de bonne intelligence ensemble. On rapporte même que Monsieur ayant rencontré la reine qui venoit de faire une neuvaine pour avoir des enfants, il lui dit en raillant (1) : « Madame, vous venez de solliciter « vos juges contre moi; je consens que vous « gagniez le procès, si le roi a assez de crédit « pour cela. »

Je suis bien éloigné de croire que cette princesse eût pour Monsieur les sentiments que la malignité de l'œil des courtisans, et celle de l'auteur des Mémoires de monsieur le duc d'Orléans, prétendent voir dans ces actions fort innocentes par elles-mêmes; et je ne pardonne pas trop au moderne (2), qui ajoute, sans faire

(1) Gaston avoit l'esprit vif, et nous avons de ses réparties et de ses bons mots, qui valent ceux de Henri IV. Soubise étant allé à la Rochelle faire une visite à la dame de Rohan sa mère, le jour du combat qui se livra par les Français aux Anglais, à leur descente dans l'île de Ré, lequel fut sanglant, Monsieur dit : *Soubise observe le commandement de Dieu*, honora patrem et matrem ; *il vivra long-temps*. Histoire du maréchal de Toiras, liv. 1, ch. 13, p. 143.

(2) Bayle, art. Louis XIII, rem. B., p. 185, col. 2.

de réflexion qui le justifie, que tel qu'on nous peint Monsieur dans ces Mémoires, il *avoit un peu besoin de l'avis qu'on donna au duc de Valois*, et duquel nous avons parlé dans ce que nous disons de Marie d'Angleterre, femme de Louis XII. Mais a-t-il tort de dire que peut-être inspira-t-on de la jalousie au roi? Ce soupçon paroît juste. Le duc de Luynes, et après lui le cardinal de Richelieu, se jouèrent cruellement du caractère timide et défiant de leur maître. Ils laissèrent croire au foible monarque que sa mère avoit eu dessein de faire monter Monsieur sur le trône, même aux dépens de la vie de sa majesté. Il y a bien de l'apparence qu'ils ne justifièrent point Anne dans son esprit, sur les bruits injurieux que les galanteries du duc de Buckingham (1), favori de

(1) Il avoit été favori de Jacques VI, et le fut de Charles I. Il fut tué par Felton, gentilhomme écossais, le 23 août 1628, en présence de Soubise et des députés de la Rochelle, au secours desquels il alloit s'embarquer. On fit ce sonnet sur sa mort, dans le temps même de l'évènement. Outre le mérite de la poésie, il a celui de l'historique.

Le soin d'une fortune en miracles féconde
M'a conduit où jamais favori n'a monté :
Deux rois, l'un après l'autre ont fait ma volonté,
Et m'ont quitté le rang qu'ils avoient dans le monde.

Charles II, et ambassadeur d'Angleterre à Paris en 1625, firent naître. C'étoit un homme singulier, vain et entêté de son mérite ; au reste, d'une taille riche, beau visage, d'un esprit vif, généreux et rempli de vastes idées. Il eut la folie de se déclarer assez hautement amant de la reine Anne. Richelieu, dit-on, en conçut du dépit, et ils se brouillèrent. On éloigna la dame d'atour de la reine, Buckingham partit; et l'on chassa quelques domestiques d'Anne, sans doute trop sensibles à la libéralité du duc, dont on a dit que *la bourse n'étoit que d'une peau d'oignon* par son extrême facilité à donner (1). Mais, dit très judicieusement un au-

---

Tant d'honneurs et de biens dont l'Angleterre abonde
N'ont servi qu'a montrer ma libéralité ;
Et, malgré ma patrie, et sa férocité,
J'ai fait ce qu'il m'a plu sur la terre et sur l'onde.

Enfin, pour me couvrir d'un laurier immortel,
J'entrepris sur la France, et mon destin fut tel,
Que tout honteux qu'il est, il est digne d'envie.

Cependant j'ai sujet de me plaindre du sort ;
Je ne méritois pas une si belle vie,
Ou je devois avoir une plus belle mort.

Hist. tragiques du temps, p. 257.

(1) La générosité extraordinaire du duc de Buckingham fait

teur (1), auquel on ne reprochera pas trop de penchant pour les louanges et les apologies : « Sur de pareils bruits, un historien équitable « doit-il donner atteinte à la réputation d'une « reine? Je ne vois, ajoute-t-il, aucune raison « de croire qu'Anne d'Autriche ait manqué de « fidélité à son époux, ni qu'elle ait jamais com- « mis des bassesses indignes de son rang. Je « crois qu'elle étoit vertueuse. Les soupçons « de Louis étoient donc mal fondés, et le fruit « de sa foiblesse et la méchanceté de ceux qui « avoient intérêt de l'entretenir ou de l'aug- « menter. »

La conspiration certainement fausse dont on fait auteur Henri de Taleyrand, comte de Chalais (2), petit-fils du maréchal de Montluc,

---

le sujet d'une ode de Théophile, où il ne lui donne que le titre de marquis. Il finit par ces vers :

« Je voudrois bien vous imiter :
« Mais ne pouvant vous présenter
« Ce que la fortune me cache,
« Puisque tout donne en l'univers,
« Je veux que tout le monde sache
« Que je vous ai donné des vers. »

OEuvres de Théoph., p. 140.

(1) Le Vassor, liv. 21, tom. 2, p. 705.

(2) On dit que lorsque Chalais habilloit Louis XIII, il lui

jeune seigneur imprudent, et le moins sensé de tous les courtisans, donna une terrible idée de la reine à son crédule époux. Je lui donne cette épithète, parceque je ne me persuaderai jamais qu'une princesse, je ne dis pas pieuse et chrétienne, mais susceptible des sentiments les plus ordinaires de morale, ait été capable de se prêter à un projet aussi noir que celui pour lequel on a écrit que Chalais perdit la tête. Il s'agissoit, dit-on, d'ôter la vie au roi, ou de le reléguer dans un monastère, d'élever Gaston son frère sur le trône, et de lui donner pour épouse la reine, soit qu'on fît déclarer le mariage nul pour cause d'impuissance, soit qu'on fît empoisonner le roi, ou qu'on le fît périr de quelqu'autre manière que ce pût être.

A ces noires horreurs on ajoutoit que non seulement la reine et Monsieur donnoient leur consentement, mais que Marie de Médicis y ajoutoit le sien. Cela résultoit, dit-on encore, de l'information secrète et des interrogatoires

---

faisoit des grimaces par derrière ; que même dans sa prison il ne pouvoit s'empêcher de dire du mal du roi, et de l'offenser dans les lettres qu'il lui écrivoit ; ce qui fit dire à Louis XIII: *Cet homme est d'un malicieux naturel.* Voyez les Mémoires d'hist. de crit. et de litt. de M. l'abbé d'Artigny, tom. 6, p. 219.

de Chalais ; et ce furent les motifs de sa condamnation (1). Encore une fois, on peut assurer que jamais ce projet n'a existé.

Le dessein de faire déclarer le roi impuissant étoit une chimère que la personne la moins instruite ne pouvoit pas imaginer. Il passe pour

---

(1) L'arrêt du 18 août 1626 le condamnoit à avoir la tête coupée ; et, après l'exécution, mise sur une pique, son corps en quatre quartiers sur quatre potences aux quatre principales avenues de la ville de Nantes ; sa postérité déclarée ignoble et roturière ; et lui, appliqué à la question avant l'exécution. Mais le roi remit toutes ces peines, à l'exception de celle de mort. On prétend que Chalais avoit été séduit par les partisans du cardinal, et engagé à accuser les deux reines et M. le duc d'Orléans. Voyez sur cela les Mémoires de madame de Motteville, tom. 1, pp. 29 et 30.

Le Vassor se fait un moyen contre le cardinal, de ce que le bourreau de la cour et celui de Nantes s'évadèrent pour ne pas exécuter Chalais, et de ce qu'on fut obligé de se servir d'un misérable qui devoit être pendu trois jours après. Mais ce fut l'effet de la brigue des amis de Chalais. Il reçut trente-quatre coups avant que la tête fût séparée du corps ; ce qui donna lieu à un de ses ennemis de faire ces vers :

Grand Dieu ! quels sont tes jugements !
Le glaive *faut* à la justice ;
Le bourreau défaut au supplice ;
Le criminel est sans tourments.
Mais, chétif, tu n'en es pas quitte :
Ce trait de justice est caché ;
L'arrêt dit qu'on te décapite,
Et Dieu veut que tu sois haché.

constant que la reine avoit fait une fausse couche au mois de mars 1622 ; elle étoit grosse de six semaines quand ce malheur lui arriva. On l'imputa à la malice de la connétable de Luynes, qui fut depuis la célèbre duchesse (1) de Chevreuse, et à mademoiselle de Verneuil, sœur naturelle du roi. Sur quoi fonder les idées d'impuissance ? Pour le meurtre ou le poison, comment imputer un dessein si scélérat aux personnes qu'on en rend complices ? S'il y eût eu des traces d'un crime, où toutes les horreurs se trouvoient réunies avec une complication inouie, quels juges se fussent contentés du supplice ordinaire auquel le comte de Chalais fut condamné ? De quel front Gaston eût-il osé solliciter aussi ouvertement qu'il fit en faveur du coupable ? Comment la mère de Chalais l'eût-elle entrepris elle-même ? Il y a tant d'absurdités dans cette accusation, qu'on ne conçoit

(1) Marie de Rohan-Montbazon, fille de Hercule de Rohan, duc de Montbazon, et de Madeleine de Lenoncourt, sa première femme, mariée, en premières noces, au connétable de Luynes ; et, en secondes noces, à Claude de Lorraine, duc de Chevreuse, célèbre dans l'histoire de la minorité de Louis XIV, et sous la fin du règne de Louis XIII, par son esprit et sa beauté, ses amants, et ses intrigues à la cour et chez l'étranger, morte fort âgée en 1679.

pas que, parmi nos historiens, les uns l'aient donnée pour un fait historique, et les autres pour un fait équivoque. Les plus équitables réduisent l'entreprise de Chalais à l'anéantissement, ou du moins à la diminution du pouvoir excessif du cardinal. Monsieur, qui n'abandonna le comte de Chalais qu'à la persuasion du capucin Joseph, ne l'accusa que de lui avoir conseillé de se retirer de la cour et de lui en avoir voulu donner les moyens. Si l'accusé n'avoit pas été lui-même séduit par les promesses d'une grace entière, tout ce qu'on eût pu savoir de lui étoit que l'intérêt l'avoit engagé dans la faction opposée au ministre, qu'il avoit aussi trompé par intérêt en feignant de le servir. Rien de plus incertain que la déposition du comte de Louvigni, qu'on a soupçonné d'avoir voulu faire sa cour aux dépens de Chalais, en déposant *que ce dernier devoit empoisonner une des chemises qu'il pouvoit donner au roi en sa qualité de maître de sa garde-robe.* Le prétendu auteur des Mémoires du comte de Rochefort, Sandras de Courtilz, qui a rassemblé de notre temps dans son roman tout ce que les partisans du cardinal avoient intérêt de publier du leur, ne fera sans doute aucune impression aujourd'hui, et on en croira plus volontiers des

critiques exacts tels que Bayle, Le Vassor, et nos auteurs modernes, qu'un *aventurier* dont le dessein étoit d'amuser la multitude. Le rang des complices et la nature des crimes exigent des preuves proportionnées. Et l'on peut dire qu'il n'en existe pas. Cependant Louis en fut persuadé. Il le crut tellement, que ce fut non seulement un puissant obstacle au retour de la reine mère après son dernier exil, mais qu'il fut plus de douze ans depuis sans pouvoir se résoudre à partager son lit avec une princesse qui avoit consenti de son vivant à se donner un autre époux; ce fut même l'occasion de la longue stérilité d'Anne d'Autriche; et la manière dont s'explique La Rochefoucauld dans ses Mémoires confirme ce fait et le ressentiment du roi, à n'en pas douter. Il en parla en plein conseil, et lui reprocha devant les ministres qu'*elle avoit voulu avoir deux maris en même temps*. Il alla plus loin, il défendit qu'*aucun homme n'entrât désormais dans le cabinet ou dans la chambre de la reine, à moins qu'il n'y fût présent.*

Tout cela ne pouvoit venir que d'un cœur bien ulcéré et d'un esprit intimement convaincu. Nous verrons qu'à l'instant de la mort même Louis ne pensoit pas autrement. Mais, encore une fois, cela ne prouve que la supercherie du

ministre, et la crédulité du roi. Le même piège fut tendu à Philippe le Hardi pour perdre Marie de Brabant; et à quoi tint-il qu'il ne réussît? Anne d'Autriche perdit donc le cœur de son mari sans retour. S'il est vrai qu'elle eut lieu, comme tout concourt à le faire croire, d'accuser le cardinal de la haine du roi contre elle, on excusera aisément celle qu'elle eut contre lui. S'il est facile de la justifier de la prétendue conspiration de Chalais, il me paroît presqu'impossible de soutenir qu'elle n'ait pas pensé en effet à épouser le duc d'Orléans, son beau-frère, dans le temps où le roi fut si dangereusement malade à Lyon, qu'on désespéra entièrement de sa vie. Louis, étant tombé malade le 22 septembre 1630, reçut les derniers sacrements quelques jours après. Il parla à Monsieur comme à son successeur; Richelieu avoit déjà pris des mesures pour se mettre à l'abri de la vengeance de ses ennemis. La reine, qui n'avoit que vingt-neuf ans, et qui se voyoit exposée à être renvoyée en Espagne, pensa à se maintenir en France. La comtesse du Fargis (1),

(1) Madame du Fargis, célèbre dans l'histoire de ce règne, s'appeloit Madeleine de Silli, fille d'Antoine, comte de La Rochepot, et femme de Charles d'Angennes, seigneur du Fargis,

sa confidente, lui proposa le mariage avec Monsieur, comme un moyen unique de conserver la couronne qu'elle étoit à la veille de perdre. Elle ne s'en éloigna pas, et la proposition en fut faite au duc d'Orléans. L'intérêt d'un trône et la politique excusent des démarches moins innocentes. Mais la santé du roi se rétablit; et sa majesté, instruite des dispositions de la reine, ne fit que se fortifier dans les premières idées qu'il avoit des desseins et des liaisons d'Anne d'Autriche avec son frère. Ce fut un nouveau poison qui augmenta la malignité de celui dont on avoit déjà infecté son cœur. Les effets en allèrent à la dernière extrémité, par le mauvais succès qu'eut quelque temps après le projet

---

ambassadeur en Espagne, en 1620, 1621, 1622, 1624. La comtesse du Fargis fut chargée des bagues de la couronne le 15 octobre 1636. Anselme, tom. 2, p. 430. Elle étoit unie d'intérêt avec les deux frères Marillac.

Dans la prose latine, attribuée au sieur du Châtelet, créature du cardinal de Richelieu, on parle bien mal des liaisons de madame du Fargis et du garde des sceaux Marillac.

Sancta Fargis, dic nunc, sodes;
Quantas fecit tecum sordes,
Inter primam atque laudes?
Dicunt boni, dicunt pravi
Quod te senex, vultu gravi,
Caudâ mulcebat suavi.

Journ. de Richelieu, part. 2, p. 109.

d'éloigner le cardinal du ministère, formé par la reine mère, de concert, dit-on, avec les Espagnols, qui ne mettoient leur espérance que dans cette révolution. Ils s'en étoient vantés. La reine y avoit trop d'intérêt pour n'y prendre aucune part : elle y travailla secrètement (1) pendant que la reine mère déclamoit sans ménagement contre le cardinal, en disant qu'il falloit que son fils se défît d'elle ou de son ministre, et que l'un des deux quittât la cour. Le cardinal l'emporta. Les deux reines cédèrent à la supériorité de génie de leur ennemi. Anne d'Autriche resta à la cour, pour y éprouver tous les ressentiments d'un époux qui n'envisageoit plus en elle qu'une princesse qui le trahissoit, et livroit la France à l'Espagnol. Mirabel, ambassadeur d'Espagne (2), eut ordre de ne pas rendre

(1) On lui fait dire, dans le Journal de Richelieu, en menaçant ce ministre : *Dieu ne paye pas toutes les semaines ; mais enfin il paye.* Journ. de Richelieu, p. 34. Voyez le même ouvrage, sur l'union des deux reines, p. 40.

(2) L'ambassadeur ayant insisté, et disant au roi que la défense qu'on lui faisoit de voir la reine feroit croire qu'elle étoit prisonnière, Louis XIII lui répondit avec fermeté : « *Qu'il n'y « avoit que des marchands et des ignorants qui pussent avoir « cette opinion ;* qu'il trouvoit étrange que le roi d'Espagne vou- « lût se mêler de cette affaire ; que les rois et les princes étran- « gers ne devoient pas prendre connoissance de pareilles choses. »

de si fréquentes visites à la reine. La du Fargis, son intime confidente, fut éloignée avec quelques autres de ses domestiques les plus affectionnés. Elle fut réduite à des menaces assez hautes, mais impuissantes contre le ministre, qui ne perdoit aucune occasion d'aigrir le roi contre elle.

L'année 1637 fut fameuse par les intrigues que la reine mère et la reine employèrent encore pour dégoûter le roi de son ministre. Elles se servirent de mademoiselle de La Fayette (1), que le roi aimoit; elles employèrent aussi le jésuite Caussin (2); et toutes ces démarches ne

---

Il ajouta, « qu'autrefois les ambassadeurs de Charles IX ayant « demandé la permission de voir Élisabeth, fille de France, on « la leur avoit refusée; qu'il ne parloit point de ce qui leur « étoit arrivé ensuite contre toute justice. » (Élisabeth mourut avec soupçon de poison.) Journal de Richelieu, p. 148.

(1) Voyez ci-dessous.

(2) Le jésuite Nicolas Caussin, Champenois, auteur de cette rapsodie, intitulée : *La Cour Sainte*, qui eut un cours prodigieux, tant étoit mauvais le goût du temps. On disoit de lui, *qu'il avoit mieux fait ses affaires à la Cour Sainte qu'à celle de France.* En agissant contre le ministre, il suivoit l'esprit de son ordre. Richelieu craignoit plus les jésuites qu'il ne les aimoit; et, de leur côté, ils ne l'aimoient point, et le craignoient. Il pensa plus d'une fois à les chasser; mais il crut en avoir besoin pour l'exécution de son projet contre la maison d'Autriche, auquel il sacrifia tout.

servirent qu'à la confusion de ceux qui les firent. La reine fut soupçonnée plus que jamais d'avoir pris des mesures avec le conseil d'Espagne, pour empêcher l'exécution du grand projet de l'abaissement de la maison d'Autriche. Mais cependant un évènement singulier, et dont nous parlerons avec quelque détail dans ce que nous avons à dire de la demoiselle de La Fayette, donna lieu à la grossesse de la reine. Elle accoucha précisément neuf mois après cet évènement. La naissance du dauphin, suivie de celle du duc d'Anjou, depuis duc d'Orléans, sembloit devoir augmenter le crédit d'Anne leur mère. Cependant elle demeura toujours constamment éloignée des affaires, et même de la confiance du roi, pendant la vie du cardinal et celle de Louis XIII. Ce prince conserva les impressions que lui avoit données Richelieu contre sa mère, sa femme et son frère, jusqu'au dernier soupir. Il fallut employer tous les ressorts de la politique, et ceux même de la religion, pour obtenir que la reine fût déclarée régente; et si le roi eût pensé qu'il ne pouvoit lui donner ce titre sans la rendre pleinement la maîtresse, elle n'y seroit jamais parvenue. Écoutons La Rochefoucauld, page 5.

« J'ai su de M. de Chavigni même, dit-il

« dans ses Mémoires, qu'étant allé trouver le « roi de la part de la reine, pour lui demander « pardon de ce qu'elle avoit jamais fait, et « même de ce qui lui avoit déplu dans sa con- « duite, le suppliant particulièrement de ne « point croire qu'elle eût eu aucune part *dans* « *l'affaire de Chalais*, ni qu'elle eût trempé « dans le dessein d'épouser Monsieur, après que « Chalais auroit fait mourir le roi; il répondit « sur cela à M. de Chavigni, sans s'émouvoir : « *En l'état où je suis je dois lui pardonner*, « *mais je ne la dois pas croire*: »

Lorsque le roi fit cette réponse à M. de Chavigni, dit l'auteur des Mémoires, il croyoit que la reine avoit encore des liaisons avec les Espagnols, par le moyen de madame de Chevreuse, qui étoit alors à Bruxelles. Si Louis eût été plus content de la conduite de Gaston que de celle d'Anne, il l'eût sans doute préféré pour la régence; mais il avoit déjà fait une déclaration, enregistrée le 5 du mois de décembre, trois jours après la mort de Richelieu, pour l'exclure nommément. Dans sa dernière maladie, dit La Châtre, il dit à la reine que c'étoit de lui dont leurs enfants avoient le plus à craindre. Dans le temps que sa santé s'affoiblissoit le plus, le jé-

suite Sirmond (1), confesseur de Louis XIII, fut renvoyé pour avoir proposé au roi la corégence de la reine et de Monsieur; et Desnoyers, qui avoit engagé le jésuite à cette démarche, ne fut pas mieux traité. Mais enfin la nécessité lui fit rendre la déclaration qui établissoit la reine régente, et lui donnoit l'éducation des deux princes, avec l'administration du royaume; et à monsieur le duc d'Orléans, la lieutenance-générale du roi. Mais il ordonna que la régente et le lieutenant-général ne pussent rien faire que par l'avis et le conseil souverain de la régence, composé de ses cousins le prince de Condé et le cardinal Mazarin, et de Séguier, chancelier de France, Bouthilier, surintendant des finances, et de Chavigni, secrétaire des commandements, qualifiés tous ministres d'état, et que le prince et le cardinal en seroient les chefs dans l'ordre qu'ils sont nommés, en l'absence toutefois de son altesse royale. Il entend aussi que dans son

(1) Jacques Sirmond, bien plus connu par son érudition que par cet emploi, qui ne lui convenoit guère, et qu'il ne garda pas long-temps. Le premier confesseur de Louis XIII fut Cotton; le second, Arnoux; le troisième, Sufren; le quatrième, Caussin; le cinquième, Jacques Sirmond; le dernier, Dinet. Le cardinal de Richelieu fut souvent embarrassé de ceux qu'il mit en place; ils étoient ses esclaves, et il étoit quelquefois leur dupe.

conseil tout se délibère, et soit décidé à la pluralité des voix, et qu'à la même pluralité on y pourvoie tant aux plus importants emplois et aux principaux offices de la couronne, qu'aux charges de surintendant des finances, de premier président, de procureur-général au parlement de Paris, et de secrétaire des commandements.

Louis prit toutes les précautions qu'il pouvoit humainement prendre pour faire exécuter sa déclaration dans les termes auxquels elle étoit conçue, l'ayant signée et *apostillée* de sa main, et l'ayant fait signer par la reine et par *Monsieur*, après l'avoir fait lire tout haut dans sa chambre en sa présence, et en celle des princes, des ducs et pairs, etc., le 19 avril 1643, et l'ayant fait vérifier le lendemain au parlement. Mais, de son côté, la reine ne pensa qu'aux moyens d'anéantir les limitations qu'on mettoit à son pouvoir, et à faire casser la déclaration. Elle s'en plaignit tout haut, en disant dans un mouvement de colère, « que tout son ennemi « que fût Richelieu, il n'auroit pas pu lui faire « plus de mal que Mazarin, qu'elle accusoit avec « justice d'avoir déterminé le roi à ces me- « sures. » Cela fit croire que le crédit de Mazarin alloit disparoître. On se trompoit; le besoin,

son habileté, et l'inexpérience de ses concurrents le soutinrent.

Les rois ont beau se figurer une puissance ultérieure à leur mort, il est presque toujours arrivé que leurs volontés particulières, quelles que soient les solennités dont elles sont revêtues, ont moins de poids que celles du moindre de leurs sujets (1). A peine Louis fut-il expiré, que la reine sa veuve se transporta en pompe au parlement, pour s'y faire donner une régence pleine et entière. Elle fit cette démarche le 15 mai; le roi étoit mort la veille. Dans le même temps qu'elle signoit la déclaration du 19 avril, elle avoit la parole des ministres établis par cette déclaration qu'ils se départiroient du droit qu'elle leur donnoit.

Le 18 mai, la régence fut déférée à Anne d'Autriche sans restriction. L'arrêt en fut prononcé par le chancelier Seguier, en présence du jeune roi, qui tint son lit de justice, accompagné de la reine sa mère, de Gaston, duc d'Or-

(1) Les contestations sur les dernières dispositions d'un particulier font ordinairement la matière d'un long procès. Les testaments des rois dépendent de la volonté de leurs successeurs. On dit que Philippe II ordonna à son successeur la restitution du royaume de Navarre. Philippe III fit dire à Henri IV qu'il avoit trouvé la Navarre annexée aux États d'Espagne.

léans, son oncle, du prince de Condé, et de plusieurs autres princes et ducs et pairs. Ce qu'elle avoit souffert sous le ministère du cardinal de Richelieu la fit balancer quelque temps sur le choix. Elle donna d'abord sa confiance à Augustin Potier, son aumônier, évêque de Beauvais. Elle ne pouvoit mieux choisir pour la fidélité, ni guère plus mal pour la capacité; ce bon prélat n'avoit pas la cervelle assez forte (1) pour une telle charge, dit M. de La Châtre. La reine fut la première à s'en apercevoir. Elle n'étoit ni accoutumée aux affaires, ni en état de gouverner. Les fautes de l'évêque de Beauvais, en ce qui concernoit ses intérêts personnels, avoient frappé toute la cour, qui ne pouvoit disconvenir des talents et de l'esprit délié et supérieur de Mazarin. L'adroit Italien l'emporta, et M. de Beauvais resta dans l'antichambre pendant que Mazarin entretenoit la reine dans le cabinet, quoique, suivant l'évêque, il n'entendît *ni les matières bénéficiales, ni les finances.* L'élève succéda au maître autant par la faute de son rival que par son adresse.

(1) On s'en aperçut d'abord, *en ce qu'il vouloit proposer aux Hollandais de changer de religion, et de reconnoître le pape.* Mém. de Joli, t. 1, p. 6.

Ce choix déplut autant aux grands, fatigués du joug dur et impérieux de Richelieu, qu'aux peuples, qui suivent, sans le savoir, et souvent contre leurs propres intérêts, ceux des grands. Le duc de Beaufort, qui prétendoit, par les caresses que lui faisoit la reine depuis quelque temps, avoir le pouvoir le plus étendu sous la régence, ne dissimula point son mécontentement. Les duchesses de Chevreuse (1) et de Montbazon, ennemies de Mazarin, faisoient agir le duc de Beaufort, et l'asservissoient à leurs caprices. Elles furent exilées.

Le nouveau ministre, affermi auprès de la reine, vit son autorité presqu'égale à celle de Richelieu. Les victoires du prince de Condé (2)

---

(1) Marie d'Avaugour de Bretagne, fille aînée de Claude de Bretagne, comte de Vertus, et de Catherine Fouquet La Varenne, belle-mère de la duchesse de Chevreuse, étant femme de Hercule, duc de Rohan, qui l'épousa en secondes noces. Elle mourut le 28 avril 1657, âgée de près de cinquante ans, et cependant en réputation d'être la plus belle femme de la cour. On lui fit cette épitaphe.

« Ci gît *Ismène* dont les charmes
« Dans l'empire amoureux eurent tant de sujets.
« Graces, Amours fondez en larmes.
« Cœurs, soyez libres désormais. »

(2) A Rocroi, le 19 mai; à Thionville, le 10 août 1643; à Fribourg, à Spire, à Mayence, en 1644; à Nordlingue, en

donnèrent aux commencements de la régence un éclat extraordinaire, et la bataille de *Lens* y mit le comble. Mais les esprits brouillons, les intrigues du Louvre, et l'animosité des cours souveraines, ayant donné naissance à deux partis, à celui de la cour (1) et à celui de la *Fronde*, on ne vit plus que troubles et factions; et les barricades, du mois d'août 1648, furent le signal de cette guerre ridicule, que le prince de Condé disoit qu'*on ne pouvoit bien écrire qu'en style burlesque*, et qui fut à la veille d'accabler la minorité de Louis XIV, et de perdre la régente.

Un des évènements qui caractérisent l'espèce de folie où se portèrent les esprits, fut la hardiesse du marquis de Jarzé, qui non seulement devint passionnément amoureux de la reine mère, mais porta l'audace jusqu'à lui en faire une déclaration. Le prince de Condé lui avoit fait accroire qu'il étoit aimé : et il écrivit une lettre que madame de Beauvais mit sur la toilette de la reine. Son insolence méritoit le sort qu'avoit

---

1645; à Furnes, à Dunkerque, en 1646; à Lens le 20 août 1647.

(1) Voyez-en l'origine dans les Mémoires de la duchesse de Nemours, pages 10 et 11 de la première partie.

ou celle de Chastelard, sous la reine d'Ecosse Marie Stuart; mais le crédit du prince de Condé sauva Jarzé, qui étoit sa créature, et obligea même la reine de le voir. On se contenta même de regarder comme ridicule une action punissable. « M. le marquis de Jarzé (lui « dit un jour le prince de Guémené, célèbre à « la cour par ses bons mots) quand vous écri- « rez à la reine, je vous prie de lui faire mes « baise-mains (1).

C'est une question de savoir si la reine mère devoit soutenir le cardinal de Mazarin avec autant d'opiniâtreté qu'elle le fit, contre le vœu des grands, de toutes les compagnies du royaume et de toute la France soulevée contre le ministre. Si elle ne pouvoit l'abandonner sans faire un tort irréparable à l'autorité souveraine, sa fermeté doit être applaudie. Mais est-il bien certain qu'en renvoyant l'auteur de tant de troubles dans sa patrie, elle eût dérogé aux droits de la royauté? C'est ce qui est supposé sans être prouvé. Plus heureuse que Marie de Médicis, elle vit enfin le calme renaître; mais elle vit aussi

(1) *Mém. de Nemours*, part. 1, p. 98. *Menagiana*, t. 4 de l'édition de Hollande. *Ea tempestate quidpiam de Jarzeo marchione Ixionis fabulæ haud absimile narravere. Labardæus de rebus Gal. lib. 7, p. 487.*

Mazarin, sa créature, en faveur duquel elle avoit fait tant de sacrifices, travailler à augmenter son pouvoir aux dépens de celui de sa bienfaitrice.

Au retour du cardinal, la cour changea de face. Il travailla à se mettre si bien auprès du roi, qu'il pût se passer de la reine mère. L'ambition écarte nécessairement la reconnoissance. Après avoir fait déclarer au roi sa majorité, le parti des princes se désunit, celui de la *fronde* se dissipa. Les chefs de parti qui étoient sur la scène, le prince de Condé, le duc de Beaufort, le fameux *coadjuteur*, depuis cardinal de Retz, ce prélat qui bénissoit le peuple pour le soulever contre ses maîtres, et qui, s'intriguant sans système, ne cabaloit que pour cabaler; ces chefs avoient tellement rebuté les Parisiens, « Que s'il « fût venu quelque homme dont on n'eût jamais « entendu parler, dit un auteur du temps, il eût « été celui qu'on eût choisi, et dont le parti eût « été le plus considérable. » Enfin le *papier* que les royalistes mettoient à leur chapeau, et la *paille* qu'y mettoient les frondeurs, disparurent. Dès le lendemain du retour du roi de Saint-Germain à Paris, où il entra aux cris répétés de *vive le roi!* tout y fut aussi paisible que si jamais il n'y avoit eu de fronde, et l'autorité royale aussi bien

rétablie qu'avant les troubles. Preuve évidente que l'amour et le respect pour le souverain sont des passions naturelles aux Français ; que si des mouvements étrangers semblent les avoir quelquefois écartés de ce caractère, ils y reviennent comme au centre où tendent toutes leurs inclinations (1).

Ce fut d'après ces principes que la reine mère détermina la cour à continuer sa route de Saint-Germain à Paris, contre l'avis de ceux qui prétendoient que c'étoit hasarder la personne du roi, vu le refus du duc d'Orléans, qui y étoit tout-puissant, de venir au-devant de sa majesté. Ce retour heureux signala l'année 1652. Depuis ce temps-là, Anne d'Autriche ne conserva plus qu'une apparence d'autorité, qui résida réellement dans le cardinal Mazarin, maître de l'esprit du jeune roi.

---

(1) Aussi François I, qui connoissoit, par une longue expérience, le génie de la nation, dit-il en mourant à son successeur, *que de tous les peuples du monde, il n'y en avoit point qui aimassent autant leur roi que l'aiment les Français, et qui fussent plus dignes d'en être aimés.* L'opiniâtreté guide l'Anglais, la vanité conduit l'Espagnol, le gain et l'intérêt animent l'Italien, etc. Le Français fait consister son honneur dans son attachement à ses rois. C'est le caractere que César donne à l'ancienne noblesse gauloise : *On n'en voit point*, dit-il, *qui veuillent survivre aux maîtres auxquels ils se sont une fois attachés.*

Mazarin étoit un politique aussi habile et plus rusé que Richelieu. Il n'avoit pas ses grandes vues, son génie vaste, mais il étoit plus doux, plus complaisant, moins fier (1), moins inflexible, et moins hardi; insensible aux offenses comme aux services, il n'étoit ni cruel, ni méchant, et jamais Italien ne fut moins vindicatif. *Laissons parler*, disoit-il, *et faisons.* Accoutumé à trouver des obstacles, *le temps et moi*, disoit-il aussi, *nous sommes deux grands maîtres.* Anne étoit aussi moins brouillonne, moins livrée aux intrigues, moins ambitieuse que Marie de Médicis. elle se contenta des complaisances du cardinal, et de la tendresse respectueuse du roi son fils. Elle avoit adopté des maximes toutes contraires à celles de Marie de Médicis. « L'affection qu'elle « témoigne au roi son fils, dit un auteur du « temps (Entret. de Balzac, p. 384), est si ten-

(1) On a dit de Mazarin, comparé au cardinal de Richelieu, à l'occasion de la paix des Pyrénées :

Nescius hic veniæ, vindictæ nescius iste;
Hic pacem nobis abstulit, ille dedit.

Du nombre prodigieux de libelles de toutes les espèces qu'on publia contre lui, sur-tout pendant la fronde, il ne fut sensible qu'à la *Mazarinade* que publia Scarron, qui en fut puni par la suppression d'une pension de cinq cents écus qu'il recevoit de la cour.

« dre et si caressante. Elle lui a gagné le cœur. « De telle façon que ce cœur si bien gagné et « qui est à sa mère par tant de droits, ne lui « sera jamais ravi par aucun accident. » L'auteur ne se méprit point. Après le sacre de sa majesté, célébré à Reims par l'évêque de Soissons le 7 juin 1654, Anne ne pensa plus qu'au mariage de ce prince. On le croyoit à la veille d'épouser Marguerite, princesse de Savoie, lorsque le conseil d'Espagne et la maison d'Autriche, fatigués d'une longue guerre, proposèrent la paix et l'infante Marie-Thérèse pour femme à Louis XIV. Anne, qui avoit toujours aimé sa maison et le roi d'Espagne son frère, eut une joie inconcevable de ces offres. Le cardinal, auquel Pimentel les avoit faites à Lyon où étoit la cour, ayant dit à la reine qu'il avoit à lui apprendre une nouvelle à laquelle elle ne s'attendoit pas, et qui la surprendroit au dernier point : « Vous ne pou- « vez rien me dire de plus surprenant, répondit « la reine, que de m'apprendre que le roi d'Es- « pagne me fait demander la paix, en m'offrant « le mariage du roi avec l'infante. Je ne m'at- « tends certainement pas à cette nouvelle. » — « C'est pourtant celle que j'ai à vous annoncer », reprit le cardinal.

Les deux cours prirent les mesures conve-

nables pour conclure la paix et le mariage projeté ; l'un et l'autre se firent après les conférences tenues à l'île des Faisans (formée par la rivière de Bidassoa) et terminées par le traité des Pyrénées, du 7 novembre 1659.

En célébrant ce grand évènement, on ne manqua pas de louer le bonheur de la France, et la sage conduite de la reine (1) et du cardinal. La mort du cardinal arriva peu de temps après le mariage du roi (le 9 mars 1661.) La reine mère n'avoit jamais été fort intelligente dans la matière du

---

(1) Perrault réunit les obligations que les Français lui avoient en ces vers :

Anne, reine incomparable,
Par qui le ciel favorable
Répand sur nous ses bienfaits,
Nous devons à tes prières
Ces trois faveurs singulières,
LE ROI, LA REINE et la PAIX.

Loret disoit, dans sa lettre du 19 juin 1660 :

O reine, mère de mon roi,
Princesse d'honneur et de foi,
Que vous ressentez en vous-mêmes
De satisfactions extrêmes !
De voir pour le bien des humains,
Émaner de vos belles mains,
Ou plutôt de votre esprit sage,
Cette PAIX et ce MARIAGE
Reçus avec joie en tout lieu,
Et qu'on tient de vous, APRÈS DIEU.

gouvernement, et elle n'y avoit plus eu de part, depuis 1650, que très indirectement. Elle ne prétendit pas y en avoir plus qu'elle n'en avoit eue. Elle en abandonna entièrement le soin au roi et aux ministres auxquels Louis donna sa confiance. Cependant n'ayant point été admise au premier conseil que le roi tint après la mort de Mazarin, et qui dura trois jours, elle en parut outrée de dépit, en disant assez haut : « Je « me doutois bien qu'il seroit ingrat et voudroit « faire le capable. » Mais sur les remontrances de la Beauvais, sa première femme de chambre, qu'elle aimoit, et convaincue, par la conduite du roi, que ses plaintes seroient inutiles, elle n'y pensa plus, et vécut tranquillement sous le règne de son fils, sans prétendre partager son autorité. Elle étoit attaquée depuis plusieurs années d'une maladie mortelle. Il lui étoit venu un cancer au sein, et les remèdes qu'on lui avoit faits ne lui purent procurer aucun soulagement. Le fameux abbé Gendron, oncle maternel de l'oculiste Deshayes, qui a pris le nom de son oncle, eût pu, dit-on, la guérir, si le mal eût fait moins de progrès. Il ne travailla qu'aux palliatifs. Cette maladie longue avoit donné lieu à la reine de penser au terme inévitable où elle se sentoit arriver chaque jour. Elle s'y prépara par beau-

coup de pratiques de piété, soutenues des sentiments d'une religion sincère. Elle donna même dans les derniers jours de sa maladie des preuves d'une fermeté vraiment héroïque, je veux dire chrétienne. Lorsque la douleur de son mal lui arrachoit quelque plainte forcée et involontaire, elle condamnoit aussitôt ce tribut qu'elle payoit à l'humanité, en disant : « Hélas, seigneur, vous voulez « que je souffre, et j'ose me plaindre ! » Le roi son fils eut, pendant sa maladie, des attentions extraordinaires pour elle, passant des nuits entières auprès d'elle, et couchant dans sa chambre tout habillé sur un matelas, et se levant plusieurs fois la nuit, ou pour lui rendre les services qu'elle n'eût pu recevoir que de ses femmes les plus adroites, ou pour s'informer de sa situation. Elle eut un entretien secret et long avec lui deux jours avant sa mort ; et la veille, après avoir reçu le viatique, elle parla encore au roi et à la reine en particulier, puis à tous les deux ensemble : elle parla aussi au duc d'Orléans, et leur donna à tous des conseils propres à maintenir la paix dans la maison royale. Leur ayant donné sa bénédiction, elle s'adressa au roi, et lui dit d'un ton ferme : « Faites ce que je vous ai dit ; je vous « le dis encore, le Saint Sacrement sur mes « lèvres. »

Que lui avoit-elle dit ? C'est ce qu'on n'a jamais bien pu savoir. Il s'agissoit sans doute d'un projet important ; et eu égard aux circonstances, ce projet pouvoit regarder la religion ; et, s'il venoit du confesseur, concerner la révocation de l'édit de Nantes, auquel le clergé, la cour de Rome, les zélés et les jésuites aspiroient depuis long-temps. Elle mourut dans sa soixante-cinquième année (1), le 20 janvier 1666, et véritablement regrettée. « Cette princesse, qui avoit « connu tout le monde, dit le marquis de La Fare, « et en avoit eu besoin, savoit parfaitement la « naissance et le mérite de chacun, et se plaisoit « à les distinguer. » Fière et polie en même temps, elle savoit ce qui s'appelle *tenir une cour* mieux que personne du monde, et, quoique vertueuse, souffroit même avec plaisir cet air de galanterie qui doit y être pour la rendre agréable, et y maintenir la politesse dont, en ce temps-là, tout le monde faisoit cas, mais qui depuis est devenue inutile, et peut-être même ridicule. « C'étoit alors un mérite que d'avoir de « l'esprit, un air galant, un génie orné et délicat. « Tout ce mérite disparut presque avec la reine,

(1) Reboulet dit 66, et se trompe. Elle n'avoit que 64 ans, 6 mois, 6 jours.

« et fut traité de ton précieux et insipide. » C'est ce qu'en dit le marquis de La Fare, qui regrette cet heureux temps. Mais, à en juger par ce qu'en dit bien sensément l'auteur des Mémoires de la duchesse de Nemours, c'étoit un esprit singulier que celui de ce siècle. Quoique les personnes de ce temps-là en eussent beaucoup, elles ne l'employoient que dans les conversations galantes et enjouées, qu'à commenter et à raffiner sur la délicatesse du cœur et des sentiments. On faisoit consister tout le mérite à faire des distinctions subtiles et des dissertations spirituelles. Ceux qui y brilloient le plus étoient les plus honnêtes gens et les plus habiles; et ils traitoient au contraire de ridicule et de grossier tout ce qui avoit le moindre air de conversation solide. Telle est la peinture que Molière nous a laissée de l'hôtel de Rambouillet, dont les *Précieuses ridicules* (1) et les *Femmes savantes* sont des satires outrées.

(1) La qualité de PRÉCIEUSE n'étoit point alors une injure; et les illustres de ce temps la prenoient fort sérieusement, et s'en faisoient même honneur. Il y avoit à la cour et à la ville, et même dans les provinces, deux sortes de *Précieuses*. Les VÉRITABLES PRÉCIEUSES, *c'étoient*, dit un auteur qui s'est beaucoup occupé de cette matière, *celles qui, ayant de tout temps cultivé l'esprit qu'elles tenoient de la nature, et qui, s'étant adonnées à toutes sortes de sciences, sont devenues*

Un sujet d'éloge bien plus solide, étoit l'amour que la reine avoit pour la vérité. Un libraire de Paris (Antoine Berthier) avoit dessein de publier un recueil de pièces jointes à l'histoire du cardinal de Richelieu, par Aubri. Il craignoit que quelques unes de ces pièces ne donnassent lieu à des mécontentements, et à la vengeance des

---

aussi savantes que les plus grands auteurs de leur siècle, ont appris à parler plusieurs belles langues, aussi bien qu'à faire des vers et de la prose, mesdames de Scuderi, de La Suze, de Bregi, la duchesse de Chevreuse, la marquise de Rambouillet, etc. Les PRÉCIEUSES GALANTES, *c'étoient des personnes du sexe qui, ayant plus de bien, ou un peu plus de beauté que les autres, tâchoient de se tirer hors de pair. Pour cet effet*, dit l'auteur que j'ai cité, *elles lisent tous les romans, et tous les ouvrages de galanterie qui se font. Toutes sortes de personnes sont bien venues chez elles. Elles reçoivent des vers de tous ceux qui leur en envoient, et elles se mêlent bien souvent d'en juger, bien qu'elles n'en fassent pas, s'imaginant qu'elles les connoissent parfaitement, parcequ'elles en lisent beaucoup. Elles ne sauroient souffrir ceux qui ne savent ce que c'est que galanterie; et comme elles tâchent de bien parler, elles disent quelquefois des mots nouveaux, sans s'en apercevoir, qui, étant prononcés avec un air dégagé, et avec toute la délicatesse imaginable, paroissent souvent aussi bons qu'ils sont extraordinaires. Et ce sont ces aimables* PRÉCIEUSES *que Mascarille* (Molière) *a traitées de ridicules.* Cette peinture est celle du temps dont nous parlons. Voyez le *Dictionnaire des Précieuses*, et le grand *Dictionnaire des Précieuses*, du sieur de Sommaize, dédié à M. le duc de Guise. A Paris, chez Jean Ribou, in-12, 2 parties, 1661, avec privilège du roi.

particuliers qu'elles regardoient. Il s'adressa à cette princesse pour être autorisé à l'impression de son recueil. « Faites imprimer, lui dit-elle, « et ne craignez rien. Je protégerai toujours la « vérité. Faites tant de honte au vice, qu'il ne « reste que de la vertu en France (1). »

Je crois avoir déjà fait cette remarque ailleurs; mais elle est si glorieuse à Anne d'Autriche, si digne d'une grande reine, et renferme une si belle maxime, qu'on ne sauroit trop la faire connoître. Elle étoit sensible aux beautés de la poésie, et peu de poëtes ont été payés aussi généreusement que feu Mayret par cette princesse, s'il est vrai qu'elle lui fit donner *dix mille écus* pour un sonnet qu'il eut l'honneur de lui présenter sur la paix des Pyrénées. Une observation singulière qu'on a faite sur le goût de cette princesse, c'est qu'elle avoit tant d'anti-

(1) C'étoit le sentiment de Henri IV. On vouloit l'engager à punir l'auteur de la satire intitulée : l'*Ile des Hermaphrodites*. Il lut l'ouvrge, trouva bien des vérités, et voulut même connoître l'auteur; mais il ne voulut pas permettre qu'on fît aucunes poursuites contre lui, en disant : *Je me ferois conscience de fâcher un homme pour avoir dit la vérité.* Cet auteur étoit Artus Thomas; et l'*Ile des Hermaphrodites* parut, pour la première fois, en 1605. Journal de Henri IV, tome 2, p. 75 de l'édition de 1732. Cette pièce a été jointe au recueil des pièces, en cinq volumes, pour servir à l'histoire de Henri III.

pathie pour les roses (1), qu'elle ne pouvoit les souffrir, même en peinture, quoiqu'elle aimât passionnément toutes les autres fleurs. Le Val-de-Grace et la coupe du dôme, peinte à fresque par Mignard, sont des monuments célèbres de sa piété (2). Elle fut mère de Louis XIV, né à Saint-Germain-en-Laie le 5 septembre 1638, et de Philippe de France, d'abord duc d'Anjou, et depuis duc d'Orléans, par la mort de Gaston Monsieur, duc d'Orléans, sans postérité, né à Saint-Germain le 21 septembre 1640.

LOUISE DE LAFAYETTE,

MAITRESSE DE LOUIS XIII.

Louis XIII étoit auprès des dames d'une sagesse et d'une continence reconnues. *Il n'en aimoit que l'espèce*, disoit de lui Christine,

(1) Vigneul Marville, t. 3, p. 327. Francesco Venerio, doge de Venise, n'en pouvoit pas supporter l'odeur, et se trouvoit mal. *Ludicra, hist.* p. 19. On a dit la même chose du chevalier de Guise. *Entr. de Voiture et de Costar*, p. 378. Par une antipathie bien singulière, Jean II, czar de Moscovie, s'évanouissoit à la vue d'une femme.

(2) Voyez le poëme de Molière intitulé : *La Gloire du Val-de-Grace*; et la Vie de Mignard, par l'abbé de Monville, p. 76.

reine de Suède. Cependant ce prince, d'un caractère sombre, et d'un goût décidé pour la retraite, ne pouvoit se passer d'un favori ou d'une maîtresse. Il lui falloit quelqu'un qui partageât avec lui la solitude, et qui la lui rendît aimable par des plaisirs innocents (1), et quelques doux amusements. Il étoit même, dit-on (sans le justifier néanmoins), jaloux de ses maîtresses; mais c'étoit là où ses sentiments se bornoient (2). Il crut trouver dans l'esprit délicat, dans le caractère doux et les manières insinuantes de mademoiselle de La Fayette un attachement digne de lui. Outre les qualités de l'esprit, La Fayette étoit une des plus aimables personnes de la cour. Ses charmes sembloient être faits pour seconder sa vertu, et en augmentoient l'éclat; de même que sa sagesse et sa modestie ajoutoient à sa beauté.

(1) Il aimoit les oiseaux, la peinture, la musique et la conversation, où il montroit beaucoup d'esprit et de docilité. Pour les femmes, il ne les aimoit presque que comme on aime les fleurs. *Les femmes*, disoit-il, *sont chastes avec moi jusqu'à la ceinture.* A quoi l'on prétend que Bassompierre répondit: qu'*il falloit donc la leur faire porter aux genoux.*

(2) Abrégé chronologique, tome 2, sous l'an 1643, p. 526. Ce qu'on dit de sa jalousie n'est peut-être fondé que sur l'anecdote très douteuse, et, suivant les apparences, fausse, dont nous parlerons à l'occasion de Marie de Hautefort.

Louise de La Fayette joignit à ce mérite celui d'une naissance distinguée (1). Elle étoit le cinquième enfant et la seule fille née du mariage de Jean de La Fayette, seigneur de Hautefeuille, et de Marguerite de Bourbon Busset (2), fille de César de Bourbon, comte de Busset, et de Louise de Montmorillon. Elle étoit entrée au service de la reine en qualité de fille d'honneur, et pouvoit avoir dix-huit ou vingt ans. Louis fut touché du mérite de mademoiselle de La Fayette plus vivement qu'il n'avoit encore paru l'être. Cette passion, s'il est permis de donner ce nom au penchant du roi pour les personnes qu'il aimoit, prit naissance pendant le voyage que la cour fit à Lyon en

(1) Sur la maison de La Fayette, voyez Anselme, *Palais d'honneur*, p. 392. Guillaume du Motier, sieur de La Fayette, étoit maréchal de France en 1420. Il n'y avoit alors que deux maréchaux de France. François I et Henri II en portèrent le nombre jusqu'à *quatre*; depuis il n'a plus été limité. Voy. le même, des Maréchaux de France, t. 7, p. 61, n. 10.

(2) Anselme, Hist. généal., t. 1, p. 177 de la nouv. édit. François Motier, comte de La Fayette, son frère, épousa la célèbre Madeleine Pioche de La Vergne, de laquelle nous avons des Mémoires sous le titre de *Mémoires de madame de La Fayette*, publiés à Amsterdam, en 1731, in-12, le roman historique, intitulé : *La princesse de Clèves*, modèle en ce genre, et un roman, intitulé : *Zaïde*, publié sous le nom de Segrais. *Huettii commentaria*, p. 204.

1630. Bassompierre, qui y étoit allé recevoir les ordres de sa majesté, qui vouloit conquérir elle-même la Savoie en personne, dit dans ses Mémoires qu'il salua le roi, qu'il trouva parmi les dames, *galant et amoureux contre sa coutume.*

Mademoiselle de La Fayette jouit assez longtemps de la considération du roi. Attentive à ne point choquer les intérêts de Richelieu, elle ne se mêloit que d'amuser sa majesté; ou ses intrigues furent si cachées, qu'il ne put les découvrir, et ne crut pas avoir à se plaindre. Le goût de Louis se fortifioit, et elle n'en tiroit que des avantages qui ne blessoient point la délicatesse du ministre. Mais elle devint enfin la victime de sa jalousie et de l'ambition du capucin Joseph (1). Ce moine, d'un génie presque

(1) Joseph Le Clerc du Tremblay, capucin, fameux par ses intrigues, confident et depuis rival de Richelieu, auquel il n'étoit peut-être pas inférieur en talents, mort à Ruel, assez précipitamment, à l'âge de soixante-un ans, le 18 décembre 1638, ayant été nommé au cardinalat. Il est inhumé dans l'église des capucins de Saint-Honoré, à côté, dit-on, du père Ange de Joyeuse; ce qui donna matière à cette épitaphe critique :

Passant, n'est-ce pas chose étrange
De voir un *diable* auprès d'un *ange* ?

Il donna un grand lustre à son ordre, par son crédit et sa

égal à celui de Richelieu, s'étoit insinué dans ses bonnes graces par des services importants. Fatigué d'une subordination trop marquée pour sa vanité, il avoit conçu le projet de parvenir à l'égalité, et peut-être de détruire son bienfaiteur, et de prendre sa place. Il avoit eu occasion de remarquer que Louis XIII ne conservoit que par besoin un ministre qu'il haïssoit : il entreprit de se procurer le chapeau de cardinal. Cette dignité l'eût fait marcher d'égal avec son maître. Il offrit secrètement au pape Urbain VIII de faire conclure la paix avec la maison d'Autriche, et d'établir par le traité un tel équilibre, que si les protestants n'étoient pas

---

faveur : ainsi, il ne faut pas douter des éloges de la part de ses frères. Il étoit parent du côté de Marie de La Fayette, sa mère, de mademoiselle de La Fayette. Voici leur parenté :

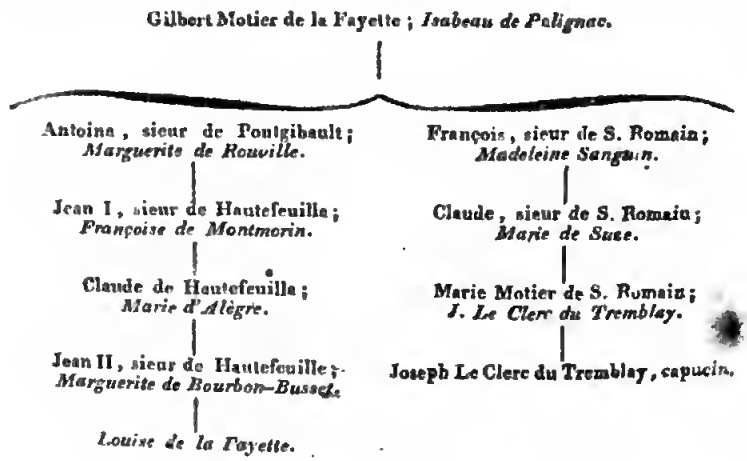

inférieurs, au moins ne l'emporteroient-ils pas sur les catholiques. Ces offres flattoient le génie pacifique du pape, qui espéroit d'ailleurs d'y trouver les moyens d'agrandir la maison Barberine. On fit entendre au capucin Joseph que c'étoit la voie de parvenir au cardinalat où il aspiroit. Il pensa donc à mettre La Fayette dans son parti. Parente du capucin, et nièce de l'évêque de Limoges (1), elle eut la complaisance de se prêter à leur projet pour la paix, contre les desseins du cardinal ministre. On lui fit envisager les choses du côté de la religion et de la piété. Elle devoit, si elle réussissoit, être l'auteur du bien de toute l'Europe, en donnant lieu à une paix nécessaire à la France elle-même gémissant sous le poids des subsides, et à la tranquillité de la conscience du roi. Il ne pouvoit, disoit-on, sans injustice retenir plus longtemps les états de la maison de Lorraine, desquels il s'étoit emparé, ni différer à soulager les peuples qui murmuroient, et dont il s'attiroit la haine. Ces motifs intéressants, et la gloire

(1) François Motier de La Fayette, abbé de Dalon, premier aumônier de la reine Anne d'Autriche, nommé évêque de Limoges le 2 janvier 1627, mort le 3 mai 1676, âgé de quatre-vingt-six ans. *Gallia Christiana*, nouv. édit. tome 2, col. 542. Anselme, tome 7, des Maréchaux de France, p. 61, n. 9.

de devenir le premier mobile de la paix générale, avoient de quoi tenter l'esprit d'une femme.

Mademoiselle de La Fayette y succomba. Elle parla au roi sur le ton que le capucin exigeoit, revint à la charge, émut son cœur, pendant que de son côté le moine ne perdoit aucune occasion de rendre Richelieu suspect ou odieux. Ses discours libres ne purent être cachés au ministre. D'ailleurs un foible, ou si l'on veut, un principe d'équité du roi, c'étoit de rapporter à son ministre tout ce qu'on lui disoit contre lui-même. Les premières démarches de Richelieu furent d'éloigner de la cour ceux qui avoient fait agir mademoiselle de La Fayette. Il reprocha au capucin son ingratitude, et ne manqua pas de traverser à Rome ses projets d'élévation au cardinalat. Il s'agissoit, pour se délivrer de toutes ses inquiétudes, de faire disparoître mademoiselle de La Fayette, dont le crédit se soutenoit par l'estime la plus tendre, et les liens de l'habitude. Le projet étoit difficile: c'étoit s'armer contre les inclinations du prince, tyranniser son cœur, et justifier ce que ses ennemis insinuoient sans cesse au roi, que son ministre ne respectoit rien, dès qu'il s'agissoit de satisfaire l'esprit de domination qui le dévo-

roit. Il savoit que Louis XIII n'étoit lui-même que trop pénétré de ces idées. Il prit toutes les mesures imaginables pour en venir à bout, sans paroître le mobile des ressorts qu'il faisoit agir. Le jésuite Caussin, qui étoit en secret (1) du parti de la reine mère, et de la reine régnante contre le cardinal, avoit été relégué à Quimpercorentin, dans la Basse-Bretagne, loin d'écarter mademoiselle de La Fayette de la cour, comme elle étoit dans l'intérêt des deux reines. Le jésuite ne servoit pas le cardinal à son gré. L'éminence employa le P. Carré. Celui-ci, instruit de son devoir par la disgrace de Caussin, pressa la favorite de se retirer, et de prendre le parti du cloître, par des motifs de conscience. Le roi, qui s'aperçut du piège, répondit un jour à La Fayette, qui lui parloit des démarches du père Carré, que son zèle étoit admirable. Mais, ajouta-t-il d'un ton moqueur, et fort spirituellement, *ce bon père est un de ces saints qu'on gagne aisément dès qu'on leur dore une cha-*

(1) Ce fut la cause de sa disgrace. Labarbe, parlant de sa mort sous l'année 1651, dit : *Hic posteà Ludovici XIII regis confessarius fuit, qui quoniam ei scrupulum injecerat de* Maria *regia matre haud satis piè habita.... aulâ et ipse Richelii opera.... facessere pridem jussus erat.* Labardæus de Reb. Gall. lib. 9, ad calcem, p. 661.

pelle. Le cardinal ne réussissant pas par ce moyen, eut recours à d'autres. Il mit auprès du roi et de La Fayette un espion qui l'avertissoit de tout ce qui se passoit entre eux, et de tout ce qu'ils se disoient. Ce fut Boizenval, que le roi avoit fait un de ses premiers valets de chambre, l'ayant tiré de sa garde-robe, sans en rien dire au cardinal. Ce bienfait du roi supposoit que sa majesté et La Fayette s'étoient concertés pour se faire une créature fidèle et indépendante du ministre. Richelieu, qui le pensa, agit sur ce fondement, et forma le dessein de se servir du même Boizenval pour espion. Il l'intimida et le menaça d'une perte assurée, pour avoir prétendu établir sa fortune sans sa protection.

Boizenval n'étoit pas à l'épreuve d'une pareille menace. Il savoit jusqu'où alloient le pouvoir et la vengeance du ministre. Il ne tarda à s'offrir à lui, aux dépens du secret de son maître et de La Fayette, qu'autant de temps qu'il en falloit pour réfléchir aux menaces de Richelieu. Il lui promit non seulement de lui rapporter fidèlement tout ce qu'il sauroit des paroles ou des actions du roi et de mademoiselle La Fayette, mais encore de lui remettre tous les billets qu'ils s'écriroient, et dont il se-

roit chargé. Boizenval exécuta ponctuellement sa promesse, et par la trahison d'un lâche domestique, Richelieu fut instruit de tout ce qui pouvoit l'intéresser. Alors aussi occupé de cette intrigue que du gouvernement de l'État entier, pour rompre les liaisons de Louis avec La Fayette, il ordonna à Boizenval, dit Vittorio Siri (1), et d'après lui Paolo Marana dans le Recueil de ses lettres manuscrites, de leur rapporter de l'un à l'autre ce qu'ils le chargeroient de dire d'une manière toute différente, pour faire naître des mécontentements réciproques.

Le cardinal va plus loin ; il garde les billets qui ne lui plaisent pas, et en substitue d'autres contrefaits, où il ne manquoit pas d'insérer tout ce qui pouvoit chagriner le roi ou La Fayette. Pour supposer la vérité de ce manège, il faut aussi supposer que le roi ne voyoit pas mademoiselle de La Fayette ; un entretien eût tout éclairci : ou du moins il faut supposer que l'on observoit des circonstances assez favorables pour écarter cet éclaircissement. Ce fut en effet

(1) *Memorie recondite*, tome 8, p. 663, et *Paolo Marana*, auteur de l'Espion turc, dans des lettres manuscrites, don j'ai eu le recueil qui étoit à la bibliothèque de feu M. de La Fautrière, conseiller au parlement. Voyez ce que j'en ai dit, Journal de Verdun, décembre 1752, p. 438.

dans un entretien que la fourberie fut reconnue. Boizenval fut chassé, et le cardinal n'osa parler pour lui; il lui importoit peu de perdre un subalterne de la qualité de Boizenval, pourvu qu'il réussît à déterminer La Fayette à la retraite. Elle y paroissoit portée, peut-être autant par le dégoût que devoit naturellement lui inspirer la foiblesse d'un prince jouet de l'ambition de son ministre, que par un sentiment de piété. Richelieu, la voyant ébranlée, mit tout en usage pour achever de se débarrasser de la favorite. Il menaça la marquise de Seneçay, première dame d'honneur de la reine, amie de La Fayette, et l'évêque de Limoges son oncle, de tous les effets de son indignation, s'ils ne contribuoient à engager la demoiselle à quitter le service de la reine. Le cardinal n'en parla pas au P. Joseph, qui étoit déjà malade dans le couvent des capucins, où il mourut quelque temps après, avec soupçon de poison, disent sans le prouver les ennemis de Richelieu. La marquise et le prélat n'eurent pas plus de fermeté que Boizenval, et tous les deux intimidés sacrifièrent, l'une son amie, et l'évêque sa nièce, à leurs craintes et aux menaces du ministre; tant cet homme terrible s'étoit acquis un empire tyrannique sur tous les esprits!

Mademoiselle de La Fayette prit enfin la résolution de céder à la persécution, à l'abri de laquelle la foiblesse du roi ne pouvoit la mettre; et elle entra au couvent de la Visitation vers le commencement du mois de mars de l'année 1637. Mademoiselle de Hautefort avoit déjà paru sur les rangs en 1631; mais elle-même s'étant rangée du parti de la reine, avoit été disgraciée. Le cardinal l'avoit fait revenir. Cependant le roi se passoit difficilement de mademoiselle de La Fayette; il alla la voir à la Visitation, où il fit quelques efforts pour la détourner du parti qu'elle avoit pris de faire profession. Il ne réussit pas. Elle lui déclara qu'elle étoit absolument résolue à se séparer du monde, et à se consacrer au service d'un plus grand seigneur, conjurant le roi de ne plus penser à elle, et de donner la paix à son peuple. Louis pleura. La piété de La Fayette et sa fermeté l'attendrirent. Ils se quittèrent l'un et l'autre les larmes aux yeux.

Richelieu risquoit dans toutes ces entrevues. Et quoique le roi osât à peine aller au monastère de la Visitation, dans la crainte de déplaire à son ministre, il y fit cependant plusieurs visites à La Fayette. La fin des entretiens étoit toujours triste; on se quittoit en pleurant, et le roi en revenoit plongé dans une sombre mélan-

colie. La reine même craignit que la santé du roi ne s'en altérât. Elle n'avoit garde de considérer mademoiselle de La Fayette comme une rivale. Assurée de sa vertu, elle ne voyoit en elle qu'une vertueuse amie, et elle joignit ses exhortations à celles du roi, pour l'empêcher de prendre le voile.

Vittorio Siri (1), et Paul Marana prétendent que le commerce du roi et de mademoiselle de La Fayette duroit encore au mois de décembre 1637. Suivant ces deux auteurs italiens, Louis XIII s'étant dérobé pour aller voir La Fayette, et étant allé de Grosbois à Paris, eut une conversation de quatre heures avec elle. Dans ce long entretien, disent-ils, ils s'éclaireirent l'un et l'autre des mensonges, des faux rapports, et de toutes les fourberies de Boizenval et de Richelieu. Il n'est guère vraisemblable qu'ils eussent été si long-temps à s'en éclaireir, observe très judicieusement Le Vassor (2); mais il se pou-

(1) *Memorie recondite*, tome 8, pag. 665. *Giovanni Paolo Marana*, auteur de l'Espion turc, dans un Recueil de lettres italiennes manuscrites sur les principales actions de Louis XIV.

(2) Histoire de Louis XIII, sous l'an 1637, liv. 42, p. 356, p. 5 de l'édition in-4°.

voit faire que le roi eût fait de nouvelles découvertes sur la conduite de Boizenval, sur celle de Richelieu, et des agents qu'il avoit employés pour la déterminer à la retraite, tels que la marquise de Seneçay, l'évêque de Limoges et le capucin Joseph, et qu'ils fussent entrés dans un plus grand détail qu'ils n'avoient encore fait. Les écrivains italiens que j'ai cités ajoutent (1), que l'heure à laquelle se quittèrent le roi et mademoiselle La Fayette, et le mauvais temps qu'il faisoit (on étoit au commencement de décembre 1637), ayant empêché sa majesté de retourner à Grosbois, elle alla à Paris, où la reine, qui y étoit au Louvre, fit part au roi de sa table et de son lit; et que cette nuit heureuse fut l'époque de la conception de Louis XIV, qui naquit neuf mois précisément après. J'ai prouvé dans un mémoire particulier que je publiai en dé-

(1) Quattro hore spese il rè in quel colloquio, si che l'hora trovatasi troppo tarda per ritornare, quella notte nevosissima (correndo il mese di decembre), a Grosbois, convenne per forza necessità dormire à Parigi: e rimasto il letto del rè a Grosbois, la regina colla cena il fece parte del suo. Notte fortunatissima per la Francia, perchè per un intrecciamento di circonstanze si stupende *s'infantò* il delfino! Faute d'entendre son texte, Le Clerc a cru qu'il s'agissoit ici de la naissance de Louis XIV, au lieu qu'il ne s'y agit que de la conception, le terme de *s'infantò* ne signifiant pas autre chose.

cembre 1752 (1), que Le Clerc, auteur de la Vie de Richelieu, avoit très mal à propos critiqué le récit de Vittorio Siri, et qu'il n'avoit point entendu le texte italien.

J'ajouterai ici que, sans attribuer le grand évènement dont il s'agit au hasard, à la neige, à la pluie et à l'heure avancée, il pouvoit fort bien être le fruit de cet entretien de quatre heures entre le roi et mademoiselle La Fayette. Elle étoit attachée à la reine, et ne devoit pas aimer le cardinal. Elle ne pouvoit pas non plus ignorer que le ministre ne craignoit rien tant qu'une réunion sincère du roi et de la reine, et qu'un des points de sa politique étoit de rendre à Louis son épouse suspecte. Rien ne s'accordoit mieux avec des vues de religion et de piété, que de réunir Louis avec la reine, un époux avec sa femme, outre le grand intérêt d'État, d'assurer le trône à un successeur. Je pense donc qu'on peut regarder, sans hasarder de conjecture trop hardie, mademoiselle de La Fayette comme la principale cause du voyage du roi à Paris, et, par une juste conséquence, de la naissance de Louis XIV.

(1) Inséré dans le Journal de Verdun, décembre 1752, pages 434, 440, contre la critique de Le Clerc. Elle se trouve dans son Parrhasianade, p. 136.

Tout concourt à cette idée ; et je suis surpris qu'aucun de nos historiens ne l'ait appuyée, et que Siri et Marana s'en soient tenus au hasard. On a beau dire que la saison étoit fâcheuse et rude, qu'il étoit trop tard, que Grosbois étoit trop éloigné; la manière dont voyagent les rois ne rend pas cet éloignement assez considérable ; et il est bien plus naturel de penser que le fruit de ce long entretien étoit concerté entre la reine et mademoiselle de La Fayette. Aussi le cardinal fut-il plus alarmé que jamais. Il redoubla d'attentions et de mesures pour empêcher le roi de penser davantage à mademoiselle de La Fayette. La reine fut persécutée à outrance, et le chagrin du ministre éclata de toutes les manières. Quelques uns ont même prétendu qu'il s'étoit agi d'engager le roi à répudier Anne d'Autriche. Je ne conçois pas trop ce qu'a voulu dire l'abbé Richard, lorsqu'en parlant de la fourberie de Boizenval et de la conversation du roi et de mademoiselle de La Fayette au couvent des filles de Sainte-Marie, près de la porte Saint-Antoine, il conclut en disant : « Le dénoue-« ment de cette intrigue se fit le 4 septembre. « La naissance d'un dauphin, arrivée le lende-« main, répandit une si grande joie à la cour,

« qu'il ne fut plus question de mademoiselle de « La Fayette, qui se fit religieuse. » L'auteur s'est certainement mépris en plaçant en 1638 un évènement qui n'arriva qu'en 1637, neuf mois avant la naissance de Louis XIV (1). Ce fut dans ce même temps que le cardinal, trouvant La Fayette redoutable jusque dans son monastère, fit reparoître madame de Hautefort, et donna pour favori au roi le marquis de Cinqmars.

Cependant mademoiselle de La Fayette avoit pris le voile à la Visitation le 19 mars 1637 (2). C'est l'époque que donne Anselme à sa profession, et je ne vois pas de raisons suffisantes pour la rejeter. Si *le temps d'épreuve* eût été un obstacle, le cardinal avoit assez de pouvoir pour le faire abréger. Après sa profession, elle oublia entièrement le monde, dont elle fut aussi oubliée, et vécut depuis dans toutes les

(1) Vie du père Joseph, part. 2, p. 348.

(2) Suivant Anselme, tome 7, p. 62, dans la Généalogie de Motier de La Fayette, n. 10, à la fin. Grotius, cité par Le Vassor (tome 5, liv. 42, sous l'an 1637, pages 355 et 356), dit qu'elle le prit avant le 24; et je ne vois pas que Le Vassor donne de bonnes raisons d'en douter. Il n'oppose à la prise d'habit que les visites du roi, et l'austérité du monastère. Or, l'on sait que le monastère le plus régulier n'est jamais fermé au roi, à la reine, aux enfants de France; et l'austérité des *Visitandines* n'est point extraordinaire.

pratiques de la vie religieuse, où elle devint un modèle de son ordre. Elle mourut au mois de janvier 1665 aux filles Sainte-Marie de Chaillot, où elle fit quelques établissements qui ont donné lieu à Anselme de dire, par erreur, qu'elle avoit établi cette maison (1).

MARIE DE HAUTEFORT,

MARÉCHALE DE SCHOMBERG,

MAITRESSE DE LOUIS XIII.

L'INDIFFÉRENCE de Louis XIII pour les dames céda encore aux charmes et aux mérites de mademoiselle de Hautefort, depuis maréchale-duchesse de Schomberg. Marie de Hautefort étoit fille de Charles, chevalier, marquis de Hautefort (2), branche cadette de la maison de Gontau, et de Renée du Bellay, maison célèbre par les services, l'esprit, la valeur et les talents des trois frères Jean, Guillaume et Martin du Bellay. Elle naquit l'année de la mort de

(1) Voyez l'Histoire du diocèse de Paris, de l'abbé Lebeuf, tome 3, p. 52.

(2) Mort à Poitiers, le 4 mars 1616, avec les titres de maréchal de camp des armées du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, et de capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances. Anselme, des Maréchaux de France, t. 7, p. 335.

son père, c'est-à-dire en 1616, ou la précédente. A peine eut-elle douze ans accomplis, que Marie de Médicis la prit auprès d'elle en qualité de fille d'honneur : elle fut depuis sa dame d'atour. Ce n'étoit pas un génie supérieur que mademoiselle de Hautefort ; mais elle avoit un esprit juste, plein de douceur, et naturellement porté à la piété. Ce penchant étoit tellement décidé en elle, qu'on l'appeloit communément à la cour *sainte Hautefort* (1). Louis XIII, dont le caractère sympathisoit avec celui de cette demoiselle, s'étant détaché de mademoiselle de La Fayette par les intrigues du cardinal de Richelieu, se déclara pour Hautefort. Son attachement étoit déjà connu en 1630, puisque la retraite de Marie de Médicis, mère du roi, ayant été résolue, et cette princesse ayant été exilée à Moulins en 1631, on engagea le roi à tirer mademoiselle de Hautefort du service de la reine mère, pour la faire passer à celui d'Anne d'Autriche avec la même qualité. Pour donner un motif plausible à ce changement, on donna à madame de La Flotte, sa grand'mère, la charge de dame d'atour de la reine, dont on

(1) Scarron lui donne ce nom dans les pièces qu'il lui adresse dans ses Poésies diverses.

avoit dépouillé la Dufargis ; et mademoiselle de Hautefort se trouva, par cet arrangement, obligée de suivre la cour.

Le cardinal de Richelieu, qui disposoit tyranniquement des goûts et des inclinations de son maître, n'avoit mis Hautefort en faveur que pour faire tout-à-fait oublier La Fayette ; mais il reconnut que les mesures qu'il avoit prises n'étoient pas encore aussi assurées qu'il les vouloit. Si Hautefort n'avoit ni le génie d'intrigue, ni toutes les finesses de La Fayette, elle pouvoit y suppléer par des conseils étrangers. Elle étoit étroitement liée avec la demoiselle Chemerault, qui valoit bien La Fayette. La passion de régner seul et absolument sur l'esprit du roi le jeta dans l'inquiétude. Hautefort fut sacrifiée au ministre, et elle reçut ordre, ainsi que la Chemerault, de quitter la cour. Elles se retirèrent l'une et l'autre dans un couvent. Hautefort, par un sentiment de piété assez bizarre, choisit les Madelonnettes (1) pour sa retraite.

(1) Bayle, qui avoit d'abord rejeté ce fait, qui se trouve dans le Menagiana, en est depuis convenu, et l'assure lui-même comme certain. Les filles de la Madeleine, ou les *Madelonnettes*, établies, en 1620, dans la rue des Fontaines, pour les personnes du sexe qui sont tombées dans quelque désordre.

On dit que l'abbé de La Victoire l'y étant allé voir, lui dit malignement : « Mademoi-« selle, c'est donc pour faire honneur au roi « que vous vous êtes retirée ici ? » Le sel de cette question n'échappera pas à ceux qui connoissent ce qui se publioit du tempérament du roi, dont les liaisons avec les plus belles femmes de la cour n'ont jamais été que très innocentes.

Mademoiselle de Hautefort ne fut pas même tranquille dans la maison des Madelonnettes. L'inquiétude du ministre l'y poursuivit. Il craignit que le roi ne la rappelât à la cour aussi-bien que la Chemerault. Elles eurent ordre de quitter Paris (1), et furent exilées, Hautefort

(1) Le jésuite Le Moine, dans ses Entretiens poétiques, liv. 2, entretien 3, DE LA COUR, *à madame la duchesse de Schomberg*, p. 219, parle de cet exil avec le *ton galant* qui lui étoit particulier dans les sujets même les plus saints.

Après le mauvais temps, qu'a vu votre *maîtresse*,
Ne vous étonnez pas, vertueuse duchesse,
Que, sans avoir égard à la fleur de vos ans,
Sans respect *des Amours, déclarés vos suivants*,
Et sans considérer ces graces si pudiques,
Déjà de votre train, déjà vos domestiques,
Un vent funeste aux fleurs, et des Graces jaloux,
Se soit si rudement élevé contre vous.

Il ajoute cette réflexion plus galante que raisonnée :

De quelque noble feu que la rose s'allume,
De quelque doux *esprit* que l'œillet se parfume,

à quarante lieues de Paris, Chemerault en Poitou. Quelque temps après, elle eut la permission de reparoître, et elle fut rappelée. Le motif qui l'avoit fait éloigner fut celui qui la fit rapprocher.

Richelieu avoit eu de nouvelles craintes sur le compte de mademoiselle de La Fayette et de son frère. Le roi avoit découvert la fourberie

---

Et la rose et l'œillet, soit au front du printemps,
Soit sur le sein de Flore, ont à craindre les vents.
Et les Graces jamais, ni les Amours leurs frères,
N'ont pu calmer ces vents, ou jaloux, ou colères.

Puis il dit :

En cela, pour le moins, vous eûtes le bonheur
De faire dans le trouble éclater votre cœur.
Et, par une merveille à la cour bien nouvelle,
On y vit une fleur aussi tendre que belle,
Plus forte que les vents qui font plier les pins,
Et de la tête aux pieds font trembler les sapins.
Au bruit que l'on en fit, les Nymphes de la Seine,
La coiffure en désordre, et toutes hors d'haleine,
Montèrent sur leur rive, et de leurs longs soupirs,
Secondés de leurs flots, imités des zéphyrs,
Pleurèrent les vertus avec vous rejetées,
Regrettèrent en vous les graces maltraitées.....
D'autre part à ce bruit, la Loire au lit d'argent,
Dépêcha vers la Seine un zéphyr diligent,
Pour vous servir d'escorte, et de là vous conduire
Vers l'heureuse contrée où s'étend son empire.....

Entretiens du jésuite Le Moine, au lieu cité.

dont nous avons parlé ; et, enfermée dans son monastère, La Fayette se faisoit craindre du ministre. Hautefort fut de nouveau employée pour écarter la réunion, et pour empêcher le roi de penser au frère et à la sœur. Elle revint ; et l'on vit renaître sa faveur au degré qu'elle pouvoit avoir auprès d'un prince du caractère de Louis XIII. Elle fut suivie de mademoiselle de Chemerault sa confidente, et le roi renouvela ses liaisons *platoniques* avec Hautefort. Leur commerce dura environ deux ans assez tranquillement : mais les défiances bien ou mal fondées du ministre recommencèrent. Il crut remarquer trop d'attachement de la part de la demoiselle pour la reine, de laquelle elle étoit devenue dame d'atour (ce qui lui faisoit donner le nom de *madame* de Hautefort à la cour), suivant l'usage qui y est établi, et il pensa de nouveau à la faire reléguer. Pour venir à bout de son projet, sans paroître y prendre part, il employa le jeune Cinqmars, qu'il venoit de placer auprès de Louis XIII. Entièrement dévoué aux intérêts du cardinal, auteur de son élévation, Cinqmars ne manqua pas d'employer tout ce qu'il avoit acquis de crédit sur l'esprit de son maître pour détruire la favorite.

Le foible monarque, pour ne pas déplaire à Cinqmars, marqua d'abord beaucoup d'indifférence à madame de Hautefort, et la congédia peu de temps après. Il ne prit pas d'autre prétexte que celui de lui dire qu'elle manquoit de complaisance pour ceux qu'il aimoit. On prétend que le cardinal fut fâché de la disgrace de Hautefort, et qu'il eût bien voulu que les choses eussent été moins vite. Cinqmars faisoit des progrès si rapides dans la faveur, qu'il se fit craindre lui-même. Il avoit obtenu pour l'abbé d'Effiat son frère une très riche abbaye, contre l'avis du cardinal, qui ne lui en destinoit qu'une très modique; et le favori avoit obtenu pour lui-même la charge de grand-maître de la garde-robe du roi sans que Richelieu y eût contribué. Les confidents du ministre n'avoient pas été d'avis de l'éloignement de Hautefort, et ils n'avoient pas manqué de lui remontrer qu'elle pouvoit devenir un obstacle nécessaire aux projets ambitieux de Cinqmars, et à la rapidité de sa faveur. Mais il n'étoit plus temps de revenir sur ses pas lorsque Richelieu reconnut la solidité de ces réflexions. Madame de Hautefort fut donc reléguée pour la seconde fois. Comme sa vertu étoit reconnue, sa disgrace fut plainte. Elle la supporta avec tout le

dévouement aux ordres de la Providence qu'elle avoit fait voir la première fois. La mort du cardinal, arrivée deux ans après (1), fit revenir à la cour tous ceux qui en avoient été bannis; et Hautefort rentra dans ses fonctions de dame d'honneur de la reine Anne d'Autriche. Mais nous apprenons par des *stances* de Benserade, citées par Bayle (2), qu'elle fut encore disgraciée sous la régence d'Anne d'Autriche.

Madame de Hautefort, dit un moderne, fut aussi rappelée; et la reine, qui n'avoit pas oublié les services qu'elle en avoit reçus dans le temps de sa faveur auprès de Louis XIII, lui accorda toute sa confiance; mais madame de Hautefort s'oublia, et traita la reine assez mal pour mériter l'exil où elle fut envoyée. Il paroît que dans l'affaire de la fronde, elle se déclara contre la cour pour les princes. Et ce qui le prouve, c'est qu'au mois de septembre 1650, elle étoit à sa terre de Nanteuil, et qu'au mois de mars 1651, elle fut une des premières à rendre sa visite à la duchesse de Longueville. Loret (3),

(1) Le 4 décembre 1642. Madame de Hautefort fut reléguée vers le mois de novembre 1639. Voyez Reboulet, tome 5, p. 745 et suiv.

(2) Art. Schomberg (Charles de), à la fin de la remarque B.

(3) Muse historique, liv. 2, lettre du 19 mars 1651.

qui nous apprend ce fait, ajoute qu'en descendant l'escalier elle eût fait une chute dangereuse, si M. le Prince, qui fut depuis connu sous le nom de grand Condé, ne l'eût retenue par le bras. Il marque que la duchesse de Schomberg, revenue de sa peur, dit au prince : « Monseigneur, aujourd'hui il fait bon être « appuyé de votre altesse; j'en viens de faire « l'expérience. » Les princes sortis de prison venoient de rentrer dans Paris (le 16 février) comme en triomphe; et le prince de Condé obtenoit alors de la cour tout ce qu'il demandoit. Ce ne fut que le 24 septembre 1646 qu'elle épousa Charles de Schomberg (1), alors veuf d'Anne, duchesse de Halluin, morte sans enfants en 1641.

Madame de Hautefort avoit alors trente ans, et toute la réputation de vertu et de sagesse que la personne la plus respectée puisse avoir à la cour : sa faveur auprès du roi n'en avoit

(2) Loret fit ces vers sur ce mariage.

Schomberg, quand par un doux et favorable sort,
Le ciel te fait présent de l'illustre Hautefort,
Il joint la vertu même à la même sagesse.
Puis partageant encore entre vous sa bonté,
Lorsque ce même ciel te donne à ta maîtresse,
Il unit la *valeur* avecque la *beauté*.

Poésies burlesques de Loret, in-4°, 1647.

rien diminué; et l'on sait la preuve qu'on en donne. Il est vrai qu'elle est entièrement fondée sur le caractère du roi; mais elle n'en est pas moins un témoignage de l'innocence de leur commerce. La reine, dit-on, avoit reçu un billet (1) dont elle vouloit faire mystère au roi. Elle l'attacha à la tapisserie de sa chambre, pour ne pas oublier d'y faire réponse. Louis XIII entra peu de temps après. La reine commanda à Hautefort de prendre ce billet et de le serrer; ce qu'elle fit. Suivant d'autres, la reine lisoit ce billet lorsque le roi entra : elle le donna précipitamment à Hautefort. Le roi, qui s'en aperçut, ayant voulu le lui ôter, ils se débattirent assez long-temps en badinant; mais madame de Hautefort, ne pouvant plus se défendre, mit ce billet dans son sein. Elle avoit la gorge parfaitement belle, et c'étoit en elle une des beautés qu'on admiroit (2). Ce fut un asile assuré pour

(1) J'ai lu quelque part que ce billet étoit du duc de Buckingham, mais sans preuve.

(2) L'abbé de Boisrobert fit cet impromptu sur une perle tombée dans le sein de la maréchale de Schomberg.

Ne te plains pas du piège où je te vois tombée,
Riche perle, qui fais le plaisir de nos yeux;
La gorge qui t'a dérobée,
Fait des larcins plus précieux.

OEuvres poét. de Boisrobert, p. 282.

ce billet (1). Le roi n'osa y toucher, et n'eut plus la curiosité de le voir.

Si ce fait est véritable, il prouve une grande retenue de la part d'un monarque, et il falloit que la demoiselle en fût bien persuadée ; autrement, ce qu'elle fit donneroit lieu à des soupçons qui ne lui seroient pas favorables à elle-même.

Avec ce caractère singulier de modération, l'auteur des *Galanteries des Rois de France*, qui le rapporte, prétend que le roi n'en aimoit ni moins délicatement, ni avec moins de jalousie. Il rapporte, pour le prouver, un fait qui me paroît aussi peu certain que bien d'autres qu'il a rassemblés sans jugement et sans la moindre ombre de critique. Ce prince, dit-il, avoit résolu de marier madame de Hautefort

(1) Le jésuite Barry, dans je ne sais quel mauvais livre de sa façon, dit qu'une jeune demoiselle s'étant présentée au dîner de Louis XIII à Dijon, la gorge découverte, le roi s'en prit garde, et tint son chapeau enfoncé, et l'aile abattue tout le temps du dîner, du côté de cette curieuse ; et que la dernière fois qu'il but, il retint une gorgée de vin en la bouche, qu'il lança dans le sein découvert de cette demoiselle. L'auteur ajoute : A sou dam. Pourquoi paroissoit-elle en cet état en présence de Louis le Chaste ? Sa gorge méritoit bien cette gorgée ! Lettres de Paulin et d'Alexis, pour des sujets bien importants. Lyon, 1658, lettre 2, *sur la Nudité de la gorge.*

avec le marquis de Gesvres, frère aîné du duc, qui a depuis été premier gentilhomme de la chambre et gouverneur de Paris. Le marquis étoit bien fait et fort aimable de sa personne, et madame de Hautefort accepta la proposition du roi sans répugnance. Toutes choses se disposoient pour le mariage, lorsque le marquis de Gesvres, étant allé avec les autres braves de la cour au secours de Corbie, attaquée par les Espagnols, y fut tué (1). Le roi alla lui-même, ajoute-t-il, en porter la nouvelle à madame de Hautefort, et tâcha de la consoler. Ensuite, étant entré quelques jours après dans la chambre de cette dame, il la trouva à genoux devant son *prie-Dieu ;* et s'étant approché sans faire de bruit, il vit qu'elle lisoit les vêpres des morts. S'imaginant que c'étoit pour le marquis de Gesvres, il en conçut une si forte jalousie qu'il demeura six semaines sans vouloir entendre parler d'elle, quoiqu'il lui eût proposé lui-même le mariage du marquis.

Bayle, qui a honoré cette anecdote d'une citation, dit qu'il ne la garantit point pour le fond, et qu'il peut y avoir des transpositions de temps et de lieux, desquels il déclare qu'il

(1) Au mois d'août 1636; Corbie fut prise le 16 août.

est encore moins garant. Il a raison. En effet, il n'est pas bien certain que madame de Hautefort fût en faveur et à la cour en 1636; et ce temps paroît être celui de son second exil. En examinant d'ailleurs la Généalogie de la maison de Gesvres, je ne vois point de marquis de Gesvres, aîné de sa branche, *mort au siège de Corbie.* Celui qu'on nous indique dans les *Galanteries de la cour de France* ne peut être que Louis ou François, marquis de Gesvres, l'un et l'autre aînés de Léon Potier, duc de Gesvres, mort gouverneur de Paris en 1704, âgé de quatre-vingt-quatre ans. Or Louis, marquis de Gesvres, fut tué au siège de Thionville le 10 août 1643, et François son frère au siège de Lérida, le 27 mai 1646 (1). Il ne s'agit donc certainement ni de l'un ni de l'autre, non plus que du siège de Corbie, antérieur de dix ans. Si l'auteur des *Galanteries* se méprend ici, comme par-tout ailleurs, du moins sa méprise n'est pas criminelle : ce n'est qu'un mensonge amusant, fondé sur quelque bruit incertain de

(1) Voyez Anselme, Généal. de Potier-Gesvres, t. 4, p. 771 de la nouvelle édition. Le marquis de Gesvres, qui avoit mérité le bâton de maréchal de France, par plus de quarante blessures, fut accablé d'une mine au siège de Thionville, le 10 août 1643. Fastes de Dulondel.

la vieille cour. Mais la calomnie dont nous sommes obligés de parler, débitée par Sendras de Courtils, dans ses prétendus Mémoires du comte de Rochefort, est odieuse, et elle étoit punissable. Cet auteur, qui amuse encore les personnes qui lisent sans choix ce qui leur tombe sous la main, osa accuser la maréchale de Schomberg, du vivant de cette dame, *d'une intrigue* criminelle et odieuse avec Laporte, qui, de petit tailleur, dit-il, qu'il étoit de son métier, étoit devenu l'agent, et même, selon lui, l'amant de la duchesse de Chevreuse. « Madame de Schomberg, dit-il, après avoir ré-« sisté à l'amour du roi, n'avoit pu, selon le « bruit commun, se défendre de celui d'un « homme de si basse étoffe (1).

La maréchale de Schomberg, si cruellement attaquée, ne put être insensible à la calomnie;

(1) Mém. du comte de Rochefort, p. 96 de la quatrième édition, à la Haye, 1691. La première édition de cet ouvrage, où paroît une plume, *plus falsi pravique tenax quam nuntia veri*, est en un volume in-12, 1687. Le débit en fut si prompt, que, trois ans après, la quatrième édition étoit sous presse. Sur cet auteur, voyez les Mémoires de Niceron, t. 2, p. 165 et suivantes. Il s'appeloit Gatien Sandras de Courtils; il naquit à Montargis en 1644, et mourut à Paris, en 1712, âgé de soixante-huit ans. Le jésuite Maimbourg, Varillas et cet auteur ne sauroient être trop décriés pour leur mauvaise foi, et le tort qu'il n'a pas tenu à eux de faire à l'histoire

elle en connoissoit les effets ; elle savoit que la malignité du cœur humain (1) se prête aux mensonges les plus grossiers dès qu'ils la flattent ; que l'homme, qui doute aisément du bien qu'il ne voit pas, croit avidement le mal sur le plus frêle témoignage. Sa sagesse et sa vertu étoient si bien établies, que Louis XIV, dont on connoît la délicatesse dans le choix des personnes qu'il mit auprès des princes de sa maison, lui écrivit deux lettres, l'une de Valenciennes, du 31 mai 1684, et l'autre de Versailles, du 9 juin, pour l'engager à accepter la charge de dame d'honneur auprès de madame la dauphine. Louis y rendoit hommage à sa vertu, et lui disoit qu'il ne connoissoit personne qui eût plus de droit qu'elle au titre qu'il lui offroit. Elle remercia le roi à cause de son grand âge. Toute la cour savoit cela : le fait est également à la connoissance de tout Paris ; cependant la calomnie du prétendu Rochefort pouvoit faire quelque impression. « Un jour, « dit l'abbé Faydit (2), que j'étois allé chez

(1) . . . . . Tout médisant est prophète en ce monde :
On croit le mal d'abord ; mais à l'égard du bien,
Il faut que la vue en réponde.
La Fontaine.

(2) Dans l'extrait du sermon prêché le jour de saint Polycarpe,

« elle (chez la maréchale de Schomberg), je la « trouvai un peu étonnée de se voir si indigne- « ment traitée dans cet impertinent livre. Je ne « pus m'empêcher de lui dire, pour la conso- « ler, que la très sainte Vierge même, qui étoit « la plus pure de toutes les créatures, n'avoit « pu ou voulu éviter les calomnies des inso- « lents ; et que, peu de temps après sa mort, « il s'étoit trouvé un écrivain célèbre qui avoit « eu l'impudence d'assurer qu'elle avoit eu un « commerce criminel avec un homme d'épée, « nommé *Panther*..... Comme cela lui parut « nouveau (ajoute l'abbé Faydit), et capable « d'ailleurs de la consoler, elle me témoigna « que je lui ferois plaisir de lui copier ce « passage. »

Sans doute l'exemple et sa conscience la consolèrent. Elle mourut environ trois ans après, généralement regrettée de ce que la cour avoit de plus honnêtes gens, le premier août 1591, âgée de 75 ans. Il ne faut que lire ce que nous avons dit de mademoiselle de La Fayette et de madame de Hautefort, pour y trouver une com-

avec les preuves, imprimé en 1689, p. 363, et dans le supplément à la Dissertation. Voyez Bayle, art. Schomberg (Charles-de), rem. A, p. m. 168.

paraison résultante de leur vie, et tous les rapports que la nature et la fortune peuvent mettre entre deux personnes de leur rang. Toutes les deux, aimées d'un puissant monarque, n'ont pas même donné lieu au soupçon le plus léger ; également aimables, également vertueuses, également persécutées par un ministre jaloux de son pouvoir, elles ont donné l'une et l'autre un modèle de piété à la cour où elles ont brillé, et dans leur retraite on a admiré leur sagesse et leur modération. Toutes les deux ont donné la preuve la plus singulière dont il jamais parlé l'histoire, d'une faveur acquise par la beauté, et soutenue par la vertu. Tout ce qui a manqué à leur victoire, c'est l'honneur du combat que le caractère de Louis XIII leur épargnoit.

MARIE-THÉRÈSE D'AUTRICHE,

FEMME DE LOUIS XIV.

Le mariage de Louis XIII avec Anne d'Autriche s'étoit fait contre les vues qu'avoit eues Henri IV, et, suivant les apparences, contre les règles de la saine politique. Celui de Louis XIV n'eut pas non plus l'approbation de ceux qui se

piquoient le plus d'intelligence dans les intérêts de l'État. On l'attribua à la passion de la reine mère pour sa maison, et au dessein d'en empêcher la chute. Mazarin ne fut pas moins blâmé. Il sacrifioit, disoit-on, la France à l'Espagne, et il avoit pour Anne d'Autriche toute la complaisance dont il l'avoit flattée. Ceux qui connoissent l'histoire du dernier siècle savent quelles critiques a essuyées le traité des Pyrénées (1). Cependant c'est par ces deux alliances que la maison de Bourbon s'est frayé une voie au trône d'Espagne, et qu'elle y remplace la maison d'Autriche sa rivale. Tant les voies de la Providence sont supérieures à toute prudence humaine !

Marie-Thérèse d'Autriche, nièce d'Anne, et fille unique de Philippe IV, étoit née le 10 septembre 1638 (cinq jours après Louis XIV), du mariage de Philippe IV, et d'Élisabeth de France, sa première femme, sœur de Louis XIII. Elle fut tenue sur les fonts de baptême par François, duc de Modène, fils d'Alphonse III, et d'Isabelle de Savoie. Elle avoit vingt-deux

(1) La plus délicate est celle qu'en fit le fameux Saint-Evremont. Il y fit valoir tout le talent qu'il avoit pour *l'ironie*, laquelle, en matière de critique, est en possession de réussir lorsqu'elle est bien employée.

ans lorsque Philippe IV son père prit le parti de la refuser à l'empereur qui la demandoit, et de l'offrir au roi, pour faire de leur mariage le sceau de la paix entre les deux couronnes. Elle ressembloit beaucoup à la reine mère sa tante; ses yeux étoient admirables; elle avoit les lèvres relevées, et d'un rouge si beau, qu'on eût soupçonné que l'art y eût été employé; son teint étoit d'une blancheur à éblouir. Il y avoit dans toutes ses actions une douceur et un charme inexplicables, et avec un embonpoint ménagé, brilloit en elle une fleur de santé sans égale. Tel est le portrait qu'en fait un auteur qui fut présent à ce qui se passa à Saint-Jean-de-Luz, et à Saint-Sébastien (1). Il faut y ajouter

(1) C'est ainsi que la peint Loret, dans sa Muse historique, lettre 24 du livre II, du 19 juin 1660, où il parle de la cérémonie du mariage.

Sa grace et ses beautés ravirent
Tous ceux et celles qui la virent;
Elle a, dit-on, de fort beaux yeux,
Un teint vif et digne des Dieux:
Sa bouche lustrée et vermeille,
De nature est une merveille.
Tout Français et tout Espagnol
Admirent sa gorge et son col,
Polis et de blancheur extrême;
Ses bras et ses mains sont de même.
Son corps, beau, libre et dégagé,
A ce que plusieurs ont jugé,

qu'elle étoit plus petite que grande; ce qui fit introduire de son temps les chaussures hautes et les coiffures étagées. La bonté faisoit le fond de son caractère, la justesse et la solidité celui de son esprit, et la modestie la règle de sa conduite. Sans ambition et sans prétention au gouvernement, dont elle ne se mêla jamais, ennemie du faste et des intrigues, elle ne s'occupa que du soin de servir Dieu et de plaire au roi : elle en obtint l'estime et même l'amitié ; mais ces sentiments ne suffisoient pas à sa tendresse ; elle en gémit et dissimula ses chagrins autant qu'il lui fut possible, ne s'étant jamais plainte qu'avec beaucoup de douceur et de discrétion. Telles sont les couleurs sous lesquelles tous ceux qui ont connu cette princesse en ont parlé.

La proposition de marier l'infante avec Louis, si on vouloit une paix solide, avoit été faite à l'Espagne dès l'année 1658. Philippe étoit retenu

---

Est à peu près de même taille
Que la comtesse de Noaille.
Enfin, dans ses linéaments,
Elle a de si doux agréments,
Et paroît si spirituelle
En tout ce qu'on remarque en elle,
Qu'elle est, par tant d'attraits vainqueurs,
Aussi-bien la reine des cœurs,
Comme, selon toute apparence,
Elle est reine à présent de France.

par de très grandes considérations. Mazarin, pour achever de le déterminer, imagina un moyen digne de sa politique. Il mit sur le tapis le mariage du roi avec Marguerite, princesse de Savoie. Le duc et Madame Royale, son épouse, vinrent à Lyon. Le roi, qui y vit la princesse, en paroissoit même fort satisfait, lorsque le comte de Pimentel arriva de son côté à Lyon *incognito*, avec ordre d'offrir la paix et l'infante Marie-Thérèse. L'alliance avec la Savoie fut rompue; et le duc de Savoie, joué par Mazarin, partit de Lyon après un séjour de deux jours. On dit qu'étant sur la frontière, il se retourna du côté de la France d'où il sortoit, et dit: *Adieu, France, pour jamais; je te quitte sans regret.* Mazarin se tira d'affaire avec Madame Royale, en lui donnant un écrit signé du roi, *que si sa majesté n'épousoit pas l'infante, il épouseroit la princesse Marguerite.* Pour la princesse, elle dissimula avec beaucoup de fermeté, et ne put pourtant s'empêcher de donner quelques larmes à son dépit.

La cour retourna à Paris; Pimentel la suivit toujours *incognito*, et le premier article qui fut arrêté entre les deux cours, fut celui du mariage de l'infante avec Louis XIV. Les conférences de Mazarin et de don Louis de Haro, ministre

d'Espagne, se tinrent, comme nous l'avons dit, dans l'île des Faisans. Les objets de ces conférences furent les intérêts du prince de Condé qui s'étoit retiré en Espagne depuis 1654, et les renonciations de Marie-Thérèse à la couronne d'Espagne. Ces deux obstacles furent levés, et même celui qu'y apportoit le roi par la passion qu'il avoit alors pour Marie Mancini (1), nièce du cardinal ; et ce fut le cardinal lui-même qui s'opposa à l'aveuglement de son maître pour la Mancini.

Toutes ces difficultés étant aplanies, le maréchal duc de Grammont (2) fut chargé d'aller faire la demande de l'infante pour sa majesté. Il fit son entrée à Madrid le 17 octobre 1659, au galop, et à la tête de quarante gentilshommes de sa suite. Le lendemain, il eut audience du roi d'Espagne et de la reine, dans la salle où étoit l'infante : *Sire*, dit-il au roi d'Espagne, *le roi mon maître vous accorde la paix, et à vous*, MADAME, dit-il en s'adressant à l'infante, *sa majesté vous offre son cœur et sa couronne.*

(1) On parlera des amours du roi pour cette jolie personne, laquelle épousa depuis le connétable de Naples (Laurent Colonne), et fut connue sous le nom de la connétable.

(2) Voyez Wicquefort, Mémoires touchant les ambassades, pp. 400 et 401.

La réponse lui fut donnée le troisième jour de son arrivée. Le traité de paix fut conclu et signé, après vingt-quatre conférences, le 7 novembre de l'année 1659.

La saison où l'on étoit, et la santé foible du roi d'Espagne, firent remettre les cérémonies du mariage au printemps prochain de l'année 1660. Le roi passa du comtat Vénaissin, où il étoit allé, en Languedoc; et de Montpellier il alla à Saint-Jean-de-Luz; et le roi d'Espagne vint avec l'infante jusqu'à Saint-Sébastien. « Sur « les quatre heures du jeudi vingt-septième mai, « jour de la Fête-Dieu, M.... apporta une lettre « du roi de France (1) à l'infante; elle lui fit « beaucoup de compliments pour la reine de « France, mère du roi; et comme M.... lui de- « manda une et deux fois si elle ne vouloit rien « lui dire pour dire au roi, elle lui répondit : « *Hé, mon Dieu! vous avez grand tort! Ne* « *vous ai-je pas dit trois fois que vous disiez* « *à la reine ma tante, que je meurs d'envie de* « *la voir? Allez, dites cela seulement.* »

Nous avons vu qu'Anne d'Autriche s'expliqua plus simplement.

L'auteur qui rapporte la réponse de Marie-

(1) Lettres de Montreuil, p. 275.

Thérèse (1) ajoute : « Toute la cour trouva ce « compliment-là si spirituel et si fin, qu'on eût « pu soupçonner (quelque esprit qu'ait l'in- « fante) si le porteur eût été monsieur le ma- « réchal de Clerembault (2), qu'il lui auroit « fait dire cela ; mais pour M..... on le connoît, « et on sait bien qu'il est trop homme d'honneur, « et qu'il n'est point homme à l'avoir inventé.»

Le roi d'Espagne quitta Saint-Sébastien le 30 mai, et vint à Fontarabie avec l'infante. Le jeudi, troisième juin, fut marqué pour la cérémonie du mariage, qui fut célébré par le patriarche des Indes, en qualité de grand aumônier d'Espagne, assisté de l'évêque de Pampelune. Le roi d'Espagne étoit paré des plus riches diamants de la couronne, et l'infante vêtue d'une robe de satin blanc, couverte d'une riche broderie en or.

Don Louis de Haro épousa l'infante pour le roi de France, comme fondé de sa procuration. On remarque qu'il avança sa main vers celle de l'infante, qui avança aussi la sienne vers celle de don Louis ; *mais que leurs mains ne se tou-*

(1) Montreuil, *ibid. suprà.*

(2) Le maréchal de Clerembault étoit un homme de beaucoup d'esprit, grand ami du chevalier de Méré.

chèrent point; et que d'un même mouvement, sans baisser la main ni le bras, elle mit sa main dans celle du roi d'Espagne son père *effectivement, et leurs mains se touchèrent.* Cela fait, le roi d'Espagne ôta son chapeau à l'infante, et lui fit une révérence, non plus comme à sa fille, mais comme à la *reine de France.*

On vit ensuite dîner l'infante, ce qu'on n'avoit jamais fait encore. Il y eut le soir du même jour bal paré à Saint-Jean-de-Luz, où le roi d'Espagne dansa. Le vendredi 4 juin, il envoya son présent à la reine. C'étoit une cassette remplie de diamants et de pierreries. Elle fut présentée par le duc de Créqui. La reine n'ouvrit point la cassette; elle la donna à sa dame d'honneur, et en mit les deux clefs dans sa poche. A deux heures après midi du même jour, la reine mère arriva à l'île de la Conférence avec Monsieur (1), frère du roi. Le roi d'Espagne et la jeune reine y arrivèrent un peu après dans un bateau dont la magnificence étoit sans égale. Le roi d'Espagne, dans leur première entre-

(1) Devenu duc d'Orléans par la mort de Gaston, frère de Louis XIII, oncle du roi, arrivée à Blois, le 2 février 1660. Il s'y étoit retiré le 21 octobre 1652, jour que le roi étoit rentré à Paris, et y avoit vécu éloigné de toutes intrigues et de toutes affaires.

vue, pencha la tête vers les cheveux de la reine mère sa sœur ; ce n'étoit pas une embrassade, dit Montreuil (pag. 280 de ses lettres), que je copie, ce n'en étoit qu'une demie, même qu'un quart. Il ne la baisa point du tout (1).

Cela sembla étrange entre frère et sœur, après vingt-cinq ans d'absence; mais il ne faut pas s'en étonner, ce n'étoit point par froideur, ni par défaut d'amitié; au contraire, ils avoient tous les deux les larmes aux yeux; *mais c'est que la coutume d'Espagne porte cela.* La jeune reine se jeta aux pieds de la reine sa tante qui la baisa, et l'embrassa deux ou trois fois. Monsieur salua l'infante de plus de trois pas, et ne la baisa point durant toute la conférence qui dura plus d'une heure et demie. Pas un même des principaux acteurs ne s'assit, ni ne se couvrit, non pas même le roi d'Espagne. Comme la conférence étoit près de finir, on vit arriver le roi de France qui étoit venu au galop lui vingtième. Il avoit ôté son ordre, de peur d'être connu du roi d'Espagne. Il demeura à la porte de la conférence, et passant sa tête entre les

(1) Reboulet dit que le roi d'Espagne et la reine sa sœur s'embrassèrent; et je crois qu'il se trompe. Montreuil parle en témoin oculaire. Reboulet, Histoire du règne de Louis XIV, tom. 1, p. 528.

épaules de don Louis de Haro et de monsieur le cardinal qui l'occupoient, il regarda l'infante un bon quart-d'heure. Il étoit un peu pâle durant tout le chemin qu'il fit dans la galerie, et quand il vit l'infante, il acheva de le devenir.

L'infante qui, au signe de l'œil que lui fit don Louis de Haro, jeta la vue sur le roi de France, se doutant que c'étoit lui, devint presque de la même couleur de son côté. Comme il étoit là *incognito*, le roi d'Espagne ne le salua point, et fit semblant qu'il le prenoit pour un gentilhomme français (1). Le dimanche 6 juin fut le jour de l'entrevue des deux rois. Le roi d'Espagne arriva une demi-heure devant le roi de France. Le roi de France salua le roi d'Espagne et l'infante; mais il ne la baisa point(2), quoiqu'elle fût déjà sa femme. Après quelques compliments, ils jurèrent la paix et la signèrent.

Le lundi 7 juin, toute la cour de France alla querir l'infante à la Conférence. Le roi d'Espagne s'y rendit avec elle (3). Après deux heures

(1) Montreuil, *ibid*, p. 283.

(2) On a dû remarquer que Henri IV y fit moins de façon, puisque, le soir de son arrivée, il coucha avec la reine, sans attendre la cérémonie de la confirmation du mariage célébré par procuration.

(3) Montreuil, *ibid.* p. 285.

de conversation, il fallut se dire adieu. L'infante (1) se jeta trois fois aux pieds de son père avec des larmes et des soupirs qui sembloient être prêts à lui ôter la vie. Son père ne pleura point; mais en récompense il pleura dans l'église de Fontarabie, quand le mariage se fit, et l'infante n'y pleura point.

Le roi de France s'excusant au roi d'Espagne de la peine que ce mariage lui avoit donnée, en le faisant venir de Madrid (2); le

(1) Enfin, après que ces deux rois,
Dont tant de gens suivent les lois,
Se furent, par de beaux langages,
Rendu cent et cent témoignages
D'un amour désintéressé
Qui ne songeoit plus au passé;
Philippe, en père de famille,
Ayant béni sa chère fille,
Qui sanglota, qui soupira,
Dans ses pays se retira.

Loret, Muse hist., lett. 24, du 19 juin 1660.

(2) Reboulet rapporte la chose un peu autrement, et dit que ce fut à la reine mère que le roi d'Espagne son frère répondit, qu'il seroit venu à pied, s'il eût été nécessaire, plutôt que de ne pas voir un tel fils que le roi. Reboulet, sous l'an 1660, p. 530 Montreuil, que je suis, proteste qu'il ne rapporte rien qu'il n'ait vu ou entendu; et la suite, *pour ne voir pas un fils tel que le roi*, pour être plus flatteuse, n'en est peut-être pas plus véritable. La sincérité de Reboulet n'est pas à l'abri du soupçon; et c'est dommage que cet auteur, qui a tant de qua-

roi d'Espagne lui répondit : *Je serois venu à pied, s'il eût été nécessaire.*

Le cardinal donna aux Espagnols quantité de bagatelles magnifiques. Le roi et la reine, avec la reine mère, et toute la cour, s'en retournèrent à Saint-Jean-de-Luz. L'entrée qu'y firent leurs majestés fut magnifique : cela sentoit, dit un auteur du temps, *le Cyrus à pleine bouche*. Ce roman étoit dans sa plus grande vogue ; et ceux qui l'ont lu savent quelle dépense d'imagination l'auteur a faite pour décrire la pompe des fêtes dont il parle. Le seul carrosse du roi coûtoit soixante et quinze mille livres ; ce seroit aujourd'hui près de cinquante mille écus. La cour étoit si pompeuse, qu'on a écrit qu'il y avoit en broderie seulement pour plus de deux millions de livres de dépense : sur quoi l'on dit que le cardinal répondit spirituellement, *ce n'est qu'un million pour les courtisans, et un million pour les marchands* ; vou-

---

lités historiques, ait pris un style flatteur pour les partis dominants, style qui fera infailliblement tomber son ouvrage. Il n'y a que la vérité de tous les temps : c'est ce qui fera toujours estimer Comines, Pasquier, Mézeray, et le petit nombre d'auteurs qui, à leur exemple, ont eu la force d'être sincères, sans se prêter lâchement aux temps et aux circonstances. Où en sont aujourd'hui les louangeurs de la dragonnade et des jésuites ?

lant dire que tout cela avoit été emprunté par des gens dont la moitié se trouveroit insolvable (1).

Enfin, le mercredi 9 juin, le roi et l'infante furent épousés en personnes à Saint-Jean-de-Luz. Ils n'eurent dans l'église qu'une même estrade et qu'un même carreau, et la reine mère en eut un pour elle seule. Pendant toute la cérémonie, la reine eut une couronne d'or sur la tête ; elle fut soutenue, à cause de sa pesanteur, par madame de Noailles, sa dame d'atour. Personne n'alla à l'offrande que le roi et la reine. L'habit du roi étoit un drap d'or couvert de dentelle noire. Il ne paroît pas qu'il eût de manteau royal, puisque l'on dit que la plupart des seigneurs de sa cour étant habillés de même, *il n'étoit distingué que par sa bonne mine*. La robe de la reine étoit de satin blanc brodé en or ; elle avoit le manteau royal de velours violet, semé de fleurs de lis d'or ; trois princesses lui portoient la queue. La reine mère suivoit en mante noire. L'évêque de Baïonne, en habits pontificaux, reçut leurs majestés à la

(1) Tel, dit Montreuil, s'est montré si mauvais ménager, que, de deux moulins, il n'a fait qu'un habit. Cette idée est tirée de Rabelais. Montreuil, *ibid.*, p. 289.

porte de l'église, et, après avoir dit la messe, bénit de nouveau le mariage.

Après la cérémonie, on jeta au peuple les *pièces d'allégresse* (1). C'étoient des médailles d'or et d'argent, sur lesquelles étoient représentés d'un côté les portraits du roi et de la reine, de l'autre la ville de Saint-Jean-de-Luz, sur laquelle tomboit une pluie d'or, avec cette légende, *Non lætior alter*, d'autant plus belle qu'elle est relative à la libéralité même, à l'évènement du mariage, et au jour de l'évènement, et même aux effets (2).

Le roi ne voulut ni comédie, ni bal (3), et alla se coucher dans le lit de la reine, qui s'étoit retirée un peu auparavant dans une chambre qui joignoit celle du roi. Il ordonna, pour le retour de Saint-Jean-de-Luz à Vincennes, où

(1) C'est ce que nos anciens historiens appeloient autrefois faire largesse. Dans toutes les fêtes que donnoient les souverains, ou même les simples chevaliers, assez grands seigneurs pour tenir cour, il étoit d'usage de faire largesse, et les assistants même le demandoient en criant : *Largesse* ou *noblesse*, qui étoient synonymes. Mémoires sur l'ancienne chevalerie, par M. de Sainte-Palaye, t. 1, pp. 99 et 170.

(2) Le seul défaut qu'on pourroit y trouver, c'est qu'il est impossible de caractériser une pluie d'or sur une médaille, et que cette pluie d'or fait la beauté de celle-ci.

(3) Montreuil, *ibid.*, p. 291.

la cour alla d'abord, qu'on le logeât toujours en même logis avec la reine, *quelque étroit que le logis pût être, fût-ce dans un village.* Il partit le lundi 14 juin, et la cour resta à Vincennes jusqu'au 26 août, pour donner aux Parisiens le temps de signaler leur zèle à l'entrée du roi et de la jeune reine. Il parut avec un éclat inoui, et jamais triomphe ne fut plus brillant.

On trouve dans les nouvelles descriptions de Paris (1) celle de cette entrée avec toutes ses circonstances : les perles, les diamants, et les autres pierreries, les brocards, les dentelles, les broderies, les franges, toutes les richesses y furent prodiguées avec un goût et une magnificence achevée ; et on ne vit jamais d'image plus sensible de la grandeur et de la majesté de la nation. C'est ainsi qu'en parle La Fontaine, qui y étoit présent, dans une lettre à M. Fouquet, surintendant des finances.

Ce jour-là le soleil fut assez matineux ;
Mais, pour laisser mieux voir ce pompeux équipage,
Il tempéra son éclat lumineux,
En quoi je tiens qu'il fut fort sage :

(1) Voyez Le Maire, Paris ancien et nouveau, t. 3, p. 211.

Car quand il eut eu des habits
Tout parsemés de rubis,
Et couverts des trésors du Pactole et du Tage;
Qu'il eût paru plus beau qu'il est au plus beau jour,
Le moins brillant des seigneurs de la cour,
Eût brillé cent fois davantage.
La cour ne se mit pas seule sur le bon bout,
Et le luxe passa jusqu'à la bourgeoisie.
Chacun fit de son mieux; ce n'étoit qu'or par-tout.
Vous n'avez vu de votre vie,
Une si belle infanterie.
On eût dit qu'ils sortoient tous de chez le baigneur.
Imaginez-vous, monseigneur,
Dix mille hommes en broderie.

L'auteur parle ensuite de *messieurs du conseil*, qui parurent à cheval *en cordons d'or*, *en housses* de velours, ayant à leur tête monsieur le chancelier *des cours souveraines*, et de *messieurs de ville*. Il s'arrête beaucoup sur les équipages du cardinal Mazarin, qui y envoya soixante-douze mulets, couverts de housses si brillantes et si riches, que l'auteur répète que *les mulets de son éminence* l'emportèrent sur tout ce qui parut dans cette entrée (1). Le roi et la reine, après être descendus du trône qu'on leur avoit élevé à l'entrée du faubourg Saint-

(1) OEuvres posthumes de La Fontaine, p. 189.

Antoine (1), et où ils reçurent les compliments des compagnies souveraines, et des autres corps, auxquels cet honneur appartient, se mirent en marche pour l'entrée. Le roi la fit, monté sur un cheval d'Espagne *bai-brun;* la reine, dans une superbe calèche découverte en forme de char. L'âge, la beauté et les graces nobles et majestueuses des époux, mettoient le comble à l'éclat qui les environnoit, et donnèrent lieu aux acclamations d'un million de spectateurs. Les plaisirs de la cour succédèrent à ces fêtes.

Le cardinal Mazarin, glorieux des suites du grand ouvrage de la paix, ne pensa plus qu'à en jouir. On prétend qu'en parlant du roi, dont la timidité et les penchants ne paroissoient pas annoncer un grand monarque, Mazarin avoit dit, « qu'il tromperoit bien du monde, et qu'il « y avoit dans Louis XIV de quoi faire quatre

(1) On appelle encore cet endroit le Trône. On avoit gravé ce distique au-dessous d'un bas-relief de l'arc de triomphe, représentant la reine dans un char attelé de deux lions.

Victorem Martis prædâ, spoliisque superbum
Vincere quem posset, sola Theresa fuit.

C'est-à-dire :

Thérèse seule a pu vaincre par ses regards
Ce superbe vainqueur qui triomphe de Mars.

Paris ancien et nouveau, t. 3, p. 350.

« rois et un honnête homme ». Dans la crainte que la capacité du monarque ne se développât, le ministre ambitieux (1) avoit évité toute occasion d'instruction ; et les maîtres chargés de former sa jeunesse n'avoient que trop bien secondé les desseins du ministre. Louis XIV ne savoit que danser, tirer des armes, et monter à cheval. Il haïssoit la lecture, et à peine savoit-il écrire (2). Ainsi tant que vécut Mazarin, il disposa de tout. La reine ne s'occupoit que des choses qui pouvoient plaire au roi, et le roi ne s'occupoit que du plaisir. La mort du cardinal, arrivée le 9 mars 1661, parut débarrasser Louis XIV d'un joug qui commençoit à le gêner. Il se livra avec plus de liberté à ses penchants. La galanterie et la magnificence furent portées plus loin qu'elles ne l'avoient encore été. On ne perdra jamais la mémoire de ces fêtes superbes, qui firent l'étonnement de toute l'Eu-

(1) Il est bien rare de dépouiller entièrement l'homme en faveur du ministre ; et il en est bien peu de tels que Cicéron les demande, *qui sua pro communibus, et communia pro suis habeat.* Basnage, Histoire des ouvrages des savants, février 1692, p. 249.

(2) J'ai vu plusieurs lettres écrites de sa main, toutes très courtes, mal orthographiées, mal écrites, et d'un caractère de femme, et mal formé.

rope, sous le titre de Plaisirs de l'île enchantée, au mois de mai 1664. Les descriptions que nous en avons seront à jamais l'époque la plus brillante du dix-septième siècle pour le goût des amusements, la grandeur et la délicatesse du génie français. Quoique la reine ne fût déjà plus le seul objet qui occupât le cœur du roi, elle reçut dans ces fêtes tous les hommages dus à ses charmes et à l'éclat de son rang.

Après madame de Beauvais, qui fut la première inclination du roi (1), quoiqu'elle fût bien plus âgée que lui, il avoit aimé *Olympe Mancini*, qui devint depuis comtesse de Soissons, et après elle, Marie sa sœur. De Marie de Mancini, mariée au connétable Colonne, il avoit passé à des sentiments plus vifs qu'il ne lui convenoit pour Henriette d'Angleterre, qui venoit d'épouser Monsieur, frère du roi. La reine s'en alarma; Monsieur s'en plaignit. On appréhenda que la jeune reine n'en prît ombrage, et n'en conçût du chagrin (2). Le roi, soit par scrupule, soit par une politique concertée avec Madame, s'attacha à mademoiselle de La Vallière, fille d'honneur de la duchesse d'Orléans;

(1) Mémoires de La Fare, p. 47; Choisi, p. 123.

(2) On parlera de toutes ces dames.

ce qui n'étoit que feinte devint un attachement sérieux ; la reine en fut instruite par l'infidélité de Vardes (1). Madame, guidée par le dépit, le comte de Guiche par la complaisance, la comtesse de Soissons par sa jalousie, et Vardes par l'espérance que lui donnoit la comtesse, quatre personnes s'étoient mises en tête de détrôner la nouvelle favorite. Ils écrivirent une lettre comme de la part du roi d'Espagne à sa fille, qui l'avertissoit des amours du roi. Vardes la composa, le comte de Guiche la traduisit en espagnol qu'il entendoit passablement ; la lettre fut remise à la reine, et produisit sur son cœur, et sur l'esprit de la reine mère, tout l'effet qu'on en avoit attendu, de tendres reproches, et des pleurs de la part de la première, et des leçons de la seconde. Mais tout ce qu'elle opéra sur le roi, fut le chagrin de voir tout-à-fait dévoilée une intrigue qu'il croyoit encore un mystère, et le désir de découvrir ceux qu'il croyoit avoir instruit le roi d'Espagne. Vardes, qui avoit sa confiance, fut lui-même consulté sur cette lettre qui troubloit son repos et exposoit sa maîtresse. Dirigé par les conseils de madame de Soissons,

(1) Sur cette intrigue, voyez les Mémoires de La Fare, p. 50 et suiv. jusqu'à la p. 55.

le confident détourna le soupçon sur madame de Navailles, dame d'honneur de la reine. Sa conduite trop sévère aux yeux d'un amant, et la précaution qu'elle avoit prise de faire griller une fenêtre par laquelle le roi passoit pour aller dans la chambre de mademoiselle La Vallière, la rendirent aisément suspecte ; elle fut exilée avec son mari, sans que le roi s'expliquât. Jamais il n'eût pénétré la conduite de Vardes, si celui-ci n'eût pas poussé l'imprudence jusqu'à s'exposer à déplaire à Madame, dans une occasion où il prétendoit faire sa cour à la comtesse de Soissons. Madame, bien sûre de sa grace, découvrit au roi tout le secret de la lettre espagnole. Le perfide fut puni, et il faut convenir qu'il le méritoit, et qu'il étoit coupable aux yeux de la raison la moins préoccupée. Cette lettre funeste n'avoit eu que de tristes effets. La reine se plaignit, et ne fut point écoutée : elle fit quelque éclat, et le roi lui imposa silence. Elle se vit réduite à dévorer sa jalousie et ses chagrins ; plus sa tendresse pour le roi étoit sincère, et plus elle eut à souffrir de la violence qu'elle se fit. Ses chagrins augmentèrent à la mort de la reine mère (en 1666), pour laquelle le roi n'avoit jamais manqué de respect, et laquelle prenoit fortement le parti de la jeune

reine. Elle eut un autre sujet de douleur par la mort de Philippe IV son père, qu'elle aimoit tendrement. Cette mort rallumoit la guerre entre l'Espagne et la France, à l'occasion de la reine, sur les Pays-Bas, qui appartenoient à la princesse par la mort de ses deux frères, nés du second lit du roi d'Espagne (1). Mais cette guerre ne fut pas longue, et les infidélités du roi ne finissoient avec une favorite que pour recommencer avec une autre.

Malgré la passion de Louis pour mademoiselle de La Vallière, qui fut faite duchesse de Vaujour et de La Vallière, la princesse de Monaco, fille du maréchal de Grammont, occupa quelque temps le cœur du roi, et la marquise de Montespan, fille du duc de Mortemar, s'en empara

(1) Philippe IV mourut le 17 septembre 1665. Il avoit épousé, en premières noces, Élisabeth de France, fille de Henri IV, morte le 6 octobre 1644. De ce mariage étoient nés Marie-Thérèse, reine de France, et don Balthazar, mort enfant, et saisis, par le droit *de dévolution* établi en Brabant, de tous les droits sur cette province au préjudice des enfants d'un second lit. Philippe, qui avoit épousé, en secondes noces, Marie-Anne d'Autriche, sœur de l'empereur Léopold, en eut un fils qui fut Charles II, qui lui succéda, et qui, étant mort sans enfants, a eu Philippe, petit-fils de France, pour successeur. Suivant le droit de dévolution, et les lois du Brabant qui l'établissent, Charles II, enfant du second lit de Philippe IV, étoit exclu de la succession du Brabant. Ce fut le sujet de la guerre,

avec plus d'éclat et plus de scandale qu'aucune autre. Cette passion inquiéta presqu'également trois personnes. La reine, qui avoit un intérêt légitime, et le cœur extrêmement sensible ; La Vallière, qui n'y étoit pas moins intéressée que la reine, quoiqu'elle n'eût aucun droit que celui que la foiblesse du roi lui avoit donné ; et le marquis de Montespan, dont l'honneur étoit publiquement attaqué. La Vallière céda à son heureuse rivale, le marquis fut contraint d'abandonner Versailles, où le roi commençoit de tenir sa cour ; et la reine fut réduite à la triste nécessité de garder le silence que le respect et l'amour même lui imposoient, dans la crainte de déplaire au roi.

On chercha à lui en imposer sur le commerce du roi avec madame de Montespan autant qu'il fut possible ; cela parut lorsque le roi, qui n'avoit plus de secret à garder, ayant fait venir à la cour mademoiselle de Blois, née en 1677, et le comte de Toulouse, né le 6 juin 1675, qui étoient les deux derniers enfants qu'il avoit eus de madame de Montespan, la reine, à laquelle ils furent présentés, dit en les caressant et le cœur pénétré de douleur (1) : « Madame

(1) Reboulet, sous l'an 1638, p. 336.

« de Richelieu me disoit toujours qu'elle répon-
« doit de tout ce qui se passoit. Voilà les fruits
« de ce cautionnement ! »

Le terme du goût de Louis XIV pour madame de Montespan ne fut pas celui des inquiétudes et des chagrins de la reine ; elle vit encore naître la passion extraordinaire qu'il eut pour mademoiselle de Fontange, et après l'extinction de ce phénomène, qui ne fit que paroître, elle vit le roi engagé avec la marquise de Maintenon ; elle succomba au poids de ses chagrins, et à l'effort qu'elle fit toute sa vie pour les dissimuler, et, après une maladie qui ne dura que trois jours, elle mourut dans sa quarante-cinquième année. Le roi fut témoin de sa mort, et ne put être insensible à une tendresse si mal récompensée et si constante. Quelques marques d'amitié qu'il lui donna en lui parlant espagnol dans ses derniers moments parurent la rappeler à la vie : mais ils ne firent que lui donner une joie assez vive pour marquer qu'elle mouroit contente, puisqu'elle avoit en mourant des assurances de sa tendresse. On éloigna le roi d'auprès d'elle, et elle expira. A la nouvelle qu'il en apprit, Louis dit publiquement « qu'elle ne lui avoit jamais donné d'autre

« déplaisir que celui qu'elle lui causoit par sa « mort (1). »

C'est de la part d'un époux un éloge bien complet ; et notre histoire atteste qu'il étoit mérité. Ce tribut étoit dû à une piété sincère, à une modestie admirable, à une douceur sans égale ; qualités auxquelles un esprit solide et de la beauté donnoient un lustre qui eût tôt ou tard fixé le cœur du roi, comme elle avoit fixé son estime. « C'étoit une sainte, « a dit spirituellement d'elle un moderne ; « mais il falloit une femme au roi », c'est-à-dire une personne qui sût l'amuser par quelque attrait plus piquant que celui d'une vertu qui ne se prête à rien de ce qui n'en a pas la solidité, et qui exclut tout ce qui n'en porte pas le caractère grave et sérieux.

Ses confesseurs ont dit que le roi étoit le seul homme auquel elle eût jamais pensé, et qu'interrogée par l'un d'eux, si elle n'avoit point ar-

(1) Maynard avoit dit :

La morte que tu plains fut exempte de blâme ;
Et le triste accident qui termina ses jours
Est le seul déplaisir qu'elle ait mis dans ton ame.

Mais Louis XIV parloit du cœur, et le sentiment lui inspiroit ce que l'esprit avoit dicté à Maynard : une pensée juste appartient à tout esprit juste.

rêté ses idées sur quelque personne de la cour d'Espagne, elle avoit répondu : « Eh ! com-« ment y aurois-je pensé, il n'y avoit de roi que « mon père ! » Elle rendit Louis XIV père de trois princes et de trois princesses. Louis de France, dit *le dauphin monseigneur*, né à Fontainebleau le mardi premier novembre 1661, mort à Meudon le 14 avril 1711 ; Philippe de France, duc d'Anjou, né à Saint-Germain-en-Laie le 5 août 1668, mort le 10 juillet 1671 ; Louis-François, second duc d'Anjou, né le 14 juin 1672, mort le 4 novembre de la même année ; Anne-Élisabeth (1) de France, née à Paris le 18 novembre 1662, morte le 30 décembre suivant ; Marie-Anne de France, née avant terme, le 16 novembre 1664, morte le 26 dé-

(1) Ce fut sur la mort de cette princesse qu'on fit ce beau distique :

Pone modum, vates, tot laudibus audiet æther,
Audiit ; invidit, rapta puella fuit.

C'est-à-dire :

Ne célébrez point ses aïeux,
Ni son destin, ni ses beaux yeux ;
Si le ciel entend tes louanges,
Tu nous feras un envieux,
Qui la voudra parmi ses anges.
Mais tu la vantes, il l'entend,
Il devient jaloux, et la prend.

cembre; Marie-Thérèse, née le 2 janvier 1667, morte le premier mars 1672 (1).

MADAME DE MAINTENON

ET LOUIS XIV.

Le rang que nous donnons ici à madame de Maintenon, avant toutes les personnes auxquelles Louis XIV s'est attaché, en qualité d'amant, ne surprendra point aujourd'hui qu'on sait que l'affection du souverain pour cette dame a été consacrée par le sceau respectable de la religion. Sa modération et les circonstances ne lui permettoient pas de jouir du titre *de reine;* c'étoit un sacrifice nécessaire à faire au respect humain, et à nos mœurs. Mais Dieu et la religion excluoient une union que forment

(1) On fit ceux-ci sur un tableau représentant la famille royale:

Hîc agnosce tuos ventura in sæcula reges,
Gallia : quondam orbis sentiet esse suos.

Traduits ainsi :

Dans ces jeunes héros, dont l'auguste naissance
Promet cent miracles divers,
Tu vois tes rois, heureuse France !
Et peut-être y vois-tu ceux de tout l'univers.

Depuis cette prophétie, les royaumes d'Espagne, de Naples et de Sicile sont entrés dans la maison de Bourbon.

les seules lois de la nature assujettie aux passions. Elle eut le courage de s'y refuser, et cette union fut sanctifiée par un mariage secret, et qui ne l'est plus depuis long-temps. Le voile du mystère est levé, et toute l'Europe sait que le mariage fut fait en présence de l'abbé Gobelin, confesseur de madame de Maintenon, et de deux témoins, le marquis de Montchevreuil, et Bontems, premier valet de chambre du roi, et que la bénédiction nuptiale fut donnée aux époux par monsieur de Harlay, archevêque de Paris, en 1685, au château de Versailles; c'est un fait que personne ne sauroit ignorer, par le degré de publicité qu'il a acquis dans les ouvrages multipliés où on le trouve (1). L'abbé de Choisi, dont les Mémoires acquièrent tous les jours un nouveau degré de confiance, et servent enfin de fondement à l'histoire du règne de Louis XIV, est entré à cet égard dans de très grands détails. Le marquis de La Fare, écrivain plus caustique, mais qu'on ne sauroit se dispenser de lire et de citer, n'a pas été plus réservé. Reboulet l'a copié dans l'Histoire du règne de Louis XIV; ouvrage bien estimable, si l'esprit

(1) On le trouve jusque dans la Bibliothèque française de l'abbé Goujet, tome 16, art. SCARRON.

de parti ne perçoit pas à chaque page, et si l'amour de la vérité en eût exclu les idées fausses, la vile adulation, et des éloges déplacés dont il est rempli. L'auteur du siècle a adopté et donné un plus grand développement à ce même fait, et on le trouve employé comme certain et hors de contestation dans les Mémoires de madame de Maintenon, et depuis dans le Dictionnaire historique, littéraire et critique, auquel il ne manque qu'un peu plus d'exactitude, et un éditeur plus éclairé. Après ce grand nombre d'auteurs, mais sur-tout après *les Mémoires* que monsieur de La Beaumelle a publiés, d'abord en 15 volumes, et depuis en 12, on ne sauroit s'attendre à rien de nouveau sur cette femme illustre. *Tout est dit*, tout est rassemblé; et l'auteur des Mémoires a poussé ses recherches jusqu'où elles pouvoient humainement aller. Il ne me resteroit donc plus que le mérite de l'analise de ces ouvrages, encore ne l'aurai-je pas après celle qu'en ont donnée les auteurs du *Dictionnaire historique, littéraire et critique*, publié à Avignon en 1759. Nous nous bornerons à présenter les époques les plus importantes d'une vie dont tous les évènements ont fait long-temps l'entretien de la France et la surprise de toute la chrétienté. Françoise

d'Aubigné, marquise de Maintenon, petite-fille du célèbre Théodore Agrippa d'Aubigné, et de Susanne de Lezay, et fille de Constant d'Aubigné, baron de Surinau, et de Jeanne de Cardillac, naquit, le 27 novembre 1635, dans les prisons de la conciergerie de Niort en Poitou.

Son père, qui avoit été conduit au château Trompette à la sortie des prisons de Niort, en sortit, en 1639, avec sa femme, un fils et mademoiselle d'Aubigné, et passa avec eux en Amérique : pendant le voyage, elle passa pour morte; elle alloit être jetée dans la mer par un matelot, si la tendresse de sa mère, qui lui porta la main sur le cœur, ne l'eût sauvée : échappée du péril, elle tomba dans un autre, le vaisseau pensa être pris par un corsaire d'Alger. Elle revint en France avec sa mère et son frère, et ils n'y restèrent que le temps qu'il fallut pour y abandonner trois terres qui appartenoient à ses enfants par le testament de leur aïeul Agrippa d'Aubigné. Ils retournèrent en Amérique en 1641 ; et mademoiselle d'Aubigné et son frère y reçurent les premiers principes de cette éducation mâle et raisonnée, de laquelle la fille profita autant que son frère en profita peu. Constant d'Aubigné mourut en 1646, et laissa sa famille dans l'indigence; la mère vint en

France, et laissa sa fille entre les mains d'un de ses créanciers. Elle fut renvoyée; et madame de Villette sa tante s'en chargea et l'instruisit dans la religion protestante qu'elle suivoit. Un ordre de la cour autorisa madame de Neuillan, mère de la maréchale de Navaille, à la retirer de chez sa tante, où, sous prétexte de vaincre l'entêtement qu'elle montroit déjà pour le calvinisme, on l'employa aux plus viles occupations de la campagne, et où elle devint, comme s'exprime La Fontaine,

L'une de ces Philis qui gardent les dindons,
Avec les gardeurs de cochons.

Un jeune paysan, qui la voyoit à son niveau, osa l'aimer et le lui dire. Elle fut mise, dans la crainte des évènements, au couvent des Ursulines de Niort, où madame de Villette, toute protestante qu'elle étoit, paya sa pension jusqu'à sa conversion. La nature et la raison l'avoient portée à l'humanité. Le zèle de la religion, j'entends ce zèle amer qui s'immole tout, étouffa ce sentiment. Elle rentra chez madame de Neuillan; les Ursulines n'étoient pas assez bien rentées, disoient-elles, pour nourrir une pensionnaire à crédit. Elle approchoit de treize ans. Madame de Neuillan la conduisit à Paris en 1648. Elle y alla, dit-on, montée sur un des mulets qui

portoient la litière de sa bienfaitrice ; ses charmes naissants firent leur première épreuve sur le cœur du marquis de Chevreuse, qui fut éloigné. Elle entra aux Ursulines de la rue Saint-Jacques, où elle fit sa première communion ; une visite que fit dans ce temps-là (en 1649) madame de Neuillan au célèbre Scarron, lui fit connoître mademoiselle d'Aubigné qui l'accompagnoit. Il passa des offres de services à celles de son cœur et de sa personne. Cette démarche, qu'il traitoit lui-même de *licence poétique*, devint sérieuse. Elle avoit perdu sa mère, qui ne lui laissa en mourant que de sages conseils et sa bénédiction ; son frère entra page chez monsieur de Parabère, et elle étoit retournée à Niort, où elle vivoit dans une petite chambre. Elle n'y resta que trois mois, revint à Paris et fut revue de Scarron, qui, par sa gaieté, avoit su rassembler chez lui ce que la ville et la cour avoit de plus honnêtes gens. Le chevalier de Méré, qui se piquoit de style et de galanterie, et Villarceaux, amant chéri de Ninon Leuclos, se déclarèrent pour mademoiselle d'Aubigné. Ni l'un ni l'autre ne réussirent. Trop sensée pour aimer le jargon précieux de Méré, trop jeune pour un galant de son âge, et trop vertueuse pour écouter Villarceaux, ils se réduisirent au plaisir d'ad-

mirer une preuve de la conduite sage et retenue de la jeune d'Aubigné, et le conseil que donnoit l'abbé de Boisrobert à l'aimable Villarceaux ; comme elle a été omise par monsieur de La Beaumelle, et qu'il y a de la gloire à recueillir les épis qui lui sont échappés, je rapporterai ici ces conseils. C'est ainsi que parle l'abbé dans une lettre en vers au marquis:

Ta constance est incomparable;
Et, devant ta flamme durable,
Les Amadis, les Céladons,
N'eussent paru que Mirmidons.
Mais j'en vois peu, je le confesse,
Dont la grace et la gentillesse
Puissent causer cette langueur
Dont ton œil accuse ton cœur.
Seroit-ce point certaine brune
Dont la beaute n'est pas commune,
Et qui brille de tous côtés
Par mille rares qualités ?
Outre qu'elle est aimable et belle,
Je t'ai vu lancer devers elle
De certains regards languissants,
Qui n'étoient pas trop innocents:
Je lui vois des attraits sans nombre;
Ses yeux bruns ont un éclat sombre,
Qui, par un miracle d'amour,
Au travers des cœurs se font jour,
Et sait éblouir la paupière
Mieux que la plus forte lumière.

Dans son esprit et dans son corps,
Je découvre plus de trésors
Qu'elle n'en vit jamais paroître
Dans le climat qui l'a vu naître (1).
Si c'est cette rare beauté
Qui tient ton esprit enchanté,
Marquis, j'ai raison de te plaindre :
Car son humeur est fort à craindre.
Elle a presque autant de fierté
Qu'elle a de grace et de beauté.

Cette beauté sévère céda aux empressements de Scarron (2), qui quitta un canonicat du Mans pour l'épouser en 1650. Elle tint pendant son mariage une petite cour, composée des personnes des deux sexes les plus aimables et les plus spirituelles. Les emplois et la naissance n'étoient que le second titre pour y être admis; le mérite étoit le premier; ce n'étoit qu'agréments, esprit, politesse et bon sens. Madame Scarron, qui présidoit à ces assemblées, étoit souvent la garde malade, ou la copiste de son mari. Tantôt son écolière pour les langues italienne, espagnole et latine, qu'elle apprit, et tantôt juge de ses ouvrages, et la

(1) Presque tout le monde la croyoit née en *Amérique*. La Mesnardière, quoique Poitevin, le croyoit comme les autres.

(2) Paul Scarron, fils de Paul, conseiller au parlement. Cette famille, distinguée dans la robe, a donné huit magistrats. Jean Scarron étoit conseiller au parlement dès l'an 1584.

muse qu'il consultoit. Avec beaucoup de gloire et une grande réputation, elle luttoit contre l'indigence, et ne s'en plaignoit pas. Fouquet, ami des savants, qui seuls ne l'abandonnèrent pas (1), dans le plus cruel des revers, donna une pension de 1,500 liv. à Scarron : elle eut des amants, et tous eurent le sort de Villarceaux. Scarron mourut en 1660, et tout ce qu'il lui donnoit en mourant *fut la permission de se remarier.* Ses amants n'y gagnèrent rien : la générosité et les désirs de Fouquet, qui avoient été l'écueil de tant d'autres, échouèrent auprès d'elle. Ce fut à sa vertu qu'elle dut la ressource qu'elle trouva. La reine mère établit en sa faveur une pension de 1500 liv. qu'elle avoit autrefois accordée à Scarron, *à titre de malade de la reine.* Et il n'en coûta rien à sa réputation pour l'asile qu'elle trouva à l'hôtel d'Albret. Elle y demeuroit du temps que Barbé, maçon, qui se mêloit d'astrologie, lui dit, d'un ton d'oracle, *qu'elle étoit destinée pour devenir reine.* On eût dit qu'elle pensoit à vérifier la prédiction, lorsqu'elle re-

(1) Malleville s'enferma avec lui dans sa prison. Pélisson lui servit d'avocat ; Lefèvre lui dédia un livre. Loret, dans sa Gazette, le traita de son Mécène ; mademoiselle de Scuderi fit son éloge. La république des lettres n'a point d'époque dans ses fastes qui lui soit plus honorable.

fusa d'épouser un homme de qualité très riche, qui se présenta, avant et après qu'elle eut perdu sa pension par la mort de la reine mère; mais cet homme de qualité étoit sans mœurs; elle aima mieux se retirer aux Hospitalières du faubourg Saint-Marceau à Paris, retraite forcée à laquelle la perte de sa pension la réduisoit. Elle en sollicita le rétablissement depuis la mort de la reine mère, arrivée le 20 janvier 1666, jusqu'au mois de juillet, qu'elle l'obtint par le crédit de madame de Montespan. Si elle n'eût pas obtenu ce secours, elle avoit pris le parti de suivre mademoiselle de Nemours, sœur de la duchesse de Savoie, qui alla épouser (1) le roi de Portugal don Alphonse. Madame Scarron, qui avoit fui le grand monde par nécessité, y rentra par goût; mais les périls qu'elle y couroit l'en éloignèrent. Elle avoit près de 32 ans; mais un teint vif et conservé, avec de grands yeux noirs, les plus brillants qu'on pût voir, et jouissant de tous les avantages de la santé, elle avoit tous ceux de la première jeunesse. Elle se livra à la dévotion et prit pour directeur le fameux

(1) Elle partit le 2 août 1666. Ce premier mariage fut déclaré nul, le 24 mars 1668, et la princesse épousa, la nuit du 28 au 29 mars, le prince don Pèdre, frère d'Alphonse.

abbé Gobelin, qui, de capitaine de cavalerie, étoit devenu docteur de Sorbone, et exigeoit de ses dirigées autant de soumission qu'il en avoit demandé de ses soldats; à peine permettoit-il à madame Scarron d'avoir de l'esprit. Les lectures pieuses succédèrent aux entretiens amusants, les retraites aux sociétés aimables et enjouées qui, nées à l'hôtel de Longueville et de Rambouillet, avoient été réformées chez Scarron, et conduites à leur perfection par mesdames de La Sablière, de La Fayette, et Sévigné. Madame de Montespan, qu'on avoit entendu blâmer hautement les écarts de La Vallière, ne fut pas plus forte qu'elle. Elle devint mère; mais elle voulut faire un mystère de la naissance de ses enfants. Madame Scarron, et les autres qui suivirent, fut choisie pour élever le premier, né en 1669, mort jeune; le duc du Maine, né le 31 mars 1670; elle seconda les vœux de la mère, et prit toutes les mesures qui pussent assurer à son emploi le secret qu'on demandoit. Elle devint, par des attentions infinies, et une véritable tendresse, mère des princes qui lui furent confiés. Tout fut subordonné ou même sacrifié aux soins qu'elle en eut, jusqu'à sa réputation; sacrifice qui lui coûta seul plus que tous les autres. « Tout cela sent mauvais,

« disoit-on, ce sont quelques fruits de ses foi-« blesses. » Madame de Montespan lui rendoit justice; mais le roi, à qui l'on parla de madame Scarron comme d'une femme d'un esprit supérieur, cultivé, comme d'une femme savante, eut dès-lors une sorte d'aversion pour elle. Quels que soient les éloges qu'on ait donnés à Louis XIV, peu instruit, sans lecture, il craignoit les personnes, et sur-tout les femmes qui avoient la réputation de savantes; il ne vit jamais que par nécessité la célèbre Christine. On eût dit que le génie du monarque trembloit devant celui de la savante Christine. Au désagrément de déplaire au roi, madame Scarron, appelée à la cour pour y élever ses enfants sous ses yeux, se trouva exposée à de nouveaux soins, et aux inégalités de madame de Montespan, dont elle devint le guide et le conseil secret, et une pension de 2000 liv. payoit tous ces embarras, jusqu'à ce que l'équité du roi y en ajouta quatre, en 1674. Dans ce même temps, il s'accoutuma à la voir, à la prière de madame de Montespan, et lui accorda une gratification de cent mille francs. Les princes furent légitimés; *et appartenants*, comme disoit madame Scarron, *à la France et au roi*, ils appartinrent plus que jamais à la gouvernante, qui eut l'inten-

dance absolue de leur éducation. Ce pouvoir et celui de la mère s'entre-choquoient, et il en naissoit tous les jours quelques brouilleries. Madame Scarron voulut les terminer en se retirant. Cette résolution alarma madame de Montespan, qui ne pouvoit ni vivre avec elle, ni se passer d'elle. Elle resta, mais indépendante et ne rendant compte qu'au roi de l'éducation des princes dans les entretiens qu'exigeoient ces relations; Louis, qui y reconnut beaucoup plus *de raison*, et de ce bon sens au niveau duquel peuvent être tous les hommes, que d'acquis *et de doctrine*, s'accoutuma à madame Scarron, la goûta, et passa de l'estime à quelque chose de plus intéressant. J'ai déjà rejeté ailleurs (1) l'opinion de ceux qui croient que les lettres où madame Scarron prêtoit sa plume à madame de Montaspan la firent connoître et aimer du roi. Il y avoit déjà quelques années qu'elle pensoit à se faire un établissement tranquille et à acheter une terre; une nouvelle gratification du roi la mettoit à portée d'exécuter son projet. Elle acheta Maintenon le 27 octobre 1674. Elle n'a jamais eu d'autre terre. Le roi, qui reconnut son goût pour sa nouvelle acquisition, l'appela

(1) Bibliothèque du Poitou, t. 4, p. 363.

publiquement madame de Maintenon au mois de février 1675. Rien de plus naturel que de porter le nom d'une terre qu'on aime. Cependant ce changement de nom fit faire bien des observations, et il n'y en eut guère que de critiques. Les mauvais plaisants l'appeloient madame de Maintenant. Elle laissa parler, et ne signa plus que Maintenon. En quittant le nom de Scarron, elle acquit un nouveau degré de considération. Les projets de conversion du roi, de madame de Montespan même, ne firent que l'augmenter. Le roi ne pouvoit se passer de maîtresse, mais il la cherchoit vertueuse; c'étoit *un système* que la pratique ne pouvoit réaliser. Mais il s'y amusoit, et, sans bien l'examiner, il se flattoit que madame de Maintenon étoit la seule femme qui pût rendre ce *système* raisonnable. Mais le cœur du roi resta long-temps indécis et presque flottant, entraîné par l'habitude, qui lui tenoit lieu de tendresse pour madame de Montespan, par l'amour même, auquel il donnoit le nom d'estime, pour madame de Maintenon, par ses foiblesses pour différentes beautés, qui cherchoient à le déterminer en leur faveur, par la raison même et la religion qui le rappeloient à ses devoirs. Tel étoit son état, lorsque la belle Fontanges s'empara de

ce prince avec un empire qui déconcerta madame de Maintenon, et désespéra madame de Montespan. Cependant l'une et l'autre restèrent à la cour. La première où elle devint *dame d'atour* de madame la dauphine, lorsqu'on forma sa maison en 1680. Fontanges mourut au mois de juin de l'année suivante. Le roi eut besoin de consolation. Madame de Maintenon lui donna celles qui se puisent si naturellement dans la religion. Elle s'occupoit en même temps des conversions que le zèle du roi multiplioit. Celle de madame de Montespan ne fut pas une des moins embarrassantes. Il s'agissoit de réformer le cœur, d'y anéantir une longue passion, d'y étouffer l'ambition et le goût des plaisirs. Avec beaucoup d'esprit on peut convaincre; mais la grace seule persuade. Et il fallut un ordre du roi; elle ne le reçut que quelque temps après la mort de la reine (le 30 juillet 1683). On dit que cette pieuse princesse remit sa bague au doigt de madame de Maintenon. C'étoit indiquer le choix que devoit faire le roi; il étoit déjà fait dans son cœur, et il le fit paroître aux yeux de toute la France; on fut surpris de lui voir refuser, au mois de mai 1684, la place de dame d'honneur de madame la dauphine, vacante par la mort de la duchesse de Richelieu

(le 28 mai 1684). Mais elle en fut bien récompensée par une augmentation de faveur qui la mit au-dessus de toutes les places de la cour. La jalousie, la haine se déclarèrent contre elle. Libelles, satires, pasquinades, tout fut employé pour la rendre ou coupable, ou ridicule. Cela ne servit qu'à hâter sa suprême élévation. Le jésuite La Chaise acheva de déterminer le roi, malgré Louvois et la brigue de madame de Montespan, et la fin de l'année 1685 vit cet événement singulier qui concilia l'amour et la vertu, les plaisirs avec l'innocence et les mœurs. Événement justifié par l'exemple des souverains de toutes les nations, et la conduite de deux de nos grands rois, Charlemagne et Henri IV, auquel il ne tint pas d'imiter Charlemagne. Les hommages furent proportionnés à un titre qu'on voulut cacher, mais que tout faisoit présumer, ou plutôt que tout dévoiloit. Alors elle cessa de faire les fonctions de dame d'atour de madame la dauphine. Elle n'eût pu faire celle de dame d'honneur, et tout étoit devenu au-dessous d'elle. Elle n'avoit pourtant qu'un maître d'hôtel, un officier, un cocher, un valet de chambre, trois laquais, deux femmes de chambre, un carrosse, des tapisseries du garde-meuble de Versailles, et une vaisselle plate de quinze mille francs. C'est

ce que ne comprendra pas la femme d'un financier, qui d'une barrière passe au grand bureau, et c'est ce qu'atteste l'histoire. L'établissement de Saint-Cyr est le monument le plus somptueux de son élévation, encore refusa-t-elle le titre de fondatrice. Le bâtiment fut commencé le premier mai 1685, fut achevé en quinze mois, et coûta quatre-vingt-quinze mille livres. L'édit d'érection de cette communauté est du mois de juin, et l'arrêt d'enregistrement du 18 du même mois. Le nombre des demoiselles fut fixé à deux cent cinquante. Madame de Brinon, fille d'un président au parlement de Rouen, et d'une famille ancienne de Paris, distinguée par le mérite et le savoir, fut la première supérieure. Saint-Cyr devint sa maison favorite, celle où elle alloit se livrer à ses goûts, et se débarrasser des importuns, que la faveur à son comble entraîne nécessairement après soi. Ayant donné la direction de Saint-Cyr aux prêtres de Saint-Lazare, quelqu'un lui demanda pourquoi elle n'avoit pas choisi des Jésuites : *Parceque je veux*, répondit-elle, *être maîtresse chez moi.* Non seulement elle s'occupa beaucoup de cet établissement, mais le roi y prit un goût extraordinaire, et peut-être trop vif pour un roi, qui a tant d'autres devoirs plus pressés et plus importants. Il ne se fit plus rien où elle

n'eût beaucoup de part. Elle étoit consultée sur tout; et si on ne suivoit pas toujours ses avis, au moins ne faisoit-on rien sans les lui demander. En 1692, elle accompagna le roi au siège de Namur, où elle eut presque tous les honneurs de la cour; elle ramena le roi à Versailles, à la veille d'une bataille avec le prince Eugène, et nuisit, ou par ce conseil, ou par sa complaisance, à sa réputation et à celle du roi, qui laissa à Luxembourg la gloire de se mesurer avec le prince d'Orange, et de le battre à Steinkerque (le 3 août 1692). Le regret de n'avoir pas remporté cette victoire en personne le fit aller, la campagne suivante, en Flandre. Madame de Maintenon l'y suivit encore; mais il tomba malade au Quesnoy, perdit l'occasion de battre le prince d'Orange, qui eût été sans ressource, et reprit le chemin de Versailles, où il apprit encore les nouvelles de la victoire de Nerwinde, sous les ordres de Luxembourg (le 29 juillet 1693). Depuis ce temps-là le roi n'alla plus en campagne, et ne quitta plus madame de Maintenon. Il avoit cinquante-cinq ans; madame de Maintenon en avoit cinquante-huit. L'affaire du quiétisme succéda à celles de la guerre. Les liaisons de madame de Maintenon avec madame Guyon, avec M. de Fénélon et quelques autres de ses partisans, la mit elle-

même d'abord du parti de madame Guyon. Elle devint sa protectrice. Mais, revenue d'une erreur qui lui fut commune avec bien d'autres, elle abandonna et madame Guyon et ses opinions, pour cette foi simple, une et toujours la même. Cette guerre de religion terminée, la cour donna tous ses soins à finir celle que le roi avoit sur les bras avec une partie de l'Europe liguée contre lui. Le mariage de monsieur le duc de Bourgogne avec Marie-Adélaïde de Savoie, née le 6 décembre 1685, fut le premier pas qui paroissoit y conduire. Les noces furent célébrées le 7 décembre 1697; et madame de Maintenon se vit chargée de l'éducation de la jeune princesse, âgée de douze ans. A quelle autre confier le soin de former tout ce que la France avoit de plus cher, la princesse qui devoit lui donner Louis *le Bien-aimé?* Personne n'ignore quels furent les succès de cette éducation. La tendresse de la princesse fut une marque certaine de sa reconnoissance. Madame de Maintenon parut long-temps se borner aux occupations de son sexe, aux soins que lui donnoient la piété, la santé du roi, altérée par ses plaisirs passés, et l'intérieur de la famille royale. La jalousie naturelle du roi, qui craignoit d'affoiblir son pouvoir en le communiquant, et qui vouloit qu'on le regardât

comme le mobile unique, le centre où venoient aboutir toutes les lignes de la sphère politique du gouvernement; cette jalousie, connue de madame de Maintenon, la retenoit à chaque instant; et ce n'étoit qu'avec toutes les précautions imaginables qu'elle donnoit un avis et s'intéressoit au succès d'une affaire. Elle lutta longtemps contre le pouvoir que le roi donnoit à ses ministres, et sur-tout à Louvois, auquel elle opposa Scignelay, et, en matière de conscience, au jésuite La Chaise, dont elle combattoit le pouvoir presque sans bornes, par celui qu'elle eût voulu donner à l'archevêque, depuis cardinal de Noailles. Elle vint à bout du premier de ses desseins. Louvois étoit à la veille de sa disgrace lorsqu'il mourut. Chamillard lui dut son être. Luxembourg, le vainqueur de Fleurus, de Leuze, de Steinkerque, de Nerwinde, mourut. Le sage Catinat gagna la bataille de Stafarde et celle de la Marsaille, et fut disgracié. Noailles, Bouflers et Villeroi, durent leur faveur à madame de Maintenon. Mais le confesseur l'emporta sur l'archevêque; et la machine du jansénisme, employée à toute occasion, démonta toutes les batteries de madame de Maintenon. L'armée trouva encore des généraux; Vendôme, Berwick, Villars, firent voir au prince Eugène, à Marlborough et

à Ruvigny, devenu lord Galloway, que la France et son roi ne manqueront jamais de guerriers, ni de héros. La nature les forme parmi nous : mais l'or se forme au Pérou; il s'épuise et ne se reproduit pas aisément. Chamillard, qui avoit eu la modestie de refuser un fardeau au-dessus de ses forces, avoit eu la foiblesse de l'accepter. Madame de Maintenon et le roi s'étoient obstinés à le protéger. Il fallut l'abandonner, et lui-même exigea cet abandon en 1708, lorsque la France, accablée de revers, avoit le plus besoin de ressources. On peut dire qu'elle les trouva dans Desmaretz (1), neveu de Colbert, qui, comme il le dit lui-même, *soutint, avec un travail continuel et bien pénible, le poids de l'emploi de contrôleur général des finances jusqu'au premier septembre* 1715. Ce n'est pas ici le lieu de donner à ce ministre les éloges qui lui sont dus. Mais j'ose dire que l'État a eu peu d'hommes plus laborieux et dont les lumières fussent aussi vives, les plans aussi sûrs et les vues plus étendues. M. Desmaretz, connu,

(1) Il fut nommé, le 20 février 1708, contrôleur général, et ministre d'état le premier octobre, et conserva ses emplois jusqu'au premier septembre 1715, jour de la mort de Louis XIV. Il mourut à Paris le 4 mai 1721. Il est inhumé à Saint-Eustache, dans le tombeau des Colbert.

sera mis au niveau de Colbert et des plus grands hommes. La mort de l'empereur Joseph fut suivie du congrès d'Utrecht. Le prince Eugène fut forcé dans ses lignes à Denain, et la paix assurée par le traité de Rastadt. Madame de Maintenon ne prit pas moins de part à ces grands évènements que le roi même. Mais une justice à rendre à Louis, c'est qu'il les envisagea en roi qui y trouvoit les moyens de soulager la misère des peuples; madame de Maintenon n'y voyoit que sa tranquillité et celle du roi. L'empire que le jésuite La Chaise avoit acquis sur ce prince finit avec la vie du confesseur. Il s'agissoit d'en choisir un autre. Le choix ne fut pas heureux, et madame de Maintenon ne put empêcher qu'il ne tombât sur le fameux Le Tellier, parcequ'elle n'osa s'y opposer, dans la crainte d'affliger le roi et de lui déplaire. Je laisse ici tous les différents que produisit la passion de dominer sur les consciences, les malheurs de cette guerre ecclésiastique, la perte que fit l'État par la mort de ceux en qui elle respectoit le sang de ses maîtres, pour en venir à la fin du règne de Louis le Grand. Accablé des incommodités du grand âge et des inquiétudes de son rang, Louis mourut (le premier septembre 1715) avec des sentiments où le héros, confondu

avec le chrétien, laissoit à l'humanité tous les droits qui lui appartiennent. *Je ne vous ai pas rendue heureuse*, dit-il à madame de Maintenon, quelques heures avant sa mort; *mais tous les sentiments d'estime et d'amitié que vous méritez, je les ai toujours eus pour vous.* Il la recommanda ensuite à M. le duc d'Orléans, et l'engagea à se retirer. Elle alla à Saint-Cyr donner un libre cours à ses regrets et à sa douleur. Rien n'interrompit la vie uniforme qu'elle mena à Saint-Cyr, que les visites qu'elle y reçut de M. le duc d'Orléans, qui satisfaisoit à ce que le roi avoit exigé de lui, et du czar Pierre le Grand, dans le voyage que ce prince fit à Paris en 1717. « Avant que de partir, dit un mo-« derne (1), il voulut voir cette célèbre madame « de Maintenon, qui touchoit à sa fin. Cette espèce « de conformité entre le mariage de Louis XIV « et le sien excitoit vivement sa curiosité; mais « il y avoit entre le roi de France et lui cette dif-« férence qu'il avoit épousé publiquement une « héroïne, et que Louis XIV n'avoit eu en se-« cret qu'une femme aimable. » Elle mourut le 15 avril 1719, avec les sentiments de piété

(1) Histoire de l'empire de Russie sous Pierre le Grand t. 2, p. 134.

qu'elle avoit toujours marqués, et extrêmement regrettée de la communauté dont elle étoit la mère et la fondatrice. Le sort de madame de Maintenon a été celui de presque toutes les personnes extraordinaires; née dans les malheurs de l'indigence, elle y puisa cette force de génie, cette fermeté de caractère qui rend les malheureux respectables. Elle y acquit ces lumières qui, en nous apprenant le prix des biens et des maux, nous empêchent d'être abattus par les uns, et éblouis par les autres. L'école de l'adversité a toujours été celle de l'héroïsme : elle forma madame de Maintenon. Enviée du côté des talents, elle étoit peut-être celle qui y mettoit le moindre prix. Sa beauté ne l'occupoit guère plus que son esprit. Le degré extraordinaire de fortune où elle parvint fut si lent, et lui coûta si cher, qu'elle le vit avec indifférence. Qui sait même si elle ne l'envisagea pas quelquefois avec chagrin? Toute sa conduite le prouve. On la surprit plus d'une fois les yeux mouillés de larmes : dans le temps où toute la France paroissoit à ses genoux elle soupiroit; *elle eût voulu*, disoit-elle, *être morte*. Est-ce qu'elle n'étoit pas faite pour une si grande élévation? Sa tristesse le feroit croire. Mais cette tristesse, ces ennuis étoient le fruit d'une réflexion, de cette situation de l'ame où le

plus sage des hommes, pénétré du néant de tout ce qui nous accompagne, publie que tout n'est que tristesse et douleur. A le voir, on eût dit de ce philosophe célèbre (1), qui, comblé à Rome des applaudissements les plus flatteurs, abandonna ce théâtre où il triomphoit tous les jours, et s'enfuit en Sicile, où son maître (2) eut besoin de toute son éloquence pour le déterminer à ne pas renoncer à la vie. C'étoit dans les bras de la religion que madame de Maintenon se jetoit pour se consoler. Je ne contesterai point à madame de Maintenon un jugement net, un esprit solide, une vertu supérieure, beaucoup de piété, une ame née pour aimer et pour faire le bien, tous les talents, toutes les vertus que lui donne son historien; mais je crois qu'on peut lui reprocher trop de foiblesse pour ceux qu'elle regardoit comme ses guides en matière de dévotion. Elle étoit née pour voir la religion en grand, et avec le caractère de dignité qu'elle porte. On ne la lui fit envisager et elle ne la vit que dans ses détails, et sa timidité lui fermoit les yeux sur ce qu'elle voyoit. Le jésuite La Chaise, Le Tellier, son successeur, plus dangereux encore,

(1) Porphire. Voyez Eunapius.

(2) Plotin.

prirent un empire funeste qu'elle eût pu restreindre, si elle n'eût pu le leur ôter. On ne lui pardonne pas aisément d'avoir sacrifié à ses terreurs le grand Bossuet, le pieux Noailles, le vertueux Racine et une infinité d'autres illustres, qui furent immolés au système de cette terrible société que l'Europe éclairée vient de sacrifier à son repos, et à la sûreté de ses maîtres. Quelle gloire elle eût acquise, si elle eût voulu porter jusqu'au trône les gémissements, les cris de ces milliers d'hommes qui avoient été ses frères, parcequ'elle avoit été dans la même erreur, et qui l'étoient encore, parcequ'ils étoient chrétiens, parcequ'ils étoient hommes! C'eût été alors qu'elle eût mérité l'éloge que lui donne son historien: *Bonam facilè crederes, magnam libenter*. On pourroit aussi la soupçonner de n'avoir pas assez connu le mérite des grands hommes, tels que Catinat, Luxembourg, Condé lui-même, et de les avoir moins protégés que des hommes bien inférieurs. Enfin il paroît que, faite pour régir Saint-Cyr, elle ne l'étoit pas pour gouverner un État; elle ne savoit que gémir sur ses malheurs. Chamillard, sa créature, combattit lui-même contre sa protection. Nous avons parlé ailleurs (1) des lettres de madame de Main-

(1) Bibliothèque du Poitou, t. 4, p. 399.

tenon, du degré d'intérêt du recueil qui en a paru, du mérite du style, et de ce qu'on peut penser de l'édition de ces lettres.

MADAME DE BEAUVAIS,

MAITRESSE DE LOUIS XIV.

L'attention d'Anne d'Autriche pour former le cœur et les mœurs du roi son fils, et le respect infini de ce prince pour la plus tendre des mères, avoient été des obstacles au développement de ses penchants, et en particulier de ce goût vif qui le portoit à l'amour. Mais il est des droits que la nature ne perd point. Le jeune roi n'avoit pas quinze ans, qu'il se sentit né pour la tendresse et le plaisir (1). Catherine-Henriette Bellier, femme de Pierre de Beauvais, seigneur de Gentilly, première femme de chambre de la reine mère et sa favorite, fut celle qui fit sur son cœur les premières impressions. La reine mère n'avoit garde de se défier de la dame de Beauvais; quand la confiance extrême dont elle l'ho-

(1) Mém. de Maintenon, t. 1, liv. 3, p. 182. Reboulet, Hist. de Louis XIV, t. 1, p. 484.

noroit, ne l'auroit pas aveuglée sur son compte, cette dame n'étoit ni jeune, ni une beauté (1). On ajoute même qu'elle étoit borgnesse. Mais à l'âge où étoit le roi, on fait grace sur bien des choses, et si l'amour est aveugle, c'est certainement à quatorze ou quinze ans. Une preuve de la disproportion d'âge, c'est que Catherine de Bellier, femme du sieur de Beauvais, étoit mère avant la naissance de Louis XIV. Puisque Jeanne-Baptiste de Beauvais (2) sa fille, qui épousa, le 6 novembre 1652, le marquis de Richelieu, étoit née en 1635, près de trois ans avant le roi, né, comme tout le monde le sait, le 5 septembre 1638. En sorte que lorsque la dame de Beauvais inspira au roi les sentiments dont parle l'histoire du temps, elle avoit au moins qua-

(1) Mém. de La Fare, p. 47.

(2) Elle épousa Jean-Baptiste Amador de Vignerot Duplessis, dit le marquis de Richelieu, frère d'Armand-Jean, duc de Richelieu et de Fronsac, oncle de Louis-François-Armand, maréchal duc de Richelieu. Son mariage fut attaqué comme clandestin par la duchesse d'Aiguillon, tante du marquis. Mais la reine prit le parti des époux, et fit cesser les contestations. La marquise de Richelieu étoit sœur de N. de Beauvais, baron de Gentilly, qui épousa, en 1679, la demoiselle Berthelot, fille d'un secrétaire du roi. Michel-Raphaël-Gabriel de Beauvais, capitaine des gardes de la porte de feu M. le duc de Berri, étoit, en 1734, seigneur de Gentilly.

rante-cinq ans. L'abbé de Choisi (t. 1, liv. 2, p. 123) donne lieu de croire que madame de Beauvais avoit encore quelques liaisons avec le roi en 1661, et qu'au moins ce prince jetoit-il encore quelques regards sur cet autel où il avoit fait ses premiers sacrifices. Après la mort de Mazarin, sa majesté tint un conseil qui dura trois jours, avec Fouquet, Le Tellier et Lionne. La reine mère n'y fut point appelée. Elle en fut outrée de dépit, et en parla fort haut. « Je m'en « doutois bien, disoit-elle, qu'il seroit ingrat, « et voudroit faire le capable. » La Beauvais, ajoute-t-il, sa première femme de chambre qu'elle aimoit fort, et qu'elle ne nommoit jamais que *Cataut*, la reprit un peu plus aigrement qu'il ne lui convenoit. Elle avoit pris depuis long-temps ces sortes de familiarités avec sa maîtresse et l'y avoit accoutumée. Cataut ne manquoit ni d'esprit, ni d'expérience. *Et d'ailleurs,* continue l'abbé de Choisi, *elle avoit ses raisons pour prendre le parti du roi.* Que signifient ces derniers mots? s'ils ne présentent l'idée de quelque intérêt secret, encore subsistant pour le roi. J'apprends des Mémoires de l'abbé Le Beuf (1), que, le 11 avril 1687, le parlement enregistra

(1) Histoire du diocèse de Paris, t. 10, p. 27.

des lettres-patentes en faveur de la dame de Beauvais, portant don de la terre et seigneurie de Gentilly, acquise au nom du roi, par contrat du 11 septembre 1683. Il faut donc placer le temps de sa mort postérieurement à cette époque ; j'en ignore la date précise.

MADEMOISELLE LA MOTHE D'ARGENCOURT,

MAITRESSE DE LOUIS XIV.

Le marquis de La Fare, après avoir dit un mot de l'amour du roi pour Marie de Mancini, dit qu'il eut ensuite beaucoup d'inclination pour mademoiselle de La Mothe Houdancourt, demoiselle de Languedoc, fille de la reine des plus aimables, et qui, dit-il, dansoit mieux que personne. Il y a certainement de l'erreur dans le nom qu'il donne à la demoiselle aimée du roi. Elle n'étoit point de la maison de La Mothe Houdancourt, mais de celle de Conti, qui prenoit les noms de la Mothe et d'Argencourt, des deux seigneuries de ces noms. Il est vrai qu'on connoît une demoiselle de La Mothe Houdancourt, fille de la reine Anne d'Autriche; mais

ce que dit La Fare n'a aucun rapport à cette demoiselle (1), qui épousa, en 1676, René-François, marquis de La Viéville, et qui mourut à Versailles le 22 février 1689. La personne de laquelle il s'agit, fille de la reine en 1660, étoit la demoiselle d'Argencourt, à qui l'on donnoit aussi le nom de La Mothe, ce qui a induit La Fare en erreur. Suivant ce qu'il dit, « Cette demoiselle fut trahie par ses confidents, « Roussereau et Chamarante, premier valet de « chambre du roi, l'un et l'autre émissaires « du cardinal Mazarin, qui, sachant par ces « gens-là tout ce que le roi disoit à cette fille, « le redisoit à sa majesté un moment après, « comme le sachant par d'autres voies, et lui « faisoit comprendre qu'il falloit qu'elle eût un « autre commerce. Et effectivement, ajoute « l'auteur, voyant que le roi s'éloignoit d'elle, « elle se prit d'une violente passion pour le « marquis de Richelieu, qui épousa dans la « suite mademoiselle de Beauvais, et cette pas- « sion la conduisit enfin dans le couvent des « filles de Sainte-Marie de Chaillot, où elle a

(1) Voyez Anselme, t. 7, p. 532. Elle s'appeloit Anne-Lucie de La Mothe-Houdancourt, fille d'Antoine, marquis de La Mothe-Houdancourt, et de Catherine de Beaujeu.

« passé sa vie, sans être religieuse, et après « avoir donné à ce couvent vingt mille écus « que le roi lui donna (1). » Ce que dit La Fare ne ressemble guère à la manière dont s'exprime l'auteur des *Mémoires de madame de Maintenon*. Le premier n'accuse point mademoiselle d'Argencourt d'infidélité pour le roi, ni de foiblesse pour Chamarante son premier valet de chambre. Loin d'en faire un amant favorisé, il ne le présente que comme un traître, comme un espion aux gages du cardinal, qui fit croire au roi que la dame d'Argencourt le trahissoit et prétendoit réunir, par une coquetterie odieuse, le plus grand monarque avec le moindre de ses sujets, dans le dessein d'éteindre dans le cœur du roi les premiers feux d'une passion que le ministre désapprouvoit. Suivant M. de La Beaumelle, le roi étoit effectivement trompé. La décence, les rigueurs de la modestie, la vertu étoient pour le roi; la vanité d'être aimée d'un amant couronné étoit le sentiment auquel se livroit mademoiselle d'Argencourt: mais la tendresse, le cœur étoit à Chamarante, « l'un des plus beaux hommes de la cour, et « plus propre à charmer une beauté qui aimoit

(1) Mémoires de La Fare, p. 48, édit. de 1716.

« par besoin d'aimer, qu'un jeune roi qui en « étoit encore aux premières leçons de l'amour, « qui se piquoit de plaire à la reine par sa sa- « gesse avec le roi, et qui se dédommageoit « des embarras de la vertu avec son amant. » Louis, dit-on, soupçonnant que le motif de la vertu d'Argencourt étoit une passion cachée, la fit éclairer, et découvrit son infidélité. Un billet écrit fort tendrement en fut la preuve. On l'attribua d'abord à mademoiselle de La Mothe Houdancourt, prise de passion pour le marquis de Richelieu. Mais celle-ci se justifia, et tous les soupçons tombèrent sur mademoiselle d'Argencourt, et au lieu du marquis, on apprit au roi que Chamarante étoit celui auquel s'adressoit le billet. Je veux croire que l'aventure de mademoiselle d'Argencourt se soit débitée à la cour, comme le rapporte l'auteur des *Mémoires de madame de Maintenon*; mais le tour que donna La Fare à la chose est aussi très croyable, et son autorité me touche autant que celle de Guy Patin, communément mal instruit des nouvelles dont il chargeoit ses lettres, et que celle de mademoiselle de Montpensier même, qui avoit des motifs que n'avoit pas le marquis de La Fare. Quoi qu'il en soit, le roi, ou instruit ou trompé, ne pensa plus à

mademoiselle d'Argencourt, de laquelle le sort m'est inconnu, si ce n'est pas elle qui, dans la suite, se retira à Sainte-Marie de Chaillot, comme il y a beaucoup d'apparence, cette retraite ne convenant pas à mademoiselle de La Mothe Houdancourt, devenue, comme je l'ai dit, marquise de La Viéville. Le nom de La Mothe aura causé la confusion qu'on trouve dans les Mémoires du temps, et dont l'auteur des *Mémoires de madame de Maintenon* n'est pas exempt (1).

OLYMPE, MARIE, ET HORTENSE MANCINI,

NIÈCES DU CARDINAL MAZARIN,

ET LOUIS XIV.

La haine que le cardinal Mazarin s'attira par le crédit sans bornes qu'il se fit à la cour, et le pouvoir illimité qu'il prétendit y exercer pendant la minorité de Louis XIV, ne pou-

(1) Voyez ces Mémoires, tome 1, page 208, à la note au bas de cette page.

voient manquer de réfléchir sur sa naissance. C'est le premier tribut que paye au public tout étranger, dans le poste de ministre auquel il se vit élevé par la reine mère. Le temps dissipa ces nuages. Il fallut convenir de ses talents et de sa noblesse : la maison de Mancini fut attaquée du même côté, et prouva aussi deux cents ans d'une noblesse incontestable. Mais les personnes du temps les plus indisposées contre le cardinal ne purent s'empêcher d'admirer l'esprit et la beauté de ses nièces, Laure-Victoire, Olympe, Marie, Marie-Anne et Hortense Mancini. Il les fit venir d'Italie en France dans le dessein d'affermir son autorité par les grandes alliances qu'il pouvoit leur procurer. Les cinq sœurs étoient filles de Michel-Laurent Mancini, baron romain, et qualifié de très illustre seigneur dans un temps où ce titre ne se donnoit encore qu'aux premières maisons d'Italie, et de Hieronima Mazarini, sœur du cardinal, et fille de Pietro Mazarini et d'Hortensia Buffalini. Laure-Victoire, l'aînée, avoit à peine quinze ans lorsqu'elle épousa, le 4 février 1651, Louis, duc de Vendôme, petit-fils de Henri IV. Elle n'en avoit que 21 à sa mort, arrivée le 4 février 1657; mais elle étoit déjà mère de Louis-Joseph, duc de Vendôme, l'un des héros de ce siècle;

ce prince dont on a dit avec justice qu'il avoit soutenu la couronne de France sur la tête de Louis XIV, et mis celle d'Espagne sur celle de Philippe V; et de Philippe de Vendôme, grand prieur de France, qui, s'il n'eût été frère du duc, eût pu être son rival par sa valeur et ses autres qualités dignes de son bisaïeul. Laure, plus âgée de deux ans que le roi, et mariée en 1651, n'eut le temps que de faire briller plus de vertus encore que de charmes à la cour. Marie-Anne, qui épousa, en 1662, Godefroi de La Tour, duc de Bouillon, étant née à Rome le 13 septembre 1649, étoit trop jeune pour que Louis pensât à lui rendre les hommages qu'elle obtint depuis de toute la cour.

Olympe, la seconde des sœurs, fut la première à laquelle le roi s'attacha. Elle étoit à peu près de son âge, et pouvoit passer pour une personne accomplie. Rien de plus beau que les portraits qu'en ont faits les plumes de son temps. Suivant un de ces peintres, Olympe avoit la taille des plus avantageuses; son port étoit noble, sa démarche aisée, son air libre. Ses cheveux étoient blonds, ou d'un brun clair; elle en avoit en quantité, et ils formoient sa coiffure; elle étoit d'une blancheur de teint

admirable, et d'une vivacité qui ne s'effaçoit pas même dans les moments où elle étoit livrée à la langueur. L'incarnat de ses joues sembloit en combattre la neige; c'étoit au moins un mélange accompli de lis et de roses. Ses yeux bleus, et qui sembloient se fermer un peu, n'en étoient ni moins vifs ni moins brillants; son nez aquilin étoit fait pour donner de la dignité au visage le plus beau du monde; ses lèvres du plus beau rouge. « Et toutes les graces se se-« roient réunies sur sa bouche, si sa bouche, « un peu serrée, dit le peintre, n'eût point été « trop petite pour les contenir toutes. » L'ivoire de ses dents répondoit au vermillon de ses lèvres; « pour savoir comment l'amour peut « donner la vie ou la mort à un amant, il fal-« loit la voir parler et sourire », dit l'auteur du portrait, d'après ces vers du premier poëte d'Italie.

Non sa com'amor sana, e come ancide
Chi non sa come dolce ella sospira,
E come dolce parla, e dolce ride.

Les beautés du cou et de la gorge, si souvent défectueuses, étoient parfaites; on en dit autant de celles des mains et des bras. Cependant il lui manquoit un peu d'embonpoint, qu'une santé délicate lui refusoit; elle avoit le son de la

voix extrêmement tendre, l'accent passionné; on ne l'admiroit pas, on en étoit touché. L'esprit répondoit aux charmes du corps: c'étoit une conversation vive, intéressante, jamais ennuyeuse; des reparties spirituelles et toujours justes. Peu de personnes écrivoient aussi bien qu'elle, et avec autant de facilité. Son caractère étoit la douceur, la complaisance et la générosité même. Le roi fut sensible à tant de mérite, et Olympe ne le rebuta pas. Il se forma bientôt une intelligence étroite entre ces deux jeunes cœurs également sensibles et faits l'un et l'autre pour aimer. Les attentions, les petits soins dévoilèrent bientôt ce qui pouvoit y avoir de mystérieux dans leur conduite; éclairés par la reine mère, et par le cardinal, ils ne purent échapper aux surveillants. La reine mère, dont le noble orgueil ne voyoit rien de digne de son fils dans toutes les personnes qui avoient la qualité de ses sujets, fit réfléchir Mazarin sur l'engagement d'Olympe avec le roi, et étouffa ce feu dans sa naissance, en mariant sa nièce à Eugène-Maurice de Savoie, comte de Soissons (1). Ce mariage fut

(1) Fils de Thomas-François de Savoie, prince de Carignan, et de Marie de Bourbon-Soissons, et petit-fils de Charles-Emmanuel, dit le Grand, duc de Savoie.

célébré le 20 février 1657. Le roi n'avoit que dix-huit ans; à cet âge, les blessures du cœur se guérissent aussi facilement qu'elles se font. Le mariage de la jeune Olympe fit à peu près sur elle le même effet que sur le roi. Ils ne pouvoient se voir sans penser qu'ils s'étoient aimés; mais ce n'étoit plus les mêmes dispositions, et si on se rapprochoit avec plaisir, on s'éloignoit sans peine. Louis chercha même à oublier Olympe auprès de Marie sa sœur; ils étoient dans ces dispositions qui annoncent l'indifférence, lorsque le roi tomba dangereusement malade au mois de juillet 1658 (1). Pendant sa maladie, Olympe, ou la comtesse de Soissons, se contentoit de s'informer de la santé du roi : elle eût pu en aller chercher elle-même des nouvelles. Toute la cour étoit dans une telle tristesse, qu'on n'auroit pu imputer cette attention qu'au sentiment public, et non à une inclination particulière. Le roi, convalescent, distingua ceux qui avoient paru le plus sensiblement attachés à sa personne, et la comtesse de Soissons n'étant pas du nombre, il cessa d'avoir pour elle les mêmes égards; ce-

(1) La fièvre le prit à Calais le 1er juillet; le pourpre se déclara, et il dut son salut à l'émétique qu'il prit deux fois, et qui le mit en état de partir le 23.

pendant elle se soutint toujours à la cour avec une distinction plus particulière que celle qui étoit due à son rang. Le roi, qui avoit été élevé avec elle, et qui avoit contracté cette habitude que les amusements de l'enfance rendent presque ineffaçable pour les personnes qui les ont goûtés ensemble, revenoit de temps en temps à la comtesse de Soissons; si ce n'étoit plus de l'amour, c'étoit une douce familiarité, une sorte de penchant qui avoit quelque chose de plus vif que l'amitié; peut-être madame de Soissons espéroit-elle encore, lorsqu'elle vit qu'il ne fallut plus penser au cœur du roi, entièrement livré à La Vallière. Le dépit fit sur elle ce qu'eût fait l'amour ou la jalousie sur un autre; elle forma, avec madame Vardes et le comte de Guiches, le complot dont nous parlerons, et qui irrita le roi à un point qu'il ne put lui pardonner cette sorte de perfidie. Elle fut exilée, et cet exil dura assez long-temps. Depuis cette époque, la vie de cette princesse n'appartient plus qu'à l'histoire générale. Le comte de Soissons, son mari, étoit mort dès l'an 1673. Elle mourut le 9 octobre 1708, mère de cinq princes, et entre autres de Thomas-Louis de Savoie, comte de Soissons, et d'Eugène-François de Savoie, si célèbre sous le nom de *prince Eu-*

gène, et par ses succès, et les victoires même que le duc de Vendôme remporta sur lui.

Marie Mancini, dans le temps même que le roi paroissoit encore épris des charmes d'Olympe, possédoit déjà le cœur de ce prince. Si elle fut celle des Mancini que Louis aima avec plus de constance, ce fut aussi celle qui lui fut le plus tendrement attachée. Elle naquit à Rome, y fut baptisée (1) le premier août 1639. Elle avoit environ douze ans lorsqu'elle passa en France, en 1652. Ce n'étoit point une beauté; ses yeux étoient petits, sa bouche grande, et son teint n'étoit ni brillant, ni pur; mais ses actions, son maintien, toute sa personne étoit le résultat de la nature guidée par les graces. C'étoit un regard tendre, un son de voix enchanteur; son génie étoit noble, ferme et étendu, capable de concevoir les plus grandes choses, et de les exécuter. La bonne prose et les jolis vers étoient de son ressort; et Marie Mancini, qui brilloit dans un billet galant, eût pu faire une dépêche en matière de politique et d'état. Elle n'eût pas été indigne du trône, si parmi nous beaucoup de mérite étoit un titre pour y parvenir. Louis XIV, qui passa ses pre-

(1) Dans l'église de Sainte-Marie *in via lata*.

mières années avec les nièces du cardinal, inspira une véritable passion à Marie, et fut lui-même pénétré des sentiments qu'il inspira. Il avoit pu remarquer, dans l'enfance même de cette demoiselle, tous les indices d'une passion naissante. Comme les choses que l'amour fait faire paroissent ridicules à ceux qui n'en ont jamais senti, la passion de Marie Mancini l'exposoit souvent aux railleries de ses sœurs plus jeunes qu'elles. Une fois entre autres, dit madame Mazarin (1), nous lui fîmes la guerre de ce qu'apercevant de loin un gentilhomme de la maison qui étoit de la taille du roi, et qu'elle ne voyoit que par derrière, elle avoit couru à lui les bras ouverts, en criant : *Ha! mon pauvre sire.* L'âge du roi avançoit avec celui de mademoiselle Mancini; c'est une chose admirable que les progrès de la nature, quand une fois le cœur à commencé à se développer. Et il étoit à craindre que l'on passât de l'innocence des amusements au sérieux de la passion; pour l'empêcher, le cardinal, qui avoit déjà marié Laure et Olympe, chercha un parti pour Marie. Il jeta les yeux sur le duc de Mazarin, qu'on appeloit alors La Meilleraye, l'un des plus riches par-

(1) Mém. de la duchesse Mazarin, p. 10.

tis de la cour. Mais La Meilleraye, ce dévot bizarre, étoit déjà décidé pour Hortense, et ne trouva pas Marie assez belle : l'attachement particulier que le roi lui avoit marqué depuis le mariage d'Olympe, devenue comtesse de Soissons, et sur-tout depuis sa maladie de Calais, où Marie Mancini avoit fait voir cette vive crainte de perdre son amant, qui avoit déterminé plus que jamais Louis en sa faveur, cet attachement avoit eu tant de charmes pour elle, qu'elle avoit porté ses vues plus loin qu'elle n'avoit jamais fait. On s'étoit juré un amour éternel, une tendresse sans fin ; le mariage même qui en devenoit le but n'en eût pas été le terme. La tendre Mancini l'avoit cru ; le roi, qui l'avoit promis, l'avoit cru lui-même de la meilleure foi du monde. Que ne croient pas deux jeunes personnes inspirées par leur tendresse, guidées par la simple nature ? Mazarin, qui voyoit avec plaisir le roi dans les liens de sa nièce, eût bien voulu que la reine mère eût été dans les mêmes dispositions. Il faisoit observer toutes les démarches de ces jeunes amants par une surveillante extrêmement attentive, afin de ne rien risquer, mais il ne visoit pas à une rupture absolue ; et tandis qu'il s'armoit d'une sévérité extérieure, et d'une feinte modestie,

dans la crainte de déplaire à la reine mère et à la nation entière, il ne voyoit pas sans une satisfaction secrète le cœur du roi résister aux obstacles, et s'enflammer plus que jamais, malgré les soins de la bonne madame de Venelle, qui étoit toujours au guet, mais qui ne pouvoit être par-tout. La reine, qui n'avoit pas eu la force d'interdire au roi tous les amusements, et depuis, les plaisirs les plus sérieux que l'amour lui donnoit avec la Mancini, parcequ'elle ne s'imagina pas que les choses allassent plus loin qu'aux termes d'une galanterie, avoit enfin été obligée de s'expliquer; elle avoit dit avec émotion au cardinal qui voulut la sonder, « que si « jamais son fils faisoit à son sang l'affront de « prétendre le mêler avec celui des Mancini, « elle se mettroit à la tête de tous les ordres « pour venger l'honneur de la famille royale. » Mazarin connoissoit la fermeté de la reine, incapable de se dédire. Il l'avoit éprouvé en sa faveur pendant la minorité. Il y eût eu de l'imprudence à s'y opposer, au préjudice de sa maison. Ceux qui l'ont accusé de foiblesse en cette occasion, et qui ont prétendu qu'il eût pu, avec une ame plus élevée et plus de fermeté, mettre sa nièce sur le trône, ne me paroissent pas avoir examiné le fond des choses aussi sérieusement et avec

autant d'attention que le fit le cardinal lui-même, moins foible que prudent, et qui ne céda qu'à la nécessité. Je doute même que Richelieu, son maître, avec toute l'intrépidité et la force de génie qu'il faut lui accorder, eût été plus loin. Mazarin vieillissoit : sa santé, plus altérée que jamais par les veilles qu'il donnoit au travail, et au jeu qu'il aimoit avec passion, s'affoiblissoit de jour en jour. Il est certain qu'au milieu des flatteurs dont il étoit environné, il étoit toujours haï de la nation et des parlements. Le roi étoit trop jeune encore pour qu'il y eût à compter sur ses résolutions, et sur la constance d'un prince de dix-huit à vingt ans ; enfin la reine mère, qui l'avoit sauvé, pouvoit encore le perdre. La résolution de marier le roi, et de s'opposer à ses desseins pour sa nièce, étoit donc naturellement la seule qu'il pût prendre. Ce n'étoit ni foiblesse, ni timidité, mais prudence et raisonnement, puisque, comme je viens de l'observer, il ne pouvoit balancer dans ce projet la résolution de la reine mère et ses plaintes, les cris de la cour, le murmure des princes, celui de la nation entière, et l'opposition de tous les parlements et leur haine, que par la résolution bien incertaine d'un jeune roi plein de respect pour sa mère et d'égards pour son rang ; d'un

roi qui, pour le dire en un mot, vit la princesse de Savoie et n'en parut pas mécontent, devint amoureux de la princesse d'Espagne, et eut assez d'empire sur lui-même pour rompre ses chaînes, dès qu'il en eut reconnu la nécessité. Peut-on se figurer qu'il n'eût pas fait à sa mère, à l'orgueil naturel de son rang, au murmure des princes de son sang, au bien de l'État, à la réclamation de tous les ordres, le sacrifice qu'il fit aux seules remontrances du ministre ? Je m'arrête sur ce point un peu plus long-temps que je ne le dois peut-être, parceque je vois la plupart de nos historiens traiter Mazarin, ou d'esprit foible qui n'eut pas la force de mettre sa nièce sur le trône, ou de ministre ambitieux qui trembla pour son pouvoir si sa nièce régnoit, parcequ'elle eût, dit-on, été la première à détruire l'ouvrage de la reine mère, et à anéantir l'autorité de son oncle, dont le despotisme étoit à charge au roi même, et l'avidité odieuse à l'État; ou enfin de politique adroite qui prétendit immortaliser sa grandeur d'ame par celle du sacrifice d'une couronne. On étoit las de la guerre. La paix étoit devenue nécessaire à tous les partis. L'infante d'Espagne en devint le lien, et le mariage de la princesse, nièce de la reine mère, fut conclu, ainsi que

nous l'avons dit en parlant de cette princesse. La première démarche du ministre fut d'éloigner Marie Mancini, de peur qu'elle n'apportât quelque obstacle à ce grand ouvrage. Elle avoit suivi la cour à Lyon (1); au retour, leur oncle les envoya l'attendre à Fontainebleau, et de là elles furent conduites à Poitiers, où Marie eut le choix de se retirer où il lui plairoit, pourvu qu'elle fût éloignée du roi. Ce fut en partant de Poitiers, où le roi (2) étoit arrivé le 5 août 1659, que Marie Mancini (3), qui alloit à Brouage par ordre de son oncle, et sans que le roi l'en empêchât, dit à ce prince qui lui disoit adieu en pleurant : *Ah! sire, vous êtes roi! vous pleurez! et je pars.* Le voyant immobile, et dévorer ses pleurs sans rien dire, elle le quitta brusquement, et monta en carrosse, peu satisfaite sans doute d'un amant qui préféroit son

(1) Mém. de la duchesse Mazarin, p. 22.

(2) Le roi étoit parti de Lyon le 13 janvier 1659, et il arriva à Paris le 28. Le cardinal partit de Paris le 25 juin, et arriva à Saint-Jean-de-Luz le 28 juillet; le roi partit de Paris le 3 du même mois, et alla de Fontainebleau à Chambord, puis à Blois, et de Blois à Poitiers où il trouva mademoiselle Mancini; de Poitiers, il alla à Bordeaux le 19 août; il en partit le 6 octobre pour Toulouse, où il apprit la conclusion de son mariage.

(3) Mém. de Choisi, l. 2, p. 80.

devoir et la raison à sa maîtresse et à sa passion pour elle. La situation du roi étoit précisément celle du jeune Télémaque, dans l'île de Calypso. C'étoit un combat continuel entre la raison et l'amour, avant le départ du cardinal, qui alloit aux conférences de Saint-Jean-de-Luz. Il n'oublia rien pour le déterminer à lui donner sa nièce ; il se jeta aux genoux de la reine mère, il se jeta même à ceux du cardinal, il pleura, il gémit, les pria de ne pas lui arracher le cœur, leur dit qu'en le sacrifiant à un prétendu intérêt d'État, ils alloient le rendre plus malheureux que le dernier de ses sujets, donna enfin tous les indices d'un prince au désespoir, et qui ne pouvoit se résoudre à se séparer de ce qu'il adoroit. La reine mère craignit même qu'il ne poussât les choses jusqu'à lui désobéir hautement, et à passer au mariage avec mademoiselle Mancini (1). Elle le craignoit avec d'autant plus de raison, que Louis exigea absolument le retour de sa maîtresse de Brouage. Ils se réunirent ; que ne pouvoit-on pas craindre d'une femme d'esprit ambitieuse, et qui se voyoit un pied sur le trône ? La reine consulta le vieux comte de Brienne sur les expédients qu'il y avoit à

(1) Histoire de Louis XIV, de Reboulet, t. 1, p. 490.

prendre pour parer à ce coup ; elle ne pouvoit pas mieux choisir, dit un moderne ; Brienne n'étoit pas des amis du (1) cardinal (2) ; il dit à la reine, « qu'ayant été si long-temps « régente, il ne pensoit pas que le roi avant « l'âge de 25 ans pût se marier sans son con« sentement ; qu'en tout cas il lui conseilloit « de faire une prostestation en bonne forme, « et que ce seroit un titre pour faire casser le « mariage, quand le roi seroit revenu de son « aveuglement. » La protestation fut dressée et toute prête à être signifiée si les choses fussent allees plus loin, mais on n'en eut pas besoin ; et malgré la réunion de Mancini et de son amant à Saint-Jean-d'Angéli, le roi ouvrit les yeux. Les menaces que lui fit le cardinal d'abandonner le soin de ses affaires étoient quelque chose. Au fond, le roi, qui n'en avoit pas la moindre connoissance, avoit encore besoin de lui ; la paix n'étoit pas signée ; préférer sa maîtresse à l'infante d'Espagne, c'étoit un affront

(1) Après la paix des Pyrénées, le cadinal prétendit que tout le monde le traitât de *monseigneur*. Tout se soumit, dit Choisi, hors le vieux Brienne, qui avoit *une tête de fer*, et qui ne cessa point de l'appeler *monsieur*.

(2) Histoire de Louis XIV, de Reboulet, *ibid.*, et Mémoires de Choisi, liv. 2, p. 79.

qui eût rejeté l'Europe dans une nouvelle guerre. Quelque violente que soit une passion, elle a ses intervalles où la raison la fait taire, et dans ce silence le roi reconnoissoit que sa maîtresse n'étoit point une beauté; que l'ambition pouvoit avoir plus de part à ses démarches que la tendresse. Cette vivacité, cet enjouement dont il étoit idolâtre, étoient-ils le fruit d'un caractère raisonnable et réfléchi ? ou plutôt ne venoient-ils point d'un naturel emporté, incapable de réflexion? Voilà ce que le roi pouvoit se dire, et ce qu'il se dit sans doute, sur-tout après les lettres réitérées du cardinal lui-même, qui avoit employé tout ce qu'il avoit d'art et d'éloquence à présenter sa propre nièce au roi comme indigne de ce prince, en lui en détaillant tous les défauts, et que l'oncle connoissoit mieux que personne. A côté des portraits peu flattés de sa nièce, le cardinal n'avoit pas manqué de placer celui de l'infante qu'il faisoit voir dans le jour le plus favorable, et de manière à effacer la séduction des sens du jeune roi par une autre. Cette conduite du ministre, dans l'état où étoient les affaires, étoit d'une nécessité absolue, et il falloit la tenir, ou exposer le roi et lui-même à la haine et au mépris de l'Europe entière. Les conférences furent

continuées, et eurent tout le succès qu'elles devoient avoir. Le cardinal eût été charmé de mener ses deux nièces, Marie-Anne et sa chère Hortense, sur la frontière, et, en les rendant témoins de la fête la plus magnifique qui se fût faite depuis long-temps, de rendre aussi l'Espagne, et le nombre infini de seigneurs qui se trouvèrent à Fontarabie, témoins de l'éclat et du mérite de ses nièces. Mais mademoiselle Mancini s'obstina à ne pas laisser aller ses sœurs, lorsqu'on les alla chercher, ou à les accompagner. L'oncle aima mieux se priver du plaisir de voir deux de ses nièces, que de les voir toutes les trois. Il craignit sans doute quelque éclat du caractère haut et impétueux de Marie, et quelque foiblesse de la part du roi. Tout se passa avec la satisfaction des puissances intéressées. Louis XIV parut même très sensible aux charmes de la jeune reine, au retour de la frontière (1), dit madame Mazarin; on nous fit venir à Fontainebleau où la cour étoit (au mois de juillet 1660.) Le roi (2), ajoute-t-elle, en parlant de Marie Mancini, traita ma sœur assez froidement, et son changement commença de

(1) Mém. de la duchesse Mazarin, p. 23.

(2) Mém. de la duchesse Mazarin, p. 23.

la résoudre à se marier en Italie. Pendant le séjour de Brouage, Ondoudei, évêque de Fréjus, agent du cardinal, avoit proposé à mademoiselle Mancini le mariage de Laurent Onufre Colonne, connétable du royaume de Naples; mais elle l'avoit refusé tant qu'elle avoit cru conserver quelque empire sur le cœur du roi. L'indifférence de S. M. la fit changer d'avis. Elle perdoit un amant, et cet amant étoit roi. Il ne faut que l'orgueil du sexe pour être sensible à une aussi grande perte. Aussi le fut-elle autant qu'on peut l'être. « Elle me prioit sôu-« vent, dit madame Mazarin sa sœur, de lui « en dire plus de mal que je pourrois; mais « tout ce que je pouvois faire pour son service, « la voyant fort désolée, et l'aimant tendre-« ment, c'étoit de pleurer avec elle son mal-« heur en attendant qu'elle m'aidât à pleurer « les miens. » Le roi, dont le cœur fut quelque temps fixé par le mérite de la reine, ne revint point à mademoiselle de Mancini; si quelque chose l'avoit pu satisfaire, elle eût trouvé de quoi se consoler dans le partage des honneurs qu'on faisoit au cardinal. Ils alloient presque de pair avec ceux que recevoit le roi; mais au comble de la gloire, le ministre voyoit le tombeau s'ouvrir pour le recevoir. Il étoit mou-

rant, et quoiqu'il affectât encore de faire paroître une force qu'il n'avoit plus, et une santé dont il ne jouissoit pas, toute la cour s'apercevoit de l'état où il étoit. *Cette figure représente assez bien le défunt cardinal Mazarin* (1), avoit dit de lui le comte de Fuensaldagne, en l'envisageant dans la dernière audience qu'il voulut donner quinze jours avant sa mort. Il falloit que la pièce finît; elle se termina par la mort du héros, qui disparut le 9 mars 1661, et laissa une succession plus riche que ne sont celles de bien des souverains. A la première nouvelle qu'en eurent Marie Mancini et le duc de Nevers son frère (Philippe-Julien Mancini Mazarini), pour tout regret, dit madame Mazarin, (page 35 de ses Mémoires), ils se dirent l'un à l'autre : Dieu merci il est crevé ! Bel éloge funèbre d'un homme qui avoit travaillé toute sa vie pour élever et enrichir sa famille, qui coûta plus de cinquante millions à la France (2).

(1) Mém. de Choisi, liv. 2, p. 91. *Senor, representa mui ben il defunto cardinal Mazarin*, dit Fuensaldagne au prince de Condé; j'ai lu ailleurs que le cardinal avoit mis du rouge pour cacher la pâleur de son visage. Soliman II employoit le même artifice dans sa vieillesse, lorsqu'il donnoit audience aux ambassadeurs qui lui étoient envoyés. *Ambassade de Busbek.*

(2) Alphonse Paioli de Ferrare, de l'académie des infecondi

Le mariage de Marie Mancini avec le connétable Colonne, proposé du vivant du cardinal, fut célébré à la cour le 11 avril 1661, environ un mois après sa mort. Le roi la combla de présents. « Il fut aussi généreux que s'il l'eût encore ai- « mée; mais il ne l'aimoit plus, et, malgré toutes « les agaceries qu'elle employa pour faire revivre « une passion dont elle vouloit persuader qu'elle « n'étoit pas guérie, elle partit. » C'est ainsi que s'exprime Reboulet, et le roi vit son départ sans regret. Madame Mazarin ne parle pas de même de cette séparation; si on l'en croit, « mademoiselle (1) Mancini étoit passionnément « aimée de M. de Lorraine, qui la pressoit de- « puis long-temps de l'épouser, et qui continua « dans cette poursuite même après la mort du « cardinal. Mais la reine mère, qui ne vouloit « absolument point qu'elle restât en France, « chargea madame de Venelle, qui avoit eu « dans les temps l'inspection sur la conduite de « Mancini, de rompre cette intrigue à quelque

---

de Rome, a écrit qu'on prétendit qu'il avoit laissé, après sa mort, trente-six millions d'écus. Fu divulgato che la di lui eredità ascendesse alla somma *di trenta sei millioni di scudi.* Ce seroit cent et huit millions, qui en vaudroient aujourd'hui près de cent cinquante. Cela paroît exagéré. Vid. Paioli, Vita di Mazarini, p. 229.

(1) Mém. de la duchesse Mazarin, p. 38.

« prix que ce fût ; mais tous leurs efforts au-
« roient été inutiles, si des raisons (dit-elle)
« ignorées de tout le monde ne les eussent se-
« condés. Elle ajoute : Et quoique le roi eût la
« générosité de lui donner à choisir qui elle
« vouloit épouser en France si M. de Lorraine
« ne lui plaisoit pas, et qu'il témoignât un sen-
« sible déplaisir de son départ, sa mauvaise
« étoile l'entraîna en Italie, contre toute sorte
« de raisons. » Cela ne s'accorde point du tout avec ce que dit le dernier auteur de la Vie de Louis XIV. Mais il est vrai que madame Mazarin, ou S. Réal, qui écrivit pour elle, a pu négliger la vérité pour donner à son ouvrage le mérite d'une apologie plus complète de la conduite des deux sœurs. Ainsi l'on préfèrera, si l'on veut, l'autorité de l'historien à celle de leur avocat. Madame la connétable suivit son mari en Italie: « Ce mari, dit encore madame Mazarin, qui ne « croyoit pas qu'il pût y avoir de l'innocence dans « les amours des rois, fut si ravi de trouver le « contraire, qu'il conta pour rien de n'avoir pas « été le premier maître de son cœur. Il en « perdit la mauvaise opinion qu'il avoit, comme « tous les Italiens, de la liberté que les femmes « ont en France, et il voulut qu'elle jouît de « cette même liberté à Rome, puisqu'elle en

« savoit si bien user. » Il est pourtant vrai qu'elle en usa fort mal dans la suite, et qu'aussi bien que la duchesse Mazarin sa sœur, elle abandonna son mari, dont elle prétendoit avoir de grands sujets de plainte. Hortense étoit alors à Rome, et elle devint nécessairement la confidente du projet de madame la connétable. Quoique plus jeune qu'elle, elle lui représenta (1), disent S. Évremond, et elle-même dans ses Mémoires, tout ce qu'eût pu lui représenter une mère pour la détourner de son dessein; mais la voyant résolue à l'exécution, elle partagea avec elle le danger de la fuite, les craintes, les inquiétudes, les embarras qui suivent de pareilles résolutions. La connétable, suivie de sa sœur, partit le premier mai 1670, ayant saisi l'occasion de l'absence de son mari qui étoit allé à une de ses terres à quinze milles de Rome. La fortune, continue Saint-Évremond, qui peut beaucoup dans nos entreprises, et plus encore dans nos aventures, fit errer madame la connétable de royaume en royaume, et la jeta enfin dans un couvent à Madrid. Hortense étoit passée de France en Italie, Marie passa

(1) Éloge, ou oraison funèbre de madame de Mazarin, t. 3, p. 289.

d'Italie en France Le chevalier de Rohan avoit, pour ainsi dire, présidé au projet de l'évasion de la duchesse Mazarin, et peut-être en avoit-il été cause. Le chevalier de Lorraine brouilla la connétable avec les plus honnêtes gens de Rome et avec son mari, et quitta Rome où il étoit exilé, pour revenir en France avec elle. Ces deux seigneurs, d'un esprit, d'un caractère et d'un mérite fort égal, et qui ne consistoit pas à imiter la fidélité des héros de roman, quittèrent l'un et l'autre les héroïnes dont ils s'étoient chargés, et les livrèrent à tout ce que la malignité des conjectures, de la médisance et de la calomnie même la plus noire peut imaginer. Il n'est point de conte si horrible, dit madame Mazarin, qu'on ne fît des deux sœurs après le départ de madame la connétable, *jusqu'à dire qu'elles étoient allées en Turquie*. Le connétable, plus sage que le duc Mazarin, qui appuyoit sur tous ces bruits, et les a immortalisés dans les plaidoyers d'Érard son avocat, obtint du pape une *excommunication majeure, et ipso facto, contre ceux qui parleroient mal de madame la connétable.* Un mari français n'eût point imaginé ce moyen, qui fait honneur à la modération italienne. Aux foudres du Vatican, qui ne pouvoient tout au plus que pallier le mal, le mari

joignit quatorze courriers par autant de différents chemins, et un homme à lui qui joignit l'épouse fugitive à Marseille; il n'en remporta qu'une très belle lettre pour son maître, de la part de la connétable. Elle s'étoit munie d'un passe-port, et elle arriva enfin à Paris, ayant quitté sa sœur à Lyon, d'où celle-ci prit le chemin de Chambéry. Nous ne suivrons point la connétable Colonne dans ses voyages, où elle eut le temps de se repentir de ce caractère vif et peu réfléchi qui la rendit le jouet de la fortune et la fable de l'Europe, jusqu'à ce qu'elle en fut tout-à-fait oubliée. Elle mourut à Madrid, au mois de mai 1715, suivant Anselme, âgée de près de 70 ans, et dans l'obscurité d'un cloître, elle qui avoit aspiré à l'éclat d'une couronne. Elle fut mère de Philippe-Alexandre Colonne, né le 7 août 1663, mort à Rome, avec le titre de grand-connétable du royaume de Naples, le 6 novembre 1714, et de Charles, dit le cardinal Colonne, né le 4 novembre ou le 17, suivant l'almanach romain, 1665, et mort le 8 juillet 1739, âgé de 73 ans. Son mari étoit mort dès le 15 avril 1689.

La célèbre Hortense Mancini, dont nous avons eu occasion de parler dans ce que nous venons de dire de la connétable sa sœur, avoit

trop de charmes pour ne pas s'attirer les regards du roi dans sa jeunesse; mais jamais Louis n'eut pour elle ces sentiments qui vont jusqu'à intéresser le cœur, et troubler le repos. Née le 6 juin 1646, et moins âgée de dix ans que le roi, elle ne pouvoit obtenir de ce prince, tout occupé de Marie son aînée, que cette amitié d'habitude qu'on a naturellement pour une personne aimable, avec laquelle on a passé les premières années de sa vie, et qui tient d'ailleurs à ce que nous aimons : ainsi, que la belle Hortense ait pu mettre au nombre de ses conquêtes le duc de Lorraine, celui de Savoie, et le roi d'Angleterre, elle n'a pu y compter le roi; s'il la protégea contre le duc de Mazarin son mari, c'étoit par une sorte de justice, parcequ'elle étoit nièce du cardinal, dont il parut toujours considérer la mémoire, et parcequ'il est bien difficile qu'un honnête homme et un cœur sensible n'ait pas d'égards pour une femme extrêmement aimable. La raison nous oblige à reconnoître les torts de la beauté; mais quelque chose de plus fort que la raison, le sentiment, écarte ces torts, et les rend au moins excusables. Qu'on s'en rapporte à Saint Évremond, Hortense, dont il fit son idole depuis qu'elle eut passé la mer, eut toujours raison, le duc

Mazarin toujours tort. Eh ! en effet, à quoi pensoit Mazarin, qui poussa la dévotion jusqu'à mutiler à grands coups de marteau ces statues antiques d'un prix inestimable, et qui faisoient l'admiration de tous les artistes ; jusqu'à condamner sévèrement la comédie et l'opéra, où assistoient alors les évêques et les cardinaux, qui y avoient eu long-temps un banc et une place distinguée ; jusqu'à devenir homme à révélation ? A quoi, dis-je, pensoit un homme d'un pareil caractère, de prendre une femme vive, coquette, d'un génie supérieur, et qui eût pu entrer en tiers avec Thémiste et Leontium ? Encore une fois il avoit tort (1). Louis XIV, naturellement sérieux, et d'autant plus sensible, ne fit point la faute de s'attacher à une femme qui, née pour tout conquérir, l'étoit aussi pour négliger toutes ses conquêtes. Tout le monde sait que madame Mazarin, qui épousa, le 28 février 1661, Armand-Charles de La

(1) On eût pu dire du mariage du duc de Mazarin, ce que le lyrique des Français a dit de Didon :

Mais l'imprudente mortelle
N'eut à se plaindre que d'elle ;
C'étoit sa faute, en un mot.
A quoi pensoit cette belle
De prendre un amant dévot ?

Porte de La Meilleraye, qui prit le nom de Mazarin, et le quitta en 1668, mourut à Chelsey, en Angleterre, le 2 juillet 1699.

LOUISE-FRANÇOISE DE LA BAUME LEBLANC,

DUCHESSE DE LA VALLIÈRE ET DE VAUJOUR,

MAITRESSE DE LOUIS XIV.

En retraçant, après tant d'autres (1), l'histoire de madame la duchesse de La Vallière, mon dessein est moins de la présenter comme une personne célèbre par les hommages que l'un de nos plus grands rois rendit à ses charmes, que par le triomphe que la religion obtint sur son cœur. Si je parle de ses foiblesses, ce n'est que pour immortaliser un modèle de pénitence. On ne doit donc pas s'attendre à retrouver ici des détails exacts et suivis qu'on peut voir ailleurs sur la naissance, les progrès et la suite des

(1) Le second vol. de l'Hist. amour. des Gaules, ou les Amours de madame La Vallière. Mém. de Maintenon, t. 2, ch. 3. Vie du P. La Chaise, t. 2. Reboulet, Histoire de Louis XIV, t. 1 Mém. de Choisi, t. 1, liv. 2. De Montpensier. De La Fare, e.c.

amours du roi et de madame de La Vallière ; mais, à la faveur d'une pièce parfaitement bien écrite, on y verra le tableau de sa retraite, trop négligé jusques ici, rendu avec des couleurs aussi vraies qu'elles m'ont paru intéressantes pour les mœurs et la religion. J'oserois presque dire de madame de La Vallière, ce qu'un des plus beaux génies a dit de Pascal, que *cent volumes de sermons ne valent pas l'histoire de sa vie.* Louise-Françoise de La Baume Le Blanc, long-temps connue sous le nom de mademoiselle de La Vallière (1), naquit en Touraine le samedi 6 août 1644, de Laurent troisième du nom, marquis de La Vallière, gouverneur d'Amboise, et de Françoise Le Prévôt. On trouvera, dans les Recueils généalogiques d'Anselme et ses continuateurs, de quoi écarter les doutes répandus sur la noblesse de son origine et de sa maison de La Baume Le Blanc, qui passa du Bourbonnais dans la Touraine. Un Perrin de La Baume, dit *le Blanc*, commandoit l'arrière-ban, c'est-à-dire qu'il étoit à la tête de la noblesse du Bourbonnais en 1425. Mademoiselle de La Vallière, malgré une noblesse qu'on ne s'est avisé de lui contester qu'a-

(1) Anselme, t. 5, p. 493.

près sa faveur, n'étoit pas destinée à une grande fortune par la conduite de sa mère, qui se maria trois fois (1). Le marquis de Saint-Remy, son beau-père, étant premier maître d'hôtel de Madame, elle fut en partie élevée au Palais-Royal, et reçue, à l'âge de quatorze ou quinze ans, au nombre des filles d'honneur de Madame, la princesse la plus aimable et peut-être la plus aimée qui ait jamais paru à la cour. Elle en faisoit l'ornement; et le roi, qui en fut enchanté, ainsi que tous ceux qui la voyoient, apprit auprès d'elle le grand art de plaire, pour lequel on sait qu'il avoit beaucoup de disposition. Mademoiselle de La Vallière, qui avoit autant de penchant pour la tendresse que d'éloignement pour le manège et la coquetterie, voyoit tous les jours le roi, qui voyoit tous les jours Madame. Elle se prit d'inclination pour sa personne; et ne voyant en lui que le plus aimable homme de la cour, ne pensa pas que ce même homme étoit un très grand roi jusqu'auquel elle ne devoit pas naturellement élever ses pensées. Mais, comme elle étoit sans prétention, elle ne crut pas que la raison s'opposât à des mouvements trop naturels pour ne pas

(1) Elle avoit épousé en dernières noces Louis de Courtavel, marquis de Saint-Remy.

les regarder comme innocents. Attachée à cette idée, elle n'en fit pas de mystère. Le roi le sut : il ne put s'empêcher d'y être sensible. Etre aimé pour soi-même, avec une couronne ! cela est flatteur. Le premier sentiment fut de reconnoissance. Il parla à La Vallière : il fut touché de son air, qui étoit celui de la modestie et de la vertu même ; sa conversation le charma. Elle avoit plus d'esprit que de beauté ; mais l'accord de l'un et de l'autre formoit un ensemble extrêmement aimable. Si l'on en croit l'auteur de la *Vie de la duchesse de La Vallière* (pag. 5), « elle étoit d'une taille mé-« diocre et mince, marchoit de mauvaise grace, « et étoit un peu boiteuse : elle étoit blanche et « blonde, marquée de petite vérole, ses yeux « noirâtres et ses regards languissants : elle « avoit la bouche grande et vermeille ; ses dents « n'avoient rien de beau : elle n'avoit point de « gorge ; son bras étoit plat, et ne donnoit pas « trop bonne opinion du reste du corps. » L'auteur des *Mémoires de madame de Maintenon* la peint différemment. Et comme il a emprunté les couleurs que lui ont fournies des mains non suspectes (1), le portrait est sans doute plus

(1) Par l'abbé de Choisi, Mém. pour servir à la vie de Louis

fidèle : mais on peut s'en tenir à celui de l'abbé de Choisi, qui pouvoit en parler mieux que personne. « J'ai passé, dit-il, mon enfance « avec elle : mon père étoit chancelier de feu « Monsieur, et sa mère (de madame de La « Vallière) étoit femme du premier maître « d'hôtel de feu Madame (1). Nous avons joué « ensemble plus de cent fois à *colin-maillard* « et à la *cligne-musette*. Mademoiselle de La « Vallière, dit l'abbé de Choisi, n'étoit pas « de ces beautés toutes parfaites qu'on admire « souvent sans les aimer : elle étoit fort aimable ; « et ce vers de La Fontaine,

Et la grace plus belle encor que la beauté,

« semble avoir été fait pour elle. Elle avoit le teint « beau, les cheveux blonds, le sourire agréable, « les yeux bleus, le regard si tendre, et en « même temps si modeste, qu'il gagnoit le cœur « l'estime au même moment. Au reste, *as-* « *sez peu d'esprit*, qu'elle ne laissoit pas d'or- « ner tous les jours par une lecture con- « tinuelle. Point d'ambition, point de vues ;

XIV, liv. 3, p. 149. Les Mém. de Montpensier et de Motteville.

(1) C'est de là d'où j'ai conclu qu'elle avoit été élevée au Palais-Royal.

« plus attentive à songer à ce qu'elle aimoit « qu'à lui plaire ; toute renfermée en elle-« même et dans sa passion, qui a été la seule « de sa vie ; préférant l'honneur à toutes choses, « et s'exposant plus d'une fois à mourir plutôt « qu'à laisser soupçonner sa fragilité ; l'humeur « douce, libérale, timide ; n'ayant jamais ou-« blié qu'elle faisoit mal ; espérant toujours « rentrer dans le bon chemin ; sentiment chré-« tien qui a attiré sur elle tous les trésors de « la miséricorde, en lui faisant passer une lon-« gue vie dans une joie solide et même sensible « d'une pénitence austère. » L'auteur du portrait, qui avoit beaucoup d'esprit, en nous disant que madame de La Vallière en *avoit assez peu*, a peut-être confondu *l'esprit d'intrigue*, ce faux éclat, cette vivacité, ce génie souple, cette fausseté même de caractère qu'on appeloit et qu'on appelle encore *de l'esprit*, avec une raison droite et un sentiment juste, qui est le véritable esprit que personne n'a refusé à madame de La Vallière. Dans le sens que présente l'abbé de Choisi, bien entendu, madame de Montespan avoit beaucoup plus d'esprit que madame de La Vallière ; dans l'autre, madame de La Vallière en avoit plus que madame de Montespan. On conserve encore plu-

sieurs bons mots, plusieurs épigrammes de madame de Montespan; nous n'avons que des réponses extrêmement justes, des *apophtègmes*, si j'ose le dire, de madame de La Vallière. Elle avoit quelquefois de la gaieté, *toujours beaucoup d'esprit* et de vivacité, dit d'elle le premier auteur de sa vie. Gueret, dans la *Carte de la Cour*, qu'il publia en 1663, dit de mademoiselle de la Vallière (pag. 71), sous le nom de *Clarice*, qu'elle étoit l'âme de l'*île des plaisirs*, ou du moins qu'elle en est un des plus beaux ornements. A voir *cette foule d'adorateurs*, ajoute-il, que lui attirent *son bel esprit* et *ses beaux yeux, il semble qu'il n'y ait de cœurs que pour elle.* Elle parloit agréablement, et ne manquoit ni de savoir ni de solidité, et elle avoit même une très belle littérature. Elle parloit très bien sa langue, savoit un peu de latin, entendoit l'italien. La reine avoit mis l'espagnol à la mode. Cette langue étoit devenue nécessaire à ceux qui vouloient lui plaire, et avoir l'honneur de s'entretenir avec elle. La Vallière s'étoit familiarisée avec cette langue. « Ce sont les romans espagnols qui ont gâté la « naïveté de son cœur, » dit d'elle la reine mère, lorsqu'elle entendit parler de son goût pour le roi. Les courtisans en firent des raille-

ries. Le roi, qui n'étoit pas encore déshabitué de l'amour qu'il avoit eu la première année de son mariage pour la reine, et qui craignoit de manquer au tendre respect qu'il avoit pour la reine mère, souhaitoit et craignoit de se déclarer. C'étoient les sentiments de la Vallière, dont le cœur étoit aussi sensible au devoir qu'à la tendresse. Dans ce combat, l'amour eut la victoire. Louis parla : on sentit, par l'embarras et le respect qui accompagnèrent sa déclaration, quelle étoit l'expression du sentiment. Les écrits suivirent les paroles : le péril devint inévitable ; et ce feu, qu'on avoit voulu couvrir, parut d'abord aux yeux intéressés, et bientôt à ceux de toute la cour. Les rendez-vous devinrent fréquents. On ne put en dérober long-temps la connoissance aux recherches des curieux. La précaution que la vertueuse madame de Navailles prit pour les empêcher, en faisant *griller* les fenêtres de mademoiselle de la Vallière, et en ôtant au roi le moyen de pénétrer dans sa chambre par une voie qu'on lui avoit ménagée par les toits, cette précaution ne servit qu'à lever le voile du mystère qu'employoit l'amour. Celui du roi ne fut pas encore satisfait ; on lui opposa raison, devoir, bienséances ; il les écouta, et n'en devint que plus amoureux.

Quelle différence d'une ame sensible, d'un cœur tendre, qui combat, qui résiste, qui ne se rend pas, avec ces cœurs faciles qui ne cherchoient que l'occasion de leur défaite et du triomphe du roi, si c'en est un que de vaincre qui se fait une loi de ne pas se défendre ! Ces réflexions rendoient La Vallière extrêmement chère au roi ; mais la jalousie de ses rivales, le dépit de Madame, la précaution de madame de Navailles, les inquiétudes de la reine, qu'on eut la cruauté d'éclairer sur la conduite du roi, tyrannisoient également l'amant et la maîtresse. La Vallière chercha à terminer le combat que ses scrupules et la vertu élevoient dans son ame, en courant s'enfermer à Chaillot. Elle étoit encore innocente ; pour rester dans cet heureux état, il falloit fuir plus loin : son projet étoit de se livrer dès-lors entièrement à Dieu, de vivre inconnue, et loin du monde et de ses erreurs. Mais elle étoit trop près de la cour, où tout séduit, où tout semble se réunir pour imposer silence à la vertu. A peine Louis l'eut-il appris qu'il vola au couvent. Il demande La Vallière : elle paroît ; mais avec toutes les marques d'une tristesse profonde. Louis en fut touché jusqu'aux larmes : à peine a-t-il la force de parler et de dire, avec un

profond soupir et d'un ton pénétré : « Vous « n'avez guère de soin de ceux qui vous ai- « ment ! » Elle veut répondre ; ses pleurs répondent pour elle. A cette tendre scène, quelques religieuses présentes ne purent s'empêcher de tirer leur mouchoir. « Par ma foi, dit tout « bas Roquelaure, qui avoit accompagné le « roi, ces gens-là pleurent si agréablement « qu'ils me font venir l'envie de rire. » On connoît son génie tourné à la plaisanterie. L'entrevue se termina par la sortie de mademoiselle de La Vallière du couvent : elle monta en carrosse, et retourna à Versailles avec le roi. Le grand éclat étoit fait : cependant les scrupules arrêtèrent encore mademoiselle de La Vallière ; et ce ne fut que quelque temps après qu'elle sortit de chez Madame, et qu'elle logea au palais Brion, que le roi lui fit meubler avec une richesse et une magnificence achevée. Il sembloit qu'après ces arrangements pris sur la pudeur toujours alarmée de La Vallière, leurs plaisirs devoient être aussi vifs que constants. Mais en est-il dans le tumulte des passions ! Les chagrins que la reine ne put cacher, et un accouchement fâcheux, troublèrent le roi et sa maîtresse. Il tomba dangereusement malade : elle en eut la plus vive inquiétude. L'amour

qui passe de la tristesse au plaisir est toujours plus vif; c'est alors qu'il ne connoît point les obstacles qu'un état plus tranquille peut opposer à ses transports. La Vallière l'éprouva, et accoucha neuf mois après, au château de Vincennes (le 2 octobre 1666), d'Anne-Marie, à laquelle on donna le nom de *mademoiselle de Blois* (1). Le roi, devenu père, n'en devint que plus galant et plus amoureux; et, environ six

(1) Anne-Marie, ou comme elle est appelée dans les lettres-patentes d'érection du duché pairie de la Vallière, Marie-Anne de Bourbon, légitimée de France, dite mademoiselle de Blois, duchesse de La Vallière, pair de France, et depuis princesse de Conti, née, comme on le dit ici, le 2 octobre 1666, légitimée au mois de mars 1667, fut mariée, le 16 janvier 1680, à Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti, mort sans postérité, en 1685, et fut depuis princesse première douairière de Conti, jusqu'au 3 mai 1739, qu'elle mourut dans sa soixante-treizième année. Elle est célèbre par une beauté accomplie, et par la vivacité et la délicatesse de son esprit. On a publié que Mulley Ismaël, roi de Maroc, devint amoureux d'elle sur son portrait, ce qui donna lieu à ces vers de Rousseau.

Votre beauté, grande princesse,
Porte les traits dont elle blesse
Jusques aux plus sauvages lieux.
L'Afrique avec vous capitule,
Et les conquêtes de vos yeux
Vont plus loin que celles d'Hercule.

Ce même portrait, trouvé dans les Indes au bras d'un armateur français, par don Joseph Valeïo, Castillan, fils de don Al-

mois après, sa maîtresse eut le titre de duchesse et celui de *madame* de La Vallière ; la terre de Vaujour et la baronnie de Saint-Christophe furent érigées en duché-pairie sous le nom de la Vallière, en faveur de la mère et de la fille, qui fut légitimée par les mêmes lettres. Elles furent données à Saint-Germain-en-Laie, au mois de mai 1667, et registrées au parlement le 13. Le préambule, écrit avec élégance, et fait avec soin, ne sauroit que parer ces Mémoires. C'est ainsi que Louis s'y explique en amant et en roi, sans que ces deux qualités, qui ne semblent (1) pas faites pour se réunir aux yeux de la postérité, s'entre-choquent dans ce monument digne de la plume de Pélisson. « Les « bienfaits que les rois exercent dans leurs « États, dit-on dans les lettres-patentes, étant « la marque extérieure du mérite de ceux qui « les reçoivent, et le plus glorieux éloge des « sujets qui en sont honorés, nous avons cru ne « pouvoir mieux exprimer dans le public l'es-

---

phonse, mort vice-roi de Lima, lui inspira une passion violente, et qui a long-temps diverti la cour et Paris. Voyez un petit livre imprimé, en 1698, sous le titre de la Déesse Monas, ou l'Histoire du portrait de madame la princesse de Conti.

(1) *Non benè conveniunt majestas et amor.* Mais l'on peut dire ici, *quàm benè conveniunt, etc.*

« time toute particulière que nous faisons de « la personne de *notre très chère, bien aimée « et très féale* (1) Louise-Françoise de La Val- « lière, qu'en lui conférant les plus hauts titres « d'honneur *qu'une affection très singulière, « excitée dans notre cœur par une infinité de « rares perfections, nous a inspiré depuis quel- « ques années en sa faveur;* et quoique sa mo- « destie se soit souvent opposée au désir que « nous avions de l'élever plus tôt dans un rang « proportionné à notre estime et à ses bonnes « qualités, néanmoins l'affection que nous avons « pour elle, et la justice ne nous permettant « plus de différer les témoignages de notre re- « connoissance pour un mérite qui nous est si « connu, ni de refuser plus long-temps à la na- « ture les effets de notre tendresse pour Marie- « Anne, notre fille naturelle, en la personne de « sa mère, nous lui avons fait acquérir, de nos « deniers, la terre de Vaujour, située en Tou- « raine, et la baronnie de Saint-Christophe en « Anjou, qui sont deux terres également con- « sidérables par leur revenu et par le nombre « de leurs mouvances : mais, faisant réflexion « qu'il manqueroit quelque chose à notre grace,

(1) Jamais expressions de style n'ont si bien cadré avec la vérité.

« si nous ne rehaussions les valeurs de ces terres « par un titre qui satisfasse tout ensemble *à l'es-* « *time qui provoque notre libéralité*, et *au mé-* « *rite du sujet qui la reçoit ;* mettant d'ailleurs « en considération que notre chère et bien- « aimée Louise-Françoise de La Vallière *est* « *issue d'une maison très noble et très ancienne*, « et dont les ancêtres ont donné en diverses « occasions importantes des marques signalées « de leur zèle au bien et avantage de cet État, « et de leur valeur et expérience dans le com- « mandement des armées : *A ces causes, etc.* » Ces faveurs ajoutèrent au nombre des rivales qu'avoit madame de La Vallière, qui n'en devint que plus chère à son amant. Il aimoit en elle l'ouvrage de la nature, il aima le sien même. Je passe tous les petits détails des effets momentanés de la jalousie du roi ou de celle de sa maîtresse : on les trouvera par-tout, avec plus ou moins d'exactitude et de fidélité. Mais comme le tableau que je trace ne doit présenter que la principale figure, je laisse ici tous les accessoires. La naissance de Louis de Bourbon, l'année suivante 1667, qui fut nommé *le comte de Vermandois* (1), fut une nouvelle preuve

(1) Louis de Bourbon, légitimé de France, dit le comte de

de la tendresse du roi et de la duchesse ; et toutes les circonstances de cette couche, où le roi pensa servir de sage-femme, sembloient confirmer plus que jamais que rien ne pouvoit détacher Louis de sa chère duchesse. Cependant cet amour devoit avoir son terme, et il étoit plus prochain qu'ils ne le pensoient eux-mêmes. Madame de La Vallière, depuis sa couche, avoit perdu de ses charmes ; l'altération de sa santé avoit été suivie d'une grande pâleur. Ses yeux étoient toujours tendres ; mais ils n'avoient plus ce feu qui anime la tendresse : elle devint enfin d'une maigreur extrême. L'habitude soutint d'abord l'amour ; bientôt la morale s'en mêla : mais aimer *parcequ'on est honnête homme*, est une étrange façon d'aimer. Les délassements et les galanteries, qui n'avoient servi que d'amusement au roi, devinrent peu à peu une affaire sérieuse ; et la marquise

---

Vermandois, amiral de France, naquit au vieux château de Saint-Germain-en-Laie le 2 octobre 1667, et mourut à Courtray, au retour de sa première campagne, le 18 novembre 1683, âgé de 16 ans et quelques jours. C'étoit un jeune prince de la plus haute espérance, et en qui se réunissoient tous les dons de la figure, du cœur et de l'esprit. Sa mort prématurée ne manqua pas de donner lieu à de faux bruits et à d'indignes soupçons. Mais le temps et l'équité ont effacé les uns et les autres. Voyez *l'Europe illustre*.

de Montespan succéda à toute la faveur de la duchesse de La Vallière. Malgré le charme qui entraîne le cœur à la perfidie, on se la dissimule, on se la reproche ; mais enfin on s'y livre ; et le sentiment qui la rend odieuse cède à un poids plus fort, à un sentiment plus vif. Louis éprouva des combats ; mais un nouvel amour réduisit celui qu'il avoit pour La Vallière aux termes de l'estime. Elle pleura, gémit, n'oublia rien de ce que l'ame la plus belle et le cœur le plus sincère purent employer pour retenir son amant dans ses chaînes. Elle poussa la crainte de le perdre jusqu'à recevoir sa rivale et à vivre avec elle. Ce fut le dernier effort de sa constance ; et comme elle en reconnut l'inutilité, elle résolut de finir un combat qu'elle n'avoit plus la force de soutenir. Madame de La Vallière étoit naturellement vertueuse ; même en cessant de l'être, elle avoit conservé tous les sentiments qui devoient la ramener au but qu'elle quittoit. En s'écartant de son devoir (1), elle reconnoissoit ses écarts, elle en

(1) C'étoit pour elle, et dans la position où elle étoit qu'étoient faits ces vers si beaux et si connus dans la morale, si la grace n'eût pas décidé contre la nature.

Excute virgineo conceptas pectore flammas,
Si potes, infelix. Si possem, sanior essem.

gémissoit, et s'en punissoit tous les jours par ses regrets. Elle résolut de quitter la partie, et de laisser sa rivale en possession d'un amant qui la trahissoit, pour ne penser qu'à son salut. Ceux qui ont dit *qu'elle s'est fait honneur de la nécessité* ne l'ont pas connue, et trente-six ans de retraite et de pénitence les réfutent. Au faîte des grandeurs, elle les négligea toujours : elle y étoit encore, lorsque, se faisant peindre par le célèbre Mignard (1), elle voulut être représentée au milieu de ses deux enfants, mademoiselle de Blois et le comte de Vermandois, et tenant un chalumeau à la main, d'où pend une *bulle* de savon autour de laquelle est écrit, *sic transit gloria mundi ;* image juste et très naturelle de la vanité de nos désirs et des faveurs de la cour, vraie bulle de savon, soit pour l'éclat, soit pour la fragilité. Elle fixa sa retraite au couvent des Carmélites du faubourg Saint-Germain à Paris, où elle prit l'habit de religieuse à l'âge de trente ans, sous le nom de sœur Louise de la Miséricorde.

Sed trahit invitam nova vis; aliudque Cupido,
Mens aliud suadet. Video meliora, proboque;
Deteriora sequor.

Ovid. lib. 7. Metam. p. 17.

(1) Vie de Mignard, par l'abbé de Monville, p. 100.

Présentons au lecteur le tableau de la vie angélique de la duchesse de La Vallière dans son asile. Il est touchant, et mérite de paroître aux yeux du public, après plus de cinquante ans d'oubli. Je le trouve dans la lettre circulaire (1) que sœur Magdelaine du Saint-Esprit envoya aux maisons de son ordre, après la mort de notre illustre pénitente ; c'est ainsi que l'auteur de la lettre s'exprime après la formule ordinaire : « Notre très honorée sœur « Louise de la Miséricorde, professe de ce mo- « nastère, qu'une maladie de trente heures vient « de nous enlever, a été un des plus parfaits « modèles de pénitence que Dieu ait fait voir de « nos jours. Nous avons appris d'elle-même que « plusieurs personnes d'une grande piété, dési- « rant fort sa conversion, la demandoient sans « cesse à Dieu par de ferventes prières ; quel- « ques années s'écoulèrent sans que leurs vœux « fussent exaucés. Sœur Louise de la Miséri- « corde étoit née avec d'heureuses inclinations, « elle avoit l'esprit solide, le cœur noble, l'hu- « meur douce et égale ; sa plus grande joie étoit

(1) Imprimée au mois de juillet 1710, en sept pages in-4°, d'après une approbation signée Pastel, du 12 juillet, et une permission du 13, signée de Voyer d'Argenson, chez la veuve Remi, rue Saint-Jacques.

« ritent. Elle délibéra quelque temps entre leur « ordre et celui des carmélites ; mais elle résolut « enfin de choisir cette maison. Dans les com- « mencements de sa conversion, son amour « pour Dieu étoit déjà si grand, qu'écrivant à « un de ses amis, en qui elle avoit une entière « confiance : *Dieu est si bon*, lui disoit-elle, « *qu'au lieu des châtiments que j'ai mérités,* « *il m'envoie des consolations. Mon amour pour* « *lui redouble à chaque instant ; on ne goûte* « *de plaisir parfait que lorsqu'on est à lui sans* « *réserve. Quelle grace de n'aimer que Dieu !* « *Et par où pourroit-on la mériter ? Je devrois* « *me sacrifier toute entière, pour reconnoître* « *la moindre de ses faveurs. Que ne dois-je* « *donc pas faire, pour réparer le nombre* « *d'années que j'ai passé à l'offenser ? Malgré* « *la grandeur de mes péchés, qui me sont* « *toujours présents, je sens que l'amour aura* « *plus de part à mon sacrifice, que la crainte* « *de ses jugements.* Les religieuses carmélites « auxquelles elle avoit ouvert son cœur, ne « pouvant douter de sa vocation, lui promirent « de la recevoir. Elle entra avec beaucoup de « fermeté. Plusieurs personnes, voulant l'effrayer « sur son entreprise, lui avoient dit qu'elle seroit « bien étonnée lorsqu'elle entendroit fermer sur

« elle la porte de clôture ; mais Dieu, qu'elle « venoit uniquement chercher, ne lui fit sentir « que de la joie de se voir pour toujours séparée « du monde. *Ma mère*, dit-elle en entrant, à la « mère Claire du Saint-Sacrement, qui étoit « alors prieure, *j'ai fait toute ma vie un si « mauvais usage de ma volonté! mais je viens « de la remettre entre vos mains, pour ne la « plus reprendre.* Elle fut conduite, selon l'usage, « devant le très Saint-Sacrement. Elle s'y offrit « à Dieu, comme une victime d'expiation ; et, « depuis cet heureux moment, elle n'a passé « aucun jour de sa vie sans s'offrir de nouveau « à Dieu en esprit de sacrifice. Le jour même « de son entrée, elle se fit couper les cheveux ; « le peu d'attention qu'elle témoigna pour sa « personne surprit les religieuses, et surprit « bien davantage les personnes qui l'avoient vue « dans le monde. Se voyant dans l'asile où la « Providence l'avoit conduite, elle prit pour elle « le conseil de saint Bernard, *si vous commen- « cez à vous donner à Dieu, commencez par- « faitement.* Dieu lui donna une grande faci- « lité pour toutes les pratiques de la vie reli- « gieuse; il sembloit applanir les voies devant elle. « Elle demanda comme une grace de porter l'ha- « bit, avant que de le prendre en cérémonie. Elle

« y fut d'abord accoutumée, excepté à la chaus-
« sure, dont elle a souffert jusqu'à la mort. La
« nourriture ne lui fit point de peine. Dans les
« commencements même elle n'y voulut aucun
« adoucissement. Porter la serge, coucher sur
« la dure, l'assiduité au travail, qui n'est inter-
« rompue que par la lecture et par la prière,
« un jeûne austère, un silence continuel, de-
« vinrent ses délices. Elle ne manqua jamais
« aux plus petits assujettissements des novices.
« Sachant qu'elle étoit sujette à de grands maux
« de tête, on lui demanda un jour si elle ne
« trouvoit point pénible de baisser toujours les
« yeux. *Point du tout*, répondit-elle, *cela me*
« *les repose; je suis si lasse de voir les choses*
« *de la terre, que je trouve même du plaisir*
« *à ne les pas regarder.* L'empressement
« qu'elle témoigna à prendre l'habit fit abréger
« en sa faveur le temps des premières épreuves.
« Elle choisit pour cette cérémonie le troisième
« dimanche après la Pentecôte 1674, auquel
« l'église fait lire l'évangile du pasteur qui rap-
« porte sa brebis au troupeau. Les sentiments de
« pénitence et d'humilité dans lesquels elle fit
« cette action ne peuvent s'exprimer. Un spec-
« tacle si touchant attira dans l'église des Carmé-
« lites un prodigieux concours de monde. Sitôt

« qu'elle eut pris l'habit, on vit en elle un re-
« nouvellement de ferveur et d'attention pour la
« pratique de toutes les vertus chrétiennes et
« religieuses. Elle n'eut plus d'autre vue ni
« d'autre désir que d'en remplir les devoirs avec
« perfection. Elle auroit eu honte de se borner
« aux pénitences de la règle, un désir insatiable
« de souffrances la consumoit. La sainte péni-
« tente de l'évangile devint son modèle; elle aima,
« elle pleura, comme elle, aux pieds de JÉSUS-
« CHRIST. On la trouvoit souvent dans des lieux
« retirés, prosternée contre terre, le visage
« tout baigné de larmes; la vue de ses péchés
« passés l'humilioit sans la décourager. Elle avoit,
« selon l'avis du sage, des sentiments de Dieu
« dignes de sa bonté, le cherchant avec un cœur
« simple. Son progrès dans l'amour et dans l'hu-
« milité faisoit notre étonnement. Elle souhaitoit
« d'être rassasiée d'opprobres. Persuadée qu'il
« n'y avoit rien de trop bas et de trop pénible
« pour elle, elle demanda à faire profession
« en qualité de converse; la prieure l'assura que
« cet état n'étoit pas sa vocation. La sœur Louise
« de la Miséricorde, qui avoit un respect et une
« confiance particulière pour elle, se rendit à
« ses lumières. Mais cette sage prieure, pour
« donner quelque chose à sa ferveur, lui permit

« d'aider les sœurs du voile blanc, et de s'em-
« ployer au travail le plus pénible de la maison,
« ce qu'elle a continué de faire tout le temps
« que ses forces le lui ont pu permettre. Elle vit
« arriver avec joie le temps de sa profession. Elle
« la fit au chapitre, suivant l'usage, le troisième
« de juin 1675, et prit le voile noir le lendemain
« en public. La reine honora cette cérémonie
« de sa présence, et le concours du monde fut
« encore plus grand que le jour qu'elle avoit
« pris l'habit. Transportée de joie et de recon-
« noissance : *Quel bonheur*, disoit-elle, écrivant
« à un de ses amis ! *je puis donc dire avec vé-*
« *rité que je suis pour jamais à Dieu ; que je*
« *tiens à lui par des liens si forts, que rien ne*
« *pourra les rompre. Je suis liée par les vœux*
« *que j'ai faits, et mille fois plus liée encore*
« *par l'amour qui me les a fait faire. Qui me*
« *séparera de la charité de Jésus-Christ ?*
« Comblée de faveurs, enivrée du vin de l'é-
« poux, les témoignages de sa bonté ne lui
« ôtèrent jamais la vue de sa justice. Elle ne fut
« pas plutôt professe, qu'elle livra une nouvelle
« guerre à tous ses sens. On la vit plus attentive
« que jamais aux occasions de se mortifier ; elle
« n'en laissoit passer aucune. Elle demandoit
« sans cesse à jeûner au pain et à l'eau, à por-

« ter la haire et le cilice, des ceintures, des bra-
« celets de fer, et à faire beaucoup d'autres
« macérations. La supérieure respectoit en elle
« l'esprit de pénitence qui l'animoit, se rendoit
« souvent à ses désirs. Quand elle en étoit refu-
« sée : *Vous m'épargnez beaucoup*, disoit-elle,
« *mais Dieu y suppléera.* Elle se levoit tous les
« jours deux heures devant la communauté, et
« passoit ce temps en prières devant le saint Sa-
« crement. Les plus rudes hivers ne lui firent
« rien relâcher d'une pratique si pénible. On
« l'a souvent trouvée presque évanouie de froid.
« Une fois même étant au grenier, où elle éten-
« doit du linge mouillé, elle s'évanouit entière-
« ment. Une grande érysipèle à la jambe l'ayant
« fait beaucoup souffrir, sans qu'elle en voulût
« rien dire, le mal devint si considérable qu'on
« s'en aperçut, et qu'on l'obligea d'aller à l'in-
« firmerie. On lui fit quelques reproches de por-
« ter si loin sa ferveur. *Je ne savois ce que*
« *c'étoit*, répondit-elle, *je n'y avois pas regar-*
« *dé.* Elle a toujours témoigné la même indif-
« férence pour sa santé et pour tout ce qui
« la regardoit. Un jour du vendredi saint, elle
« se sentit si portée à honorer la soif de Jésus-
« Christ sur la croix, que pour y rendre quel-
« que hommage, et expier le plaisir qu'elle

« avoit pris autrefois à boire des liqueurs, elle « fut plus de trois semaines sans boire une goutte « d'eau, et trois ans entiers à n'en boire par jour « que la valeur d'un demi-verre. Cette affreuse « pénitence ayant été enfin découverte, une reli- « gieuse lui demanda si elle avoit cru la pouvoir « faire sans permission, et de son propre mou- « vement? *J'ai agi sans réflexion*, lui répon- « dit-elle, *je n'ai été occupée que du désir de « satisfaire à la justice de Dieu.* Quelques an- « nées après sa profession, elle perdit son frère (1), « qu'elle aimoit tendrement. En apprenant cette « triste nouvelle, elle éleva son cœur vers Dieu, et « lui sacrifia si pleinement sa douleur, qu'elle n'en « donna aucune marque. Dans la suite du temps, « ayant fait une perte encore plus sensible (2), « une personne de ses amis, touchée de l'effort « qu'elle se faisoit pour cacher sa douleur, lui « dit que quelques larmes soulageroient le cœur, « et n'étoient pas un crime. *Il faut tout sacri- « fier*, répondit-elle avec courage (3); *c'est sur*

(1) Jean-François de La Baume Le Blanc, marquis de La Vallière, mort au mois d'octobre 1676.

(2) Louis de Bourbon, légitimé de France, dit le comte de Vermandois, son fils, mort le 18 novembre 1683.

(3) D'autres ont écrit qu'elle avoit répondu : *Ce n'est pas sa*

« *moi seule que je dois pleurer.* Elle a toujours « eu la même constance et la même fidélité. Dans « toutes les épreuves où il a plu à Dieu de la « mettre, sa tendre piété pour le saint Sacre- « ment lui fit donner le soin de l'oratoire de « la maison. Elle prit plaisir à l'orner et à l'em- « bellir; et en préparant à Jésus-Christ une de- « meure au milieu de ses épouses, elle ne « cessoit de lui demander de préparer son cœur « pour le recevoir. Elle se nourrissoit avec « ardeur de son corps et de sa parole. Jésus- « Christ, dans l'eucharistie, étoit sa force et « sa consolation. Sa vie cachée dans ce sacre- « ment, son silence, sa patience, son obéissance, « son dénuement, son état de mort, étoient « aussi son modèle. L'unique étude de cette « sainte religieuse étoit de l'imiter. Jésus-Christ « bénit son travail; sa fidélité à pratiquer les « vertus dont il nous donne l'exemple dans cet « adorable mystère rendit en elle ces mêmes « vertus comme naturelles. Son détachement « des créatures, et son désir d'en être plus sé- « parée, lui firent demander d'être envoyée dans « une maison des plus pauvres de l'ordre, et des

---

mort, c'est sa naissance que je dois pleurer. Ce qu'on dit ici me paroît plus juste et plus simple.

« plus éloignées. Cette permission ne lui fut point « accordée. Son exemple étoit trop utile et sa « personne trop chère pour consentir à son éloi- « gnement. Elle n'alloit jamais au parloir que « par obéissance et par charité, elle y demeu- « roit le moins qu'il étoit possible. Les gens du « monde, respectant enfin son goût pour la soli- « tude, la détournoient beaucoup moins depuis « quelques années. Charmée du repos dont elle « jouissoit, elle passoit les journées à répandre « son cœur devant Dieu. Pénétrée de reconnois- « sance des graces qu'elle en avoit reçues, elle « imploroit sans cesse la même miséricorde pour « les pécheurs. Vraie fille de sainte Thérèse, les « besoins de l'église, ceux de l'État, le désir de « la conversion des infidèles, étoient pour elle « une source intarissable de prières. Touchée « jusqu'au fond du cœur de la misère des « pauvres, qu'elle ne pouvoit plus secourir, elle « demandoit à Dieu de les soulager par d'autres « mains que les siennes, et de leur donner la pa- « tience. Elle avoit à la sainte Vierge un recours « continuel; et pleine de confiance, et la regar- « dant comme le refuge des pécheurs et la con- « solation des affligés, elle s'adressoit à elle dans « toutes ses peines et dans tous ses besoins. « Elle avoit encore une dévotion fort particu-

« lière à saint Joseph, à sainte Thérèse, à saint « Augustin, à sainte Magdelaine, et à tous les « saints pénitents dont elle a suivi les traces avec « une fidélité qui ne s'est jamais démentie. Sœur « Louise de la Miséricorde ayant épuisé ses « forces par ses austérités, étoit devenue fort « infirme : un mal de tête habituel, une scia- « tique douloureuse, un rhumatisme univer- « sel, et un grand nombre d'autres maux exer- « cèrent long-temps sa patience. Elle n'en « laissa voir que ce qu'elle n'en put cacher : ja- « mais aucune plainte ne sortit de sa bouche ; et « quand on l'exhortoit à prendre quelque repos, « *il n'y en peut avoir pour moi sur la terre*, ré- « pondoit-elle. Son désir de posséder Dieu, sa « crainte de le perdre, lui faisoient désirer la « mort avec ardeur. *Que mon exil est long*, di- « soit-elle souvent avec le prophète ! ses maux re- « doublant tous les jours, firent craindre qu'elle « ne fût bientôt exaucée. On la supplia avec ins- « tance de prendre quelque soulagement et de « faire quelques remèdes. Elle y consentit ; mais « elle ne s'en trouva pas mieux. Ses souffrances « augmentoient toujours, et ses souffrances fai- « soient sa joie : *que celui qui a commencé* « *achève de me réduire en poudre*, disoit-elle « avec Job. La surveille de sa mort, paroissant

« fort abattue, une religieuse lui témoigna être « touchée de l'état où elle la voyoit : levant les « yeux et les mains vers le ciel, elle ne répon- « dit que ce verset du psaume : *Virga tua et « baculus tuus ipsa me consolata sunt.* Elle se « leva la veille même de sa mort à trois heures « du matin, pour continuer ses exercices de « piété ordinaires. Mais se trouvant beaucoup « plus mal, elle ne put aller jusqu'au chœur. « Une religieuse la rencontra, ne pouvant se « soutenir et pouvant à peine parler, tant les « douleurs étoient pressantes. Elle en avertit « la sœur de l'infirmerie. Le mal étoit déjà si « grand, qu'il fallut l'emporter. Malgré l'état « où elle étoit, on eut peine à obtenir d'elle « d'user de linge et de quitter la serge. Les mé- « decins étant appelés, la firent d'abord saigner; « mais ils s'aperçurent bientôt que leurs re- « mèdes étoient inutiles, l'inflammation étoit « déjà formée. La sœur Louise de la Miséri- « corde vit bien que sa dernière heure étoit « proche. Elle accepta la mort avec joie et toutes « les circonstances qui l'accompagnoient, répé- « tant plusieurs fois : *Expirer dans les plus « vives douleurs, voilà ce qui convient à une « pécheresse.* Malgré cette extrême souffrance, « on remarqua avec étonnement qu'il ne lui

« échappa pas la moindre plainte. Le mal ayant « fait la nuit un progrès considérable, elle de- « manda le matin les derniers sacrements : *Dieu « a tout fait pour moi,* dit-elle. *Il a reçu autre- « fois dans ce même temps le sacrifice de ma « profession, j'espère qu'il recevra encore le sa- « crifice de justice que je suis prête à lui offrir.* « Elle se confessa et reçut le saint viatique avec « toutes les marques possibles de piété et de reli- « gion; elle avoit encore communié le dimanche « précédent avec la communauté, et le lundi et le « mardi, pour célébrer l'anniversaire de sa prise « d'habit et de sa profession. L'abbé Pirot, su- « périeur de la maison, lui administra l'extrême- « onction, qu'elle reçut avec pleine connois- « sance une heure avant sa mort. De temps en « temps elle perdoit encore la parole, mais elle « entendoit fort bien; et quand l'abbé Pirot lui « inspiroit de faire à Dieu cette prière: *Seigneur, « si vous augmentez les souffrances, augmentez « aussi la patience*, elle témoignoit par signe « qu'elle faisoit de tout son cœur la même prière. « Elle expira le 6 juin 1710, à midi, âgée de « 65 ans dix mois, et trente-six de religion, « laissant la communauté aussi affligée de sa « perte qu'édifiée de sa pénitence. »

Je ne crois pas qu'on soit fâché de la peine

que j'ai prise de donner ici la copie entière du morceau qu'on vient de lire. Dans la *Vie de la duchesse de la Vallière*, imprimée peu de temps après sa mort, on lui attribue un petit livre très estimé, qui parut en 1680, sous le titre de *Réflexions sur la miséricorde de Dieu*. L'ouvrage est très digne de cette illustre pénitente, par la délicatesse et la vivacité de l'expression; et, comme on l'a dit, il est difficile de mieux parler de la miséricorde de Dieu, de la vanité, et du néant de la créature. Mais comme on n'a point de preuve certaine qu'elle en soit l'auteur, qu'on peut même présumer qu'elle ne l'est pas par les circonstances et le temps où cet ouvrage a été publié, le doute sera toujours fort raisonnable. On lit, dans la même Vie, comme de madame de La Vallière, un fort beau sonnet (1) sur l'inconstance du roi, et la fin

(1) Voyez ce sonnet, qui n'eût point fait tort aux recueils de M. de La Baumelle.

Tout se détruit, tout passe; et le cœur le plus tendre
Ne peut d'un même objet se contenter toujours.
Le passé n'a point eu d'éternelles amours,
Et les siècles futurs n'en doivent point attendre.

La constance a des lois qu'on ne veut point entendre,
Des désirs d'un grand roi, rien n'arrête le cours,
Ce qui plaît aujourd'hui déplaît en peu de jours:
Son inégalité ne sauroit se comprendre.

de sa passion pour elle; mais j'oserois presque assurer qu'il est ou de Pélisson ou de quelque autre bel esprit du temps, qui le publia sous le nom de la duchesse.

MARIE-ANGÉLIQUE DE SCORAILLE DE ROUSSILLE,

DUCHESSE DE FONTANGES,

MAITRESSE DE LOUIS XIV.

MADAME de Montespan, environnée de rivales, leur disputoit à toutes le cœur du roi, qui, sans appartenir à aucune de celles qu'elle craignoit, n'étoit déjà plus à elle. Il ne portoit plus que les chaînes de l'habitude, et en cherchoit d'autres : celles que lui présentoit madame de Maintenon avoient bien quelque attrait pour

---

Louis, tous ces défauts font tort à vos vertus.
Vous m'aimiez autrefois..... et vous ne m'aimez plus;
Mes sentiments, hélas! diffèrent bien des vôtres!

Amour, à qui je dois et mon mal et mon bien,
Que ne lui donniez-vous un cœur comme le mien!
Ou que n'avez-vous fait le mien comme les autres!

lui; mais on les lui offroit d'un air trop sérieux, et il étoit encore d'un âge (1) à les recevoir de la main des plaisirs. Mademoiselle de Fontanges parut, et fit naître des désirs vifs, cette flamme impétueuse qu'il avoit éprouvée dans les plus belles années de son printemps. Marie-Angélique de Scoraille de Roussille, qui fut depuis duchesse de Fontanges, étoit fille (2) de Jean Rigaud de Scoraille, comte de Roussille, et d'Aimé-Léonor de Plas. La maison de Scoraille, originaire de la Haute-Auvergne, où est situé le château de Scoraille, étoit connue, suivant du Bouchet, dans la Généalogie qu'il a donnée de cette maison, dès le commencement du onzième siècle, et tient par ses alliances aux meilleures de France. La terre noble de Roussille, en Limosin, y étoit entrée par le mariage de Louis I de Scoraille, quatrième aïeul de mademoiselle de Fontanges, avec Hélène de Salagnac de Roussille, et Guillelmine de Fontanges y apporta cette seigneurie par le mariage que contracta avec elle Louis II de Scoraille, son

(1) Le roi n'avoit que quarante-six ans; et, du tempérament dont il étoit, ce n'étoit que la fleur de son âge.

(2) Voyez Anselme et du Bouchet, dans la Généalogie de la maison de Scoraille.

aïeul, fils de Rigaud de Scoraille, et d'Anne d'Aubusson-la-Feuillade. N. de La Châtre, sa bisaïeule, étoit fille de Claude de La Châtre maréchal de France. Marie-Angélique de Scoraille, de laquelle nous parlons, étoit la sixième de sept enfants. Ces observations sur le lustre de sa naissance, et l'ancienneté de sa maison, serviront de réponse aux préjugés contraires que la malignité des critiques de ce règne a prétendu établir, et aux faits hasardés dans les libelles du temps. Née en 1661, elle n'avoit que 17 ans lorsqu'elle parut à la cour, où elle obtint une place de fille d'honneur chez Madame (Henriette d'Angleterre, épouse de Monsieur, frère du roi). Elle avoit été amenée par M. de Peyre, lieutenant de roi de la province de Languedoc, et la duchesse d'Arpajon (1) lui avoit procuré cette place auprès de Madame. La cour, alors fertile en beautés, n'avoit encore rien vu qui eût tant d'éclat que celle de mademoiselle de Fontanges; son teint étoit celui de la blonde la plus accomplie; le brillant de ses yeux étoit tempéré par cette langueur intéressante qui,

(1) Catherine-Henriette de Harcourt, femme, en troisièmes noces, de Louis premier, duc d'Arpajon, dame d'honneur de madame la dauphine.

sans promettre beaucoup d'esprit, annonce au moins beaucoup de tendresse; sa bouche bien coupée, des dents parfaitement belles, tous ses traits réguliers présentoient le tableau de ces graces auxquelles l'antiquité a donné le nom distinctif de *décentes* et d'*ingénues*. Ses cheveux, dit-on, tiroient un peu sur le roux; mais il est si facile de réparer ce défaut, et de paroître blonde avec tant de charmes! sa taille accomplie étoit au-dessus de la moyenne, et lui donnoit une démarche noble et un port de reine; son caractère étoit la douceur même, et son humeur un peu mélancolique. Tous ceux qui en ont parlé conviennent assez généralement que l'esprit ne répondoit pas à la beauté de mademoiselle de Fontanges. Il étoit si ordinaire à la cour, on y pensoit si finement et avec tant de délicatesse, parmi les dames et les courtisans, qu'il est aisé de concevoir qu'une jeune personne élevée à l'extrémité du royaume pouvoit disparoître de ce côté-là; et si l'abbé de Choisi (1) avoit envisagé les choses sous ce point de vue et avec plus d'indulgence, il n'auroit peut-être pas dit aussi crûment qu'il a fait, « qu'elle étoit

(1) Choisi, Mém. pour servir à l'histoire de Louis XIV, liv. 6, tom. 2, p. 164 de l'édition de 1727.

« belle comme un ange, mais sotte comme un « panier. » Il n'y avoit que quelques jours qu'elle étoit chez Madame, lorsque madame de Montespan, qui avoit toujours eu une confiance aveugle sur son propre mérite, dit au roi (1) que Madame avoit auprès d'elle une jeune provinciale qui étoit une véritable idole de marbre. Louis cherchoit un attachement, et, sans prévoir les suites de sa curiosité, il voulut voir la personne dont on lui avoit parlé; il donna une chasse, et la belle Fontanges s'y trouva. La marquise de Montespan l'aperçut, l'appela, et la loua avec des termes si forts et une affectation si marquée, que toute autre que la demoiselle eût été embarrassée à ces éloges. Qu'on se figure, d'un côté, l'air, le ton, et les expressions d'une femme qui se supposoit encore dans le plus haut crédit, et qui savoit parfaitement la cour, et de l'autre une jeune personne qui y arrivoit, et qui en ignoroit le langage et les manières, et qui en devenoit le spectacle, et l'on concevra aisément qu'avec beaucoup d'esprit, elle pouvoit être fort embarrassée. La jeune Fontanges perdit contenance, rougit, et ne répondit que par toutes les marques d'une con-

(1) Mémoires de Maint., tom. 2, liv. 6, p. 100.

fusion qui ne dépara point ses charmes. Le roi, qui s'aperçut de tous ses mouvements, la trouva au moins aussi belle qu'elle l'étoit, et dans l'instant même *l'idole de marbre* devint celle de son cœur. A la vivacité des sentiments qu'il fit voir pour mademoiselle de Fontanges, toute la cour s'aperçut que madame de Montespan venoit de se donner une nouvelle rivale plus à craindre que toutes les autres, et que par cette fatalité, qui la conduisoit à sa perte dans le cœur du roi, elle venoit de s'y détruire elle-même plus que jamais. Ce nouvel astre éclipsa tous les autres; et la reine, qui voyoit avec une extrême sensibilité le roi revenir peu à peu à elle, fut replongée dans ses pemiers chagrins. Le goût du monarque, consacré par la complaisance de tous les courtisans, attira de tous côtés à mademoiselle de Fontanges des hommages de tous les genres, et des éloges sans fin. Le duc de S. Agnan, ce courtisan si spirituel et si adroit à se rendre nécessaire à son maître, en flattant ses penchants, fut aussitôt le confident de cette nouvelle inclination; il chanta les charmes et le triomphe de mademoiselle de Fontanges; on lit encore les vers (1) qu'on lui

(1) Amours des dames illustres de France, t. 2, p. 271

attribue dans les recueils du temps; ils ne sont pas sans délicatesse, et méritent d'être lus; mais la pièce est trop longue pour être insérée ici, et d'ailleurs elle n'est rien moins que rare. Nous nous contenterons du madrigal qui suit, et que le duc fit sur-le-champ sur les tapisseries qui représentoient les victoires du roi, et qui servant d'ornement à l'appartement de mademoiselle de Fontanges, avoient attiré ses regards et son attention.

Le plus grand des héros paroît dans cette histoire.
Mais quoi ! je n'y vois point sa dernière victoire.
De tous les coups qu'a faits ce généreux vainqueur,
Soit pour prendre une ville ou pour gagner un cœur,
Le plus beau, le plus grand et le plus difficile,
Fut la prise d'un cœur qui sans doute en vaut mille,
Du cœur d'Iris enfin, qui, mille et mille fois,
Avoit bravé l'amour et méprisé ses lois.

L'impromptu peut servir de passe-port à ces vers. Le charmant La Fontaine en fit de meilleurs (1); en adressant à mademoiselle de Fontanges la pièce qu'il fit sur le mariage du

---

édition de Cologne. Dans ce recueil, plein de fort mauvaises pièces, les amours de mademoiselle de Fontanges sont peut-être ce qu'il y a de mieux.

(1) Recueil des pièces diverses à la fin.

prince de Conti (François-Louis), et de Marie-Thérèse de Bourbon-Condé, fille aînée de Henri-Jules, c'est ainsi qu'il fit le portrait de la jeune favorite, déjà duchesse.

L'éclat fut pris des feux du firmament.
Chaque déesse et chaque objet charmant,
Qui brille au ciel avec plus d'avantage,
Contribua du sien à cet ouvrage :
Pallas y mit son esprit si vanté,
Junon son port, et Vénus sa beauté,
Flore son teint, et les Graces leurs graces.

Tout servit bientôt à la gloire ou aux plaisirs de la nouvelle maîtresse, et en lui refusant le mérite du génie que lui accorde La Fontaine, c'est convenir qu'il falloit qu'elle fût extrêmement aimable; mais elle savoit aimer, et le roi n'en demandoit pas davantage. Trop d'adresse, trop de délicatesse dans les idées et dans les expressions peuvent aussi aisément faire naître le doute et les soupçons, que la confiance et l'amour; et l'expérience a fait voir que c'étoit assez la manière de penser du roi. Ce prince lui accorda, en 1679, le titre de duchesse, comme il avoit fait à madame La Vallière, éblouie de tant d'honneurs, elle s'y livra avec transport; ses anciens amis, qu'elle ne traita plus avec les mêmes égards, se plaignirent de

sa fierté; les courtisans, du secours desquels elle sentoit qu'elle n'avoit pas besoin, déclamèrent contre son ingratitude; car c'est être ingrat à la cour, que de ne pas partager son bonheur avec ceux qui l'envient. Madame de Montespan se mit à la tête du parti des mécontents; et humiliée par le rang que mademoiselle de Fontanges sembloit devoir à son imprudence, elle ne perdoit pas l'occasion de s'en venger; mais que devient la vengeance quand elle est sans effet? On alla jusqu'à reprocher à mademoiselle de Fontanges qu'elle jetoit le roi dans des dépenses prodigieuses: en effet, Louis, qui n'étoit naturellement pas prodigue, l'étoit pour ainsi dire devenu pour satisfaire l'inclination de sa maîtresse, qui donnoit à tout venant et à pleines mains. Elle eût voulu, dit un moderne, avoir des royaumes à donner. Le roi lui assura cent mille écus par mois, et lui en donnoit presque autant en bijoux, en meubles et en ajustements. Jamais dame à la cour n'avoit porté parure si loin; et le roi lui-même, qui y avoit beaucoup de goût, ne s'étoit jamais habillé si richement. On ne manqua pas de faire jouer contre elle tous les ressorts que la jalousie, le chagrin ou la bonne foi peuvent employer contre une favorite; et la personne

la plus intéressée à lui arracher le cœur du roi, la reine, fut peut-être celle qui y travailla le moins, tant la vertu véritable sait être tranquille et modérée ! Le jésuite La Chaise fut soupçonné de tolérance, parceque le roi, qui avoit été plusieurs années sans s'approcher des sacrements, pendant la faveur de madame de Montespan, communia à la Pentecôte de l'année 1680. *Le père de La Chaise* (1), dit plaisamment madame de Montespan elle-même, *n'est qu'une chaise de commodité*. Dieu sait si ce bon mot, qui fit fortune à la ville et à la cour, servit à ses projets contre mademoiselle de Fontanges ; mais, dans l'esprit du confesseur et de la société, il ne fut pas pardonné. Le duc Mazarin, plus connu par les brocards de l'avocat de la belle Hortense Mancini sa femme, dans son procès contre elle, que par aucun autre côté, prétendit aussi à l'honneur de nuire à mademoiselle de Fontanges. On sait de quelle

(1) Né en Forêt, le 25 août 1624, fait confesseur du roi en 1675, mort le 20 janvier 1709. Pour le connoître, il faut lire sa vie, imprimée en 2 vol. in-16, 1695. Les Lettres de madame de Maintenon au cardinal de Noailles ; ce qu'en dit l'auteur du Dictionnaire historique, littéraire et critique ; Bayle, dans l'article *dup. annat. jes.* et les endroits indiqués dans la table du Journal de Verdun, t. 2, p. 419.

espèce étoit sa dévotion. Il voulut faire le prophète ; et ayant demandé une audience particulière au roi, qui eut la bonté de la lui accorder, il lui dit du ton d'un inspiré, que « Dieu « lui avoit révélé (1) que l'État étoit menacé « d'une révolution effroyable et prochaine, « s'il ne renvoyoit promptement la Fontanges. « — Et moi », lui dit le roi fort tranquillement, « je me crois obligé de vous donner avis « du prochain renversement de votre cerveau, « si vous n'y mettez ordre. » Il tourna aussitôt les talons au convertisseur, et alla sans doute rire, avec sa maîtresse, du duc devenu missionnaire. Un évêque, dont le zèle fut enflammé par sœur Louise de la Miséricorde, autrefois Mme la duchesse de la Vallière, ne fut guère mieux

(1) Cette *révélation* donna occasion aux plaisanteries qu'on fit du duc de Mazarin, lorsque la duchesse (Hortense Mancini) sa femme, s'étant évadée, la nuit du 13 juin 1668, pour passer à Chambéry, d'où elle alla ensuite en Angleterre, le duc fit éveiller le roi à trois heures après minuit, pour le prier de faire courir après la duchesse. On faisoit dire au duc de Mazarin :

Ma pauvre femme, hélas ! qu'est-elle devenue ?

Le roi répondoit :

La chose, dit le roi, vous est-elle inconnue ?
L'ange qui vous dit tout, ne vous l'a-t-il pas dit ?

Mém. de madame la duchesse de Mazarin, p. 133.

reçu que le duc de Mazarin. Fontanges, toujours aimable, fit toujours triompher l'amour. La morale même de madame de Maintenon, qui savoit lui donner un apprêt si délicat et si supportable, se trouva en défaut; et tout ce qu'elle put obtenir un jour, après un sermon de deux heures, fut cette réponse de mademoiselle de Fontanges, en forme de réflexion : « A vous entendre, lui dit-elle, ne diroit-« on pas qu'il est aussi aisé de quitter un roi, « que de quitter sa chemise? » Tout l'embarras du maître étoit de concilier le caractère vif et pétulant de madame de Montespan, avec la jalousie et les chagrins, affectés ou véritables, que la complaisance qu'il avoit encore pour elle donnoit à la jeune Fontanges. C'étoit dans ces occasions qu'il avoit recours à madame de Maintenon, qui étoit chargée d'un rôle au moins aussi embarrassant que celui du roi. Dans les jours de tranquillité, on se livroit aux plaisirs, et on les goûtoit; dans le trouble, on cherchoit à s'étourdir. Il fallut enfin que madame de Montespan s'accoutumât à une préférence décidée. Sa rivale devint l'arbitre des graces, et toutes les dames furent réduites à lui plaire et à l'imiter. Après le goût pour la magnificence et la galanterie, celui de la chasse étoit le plus vif du roi; et dans les

parties qui s'en faisoient, on les y réunissoit par la pompe des équipages, celle des habits, la délicatesse des rendez-vous et des collations. Dans une de ces parties, mademoiselle de Fontanges parut en amazone, avec un habit en broderie, dont l'élégance, assortie à celle de sa taille, en faisoit la beauté la plus touchante qui pût s'offrir aux regards. Sa coiffure de caprice, composée de quelques plumes, relevoit l'éclat de son teint et la délicatesse de ses traits. S'étant élevé un petit vent sur le soir, elle quitta sa capeline, et se fit attacher sa coiffure avec un ruban dont les nœuds retomboient sur le front. Cet ajustement, où le hasard avoit autant et plus de part que la coquetterie, plut extrêmement au roi, qui pria mademoiselle de Fontanges de ne pas se coiffer autrement de tout le reste de la journée. Toutes les dames ne manquèrent pas de paroître le lendemain avec une pareille coiffure, et ce goût de hasard devint le dominant : de la cour il passa à la ville, pénétra dans les provinces, et passa bientôt, sous le nom de *Fontanges*, dans les pays étrangers. La fierté espagnole, l'indifférence anglaise, la coquetterie italienne, tout se soumet à nos goûts. Le philosophe en rit, et l'État en profite, par les bénéfices réels que nous valent ces chimères. La tendresse du roi

n'étoit point oisive, et les marques particulières qu'il en avoit données à mademoiselle de Fontanges devinrent publiques : à mesure que sa grossesse avançoit, l'amour du roi sembloit augmenter ; mais le terme de l'une devoit être celui de l'autre. Elle accoucha d'abord assez heureusement d'un fils ; mais les suites de son accouchement lui furent funestes : elle (1) tomba dans une langueur qui la rendit méconnoissable, et on craignit, avec raison, pour sa vie. La multitude des remèdes et les soins des *gens à secret* augmentèrent le mal ; les graces disparurent avec la beauté, l'amour du roi ne put tenir contre une pareille désertion, il se changea en sentiments de morale et de pitié. Mademoiselle de Fontanges, qui aimoit encore, sentit bien qu'en perdant ce qui l'avoit rendue aimable, elle alloit cesser d'être aimée ; elle demanda au roi la permission de se retirer de la cour, et elle lui fut accordée : le couvent de Port-Royal, au faubourg Saint-Jacques, à Paris, fut le lieu de sa retraite ; le duc de La Feuillade fut chargé du roi de l'aller voir, de sa part, trois fois la semaine. Cette attention distinguée ne lui conserva pas la vie. Elle étoit trop jeune et trop peu accoutumée aux gran-

(1) Reboulet, t. 2, p. 312 de l'Hist. du règne de Louis XIV.

des idées de l'éternité, pour ne regretter ni le monde, ni un roi son amant; elle demanda à le voir, avant que d'expirer; Louis se refusa d'abord à cette triste entrevue; elle pouvoit lui être utile et le rappeler à ses devoirs : une personne qu'on a adorée, décharnée, pâle, et ne présentant aux regards que les horreurs du néant de tout ce dont on a fait son bonheur; quel spectacle! quelles leçons! qu'elles sont éloquentes! C'est peut-être ce qui détermina le confesseur à engager le roi à donner à mademoiselle de Fontanges mourante la satisfaction qu'elle demandoit de le voir encore une fois; au moins est-ce le seul motif qui rende excusable une conduite qui fut assez généralement désapprouvée. Il la vit, et ne put retenir ses larmes; et les dernières paroles de mademoiselle de Fontanges furent, « qu'elle mouroit con-« tente, puisque ses derniers regards avoient « vu pleurer son roi. » Ce sentiment tenoit encore au monde, qu'elle alloit quitter; elle en fit voir de plus dignes de la religion. Elle mourut le 28 juin 1681, à l'âge de vingt ans, dans le monastère de Port-Royal, où elle fut inhumée. Son cœur fut porté à Chelles, où elle avoit une sœur religieuse. L'auteur de l'Histoire du règne de Louis XIV dit « qu'on forma « sur sa mort de grands soupçons de poison,

« qu'on faisoit retomber sur madame de Mon-
« tespan, quoiqu'avec peu de justice. » Il semble qu'un historien qui nous a donné trois gros volumes in-4° sur l'histoire d'un seul règne, ne devoit pas passer si légèrement sur un pareil fait; mais l'auteur des Mémoires de madame de Maintenon, plus équitable que lui, a disculpé en deux mots madame de Montespan de ces soupçons outrageux, en disant « que de
« pareils accidents sont trop communs dans les
« couches, pour les regarder comme la suite
« du poison. » Cette dame étoit vive, emportée, mais peu capable de dissimulation : on lui avoit entendu dire à madame de Maintenon, qu'elle avoit autant et plus à redouter que mademoiselle de Fontanges : « Montons ensemble
« en carrosse, nous y causerons, et nous ne
« nous en aimerons pas mieux. » Avec tant de sincérité, on n'est pas capable d'un crime tel que le poison. On appliqua à la mort de la jeune de Fontanges ces beaux vers de Malherbe :

Iris étoit du monde où les plus belles choses
Ont le pire destin;
Et rose, elle a vécu ce que vivent les roses,
L'espace d'un matin.

MADAME DE MONTESPAN,

MAITRESSE DE LOUIS XIV.

Le roi n'étoit pas encore détaché de madame de La Vallière ; mais l'amitié avoit déjà succédé à l'amour. Ils se voyoient encore, mais ce n'étoit plus, du côté du monarque, ce charme, cet empressement, cette vivacité qui ne fait connoître de moments heureux que ceux qu'on passe avec ce qu'on aime. La Vallière, qui s'en étoit aperçue, avoit fait des efforts inutiles pour retenir un cœur qui lui échappoit ; elle vit avec toute la cour qu'il appartenoit à madame de Montespan. Tout ce qui peut autoriser l'inconstance pouvoit servir au moins d'excuse à celle du roi. La naissance, l'esprit, la jeunesse, et tout l'éclat de la beauté brilloient dans l'heureuse rivale de madame de La Vallière. Du côté de la naissance, Françoise-Athenaïs de Rochechouard de Mortemart référoit son origine aux anciens vicomtes de Limoges, connus dès le dixième siècle (1). Elle naquit en 1641, de

(1) Voyez les additions de Le Laboureur aux Mémoires de Castelneau, t. 3, Hist. générale de la maison de Rochechouard,

Gabriel de Rochechouard, duc de Mortemart(1), pair de France, mort à Paris dont il étoit gouverneur en 1675, et de Diane de Grandseigne, fille de Jean, seigneur de Marsillac, et de Catherine de La Béraudière. L'esprit étoit tellement affecté à la maison de Mortemart, qu'on a dit long-temps à la cour, *l'esprit de Mortemart*, pour dire un tour fin dans la manière de penser, et une délicatesse achevée dans l'expression, quelque chose de vif ensemble et de juste, ce génie qu'on n'acquiert pas, que ne donne point l'étude, mais qui part de source, parcequ'il est un présent de la nature (2). Qui ne sait la réputation que se sont acquise, même parmi les savants, Gabrielle de Rochechouard, marquise de Thianges; Marie-Magdelaine-Adélaïde, abbesse de Fontevrauld; Louis-Victor, duc de Vivonne; Marie-Élisabeth, marquise de Cas-

---

alliée à celle de Castelneau, p. 214 et suiv., où il y a erreur do chiffres, et cotées 211, 212, etc.; et Anselme, t. 4, p. 649.

(1) La branche de Mortemart eut pour tige Guillaume de Rochechouard, second fils d'Aymeri, huitième du nom, vicomte de Rochechouard, et de Marguerite de Limoges, au treizième siècle. Anselme, t. 4, p. 675, d'après Le Laboureur sur Castelneau, t. 3, Généal. de Rochechouard.

(2) Voyez la Bibliothèque du Poitou, t. 5, p. 361 dans la note, où l'on donne des preuves de ce qu'on dit ici.

trics, sa fille, laquelle, aussi-bien que sa tante l'abbesse de Fontevrauld, lisoit et entendoit Platon. Pour la beauté, madame de Montespan l'emportoit sur tout ce que la cour avoit encore vu de plus aimable. C'étoient les cheveux les plus beaux, de grands yeux pleins d'esprit et de vivacité, un regard où tous les charmes de la modestie cédoient à ceux de la volupté. Faits pour tous les mouvements du cœur, ses yeux les exprimoient toujours avec force ou avec dignité. Tous ces traits formoient un ensemble accompli, et le teint le plus brillant et le plus uni en augmentoit les graces. La beauté des bras et des mains répondoit à celle de la gorge, et une taille avantageuse et de la plus élégante proportion s'attiroit le premier hommage. Qu'on joigne à tant de charmes l'agrément d'une négligence noble et intéressante, qui est à la beauté ce que les ombres sont au tableau, et on aura une idée de madame la marquise de Montespan. La Fontaine, joignant l'éloge de sa figure à celui de son esprit, a dit d'elle, en lui dédiant un livre de ses fables :

C'est de vous que mes vers attendent tout leur prix :
Il n'est beauté dans nos écrits
Dont vous ne connoissiez jusques aux moindres traces.
Eh! qui connoît que vous les beautés et les graces?

Paroles et regards, tout est charme dans vous :
Ma muse, en un sujet si doux,
Voudroit s'étendre davantage ;
Mais il faut réserver à d'autres cet emploi,
Et d'un plus grand maître que moi,
Votre louange est le partage.

Ce grand maître dont vouloit parler La Fontaine est Louis XIV lui-même, qui ne put s'empêcher de rendre un hommage bien parlant à la marquise, par l'inclination violente qu'il conçut pour elle en 1668. Que l'empire de la beauté est tyrannique ! Louis se reprochoit son infidélité pour une maîtresse dont il savoit qu'il étoit adoré, pour une épouse qu'il respectoit ; il n'étoit pas sans scrupule sur la passion qu'il avoit pour une femme qu'il falloit arracher des bras de son mari. Ce mari réclamoit avec force les droits de la religion et ceux du citoyen ; il falloit y être sourd ; la beauté triompha, et ce triomphe dura près de quinze ans, depuis 1668 jusqu'en 1683. Une preuve certaine que madame de Montespan se connoissoit en mérite, c'est la confiance presque sans bornes qu'elle donna à madame de Maintenon qui fut chargée des enfants qu'elle eut du roi. C'est la fortune de cette dame dont elle seule fut cause. La manière dont elle recommanda le placet de la veuve

Scarron, ne fait pa moins d'honneur à son caractère qu'à son esprit. Louis avoit déjà reçu un grand nombre de placets pour le rétablissement de la pension que la reine mère faisoit à Scarron; à peine eut-il jeté les yeux sur le dernier, qu'il s'écria : *Encore la veuve Scarron!* « Sire, lui « dit madame de Montespan, il est étonnant « que votre majesté n'ait pas encore écouté une « femme dont les ancêtres se sont ruinés au ser- « vice des vôtres ! »Qu'on vante l'esprit de madame de Maintenon, ses lumières, son jugement, ses connoissances, elle le mérite; on ne joue point un rôle pareil au sien sur le théâtre le plus élevé du monde, à la face de toute la terre, sans des talents extraordinaires. Mais je trouve une sorte d'injustice à la louer aux dépens de madame de Montespan; le génie de l'une n'étoit point celui de l'autre; je trouve dans la marquise de Montespan du feu, de la dignité, de la grandeur dans la manière de concevoir, de penser et de s'exprimer; dans madame de Maintenon de la précision, de la justesse. La première, élevée dans l'éclat et dans les honneurs, ne voit les choses que de la manière dont les envisage une femme accoutumée à l'encens et aux hommages de la cour; la seconde, éprouvée par ce que le malheur et l'in-

digence ont de plus humiliant, écarte ce que peut avoir de séduisant la magie de la dignité et du rang, et se met au niveau de la réalité. Elle réfléchit, parceque ce n'est que par le poids de la réflexion qu'elle a balancé celui de l'infortune. Madame de Montespan, qui n'a pas eu besoin de ce secours, imagine avec plus de force, pense avec plus de délicatesse. Madame de Maintenon, qui avoit passé son enfance dans la pauvreté, environnée de malheureux qu'elle avoit envisagés de près, parcequ'elle en faisoit partie, compatit à leur misère, aspire à un état médiocre comme à la plus grande fortune, voit un vaste domaine dans le marquisat de Maintenon, ce petit château lui paroît un palais : c'est dans l'ordre des idées. Madame de Montespan, au contraire, aspire à de grands établissements, à de grandes richesses, parcequ'elle est environnée de grands titres, de hautes dignités héréditaires à sa maison. Elle ne voyoit pas la misère des peuples, l'indigence des provinces : ces objets ne l'avoient jamais frappée, et un grand espace l'en avoit toujours séparée. L'une pouvoit être regardée comme une femme sage, formée par l'expérience, l'autre comme une femme aimable et spirituelle formée par la nature. La solidité, la sagesse de madame de

Maintenon ont un air sombre, quelque chose de triste qui alarme les graces légères et le goût du plaisir ; madame de Montespan les inspiroit par le tour simple, négligé, mais brillant, qu'avoient naturellement ses idées et ses actions. Avec le goût des amusements et du plaisir, on adoroit madame de Montespan ; l'âge de la réflexion conduisoit du côté de madame de Maintenon. Je doute que Louis XIV l'eût aimée à trente ans ; il s'en occupa entièrement à cinquante. La piété de l'une fut d'abord *amour-propre*, ensuite de *sentiment ;* celle de madame de Montespan, car elle devint pieuse après sa retraite, étoit peut-être plus éclairée. Sa manière de penser sur le fameux père La Chaise, qu'elle appelle *une chaise de commodité*, prouve qu'elle ne se méprenoit pas à sa conduite et à celle de ses pareils ; on seroit tenté de coire que madame de Maintenon cherchoit à s'aveugler sur le compte des directeurs. L'abbé Gobelin vouloit qu'elle n'eût point d'esprit, et elle se disposoit à lui obéir ! je crois que madame de Montespan eût cherché à donner à son esprit et à ses réflexions un objet digne de les occuper ; et quel objet plus digne que la grandeur de Dieu, et la dignité de notre religion ! Pour la bonté du caractère de l'une et de l'autre, madame de

Maintenon est, comme je l'ai dit, un exemple sans réplique de la bonté du cœur de madame de Montespan. Je me donnerai bien de garde de rappeler ici ces soupçons odieux répandus dans les libelles du temps à l'occasion de la mort toute naturelle de mademoiselle de Fontanges, et du jeune comte de Vermandois. Il y auroit autant d'injustice à les lui imputer, que si l'on accusoit madame de Maintenon de la mort subite de Louvois. Elle vit sa rivale triompher sous ses yeux, et elle ne dissimuloit point la haine qu'elle lui portoit : *Prenons*, lui dit-elle, *mon carrosse*, dans une occasion où madame de Maintenon n'avoit pas de voiture prête, nous causerons ensemble, *et nous ne nous en aimerons pas mieux*. Cependant madame de Maintenon survécut dix-sept ans à madame de Montespan. Mais quels crimes ceux qui n'ont point de part à la faveur n'imputent-ils pas aux personnes qui en jouissent? L'excès de la prospérité en est un aux yeux jaloux du courtisan qui ne manque guère d'insinuer ses idées aux peuples. Il ne paroît pas que madame de Montespan, non plus que madame de Maintenon, ait beaucoup influé sur les grands évènements du règne de Louis XIV. Mais si on pouvoit le croire, la première auroit un grand

avantage sur l'autre. Jamais l'État ne fut plus florissant que pendant le temps que la marquise de Montespan fut aimée du roi. C'est le temps des prodiges de Turenne, de Colbert et de Louvois. Depuis l'époque qu'on donne à l'entière confiance que le roi eut pour madame de Maintenon, on vit la retraite de ce nombre prodigieux de citoyens qui portèrent malgré eux leur industrie, leurs talents et leur valeur même à nos ennemis; on est coupable de ne pas s'opposer à un mal qu'on peut empêcher, et peut-être madame de Maintenon l'est-elle suivant cette maxime. Elle étoit accablée de lettres et de mémoires des protestants opprimés; elle-même pensoit qu'*il étoit honteux à un homme de qualité de vexer des hommes plus malheureux que coupables, et qui étoient dans des erreurs où elle-même avoit été*, où avoit été Henri IV et plusieurs autres grands princes; elle reprochoit à son frère qu'*il maltraitoit les huguenots*. Louis XIV pensoit comme elle. On lui en imposoit. Que ne le détrompoit-elle. Nous vîmes depuis 1702 cette cruelle guerre qui a coûté tant d'hommes et tant de millions à la France; mais madame de Montespan avoit brillé sous le règne de Louis XIV dans la force de l'âge; et madame de Maintenon, plus âgée que

lui, vit les dernières années d'un monarque vieillissant. Mais le retour de l'âge est presque toujours le temps d'un règne heureux, parce-qu'il est celui du silence des passions, et du pouvoir de la raison. Je ne me livrerai pas à un examen plus approfondi, me bornant au coup-d'œil que je présente ; je crois qu'il y a de l'injustice et bien de fausses couleurs dans les portraits qu'on a donnés de madame de Montespan. On pouvoit, on devoit même écarter le style de la passion et la malignité des épigrammes en parlant d'elle, si on vouloit être cru. Je l'ai dit ailleurs, je le répète ici ; madame de Montespan survécut assez longtemps à sa faveur pour montrer une grandeur d'ame et des sentiments dignes de sa naissance et du christianisme. Une personne qui l'avoit vue dans sa retraite en Poitou, m'a assuré qu'elle s'étoit fait une si grande habitude de l'humilité, que lorsque les derniers de ses domestiques manquoient au respect qu'ils lui devoient, elle en marquoit une sorte de joie, ne permettant pas qu'on leur reprochât un manquement. Ses incommodités habituelles exercèrent sa constance dans les dernières années de sa vie. Elles l'obligeoient d'aller presque tous

les ans aux eaux de Bourbon pour y chercher du soulagement. Elle y trouva la mort le 28 mai 1707, à l'âge de soixante et six ans (*).

(*) TABLEAU GÉNÉALOGIQUE

DES ENFANTS NATURELS DE LOUIS XIV

ET

DE MADAME DE MONTESPAN.

Tiré de l'Atlas de Le Sage, tableau n°. XI.

Duc du Maine, né le 31 mars 1670, mort en 1736. Appelé par Louis XIV à succéder à la couronne, et nommé surintendant de l'éducation de Louis XV.
Louise de Condé, morte en 1753.

Comte de Vexin, abbé de St.-Denis, né le 20 juin 1672, légitimé en 1673, mort en 1683.

Mademoiselle de Nantes, née en 1675, morte le 16 juin 1753.
Duc de Bourbon, mort en 1710.

Mademoiselle de Tours, née en 1676, morte en 1681.

Mademoiselle de Blois, née en 1677, morte en 1749, mariée au *duc d'Orléans*, régent, mort en 1723.

Comte de Toulouse, né le 6 juin 1678, légitimé en 1681, mort en 1737.
Mlle. de Noailles

Prince de Dombes, né le 4 mai 1700, m. en 1755, sans alliance.

Comte d'Eu, né le 15 octobre 1701, céda au roi la principauté de Dombes en 1762, et mourt en 1775.

Mademoiselle du Maine, née le 4 décembre 1707, morte le 19 août 1743.

Le prince de Lamballe, né le 6 septembre 1747, mort en 1768.
Marie de Savoie-Carignan, morte en 1792.

Louise, née en 1753, le dernier rejeton des fils légitimés de France, veuve du *duc d'Orléans* en 1793.

Duc de Penthièvre, né le 16 novembre 1725, amiral de France, mort en 1793.
Marie-Thér. de Modène, morte en 1754.

N. B. *Louise de la Beaume*, duchesse de La Vallière, expia des foiblesses humaines par des vertus angéliques. On connoît sa tendresse, ses chagrins, et son repentir : elle se plongea dans un cloître à la fleur de son âge, et y pleura pendant trente-six ans l'erreur d'un moment et l'ivresse de quelques beaux jours. Elle mourut en 1710.
Athénais de Mortemar, mariée au marquis de Montespan, enleva le cœur de Louis XIV à madame de La Vallière, et s'en vit chassée à son tour par Madame de Maintenon, dont elle avoit été la bienfaitrice et l'appui. Madame de Montespan fut renvoyée de la cour six ans après le départ de madame de La Vallière ; elle survécut vingt-sept ans à la perte de sa faveur, et mourut en 1707.

Fin des Anecdotes des Reines et Régentes de France.

NOTE DE L'ÉDITEUR.

L'Éditeur tout à la fois de l'*Atlas historique de M. Le Sage* et de *l'Histoire des Reines et Régentes de France*, on trouvera sans doute bien simple que nous ayons profité de l'un pour citer souvent l'autre; chose qui nous a été d'autant plus facile, que ces deux ouvrages ont des rapports naturels et directs : de là les nombreuses citations, les fréquents renvois à l'Atlas historique, qu'on rencontre dans les Reines et Régentes.

Heureusement l'excellence de cet ouvrage, son extrême utilité, la grande réputation qu'il a si promptement acquise, secondent et justifient puissamment l'intérêt qui auroit pu nous guider. C'est cette conviction qui nous détermine encore à enrichir ce dernier volume de deux morceaux tirés de ce même Atlas.

Ils ne seront nullement déplacés ici. Celui qui, dans la lecture des Reines et Régentes, vient de parcourir la longue époque de notre monarchie, verra sûrement avec plaisir à côté l'histoire non interrompue de *la Littérature et des Beaux-arts*, ainsi que celle des *Systèmes politiques* qui ont gouverné l'Europe durant cette même période. Ces matériaux seront pour lui un fonds précieux de rapprochements et de méditations. Quant à nous, nous y trouverons le grand avantage de prouver que l'Atlas historique, dont le titre *chronologique, généalogique* et *statistique* semble n'annoncer qu'une fastidieuse sécheresse, renferme pourtant quelques fleurs, et possède des morceaux aussi remarquables par leur élégance que par leur érudition.

HISTOIRE

DE LA LITTÉRATURE ET DES BEAUX-ARTS,

DEPUIS LE COMMENCEMENT DE L'ÈRE CHRÉTIENNE JUSQU'A NOS JOURS.

(Atlas hist. de A. Le Sage, Tabl. III et IV.)

L'HISTOIRE de la littérature et des beaux-arts compose la partie la plus satisfaisante, la plus douce et la plus instructive de l'histoire des hommes : comme celle-ci, elle compte ses beaux jours, ses calamités; et ses révolutions ont toujours une analogie plus ou moins directe avec celles qui conduisent la destinée des empires.

Les lettres s'attachent à la gloire qu'elles immortalisent; elles fleurissent dans l'abondance, et se plaisent au sein de la paix, dont elles font sentir le prix; elles pâlissent, au contraire, à l'approche des troubles publics; elles s'égarent au milieu des commotions civiles, et se corrompent ou disparoissent devant les longues calamités qui anéantissent un peuple. Leur retour,

semblable à celui de la colombe sortie de l'arche, signale presque toujours la fin de la tempête. Jamais le génie des lettres n'a plus de force, de richesse et d'abondance, que lorsqu'une main victorieuse et pacificatrice, après des crises violentes, lui présente le repos, la bienveillance et la gloire.

L'histoire de la littérature n'est donc qu'une des faces de l'histoire des hommes, celle qui tient de plus près à leur vie domestique, et touche davantage leurs jouissances et leur bonheur. Voyons les principaux évènements qu'elle présente durant les dix-huit siècles qui composent l'histoire moderne.

L'instant qui commence est celui d'une des plus belles époques de la littérature : c'est le beau siècle d'Auguste, si célèbre dans l'histoire des lettres, et si digne de l'être par les chants immortels de Virgile, d'Horace, de Tibulle, d'Ovide, et de tant d'autres. Cet instant est le triomphe de la littérature romaine, qui étoit alors celle de toute la terre, parceque Rome à cette époque gouvernoit l'univers. Cette foule extraordinaire de grands hommes, cette réunion singulière de tant de génies divers étoit la conséquence naturelle d'une crise politique terrible, le fruit ordinaire de ces grandes révolutions civiles dont

jouissent si peu ceux qui les combinent, et qui coûtent si cher à ceux qui les éprouvent.

Au siècle d'Auguste succède celui de Trajan, d'Antonin, de Marc-Aurèle, où l'on créa peut-être moins, mais où l'on jouit sans doute davantage. Cette époque est le plus beau spectacle de toute l'histoire ; c'est la gloire de la civilisation, le vrai triomphe de l'établissement social ; cent vingt millions d'hommes, gouvernés par des princes choisis à l'image de la divinité, jouissent de l'abondance et de la paix ; les lettres et les arts, qui en font l'ornement et les délices, pénètrent dans toutes les parties de l'empire ; ils s'étendent des rives de l'Euphrate aux confins de la Calédonie, et des bords du Danube aux sables de l'Afrique. De toute part, l'élégante architecture des Grecs, leur peinture et leur sculpture décorent les demeures des campagnes, et consacrent les monuments des villes.

Le troisième siècle présente la fin de la littérature profane et le commencement de la littérature chrétienne ; époque importante, démarcation fameuse, amenée d'un côté par l'anarchie et le dépérissement de l'empire, de l'autre par l'enthousiasme d'une religion persécutée et les secrets de la divine providence. Tertullien, Origène donnent le signal ; ils ouvrent cette carrière

nouvelle, et sur leurs traces marchent en foule ces illustres savants chrétiens dont les écrits fameux immortalisent le quatrième siècle, et sont toujours demeurés depuis les flambeaux de la doctrine chrétienne et les oracles de l'église.

Le cinquième siècle est l'époque fatale du plus grand désastre qu'aient éprouvé les lettres; peu s'en fallut qu'elles ne fussent perdues tout-à-fait pour la terre. Je veux parler des peuples du Nord dont le débordement renversa la société et détruisit la civilisation. A leur approche destructive les muses prennent la fuite, les lettres disparoissent, les monuments sont détruits ou mutilés: en un mot la lumière morale s'éteint devant leur souffle barbare, et d'épaisses ténèbres vont envelopper pour long-temps l'Europe occidentale; la plus crasse ignorance règnera sur la patrie des Sénéque, des Lucain, des Trajan: et celle de Corneille, de Racine, de Newton, de Leibnitz, de Buffon se trouvera peuplée par des hommes à qui souvent la gloire des armes accordera le titre de héros, en même temps que les lettres leur refuseront de savoir signer leur nom. Tout sembla vers le même temps conspirer contre les arts et les sciences. Rome, au cinquième siècle et dans le suivant; Rome, long-temps la réunion des beaux monuments, fut prise et saccagée quatre

fois, par les Goths, par les Vandales, par les Lombards, et par les soldats de Bélisaire. Ces noms seuls, si funestes aux arts, indiquent leur déplorable destinée, et nous rendent compte de tous ces trésors arrachés depuis au sol romain, que les modernes fouillent chaque jour avec ardeur, et remuent quelquefois avec succès. C'est à cette sollicitude réparatrice des torts barbares que nous devons presque tous les morceaux antiques qui font aujourd'hui les délices du goût, et composent les plus beaux modèles.

Tandis que Rome et les beaux-arts succombaient, les lettres éprouvoient ailleurs des malheurs aussi décisifs : un incendie à Constantinople consumoit, au cinquième siècle, 120,000 volumes, parmi lesquels se trouvoient, dit-on, les œuvres d'Homère en lettres d'or; au septième siècle le calife Omar faisoit mettre le feu à la fameuse bibliothèque d'Alexandrie, dont la perte a privé le monde des plus rares trésors.

Parmi tant de calamités, au milieu de cette obscurité déplorable, l'ami des lettres, le cœur serré, l'œil inquiet, cherche à découvrir d'où pourra renaître la lumière : une foible lueur brille encore pour lui dans Constantinople. C'est dans cette demeure des empereurs que résident les dernières étincelles du feu sacré; mais ces débris de

la civilisation sont bien plutôt un monument qui atteste sa catastrophe, qu'un germe propre à la reproduire. Les indignes Grecs, vains, disputeurs, lâches et corrompus, pressés de tous côtés par les barbares, ne laissent aucune espérance de voir améliorer l'avenir, et l'on est réduit à attendre un meilleur ordre de choses des barbares eux-mêmes. Aaron Alraschid, le calife des Sarrasins de Bagdad, est celui qui entreprend et obtient cette belle gloire ; il bat les Grecs de Constantinople, et leur impose pour conditions de lui laisser prendre copie de leurs livres savants et de leurs manuscrits précieux; acte sublime qu'un Musulman peut citer avec complaisance comme une digne expiation du forfait d'Omar à Alexandrie. Cependant à la voix créatrice d'Alraschid sa cour se remplit de poëtes et de savants ; la littérature s'élève, fleurit parmi les Arabes, et les muses éplorées trouvent des temples en Orient. Le beau génie de Charlemagne, celui du grand Alfred recherchent en vain la même gloire pour l'Occident ; leurs efforts généreux succombent sous les tristes destinées de leurs temps ; leur ouvrage n'est pas imité, ou même se détruit sous leurs indignes descendants, et le dixième siècle se présente sous le hideux ensemble de l'ignorance, de la rudesse, et de la superstition la plus

complète ; les sciences sont littéralement enfouies dans les monastères, qu'elles ont pris pour asile ; les moines n'en sont que les gardiens et non les oracles. Les beaux-arts ont expiré sous la masse informe de quelques monuments gothiques ; la société morale n'est ni moins malheureuse, ni moins désespérée ; la brutalité universelle est au comble ; les graces, le bon goût, toutes les communications douces qui embellissent et composent le charme de la vie, semblent avoir déserté le rassemblement des hommes, qui ont donné depuis à cette époque affreuse et sauvage le nom de siècle de fer.

Nous venons de voir l'Europe, au dixième siècle, plongée dans l'ignorance et la barbarie la plus complète : nous venons de lire qu'à cette époque depuis long-temps les arts n'étoient plus, et que les lettres avoient partagé leur disgrace. Avant d'atteindre leur renaissance commune, il nous reste encore à parcourir plus de trois siècles de ténèbres : c'est un désert long et pénible qu'il s'agit inévitablement de franchir ; heureusement qu'on le traverse sous l'escorte de l'aimable et brillante chevalerie. Cette institution admirable de nos pères, ce sublime effort de l'enthousiasme et de la vertu, qui ne semble plus aujourd'hui, dans nos temps réguliers, qu'une noble extra-

vagance, fut pourtant, dans ces temps d'anarchie, le supplément des lois et la sauvegarde des droits les plus chers; ce fut la protection de la veuve et de l'orphelin, l'abri du foible, l'effroi des brigands; en un mot, ce fut un vrai présent que le ciel fit à la terre, pour y retenir, dans ces temps de désolation, les vertus prêtes à la déserter.

La chevalerie répand un charme magique qui séduit, intéresse et attache; avec elle on oublie l'absence des arts et le sommeil des lettres: on diroit que c'est un rayon de la civilisation qui perce et brille au milieu des ténèbres de la barbarie. Les troubadours marchent à ses côtés; car dans tous les temps et chez tous les peuples les exploits et la poésie furent inséparables; leur muse naïve et simple chante la vaillance, l'honneur, la galanterie; elle célèbre les héros qui passent, elle inspire ceux qui suivent, et c'est avec eux qu'on chemine vers le retour de la lumière: il arrive enfin, et c'est le quatorzième siècle qui amène cette époque désirée; avec lui on voit poindre l'aurore renaissante des lettres: une foule de circonstances propres à développer leur éclat s'accumulent dans le quinzième; elles brillent glorieusement au seizième; au dix-septième enfin elles arrivent au zénith, elles

remplissent le firmament, elles éclairent toute la terre. En deux mots voilà l'histoire du retour et des progrès de la littérature et des beaux-arts. Essayons de légers développements.

Nous avons dit que le quatorzième siècle amène le retour des lettres : la Toscane en est le théâtre, et Le Dante en donne le signal : Pétrarque et Bocace le suivent de près, et partagent avec lui cet honneur. Les beaux-arts reparoissent aussi dans le même temps et sur le même sol ; Cimabué et Giotto restaurent l'art de la peinture, et deviennent les pères de l'école florentine.

Le quinzième siècle rassemble le concours extraordinaire des circonstances les plus heureuses pour le développement des arts et des sciences : au moment où il commence, la boussole, qui devoit livrer aux hommes un nouvel élément et de nouveaux mondes, venoit de se perfectionner ; la poudre à canon, qui devoit changer l'art de la guerre, venoit de s'inventer ; des universités s'étoient insensiblement élevées de toutes parts ; en un mot on voyoit de tous côtés fermenter un mouvement général des esprits vers l'amélioration des arts et les progrès de la lumière. C'est alors qu'une foule de circonstances vint encore se réunir, comme par magie, pour couronner ce généreux effort : la première, la plus précieuse de

toutes, fut l'invention de l'imprimerie, devenue la sauve garde impérissable des lettres, et le palladium assuré des connoissances humaines.

Vers le même temps les Portugais doubloient le cap de Bonne-Espérance, et ouvroient de nouvelles routes aux richesses, à la gloire et au commerce; le génie de Colomb agrandissoit notre univers d'un monde nouveau et de vingt peuples inconnus. Toutes ces grandes découvertes enrichissoient l'Europe d'idées nouvelles; elles étendoient l'empire du génie, elles échauffoient ses conceptions.

Enfin une dernière circonstance décisive fut la prise de Constantinople par les Turcs; circonstance bien singulière pour les sciences et les lettres, en ce qu'elles furent chassées de Constantinople et rendues à l'Occident par une irruption de barbares, mille ans après qu'une autre irruption de barbares les eut au contraire chassés de l'Occident et confinés dans Constantinople. A l'aspect des Turcs, le reste des savants grecs prit la fuite, et se réfugia en Italie, où se trouvèrent ainsi transplantés les débris de l'ancienne science: ce fut une sève affoiblie qui, reprenant une vigueur nouvelle sur un sol longtemps reposé, produisit presque aussitôt la plus riche végétation. La Toscane fut encore le théâtre

de cette heureuse transplantation, et devint ainsi le bereeau de la seienee nouvelle : l'honneur et la gloire en furent dus à une famille illustre, magnifique, généreuse, aux Médieis, qui, régnant sur Florenee par leurs riehesses et leurs bienfaits, recueillirent avee sollieitude les savants fugitifs, reçurent de leurs contemporains le titre glorieux de pères des muses, et s'aequirent des droits immortels à la reeonnoissance de la postérité.

Telles sont les eirconstanees réunies qui eomposent et produisent la splendeur du seizième siècle : on le voit qui s'avanee riehe de tous les avantages combinés pour lui, paré de tous les fruits dont eelui qui le préeède avoit jeté les productives semenees. On l'appelle *le siècle de Léon X*, juste réecompense d'un pape digne héritier de la magnifieenee et des bienfaits de Laurent de Médicis son père. Ce beau siècle est la gloire de la poésie italienne, immortalisée par les chants de l'Arioste et du Tasse ; e'est aussi celle de la peinture sous les noms immortels de Raphaël, de Michel-Ange, du Titien, des Carraches, du Corrège, en un mot de tous ces grands maîtres, la gloire de leur école et l'admiration du monde entier. Jusqu'iei l'Italie semble s'être approprié presque exclusivement le domaine des arts et des seiences, de la politique

et des lettres; mais ces connoissances vont bientôt se répandre avec profusion dans toute l'Europe, et ce bienfait sera dû à des malheurs: tant il est vrai que l'admirable providence sait souvent nous faire trouver des biens même dans les maux dont elle nous afflige! En effet ce furent les guerres désastreuses, les batailles sanglantes que les Français, les Allemands, et les Espagnols se livrèrent sur le sol italien pendant près d'un demi-siècle, qui valurent à leur patrie la communication des sciences et l'importation des arts.

Le beau siècle de Léon X ne fut que le prélude d'un siècle encore plus beau, dont le lustre éclipse tout ce qui l'a devancé: c'est *celui de Louis XIV*, siècle immortel de lumière et de gloire, l'honneur du génie, et les délices du goût; c'est sans contredit l'époque la plus honorable et la plus flatteuse pour le genre humain: guerriers, poëtes, littérateurs, philosophes, orateurs, écrivains, peintres, architectes, sculpteurs, tous les talents, tous les arts, tous les métiers brillent à la fois. Cette réunion magnifique, cette foule de grands hommes en tout genre semblent un effort, une merveille, en un mot un vrai luxe de la nature. Au milieu de cette vive lumière qui brille sur presque toute

l'Europe, s'élève par-dessus tout la France, où l'on distingue Louis XIV majestueusement entouré d'un groupe d'immortels rassemblés par ses soins, excités par son génie, encouragés par ses bienfaits. Tout Français aime à se reposer avec orgueil sur cette période glorieuse de son histoire, où il voit sa patrie prendre dans tous les genres une supériorité que d'autres pays ont essayé depuis de balancer parfois sans jamais la lui ravir.

Plus nous approchons de nos jours, moins il devient nécessaire d'en tracer la peinture, parceque le tableau se trouve déjà sous tous les yeux, et qu'il est dangereux de prononcer devant qui a le droit de contredire : aussi abandonnerons-nous le dix-huitième siècle au jugement du lecteur ; seulement, pour le lui faciliter, nous mettrons en deux mots sous ses yeux les résultats de ceux qui vantent et de ceux qui décrient cette époque si voisine de nous : nous parlons seulement de la France. Les premiers, en abandonnant au dix-septième siècle la gloire des lettres, réclament celle des sciences pour le dix-huitième; ils citent les grands progrès des mathématiques, ceux de la physique, de l'astronomie, de la médecine, de l'histoire naturelle, de la chimie ; les découvertes de l'inoculation et de la vaccine,

celle de l'électricité et du galvanisme. Aux yeux des seconds tous ces avantages s'anéantissent ou disparoissent devant les causes de réprobation qui, selon eux, caractérisent cette époque coupable de la dépravation du goût, de la corruption de la morale, et du renversement de tous les principes ; ils vous font voir l'immoralité de la régence, la turpitude du règne qui la suit, l'irrésolution, la foiblesse, et la nullité de celui qui vient ensuite, l'abus constant des lumières durant ce long intervalle, les excès et les dérèglements de l'esprit en tout genre, la société entière avidement en proie aux charmes de l'éloquence et du génie de deux écrivains célèbres, dont l'un égaroit son esprit et l'autre empoisonnoit son cœur : causes également malheureuses, dont la réunion fatale nous a inévitablement conduits dans le gouffre où nous avons tous failli périr. Heureusement le dix-neuvième siècle commence sous des auspices plus favorables, et s'annonce sous des caractères bien différents : le gouffre s'est refermé, l'orage semble déjà loin, et les beaux jours promettent de reluire. Puissions-nous, au lieu de discuter tardivement les causes du plus grand fléau qui fut jamais, nous occuper avec ardeur d'en détruire les traces ! Il n'est pas de moyen plus sûr que la culture des sciences qui

rapprochent les hommes, et celle des arts et des lettres qui les adoucit et les police. Jouissons donc de tous ces trésors dont le ciel nous comble: mais, devenus plus sages par la terrible leçon que nous avons reçue, évitons soigneusement de nous laisser éblouir par tant de lumière; évitons surtout ces écarts de l'esprit qui peuvent parfois endormir la raison: pour y réussir rallions-nous sans cesse à la religion, à la morale, aux bonnes mœurs; c'est sous ces enseignes sacrées que nous trouverons un abri sûr contre le naufrage auquel nous venons d'échapper, que nous pourrons nous livrer sans danger aux biens que la société nous présente, et les faire tourner avec succès à la prospérité de la patrie, au bonheur de la famille, et à la gloire de nous-mêmes.

DES

SYSTÈMES POLITIQUES

QUI ONT GOUVERNÉ L'EUROPE,

Tiré de l'Atlas historique de A. Le Sage, tableau XXX.

Depuis l'ère chrétienne, l'Europe compte trois grands systèmes politiques qui l'ont gouvernée : 1° celui de la *Monarchie universelle ;* 2° celui de la *Féodalité ;* 3° celui de l'*Équilibre*. En ce moment elle en voit naître un quatrième, sous le nom de *Système fédératif*. Parcourons rapidement leur histoire, voyons leurs avantages et leurs inconvénients.

Quand les Romains eurent assujetti toute la terre, la république, par le vice de son étendue, se détruisit elle-même, et passa sous la domination d'un seul, qui, dès cet instant, trouva sous sa main la *monarchie universelle* toute formée. Auguste la fit marcher à la faveur de la lassitude générale, et par son adresse à conserver les formes et les expressions républicaines. Tibère la maintint par sa profonde et sombre politique : ce fut un vrai bonheur qu'elle ne périt pas d'abord sous les folies de Caligula et les fureurs de

Néron ; à la vérité elle se prolongea avec le plus bel éclat sous la suite unique de cinq souverains admirables, tous l'honneur de l'humanité et la félicité des peuples. Mais passé ce temps la *monarchie universelle*, si toutefois elle mérite encore ce nom, ne présente plus, durant deux cents ans, qu'une effroyable anarchie, une arène sanglante : on s'y bat par-tout. De tous côtés, on proclame des empereurs, qui à peine ont paru qu'ils tombent égorgés. Enfin l'un d'eux, pour éviter ce triste sort, divise, par une lueur de génie, l'empire avec son frère pour établir une espèce de contrepoids, et trouver au besoin un allié ou un vengeur. Dès-lors les empereurs purent à la vérité mourir dans leur lit, mais il ne fut plus question de la *monarchie universelle*. Voilà son histoire. Qu'on médite soigneusement les trois siècles et demi qu'elle renferme, on verra que, s'il pouvoit exister une succession privilégiée de souverains éclairés, fermes et justes, la *monarchie universelle* seroit le plus parfait des systèmes : il détruiroit par son unité le fléau de la guerre ; et toutes les passions, enchaînées sous le joug salutaire d'une autorité sans bornes, laisseroient le champ libre au règne de toutes les vertus. Mais pour peu qu'on soit livré aux chances des imperfections humaines, l'époque que nous venons de

décrire prouve, sans réplique, que l'immense étendue du pays met sans cesse le chef suprême en péril, et les armées partielles en révolte; que la méchanceté non contenue du prince produit des tyrans effroyables, tandis que la licence effrénée de la multitude enfante toutes les horreurs dont s'effraie l'imagination : la guerre civile, les incendies, le pillage, le massacre des sujets, et la boucherie des souverains.

Passons au *système féodal*. Les barbares renversèrent l'empire d'occident, et s'établirent sur ses ruines, se heurtant sans cesse, et s'exterminant parfois. Ce choc tumultueux, cette fluctuation anarchique des peuples, dura quatre cents ans, jusqu'à Charlemagne, dont le génie répand un beau lustre sur cette époque de barbarie. Il fonde une grande monarchie; il y établit l'ordre, et y institue des lois. Mais à peine il a disparu, que ses enfants déchirent en lambeaux son héritage morcelé, et son empire périt par les institutions mêmes qu'il avoit établies pour le conserver. Il avoit créé de grands officiers, des ducs, pour commander les armées, des comtes pour rendre la justice : toutes ces charges étoient révocables à volonté. Mais durant les guerres civiles, la foiblesse des princes ou leurs besoins, la confusion générale, les rendit héréditaires, et leurs posses-

seurs indépendants. Ceux-ci, pour mieux assurer leur usurpation, élevèrent, affranchirent leurs subordonnés, et portèrent leurs voisins à les imiter. Dès-lors il n'y eut plus par-tout qu'une multitude de seigneurs particuliers, et voilà l'Europe entière sous le joug du *système féodal:* système mémorable tant décrié par les uns, si vanté par les autres, et qui présente en effet tout ce qui mérite le blâme et tout ce qui est digne de louanges.

Née du désordre le plus affreux, consacrant l'anarchie la plus complète, cette hydre aux mille têtes promène par-tout la violence et l'effroi. Il n'est plus que deux états sur la terre, celui d'oppresseurs, ou celui d'opprimés. La rudesse et la férocité des hommes met le comble au vice des choses: le brigandage s'identifie à la souveraineté; chaque hauteur devient un château, chaque roc une forteresse; les passants sont détroussés, les femmes insultées, les droits méconnus, la justice anéantie. Tel est le tableau du dixième siècle que l'histoire, dans son effroi, a consacré sous la dénomination caractéristique de siècle de fer. C'en étoit fait ce semble de la civilisation, sans un de ces miracles que la Providence parfois suscite pour le salut de la terre; elle fit naître la *chevalerie.*

La chevalerie parut comme par inspiration di-

vine ; cette institution admirable de nos pères, ce sublime effort de l'enthousiasme et de la vertu, qui ne semble plus aujourd'hui, dans nos temps réguliers, qu'une noble extravagance, fut pourtant dans ces temps d'anarchie le supplément des lois, et la sauvegarde des droits les plus chers.

Honneur et gloire à la chevalerie ; c'est la partie poétique de l'histoire moderne, la gloire de l'occident, l'honneur de ses annales ; c'est elle qui retrempa nos aïeux, et ressuscita pour nous, si toutefois elle ne les créa, ces vertus aimables qui depuis ont fait l'ornement des hommes, et les charmes de la société ; la franchise, la loyauté, le désintéressement, la fidélité, la galanterie, l'honneur. Oui, à jamais honneur et gloire à la chevalerie, et si nous y revenons avec une sorte de complaisance c'est que notre sol fut son berceau, et que, dans nul pays, elle ne brilla davantage que dans notre belle et glorieuse France.

Le système féodal, avec ses diverses nuances, gouverna l'Europe pendant cinq ou six cents ans. Pris du meilleur côté, ce système semble présenter l'avantage de simplifier la souveraineté en la débarrassant des détails et de leur exécution ; c'est un général qui, pour mouvoir son armée, n'a plus qu'à commander ses officiers ; mais que seroit ce général si les soldats étoient ceux de ses

officiers et non les siens ? Le grand vice de ce système est donc de placer la force dans les mains de celui qui doit obéir, et de mettre le chef dans l'obligation d'accompagner chacun de ses ordres d'une armée, s'il veut avoir la certitude de se voir obéi ; voyons comment cet ordre de choses disparut pour faire place au *système de l'équilibre*.

L'histoire nous montre les petits états tendant sans cesse à composer de grands empires, et les grands empires se décomposant toujours en petits états, et ainsi alternativement : voilà le cercle étroit des transformations politiques ; on diroit qu'elles se réduisent à un vrai flux et reflux d'affinités et de décompositions. Le système féodal, dernier degré de la décomposition, devoit signaler le retour des affinités. En effet des idées nouvelles, comme de ne plus partager les héritages, d'en exclure les filles ; des chances de fortune, telles que de grands mariages, de riches successions ; des accidents politiques, tels que les croisades, enfin, l'habileté, le génie, les talents personnels, élevèrent les plus heureux et les plus capables du milieu de leurs égaux. Vers la fin du seizième siècle les rangs s'étoient fort éclaircis, et la scène de beaucoup simplifiée. Au lieu de cette multitude de souverainetés, on n'apercevoit plus qu'un petit nombre d'états,

les uns occupés de ne pas succomber, les autres avides de s'agrandir encore ; cependant, au milieu de toute cette agitation, l'esprit humain faisoit des progrès, les lumières s'introduisoient dans toutes les branches de la civilisation, le gouvernement devenoit une science. On s'étoit battu jusque-là par passion ; on consulta désormais ses intérêts. Le foible apprit à s'unir au foible pour résister au fort, ou l'empêcher de le devenir davantage ; il s'établit dès-lors une espèce de balance, et voilà le fameux *système de l'équilibre ;* combinaison heureuse, qui réprima l'ambition des puissants, garantit l'existence des foibles, et créa une espèce de stabilité pour tous. Dès-lors la guerre changea de nature ; les mœurs s'adoucirent, et la condition humaine s'améliora ; l'autorité devint plus libérale, l'obéissance fut plus généreuse ; les princes ne durent plus se battre que pour l'intérêt de l'état, et les sujets pour l'honneur et la gloire de leur prince, sans intérêt individuel, sans animosité personnelle ; car leurs propriétés, toujours respectées, les firent se regarder bientôt comme étrangers aux querelles de leurs gouvernements. De là les haines nationales s'amortirent, les rapports des peuples se multiplièrent, et l'Europe insensiblement ne composa plus qu'une même nation, dont la mass

continua de jouir paisiblement de tous les biens en dépit des bourrasques politiques qui agitoient parfois quelques unes de ses parties.

Voilà les principaux résultats et les nombreux bienfaits de ce système si supérieur à ceux qui le précèdent; il fixe l'époque brillante des lumières, de la littérature, des beaux-arts, et détermine celle où la société humaine goûta jusqu'ici plus de jouissances et de vrais biens. Il a pour inconvénient l'emploi constant et nécessaire de cette politique si souvent en opposition avec la morale, qui remplit la cour d'intrigues, de finesse, de duplicité, et propage jusqu'au fond des provinces l'oubli des devoirs et le relâchement des principes; ou lui reproche encore de porter les divers états à se ruiner à l'envi par l'entretien de grosses armées, comme aussi de ne pouvoir conserver cet *équilibre* tant désiré, ce vrai palladium, qu'à force de coups de canon, précisément comme certains marins croient pouvoir conjurer la tempête et obtenir le calme.

Nous l'avons vu crouler de nos jours; un gouffre effroyable s'est entr'ouvert pour engloutir une des colonnes fondamentales de l'édifice, et sur la brêche même s'est livré un des plus furieux combats qui ait jamais mis la civilisation en péril. Si le génie du mal l'eût emporté, que devenoit

l'Europe? Déjà l'on croyoit tout perdu, quand la Providence, encore cette fois, a fait un effort bienfaiteur; un homme a paru, qui a tout sauvé.

Mais avant de continuer, observons un instant qu'aucun des trois systèmes passés n'a été l'ouvrage des hommes; qu'une fois détruits il a été impossible de songer raisonnablement à les rétablir: enfin que leur chute ou leur transition a été signalée par une longue anarchie et d'effroyables misères, auxquelles le temps seul a pu porter remède. Il étoit donc réservé à nos jours de voir le prodige nouveau d'un seul homme, saisissant le privilège du temps, se jeter à la traverse de la crise désespérée dont nous allions être victimes, arrêter court le débordement des maux dont alloit nous accabler la chute de notre système, et le remplacer aussitôt par une création de son génie, dont le but est de dépasser la somme des avantages que nous venons de parcourir, sans avoir leurs inconvéniens.

Tel a été celui qui, s'élevant gigantesquement au milieu du bouleversement universel, enchaînant l'effervescence des idées nouvelles, brisant la tenacité des idées anciennes, et renouvelant la création au milieu du chaos politique, a fondé le *système fédératif*. Il seroit absurde d'oser décrire ce qui n'est pas encore défini; il seroit

téméraire d'oser sonder l'abîme d'aussi grands desseins; mais toutefois est-il permis de se réjouir des premiers résultats, et de se complaire dans ceux qu'on doit espérer.

En effet, dans le système fédératif on aperçoit l'unité de la monarchie universelle, sans les inconvénients de son étendue, les secours du système féodal sans les vices de sa résistance, et enfin bien au-delà des avantages du dernier système, puisqu'il doit éteindre la guerre et procurer le *repos* au lieu de *l'équilibre*.

En considérant la France, devenue le centre immuable de tous ces états inférieurs, enchaînant par sa masse la régularité paisible de leurs mouvements harmonieux, on est tenté de comparer le beau idéal de cet ordre de choses au merveilleux système qui gouverne et règle notre univers. Nous savons à la vérité combien les passions des hommes rendent chimériques ces beaux rêves d'une flatteuse théorie, et qu'il n'est pas aisé de déterminer comment ce premier centre demeurera immuable, comment ces masses secondes demeureront dociles. Mais qui connoît les ressources du génie créateur de tant de choses? Qui soupçonne les lois méditées par ce dictateur de l'ordre social? les barrières imposées au chef suprême, le concours garanti des confédérés, la

révolution salutaire dans les idées, les mœurs de chacun, en un mot, l'harmonie projetée de ce grand tout? Et quel intérêt raisonnable pourroit porter la France à dépasser les limites imposées par le génie tout-puissant ? Quel motif d'éloignement pourroient éprouver les États qui, convaincus qu'elle ne peut être à craindre, trouveroient sous son heureuse suprématie le repos et la garantie de leur existence? Se plaindroient-ils de ne pouvoir plus combattre ? Mais, parmi ce grand nombre de princes, pour un qui perdroit ainsi le moyen de s'agrandir au risque de périr plus tard, combien gagneroient la certitude d'une constante durée ? Et n'est-ce donc rien pour la grandeur que d'enchaîner la vicissitude ? Pourroient-ils regretter ce funeste droit de guerre, ce terrible *ultima ratio regum,* le côté odieux de leur puissance, quand ils acquerrent les moyens de pouvoir répandre sans distraction ces biens qui les assimilent à la divinité ? Les peuples eux-mêmes, unis d'intérêt et de bonheur, ne créeroient-ils pas bientôt par la masse de l'opinion une espèce d'autorité morale propre à affermir ce nouvel ordre de choses ? Il est bien vrai que, dans le sens le plus indulgent, on n'a traité jusqu'ici de pareils projets et de pareilles espérances que de rêves d'hommes de bien; mais enfin si

l'oubli de soi, si l'amour de l'intérêt public venoient à multiplier les hommes de bien, ne pourroit-il donc se faire que la somme de leurs chimères approchât plus ou moins de la réalité ? et quels puissants moyens ne s'offrent déjà confusément à nos conjectures, pour atteindre ce but? Qui peut assigner les résultats nouveaux d'une éducation nouvelle ? Qui a calculé les effets d'un enseignement uniforme dans toute l'étendue de l'Empire, devant produire, autant qu'il est permis de l'attendre des imperfections humaines, une unité d'opinions, un accord de principes, une espèce d'harmonie morale, inconnus jusqu'ici ? Qui osera prononcer sur une telle génération, ne quittant son étude classique que pour passer à la discipline des camps et à la pratique spéciale de l'honneur; traversant ainsi sous une garde constante les tempêtes de la vie; rendue à la société seulement après que la morale est assise et les grandes épreuves finies; occupant alors toutes les magistratures, et donnant à son tour l'exemple des devoirs, après avoir été si longtemps à leur école? Quel peuple moderne fit cet essai ? Les anciens, dont l'esprit public nous étonne, employèrent-ils jamais de plus fermes ressorts ? Quoi qu'il en soit, les évènements et la réussite des grands projets des hommes sont dans

le secret et la sagesse du ciel; mais toujours est-il certain que le temps où nous vivons est sans exemple dans l'histoire du monde, et que les actions et la destinée de celui qui consacre cette époque sont sans égales.

On a bien vu dans les temps passés des conquérants, des législateurs, des héros, des sages; mais qu'un seul réunît toutes ces qualités en sa personne, qu'il les fît toutes concourir sans relâche à l'accomplissement de ses prodigieux desseins, qu'il ne connût ni le repos, ni les plaisirs, mais qu'il fût toujours, en tout temps, tout entier aux nobles fonctions de ses hautes destinées, réparant le passé, illustrant le présent, préparant l'avenir, certes, c'étoit un caractère qui n'étoit pas encore dans l'histoire; il appartenoit à notre temps d'en enrichir les annales du monde; et que de choses s'y inscriront avec lui! car son activité et son génie semblent avoir changé la nature du temps! chacune de ses années renferme des siècles d'évènements, et il est encore à peine à la moitié de la vie!!!

FIN DU SIXIÈME ET DERNIER VOLUME.

TABLE

DES

REINES ET RÉGENTES DE FRANCE

CONTENUES DANS CET OUVRAGE.

TOME PREMIER.

On a cru se rendre agréable au lecteur en donnant à cette table une forme tout à la fois utile et commode: en même temps qu'elle indique les pages où se trouvent les reines et régentes que l'on cherche, on a sous les yeux toute leur nomenclature chronologique et celle de leurs époux. C'est par le même motif qu'on a fait précéder chaque dynastie et leurs subdivisions du résumé des époques qu'elles présentent. Ils sont tirés de *l'Atlas historique de A. Le Sage*, ouvrage qui revient sans cesse en fait d'histoire, parcequ'il est indispensable pour la lire avec fruit ou l'apprendre avec facilité.

Première Race, ou Période Mérovingienne, dure 331 ans, donne vingt-deux rois et un nombre incertain de reines, parmi lesquelles on remarque seulement Bazine, Clotilde, Frédégonde et Brunehauld.

Pharamond est le premier roi de cette race, *Childéric III* le dernier; *Mérovée* lui donne son nom, et *Clovis* en est le héros. La couronne se partageoit alors entre tous les frères: ce sont ces partages qui ont perdu

la dynastie et rendent son histoire difficile. Il y en a trois remarquables. Le premier est celui des enfants de Clovis ; ils étoient quatre. Après beaucoup de combats et de crimes, *Clotaire I* reste seul, et réunit toute la monarchie française. A sa mort, nouveau partage entre ses quatre enfants, nouveaux troubles, nouvelles atrocités. *Clotaire II*, son petit-fils, reste seul, et réunit encore tout le territoire français, Mais sous ses deux petits-fils s'effectue le troisième partage, en France orientale ou Austrasie, et en France occidentale ou Neustrie. Les rois cessent d'abord en Austrasie. *Pepin Héristel*, maire du palais, office qui avoit usurpé toute l'autorité, non seulement ne permet pas à ceux de Neustrie de venir leur succéder, mais il les oblige de le recevoir pour maire; et dès ce moment les Mérovingiens furent perdus. Ces deux grandes magistratures de l'État, la royauté et la mairie, étant héréditaires, et le hasard voulant que la race des maires fût une suite de grands hommes, tandis que celle des rois ne fournissoit que des gens incapables, il en résulta que les maires furent tout et les rois rien ; aussi sont-ils connus dans l'histoire sous le nom de *rois fainéants*. Enfin, le maire Pepin se lassa un jour de faire les fonctions de roi sans en avoir le titre; il écarta le fantôme qu'il laissoit subsister, et se montra à sa place. Ce fut moins une révolution qu'une ordonnance. J'ajouterai que le premier partage est remarquable, parcequ'il donne le premier exemple de la *loi salique ;* le second, par *Brunehauld* et *Frédégonde*, deux reines célèbres par les crimes dont elles furent les auteurs ou l'objet; le troisième enfin, parcequ'il prépare et consomme l'*usurpation du trône* par les maires du palais. Quand on a classé ceci, c'est assez pour la pé-

riode mérovingienne, et l'on peut voir que la tâche n'est plus aussi effrayante que le laisse craindre le chaos offert par nos volumineuses histoires; encore la *Géographie de l'histoire* (tableau n° III) facilite-t-elle singulièrement tout ce qu'on vient d'énoncer, parcequ'elle montre tout à la fois, sous la forme généalogique, les différents princes, leur patrimoine, les maires du palais et les principaux faits dont il est question. (*Atlas de Le Sage*, n° IX.)

PRINCES.	FEMMES.
Pharamond, mort en 427.	Les femmes de ces trois princes, très incertains eux-mêmes, sont très incertaines ou tout-à-fait ignorées. . . . . pag. 81
Clodion, mort en 448. .	
Mérouée, mort en 456. .	
Childéric, mort en 481. .	*Bazine*. 82
Clovis I, mort en 511. .	*Anonyme*. 88
	Clotilde, morte en 543 90
Clodomir, roi d'Orléans, mort en 524	*Gondiuque*. 110
Childebert I, roi de Paris, mort en 558.	*Ultrogotte*. 112
Clotaire I, mort en 562.	*Ingonde*. 115
	Aregonde. . . . . *ib.*
	Chusène. 120
	Radegonde. . . . . *ib.*
	Waldrade. 138
	Anonyme. 139
Chérebert, roi de Paris, mort en 566.	*Ingoberge*. 158
	Miroflède. 162
	Marcouèfve, ... *ib.*
	Teudegilde. 163
Gontran, roi de Bourgogne, mort en 593. . . .	*Vénérande*. 167
	Marcatrude. . . . . *ib.*
	Austregilde ou *Bobile*. *ib.*

PRINCES.	FEMMES.
CHILPÉRIC I, mort en 584.	*Audouère*, m. en 580. 172 *Galsonte*, m. en 578. 176 *Frédégonde*, m. en 596. 182
SIGEBERT, roi d'Austrasie, mort en 575.	*Brunehauld*, m. en 613. 231
Comparaison de *Frédégonde* et de *Brunehauld*. . . 289	
CHILDEBERT, roi d'Austrasie, mort en 596.	*Faileube*, m. en 596. 300
THÉODEBERT, roi d'Austrasie, mort en 612.	*Blichilde*. . . . . 304 *Teudechilde*, m. en 563. 307
CLOTAIRE II, mort en 628.	*Haldetrude*. . . . . 313 *Bertrude*, m. en 620. 314 *Sichilde*. 317
DAGOBERT I, mort en 638.	*Gomatrude*. . . . . 318 *Nantilde*. . . . . *id.* *Ragnetrude*. 322
CLOVIS II, mort en 660. .	*Bathilde*. 324
CHILDÉRIC II, mort en 673.	*Blitilde*. 336
THIERRI III, mort en 690.	*Cosilde* ou *Dode*. . . 340
CHILDEBERT, mort en 711. DAGOBERT, mort en 715. . THIERRI IV, mort en 736. CHILDÉRIC III, rasé en 750.	Les femmes de ces quatre princes sont presqu'inconnues, et leurs noms incertains.

SECONDE RACE, ou PÉRIODE CARLOVINGIENNE, dure 236 ans, donne onze rois et un grand nombre de reines, parmi lesquelles Judith, femme de Louis le Débonnaire, est la plus remarquable.

Pepin le Bref est le premier roi de cette race, *Louis V* le dernier; *Charlemagne* lui donne son nom, et en est

le héros : il étend au loin les frontières françaises, et fonde le second empire d'Occident, qui comprenoit la France, l'Allemagne, et l'Italie presque entière. La couronne se partageoit encore sous cette race, et ce sont ces partages encore qui perdent la dynastie, et rendent son histoire confuse.

Le fils de Charlemagne a trois enfants, qui règnent en Italie, en France et en Allemagne. Chacun des frères a nombre d'enfants, qui amènent autant de subdivisions. Tous ces partages, les guerres qu'ils causent, les crimes qu'ils font commettre, remplissent deux ou trois générations (*Voyez la Géographie de l'histoire*, n° III.) Enfin Charles le Gros, l'arrière petit-fils de Charlemagne, réunit sur sa tête tous les États de son aïeul, par héritage ou par usurpation; mais il n'avoit ni ses forces ni son génie. On le dépose; son trône s'écroule, et ses débris forment des États séparés. Voilà les Carlovingiens tombés dans le mépris, comme avoient été les Mérovingiens. Mais sous ceux-là l'autorité ne s'étoit pas perdue, elle n'avoit fait que changer de mains; car si elle échappa aux rois, elle fut saisie tout entière par les maires du palais. Aussi le passage de la première à la seconde race se fit-il sans amener de révolution dans l'État. Il n'en fut pas ainsi sous les Carlovingiens; l'autorité, perdue par le monarque, ne fut pas recueillie par un seul, ce qui eût continué la monarchie accoutumée; elle fut disséminée entre tous, ce qui produisit l'indépendance partielle, l'anarchie, le *système féodal*. La monarchie française ne fut plus qu'une confédération tumultueuse, qui ne conserva des rois que par habitude, et par le besoin de résister aux Normands qui ravageoient le pays.

Les Carlovingiens avilis, incapables désormais de se faire obéir et d'accorder protection, ne montrant plus que des droits sans pouvoir et des titres sans talents, devoient nécessairement disparoître devant le plus puissant et le plus habile des vassaux. C'est ce qui arriva sous Hugues Capet, qui commence la troisième dynastie, dont cette carte montre les détails. (*Atlas historique de Le Sage*, n° III.)

PRINCES.	FEMMES.	Pag.
PEPIN D'HÉRISTEL, maire du palais.	*Plectrude*.	343
	Alpaïde.	350
CHARLES MARTEL, maire du palais.	*Rotrude*.	351
	Sonichilde.	*ib.*
PEPIN LE BREF, mort en 768.	*Berthe au grand pied*, morte en 783. . . .	353
CARLOMAN, roi d'Austrasie, mort en 771.	*Gerberge*.	357
CHARLES LE GRAND, dit CHARLEMAGNE, mort en 814.	*Ermengarde*.	362
	Hildegarde, m. en 783.	363
	Fastrade, morte en 794.	365
	Luitgarde, morte en 800.	370
	Himiltrude.	372
	Regine.	*ib.*
	Adalinde.	*ib.*
	Madelgarde.	*ib.*
	Gersuinte.	*ib.*
	Anonyme.	*ib.*
LOUIS LE DÉBONNAIRE, mort en 840.	*Ermengarde*, morte en 818.	377

TOME II.

PRINCES.	FEMMES.	Pag.
LOUIS le Débonnaire, mort en 840	*Judith*, morte en 843.	1
CHARLES le Chauve, mort en 877.	*Ermentrude*, morte en 869.	29
	Richilde	31
LOTHAIRE I, mort en 855.	*Ermengarde*, morte en 851.	38
PEPIN I, roi d'Aquitaine, mort en 838.	*Ingeltrude*, morte en 838	39
LOUIS le Germanique, mort en 876.	*Emme*, morte en 876.	40
CHARLES le Gros, déposé en 888, mort en 898. . . .	*Richarde*, morte en 911.	43
LOUIS le Bègue, mort en 879.	*Ansegarde*.	47
	Adélaïde.	52
CHARLES le Simple, mort en 929.	*Anonyme*.	55
	Frédérune	*ibid.*
	Ogive.	58
RAOUL, mort en 936. . .	*Emme*, morte en 934.	62
LOUIS d'Outremer, mort en 954.	*Gerberge*, morte vers 969.	64
LOTHAIRE, mort en 986. .	*Emme*, morte vers 988.	73

PRINCE. FEMME. Pag.

Louis V, mort en 986. . . { *Blanche*, morte en 989. 82

TROISIÈME RACE, ou PÉRIODE CAPÉTIENNE, donne trente-cinq rois et forme trois branches régnantes, les *Capétiens directs*, les *Valois*, et les *Bourbons sur les Capétiens directs*.

La branche directe des Capets, qui présente à la lecture moins d'éclat peut-être que les deux suivantes, offre pourtant des objets plus essentiels. C'est là qu'on trouve le principe de nos institutions et de nos coutumes, le berceau de notre droit public et de nos lois constitutives. En vain on voudroit les aller chercher au-delà : le système féodal, qui complète la ruine des Carlovingiens et commence l'élévation des Capétiens, s'élève comme un mur de séparation entre les deux dynasties ; il brise toute la filiation des lois, il interrompt la succession des coutumes, il creuse un abîme où s'engloutit la législation de Charlemagne ; en un mot il forme un véritable interrègne entre les vrais monarques de la seconde et de la troisième race. L'accession de Hugues Capet fut le dernier terme de ce système anarchique, et le premier pas rétrograde vers la monarchie réelle. Ce prince étoit le plus puissant des seigneurs, et son riche patrimoine devint la base solide sur laquelle ses descendants travaillèrent sans relâche à reconstruire la monarchie aux dépens de l'indépendance féodale : ce fut le

point d'appui qui leur servit à rapprocher et rejoindre tant de matériaux épars. C'est une chose admirable et curieuse que la sagesse, l'habileté avec laquelle tous les rois capétiens marchent constamment et en silence vers le même but; rien n'égale l'uniformité et la persévérance de leur système héréditaire, si ce n'est la fortune qui les seconde.

Quand Hugues parvint à la couronne, la France étoit partagée entre une foule de seigneurs, qui, sous la dépendance purement nominale du roi, étoient absolus chez eux, y levoient des impôts, rendoient la justice, dictoient les lois, frappoient monnoie, et faisoient la guerre. Hugues Capet, qui, comme seigneur particulier, avoit tous ces avantages dans ses domaines, ne les possédoit nulle part comme roi; il n'avoit de véritable souveraineté que dans ses terres. Qu'il fallut de politique, d'adresse et de bonheur dans ses descendants pour dépouiller ces fiers barons, et les réduire à la condition de sujets! Telle fut pourtant l'habileté de ces princes et la faveur des circonstances, que vers 1300, maîtres de la plus grande partie du territoire français, acquis par conquête, par mariage, ou par réunion, ils se trouvoient les justiciers universels du royaume, et ses législateurs suprêmes. Cependant leurs besoins avoient augmenté avec leur grandeur, et leurs dangers s'étoient peut-être accrus avec leur puissance. Les impositions et les taxes, ce sujet éternel de dispute entre les souverains et les peuples, cette cause première des révolutions des empires, devenoient désormais un objet délicat et dangereux vis-à-vis d'une grande nation qui ne les auroit pas consenties; et si le monarque n'avoit plus à redouter l'opposition d'un vassal puissant, il avoit à

craindre les murmures et le soulèvement d'un peuple entier. Philippe le Bel, le plus grand politique de son temps, osa parer à cet inconvénient par une mesure qui auroit fait trembler un prince moins habile: il convoqua la nation; et cette assemblée, qui vers le même temps en Angleterre, sous le nom de *parlement*, faisoit la guerre à ses rois, et en Allemagne, sous le nom de *diète*, dictoit des lois aux empereurs, ne fut alors en France, sous le nom d'*états-généraux*, que le soutien du trône et l'affermissement de l'autorité royale: tant il est vrai que les mêmes éléments maniés par des mains différentes peuvent conduire à des résultats opposés! Cet important établissement, le complément des institutions capétiennes, devenu la base fondamentale de la monarchie française, terminera nos observations.

Nous ajouterons seulement, et par forme de récapitulation, que tant de travaux et de succès furent particulièrement l'ouvrage de quatre princes les plus remarquables de leur race. *Louis le Gros* jeta les premières bases, *Philippe-Auguste* les étendit par ses victoires, *S. Louis* les affermit par sa sagesse, *Philippe le Bel* y mit la dernière main par son grand caractère et sa politique audacieuse. (*Atlas historique de Le Sage*, n° IX.)

PRINCES.	FEMMES.	Pag.
HUGUES CAPET, mort en 996.	*Adélaïde*.	85
	Anonyme.	86
ROBERT le Pieux, mort en 1031	*Berthe*	87
	Constance d'Arles, morte en 1032. . .	94
	Agnès de Noyon. . .	119.

PRINCES.	FEMMES.	Pag.
HENRI I, mort en 1060.	*Agnès de Russie.* . . .	121
PHILIPPE I, mort en 1108.	*Berthe de Hollande.* . .	129
	Bertrade de Montfort, morte en 1117. . .	134
LOUIS VI, *dit* le Gros, mort en 1137.	*Luciane de Rochefort.*	192
	Adélaïde de Savoie, morte en 1154. . .	195
LOUIS VII, dit le Jeune, mort en 1180.	*Éléonor de Guyenne*, morte en 1204. . .	201
	Constance de Castille, morte en 1160. . .	278
	Alix de Champagne, morte en 1206. . .	281
	Anonyme.	296
Comparaison de *Bertrade de Montfort* et d'*Éléonor de Guyenne*.		270
PHILIPPE II, dit Auguste, mort en 1223.	*Isabelle de Hainaut*, morte en 1190. . .	299
	Ingelburge de Danemarck	306
	Agnès de Méranie, morte en 1120. . .	329
	Anonyme.	331
LOUIS VIII, mort en 1226.	*Blanche de Castille*, morte en 1252. . .	333

TOME III.

SUITE DE LA TROISIÈME RACE.

PRINCES.	FEMMES.	Pag.
SAINT LOUIS, mort en 1270.	*Marguerite de Provence*, morte en 1285.	1
PHILIPPE III, dit le Hardi, mort en 1285.	*Isabelle d'Aragon*, morte en 1271. . .	30
	Marie de Brabant, morte en 1321. . .	33
PHILIPPE le Bel, mort en 1314.	*Jeanne de Navarre*, morte en 1304. . .	50
LOUIS X, dit Hutin, mort en 1316.	*Marg. de Bourgogne*, morte en 1315. . .	65
	Clémence de Hongrie, morte en 1328. . .	73
	Anonyme.	75
PHILIPPE V, dit le Long, mort en 1322	*Jeanne de Bourgogne*, morte en 1329. . .	76
CHARLES IV, dit le Bel, mort en 1328.	*Blanche de Bourgogne*, morte en 1325.	80
	Marie de Luxemb., morte en 1323. . .	84
	Jeanne d'Évreux, morte en 1370. . .	87

SUBDIVISION DES CAPÉTIENS.

BRANCHE DES VALOIS.

Donne dix générations, treize rois, sept rameaux, et s'éteint en 1615.

(V. *les Tableaux historiques de Le Sage*, nos. IX et X.)

Observations sur les Valois.

La branche des Valois présente la scène la plus active et la plus tumultueuse de notre histoire; elle fournit les évènements les plus frappants de la monarchie, soit qu'on la considère au dehors, soit qu'on l'observe au dedans.

Deux de ses rois tombent dans les mains de l'ennemi, *Jean* à Poitiers, et *François I* à Pavie. Deux fois le sceptre est sur le point d'échapper; on croit le voir passer dans la main des *Plantagenets* ou des *Guises*. Il faut presque des miracles pour le retenir: je veux parler de Charles VII au temps de la Pucelle d'Orléans, et du temps de la ligue à la mort de Henri III.

Deux révoltes fameuses mettent l'état en péril, celle de *Robert d'Artois*, devenu le conseiller d'Édouard III, et celle du *connétable de Bourbon*, devenu le général de Charles-Quint.

Les trois grandes guerres étrangères de notre histoire se trouvent toutes sous cette branche; 1° *celle d'Angleterre*, qui mit le royaume à deux doigts de sa perte; 2° *celle d'Italie*, qui devint la source des plus grands maux; et 3° *celle d'Autriche*, qui commença sous des auspices si malheureux.

Sous les Valois encore éclatent trois des quatre fameuses guerres civiles qui souillent nos annales; 1° *celle*

de Charles le Mauvais, sous Jean et Charles V; 2° celle des *Armagnacs* et des *Bourguignons*, sous Charles VI; 3° celle des *protestants* et de la *ligue*, sous François II, Charles IX et Henri III. Les plus terribles défaites et les victoires les plus glorieuses sont de ce temps, *l'Écluse*, *Crécy*, *Poitiers*, *Azincourt*, *Pavie* et *Saint-Quentin*; *Rosebecq*, *Fournoue*, *Agnadel*, *Marignan*, *Cérisoles et Ravenne*; et, comme si tout devoit concourir à rendre cette période célèbre, c'est elle encore qui présente le rassemblement de ces découvertes fameuses qui amenèrent des révolutions complètes dans l'esprit humain: l'*artillerie*, l'*imprimerie*, la *boussole*, la découverte de l'*Amérique*, et le *passage aux Indes*; c'est enfin de son temps que commence la chaîne non interrompue de nos *poëtes*, de nos *historiens*, et de nos *théâtres*.

Si l'on a bien présents les désastres extérieurs et domestiques des Valois, tels que je viens de les esquisser, l'on ne sera pas peu surpris sans doute du contraste étrange de leur bonne fortune, en lisant que c'est la branche qui a effectué le plus de réunions importantes, et affermi les bases du pouvoir absolu du monarque. Il semble, à parcourir la suite des évènements, que le destin bizarre voulût payer chaque revers éclatant par quelque succès solide: en effet chaque désastre militaire est accompagné d'une grande acquisition territoriale, et chaque trouble civil est aussitôt suivi d'une augmentation de l'autorité royale. Philippe de Valois, malgré les malheurs de Crécy, enrichit la couronne de l'acquisition du Dauphiné. L'infortuné Jean, malgré sa défaite et sa prison, recueillit pourtant la Bourgogne.

Charles VII est encore plus frappant: proscrit, déshérité, chassé du trône où s'assied son rival, lui qu'on

croit perdu sans ressource, est précisément celui qui réunit toutes les provinces anglaises.

Si l'on veut continuer ce contraste singulier, les succès brillants de Charles VIII et de Louis XII en Italie n'amenèrent que des désastres, tandis que les malheurs de François I furent accompagnés de la réunion de la Bretagne et de tout le patrimoine du connétable de Bourbon. La défaite de Saint-Quentin n'empêcha pas Henri II de réunir Metz, Toul et Verdun; et, pour terminer enfin, il n'y a pas jusqu'aux horreurs de la ligue et à la dissolution immédiate dont elles menaçoient la monarchie, qui ne soient suivies de l'acquisition du riche patrimoine de Henri IV. Il en fut ainsi de l'autorité royale et de l'affermissement de la maison régnante. Les succès inutiles d'Édouard III et de Henri V ne servirent qu'à consacrer davantage la loi salique; ils gravèrent plus profondément dans le cœur des Français cette loi salutaire qui prévient tant de maux. Les attentats de Marcel rendirent Charles V plus puissant. L'atrocité des Bourguignons et les complots d'Isabelle préparèrent les jours absolus de Charles VII et de Louis XI, comme l'anarchie de la ligue et le danger des guerres de religion produisirent l'autorité toute-puissante des Bourbons.

Sous les Valois encore naquirent des lois fondamentales célèbres. La majorité des rois fut fixée à quatorze ans, les apanages furent abolis, l'inaliénation des domaines consacrée, le concordat établi; et, ce qu'il y a de bien digne de remarque, c'est qu'une des époques les plus confuses de cette période est précisément celle du triomphe de la magistrature dans les personnes des l'Hospital, du Tillet, Cujas, de Thou, Harlay, etc. etc.

(*Tiré de l'Atlas de Le Sage, tableau IX.*)

PRINCES.	FEMMES.	Pag.
PHILIPPE VI, dit de Valois, mort en 1350	*Jeanne de Bourgogne*, morte en 1348.	94
	Blanche de Navarre, morte en 1398. . .	100
JEAN, mort en 1364. . .	*Bonne de Luxembourg*, morte en 1349.	104
	Jeanne, c^ne^ d'Auvergne, morte en 1360.	106
CHARLES V, mort en 1380.	*Jeanne de Bourbon*, morte en 1377. . .	109
CHARLES VI, mort en 1422.	*Isabelle de Bavière*, morte en 1435. . .	116
	Odette de Champdivers.	168
CHARLES VII, mort en 1461	*Marie d'Anjou*, morte en 1463.	173
	Gérarde Cassignel . .	178
	Agnès Sorel, morte en 1450	180
	Ant. de Villequiers. .	212
LOUIS XI, mort en 1483. .	*Marguerite d'Écosse*, morte en 1445. . .	216
	Charlotte de Savoie, morte en 1483. . .	224
	Félise Renard	237
	Maguerite de Sassenage.	*ibid.*
	La Gigonne, La Passefilon	242
CHARLES VIII, mort en 1498	*Anne de Bretagne*, morte en 1513. . .	245
	N... Anonyme. . .	307

PRINCE.	FEMMES.	Pag.
Louis XII, mort en 1515.	*Jeanne de France*, morte en 1504. . .	316
	Anne de Bretagne, morte en 1513. . .	332
	Marie d'Angleterre, morte en 1534. . .	375
	Anonymes.	394
	Thomassine Spinola.	397

TOME IV.

SUITE DE LA TROISIÈME RACE.

PRINCES.	FEMMES.	Pag.
Charles, duc d'Angoulême, mort en 1496. . .	*Louise de Savoie*, mère de François I, morte en 1531. . .	1
François I, mort en 1547.	*Claude de France*, morte en 1524. . .	58
	Éléonor d'Autriche, morte en 1558. . .	65
	Anne de Boulen. . .	93
	La belle Féronière. .	107
	L'Avocate	112
	N. . . . Curcau. . . .	116
	Françoise de Foix, morte en 1537. . .	118
	Anne de Pisseleu. . .	156

PRINCES.	FEMMES.	Pag.
HENRI II, mort en 1559.	*Catherine de Médicis*, morte en 1589 . . .	202
	Philippe Duc	291
	Diane de Poitiers, morte en 1566. . .	295
	Nicolle de Savigny. .	340
	N. . . Flamin. . . .	342
FRANÇOIS II, mort en 1560.	*Marie Stuart*, décapitée par Élisabeth d'Angleterre en 1587.	347

TOME V.

SUITE DE LA TROISIÈME RACE.

PRINCES.	FEMMES.	Pag.
CHARLES IX, mort en 1574.	*Élisabeth d'Autriche*, morte en 1592. . .	1
	Anonyme.	30
	Marie Touchet, morte en 1638	34
HENRI III, assassiné en 1589.	*Louise de Lorraine*, morte en 1601. . .	52
	Comparaison d'*Élisabeth d'Autriche* et de *Louise de Lorraine*.	93
	Renée de Rieux. . . .	96
	Marie de Clèves, princesse de Condé, morte en 1574. . .	109

SUBDIVISION DES CAPÉTIENS.

Pag.

BRANCHE DES BOURBONS.

202
291

Donne dix-huit générations et un très grand nombre de rameaux.

295
330
342

(V. *les Tableaux historiques de Le Sage*, nos IX et XI.)

Observations sur les Bourbons.

347

La maison de Bourbon est particulièrement célèbre par la douceur de ses princes et leur extrême valeur : elle a donné une foule de grands capitaines, et deux des plus grands rois de la monarchie ; *Henri IV*, dont les Français ne parlent qu'avec amour, et *Louis XIV*, qu'ils citent avec une juste admiration. Mais elle doit être bien plus célèbre encore dans les siècles à venir par la terrible et fameuse révolution dont elle a été la victime.

Pag.

Cette maison, la plus ancienne de l'Europe, ainsi que la plus puissante et la plus nombreuse, comptant plusieurs siècles d'une illustre existence et d'un bonheur constant, victorieuse de ses ennemis ou héritière de ses rivaux, occupant plusienrs trônes et régnant sur les deux hémisphères, comblée de gloire, d'honneurs et de pouvoir, étoit destinée à donner à la terre, dans la personne de son chef, un grand et terrible exemple de la fragilité des grandeurs humaines. Un gouffre effroyable s'est ouvert tout-à-coup sous ses pieds, et il s'y est irrésistiblement englouti, lui, son trône, sa puissance et sa famille. A peine l'imagination peut-elle suivre la rapidité d'une telle catastrophe ; les effets de la foudre

1
50
54
52
93
96
109

ne sont ni plus terribles, ni plus prompts : en un instant tout a disparu ; et l'esprit consterné cherche en vain quelques vestiges de tant de grandeurs. — Hommes du monde, grands de la terre, philosophes de toutes les sectes, politiques de tous les pays, lisez et méditez!!!

PRINCE.	FEMMES.	Pag.
HENRI IV, assassiné en 1610	*Marguerite de Valois*, morte en 1625. . .	119
	Marie de Médicis, mort en 1642. . . .	210
	Dayelle.	268
	Tignonville.	*ibid.*
	Martine.	271
	Montaigu.	272
	Arnaudine.	273
	Catherine du Luc . .	*ibid.*
	Fleurette.	274
	La Glandée	*ibid.*
	La Boinville	*ibid.*
	La Clain.	*ibid.*
	Charlotte de Beaune.	275
	N. de Rebours.	286
	Françoise de Montmorenci	289
	Corisande d'Andouins.	305
	Charlotte des Essars.	322
	Jacqueline de Bueil. .	337
	Antoinette de Pons, morte en 1632. . .	348
	Marie de Beauvilliers, morte en 1656. . .	352

TOME VI.

SUITE DE LA TROISIÈME RACE.

PRINCES.	FEMMES.	Pag.
Suite de HENRI IV, mort en 1610	*Gabrielle d'Étrées*, morte en 1599. . .	1
	Henriette d'Entragues, morte en 1633. . .	57
	Charlotte de Montmorenci	107
Louis XIII, mort en 1643.	*Anne d'Autriche*, morte en 1666. . .	126
	Louise de La Fayette.	170
	Marie de Hautefort. .	187
Louis XIV, mort en 1715.	*Marie Thérèse d'Autriche*, morte en 1683.	203
	Madame de Maintenon, morte en 1719.	230
	Madame de Beauvais.	256
	Mad^elle de La Mothe d'Argencourt . . .	259
	Olympe, Marie, et Hortense Mancini, nièces de Mazarin.	263
	Mademoiselle de La Vallière, morte en 1710.	290
	Mademoiselle de Fontanges, morte en 1681.	322
	Madame de Montespan, morte en 1707.	338

Note de l'Éditeur 349
Histoire de la Littérature et des Beaux-Arts. . . . 351
Des Systèmes politiques qui ont gouverné l'Europe. 367
Table générale des matières contenues dans l'Histoire des Reines et Régentes de France. 381

Fin de la Table générale.

S90704
Sad

CATALOGUE de M. DE SOURDON, libraire de S. A. I. la Princesse de Bade, éditeur de l'Atlas historique de A. Le Sage, n° 15, rue de la Jussienne, à Paris.

N. B. LES personnes qui voudroient *accroître leur Bibliothèque* ou *s'en former une*, et qui sont arrêtées par la forte somme qu'exige ordinairement de pareils achats, trouveront chez M. de Sourdon tous les ouvrages qui s'impriment à Paris, au meilleur compte et à toutes les conditions de paiement qui pourront leur être agréables : de cette manière ils pourront jouir immédiatement et tout à la fois de la *totalité de leur bibliothèque*, sans avoir à payer que peu à peu et à de longs intervalles.

L'Atlas historique, généalogique, chronologique et géographique de A. LE SAGE. 4e. édit. composée de 34 cartes ou tableaux.

Prix. p. ord. et rel. 106 f. 50 c.
—— p. fin et rel... 136 50
—— p. vélin en feuil. 240 fr.

Cet ouvrage est indispensablement nécessaire pour *lire* l'histoire avec fruit et l'*apprendre* avec facilité ; il est tout à la fois *élémentaire* et de *recherches*, également propre aux *écoles* et aux *bibliothèques* ; il a été déclaré classique dans plusieurs pays, et avec son secours il n'est pas de parents qui ne puissent enseigner leurs enfants, ni de jeunes gens qui ne puissent s'instruire eux-mêmes : il s'en est vendu plus de 4000 exemplaires en 5 ans.

Toutes les Feuilles ou les Tableaux de cet ouvrage peuvent *s'acheter séparément*, à 4 fr. pap. ordinaire, ou 5 fr. pap. fin Les suivants sont particulièrement *classiques*.

N° 1. Tableau général de l'histoire universelle ancienne ;
— 2. Tableau général de l'histoire universelle moderne ;
— 3. Développement des dix premiers siècles de l'ère chrétienne ;
— 4. Développement des huit derniers siècles de l'ère chrétienne ;
— 5. Le monde connu des anciens ; les 4 grandes monarchies ;
— 6. La Grèce antique ; expéditions de Xerxès, etc., etc. ;
— 7. Le monde romain ; campagne d'Annibal, etc., etc. ;
— 8. Carte curieuse montrant l'invasion des Barbares ;
— 9. Carte généalogique générale de France ;
— 12. Carte géogr. de France : formation graduelle de l'Empire.
(*) — 26. Les contrées transrhénanes ou l'Allemagne, en 1808 ;
(*) — 29. La Mappemonde géographique, historique et physique ;
(*) — 30. L'Europe politique, en 1808.

Ces deux cartes sont indispensables pour les écoles et les instituteurs.

Machine astronomique très ingénieuse, à l'aide de laquelle et par le seul raisonnement, sans aucun calcul mathématique, on

(*) Les personnes qui ayant l'Atlas n'ont point *les Cartes supplémentaires* peuvent se les procurer chez elles, ne fût-ce que pour les voir, en adressant un mot à l'éditeur, rue de la Jussienne, n° 15.

peut apprendre tous les *phénomènes célestes* et toute la *physique du monde*, accompagnée d'un petit vol. explicatif... 40 f.
Le petit livre tout seul..... 1 50 c.

On se sert généralement pour expliquer ces phénomènes de *globes* d'après lesquels les définitions, les positions et les démonstrations sont fausses en elles-mêmes, et nous laissent des impressions funestes. En effet, ces globes ont été faits pour expliquer le système erroné de *Ptolomée*; il auroit fallu les proscrire aujourd'hui, et pourtant l'on s'en sert pour expliquer le système de *Copernic*.

Mémoires historiques et Anecdotes des Reines et Régentes de France. Paris, 1808. De l'imprimerie des frères MAME. 6 vol. in-8°, ... 30 f.

C'est une des faces latérales de notre histoire, une longue galerie où l'on trouve rangées symétriquement toutes les reines et régentes de notre monarchie, ainsi que toutes les femmes illustrées par la faveur de nos rois. Avec elles ressortent, sous le jour qui leur est propre, toutes les affaires qui leur sont personnelles ou sur lesquelles elles exercèrent leur influence; c'est la partie gracieuse de notre histoire, celle qui peut se parer des attraits du roman. On sent de quel charme elle est susceptible et tout ce qu'elle peut présenter d'intéressant et d'aimable.

Cet ouvrage amuse, intéresse et convient sur-tout aux femmes auxquelles il offre une instruction tout à la fois agréable et facile. Il n'a pas été imprimé depuis 1776. Sa rareté, le goût du moment pour les lectures historiques, le piquant de celle-ci, dans un temps où une cour nouvelle, la plus nombreuse et la plus brillante, recherche avec intérêt les étiquettes anciennes et les mœurs passées; toutes ces circonstances réunies ont décidé la réimpression des *Mémoires et Anecdotes des Reines et Régentes de France*.
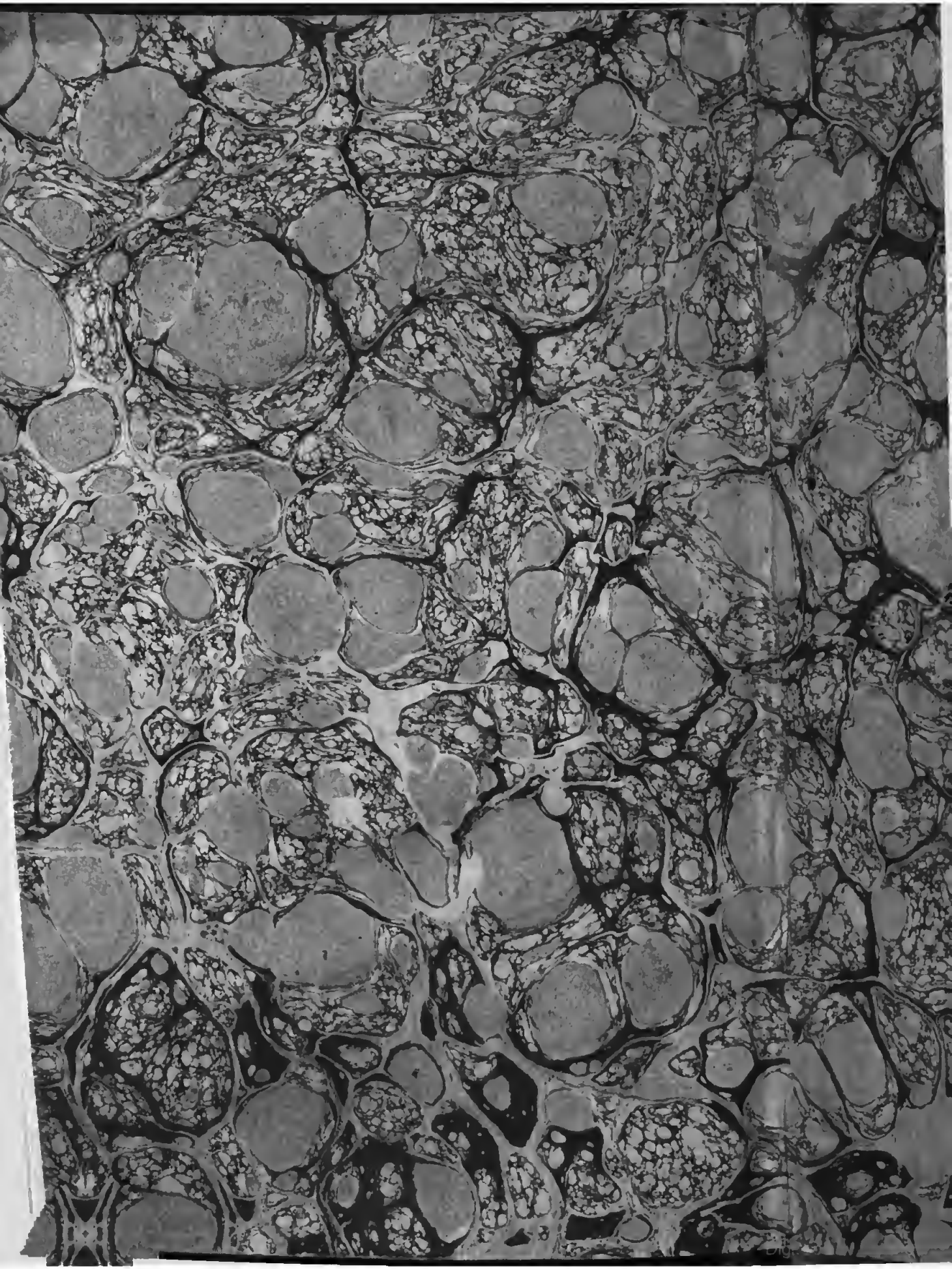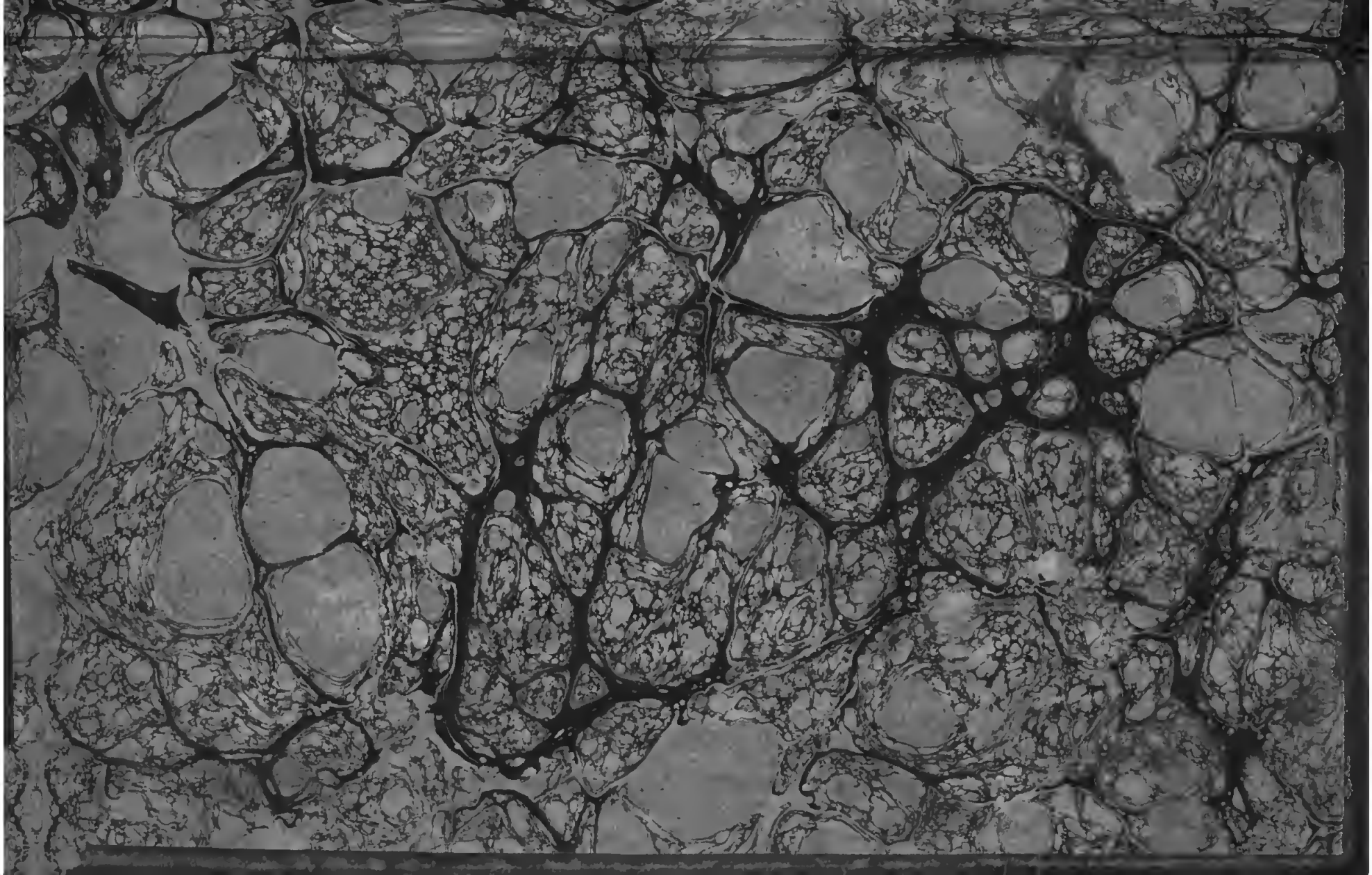
On trouve chez M. DE SOURDON *tous les ouvrages* qui s'impriment à Paris, et généralement tout ce qui concerne la *librairie*, la *géographie*, etc. etc.